Nos 47-48 Juillet-Décembre 1936

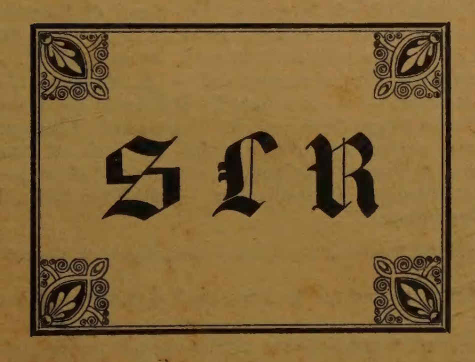
REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

Razze latine non esistono ; ..... esiste *la latinità*.

TOME XII



ABONNEMENTS ET VENTE

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE E. DROZ
25, RUE DE TOURNON

1936

SOMMAIRE

Les prochains numéros contiendront :

A. Alonso, Crónica de los estudios de Filologia española (1914-1924) (*Conclusión*). — C. Battisti, Rassegna critica degli studi dialettali sul friulano. — V. Bertoldi, Correnti di cultura e aree lessicali. — O. Bloch, La norme dans les patois. — G. Bottiglioni, Studi Corsi. — Ch. Bruneau, Linguistique française (1936). — F. Brunot, Anciens essais de délimitation des langues en France. — A. Dauzat, Géographie phonétique de la Basse-Auvergne. — A. Ewert, Les études d'anglo-normand (chronique rétrospective). — A. Griera, Les problèmes linguistiques du domaine catalan. — A. W. de Groot, Le latin vulgaire (chronique bibliographique). — Ch. Guerlin de Guer, Le dialecte et les patois normands. — Id., Dialectes et patois du Nord de la France. — E. Hoepffner, L'état actuel des études sur l'ancien provençal littéraire. — K. Jaberg, Spreu, Staub und Pulver in den romanischen Sprachen. — J. Jud, Problèmes de géographie linguistique romane : 4) *clou* ; 5) *flairer*. — O. Keller, Die Mundarten des Sottoceneri (Tessin). — N. Maccarrone, L'evoluzione fonetica nei dialetti dell'Alta Val di Magra. — Id., Studi di dialettologia italiana. — R. Menéndez Pidal, Origen del español antes de 1050. — P. Porteau, L'esthétique de la rime chez les sonnettistes français du xvi[e] siècle. — C. Pult, Le rhétique occidental (chronique rétrospective). — A. Schiaffini, Alle origini della lingua letteraria italiana. — A. Steiger, La influencia del árabe en las lenguas románicas (crónica retrospectiva). — A. Terracher, Quelques aspects de la francisation des mots latins aux ix[e]-xi[e] siècles, à propos de imperium > *empire*. — Id., Questions d'histoire phonétique du français : 1) -sco > *-sc* ; 2) le passage de *ḽ* à *i̯* ; 3) nasalisation et dénasalisation. — B. Terracini, I problemi della dialettologia pedemontana.

Publications de la Société de Linguistique Romane

La Société de Linguistique Romane publie chaque année une *Revue*, formant un volume d'environ 350 pages (avec cartes), et s'emploie à l'établissement d'une *Bibliographie* critique.

Les **manuscrits d'articles** destinés à la *Revue* doivent être **dactylographiés** et adressés soit à M. A. Terracher, Recteur de l'Université, 29, Cours d'Albret, Bordeaux (Gironde), soit à M. A. Duraffour, Professeur à la Faculté des Lettres, 9, Place des Alpes, Grenoble (Isère).

Les **ADHÉSIONS A LA SOCIÉTÉ** sont reçues par M. Ch. Bruneau, Professeur à la Sorbonne, 3, rue Marié-Davy, Paris, XIV[e].

Les **Membres de la Société** en reçoivent les publications contre versement d'une cotisation annuelle de 75 fr. dont le montant doit être adressé *avant le 1[er] avril* de chaque année à la

« **SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE**, 25, rue de Tournon, Paris, VI[e] » (par mandat-poste, chèque, ou versement au compte de *chèques postaux*, n° 2181.04, Paris).

Les **personnes et établissements ne faisant pas partie de la Société** peuvent s'en procurer toutes les publications (y compris les tomes I à XI de la *Revue*, parus à la Librairie ancienne Honoré Champion) en s'adressant à la Librairie E. Droz, 25, rue de Tournon, Paris, VI[e].

LINGUISTIQUE ET PEUPLEMENT

ESSAI SUR LA LIMITE ENTRE LES PARLERS D'OIL ET LES PARLERS D'OC[1]

I. — La question.

On pourrait croire que la lecture récente, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (LVI-1936-1), du mémoire de M. W. von Wartburg, intitulé *Die Ausgliederung der romanischen Sprachraüme*, a donné le branle à nos réflexions. Il n'en est rien. Une enquête déjà vieille sur l'histoire de la langue française dans les provinces du Midi avait appelé notre attention sur l'énigme de ce dualisme qui sépare les pays de langue d'oïl des pays de langue d'oc. C'est, à première vue, si étrange! Cette ligne transversale, qui coupe la France en deux tronçons linguistiques, est, dans un pays comme le nôtre, prédestiné à l'unification, une telle anomalie ! Et puis cette bi-partition ne s'explique, à première vue, ni par la géographie physique, puisque la ligne séparative ne correspond à aucune barrière naturelle, ni par l'histoire politique, puisqu'aucun État méridional autonome n'a jamais pu se constituer. Il y a là un mystère qui, de lui-même, s'impose à l'esprit.

A vrai dire, il y eut, non loin de nous, une génération qui put considérer le problème comme résolu par évanouissement, parce que les données en furent comme volatilisées. C'est alors que Gaston Paris écrivait ces phrases restées célèbres et souvent reprises après lui : « L'ancienne muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse et nous apprend qu'il n'y a pas deux France, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du Nord de ceux du Midi, et que, d'un bout à l'autre du sol national, nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs

1. Étude dont les conclusions ont été présentées au 5e Congrès international de linguistique romane (Nice, 1er avril 1937).

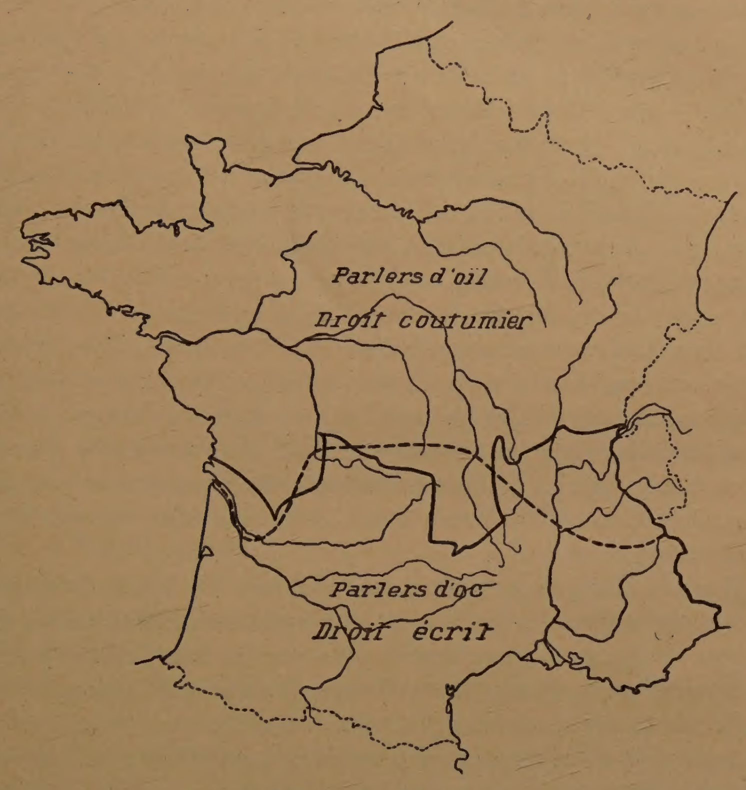
variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées ». Métaphore qui connut le succès. Parler de deux France linguistiques, parler de barrière, de muraille, de fossé, chimères, entités, fausse conception ! Il n'y avait que des *faits dialectaux*. Il me semble qu'on est revenu sur ces interdits. On peut reparler de dialectes, de limites dialectales, — avec, sans doute, toutes précautions requises. Les romanistes admettent de nouveau que l'on distingue parlers français et parlers provençaux. Un savant, enlevé prématurément à nos études, Jules Ronjat[1], a essayé de rétablir entre les uns et les autres cette frontière qu'avaient entrepris de reconnaître Bringuier et Tourtoulon, autour des années 1873-75 : et on n'a pas été scandalisé. Et j'emprunte ces lignes récentes à un maître de la dialectologie romane, Oscar Bloch [*Conférences de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris*, III, 1935, p. 31] : « Un faisceau multiple de lignes qui s'entrecroisent, mais qui suivent la même direction, part de la pointe de la Gironde et, après avoir contourné au Nord cet énorme massif [le Massif central], s'incurve fortement vers le Sud, franchit le Rhône vers le sud de l'Ardèche, pour aller atteindre les Alpes vers le sud du département de l'Isère »[2]. Y a-t-il puérilité à présenter des cautions ? Si oui, qu'on ne nous accuse pas d'autre part de lancer des flèches dans les nuées et d'épiloguer sur des problèmes imaginaires.

Ce problème linguistique, je ne l'aborde pas en linguiste. Et même jugera-t-on qu'il y a dans ces pages trop d'histoire, trop d'archéologie, trop d'anthropologie. C'est que mon point de départ n'est pas, comme pour tant d'autres, le traitement de C + A. J'ai été entraîné vers ces recherches par un bref et substantiel ouvrage de géographie humaine, *Essai sur la formation du paysage rural français* (Tours, 1934), par M. Roger Dion. Déjà M. Marc Bloch, dans ses *Caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), avait mis en relief l'opposition qui existe entre le régime agraire du Nord et celui du Midi : ici des champs enclos, là des champs ouverts, l'*open field*. M. Roger Dion, en présence de ce dualisme, a essayé d'en retrouver l'origine. Il ne pense pas que le climat, la géologie, les accidents du sol, l'hydrologie, la géographie phy-

1. Voir : *Essai sur la syntaxe des parlers provençaux modernes*, et *Grammaire Istorique des parlers provençaux modernes* (1930, t. I, *Introduction*).

2. Il m'a paru inutile de reproduire une carte. En voir une, si l'on a besoin, dans J. Brunhes, *Géographie humaine de la France*, t. I, p. 318-19.

sique, en un mot, suffisent à expliquer le double visage de la France rurale. L'explication décisive, pour lui, est d'ordre humain. Tout se passe, nous est-il dit, comme si l'occupation du sol était due au Nord et au Midi à des hommes de provenance différente,



— Limite du droit écrit et du droit coutumier, d'après Warnkönig, t. II, *in fine*.
--- Limite approximative des parlers d'oïl et des parlers d'oc.

formés par des mœurs et des genres de vie différents, « comme si les campagnes du Nord avaient été aménagées par des hommes qui concevaient l'exploitation agricole comme un travail collectif, celles du Sud par des hommes attachés à sauvegarder l'indépendance et la liberté d'initiative de chaque cultivateur sur sa terre » (p. 31).

Ce que nous voyons aujourd'hui, encore, malgré les évolutions techniques, politiques ou sociales, sur l'étendue de nos terroirs porte la trace des formes anciennes de l'activité, et de l'état social

primitif. Au Nord, ces campagnes ouvertes, découpées en parcelles allongées et régulières, signifient, pour le passant, assolement biennal ou triennal, alternance de la culture, de la jachère et du pacage. Mais, pour l'analyste, ce roulement implique des répartitions délibérées en commun, des servitudes communes, un troupeau commun, des usages réglementés. Il laisse deviner, à l'origine, la subordination de la culture à l'élevage, et une existence intermédiaire entre le nomadisme et la sédentarité, résidences temporaires suivies de déplacements. Tout se tient dans ce système, et rien ne tient, s'il n'y a solidarité villageoise et contraintes collectives. La déduction est lumineuse et sans fissure. Il faut avoir lu ces pages. Au cours des siècles, cette méthode d'exploitation communautaire s'est dégradée, mais elle pèse encore sur les paysans du XVIII[e] siècle, qui en dénoncent la « tyrannie ». Or ce que M. Dion lit dans ce paysage de champs en lanières s'ajuste exactement à ce que Tacite nous dit des anciens Germains et de leurs pratiques agricoles (*De Germania*, 26) : « Agri pro numero cultorum ab universis in vices occupantur... arva per annos mutant et superest ager... » Ce rapport entre un passé prochain et un passé lointain justifie à l'avance nos incursions ultérieures dans la préhistoire.

Dans le Midi, au contraire, que voit-on ? De petits domaines, irréguliers et divers, conquêtes et appropriations individuelles, des cultures aménagées selon la nature du terrain, adaptées à la pente, à l'exposition, aux possibilités d'irrigation, avec la séparation du *saltus* et de l'*ager*, division du travail et même antagonisme entre le pasteur et le laboureur, en somme une exploitation laissée à la liberté créatrice du colon : usages romains, ou, mieux, méditerranéens. D'un côté, un régime imposé de coopération communautaire ; de l'autre, la facilité hasardeuse et sans entrave de l'individualisme. Ce résumé schématique simplifie, certes, et déforme. Rien de si tranché dans le réel. Les exigences ou les ressources de la géographie peuvent intervenir pour atténuer, modifier, contredire même ce qu'il y a de catégorique dans ces vues générales. Il reste tout de même ceci : le paysage rural de notre pays, à qui sait l'interpréter, révèle deux modes d'existence, deux types de civilisation à la base. Sans doute, la limite des champs ouverts et des champs enclos ne coïncide pas exactement, et, pour toutes sortes de raisons, ne peut pas coïncider avec nos limites dialectales.

Est-il téméraire de se demander si de l'une à l'autre il n'y a pas de rapport caché ? J'ajoute — et cette remarque prendra ultérieurement tout son prix — que pour M. Roger Dion, comme pour M. Marc Bloch, et aussi pour M. Roupnel, dans son *Histoire de la campagne française* (1932), ce dualisme dans l'aspect de notre pays, si on veut en déterminer l'origine, nous oblige à remonter très haut dans le temps, « jusqu'aux populations anonymes de la préhistoire, créatrices de nos terroirs » (Bloch, *op. cit.*, p. 63).

L'antithèse Nord-Midi n'est pas neuve : d'autres géographes l'ont établie, en s'appuyant sur d'autres faits, non seulement ceux qui dérivent des conditions physiques, différences botaniques, par exemple, mais encore ceux qui laissent deviner une différence de peuplement. Telle l'opposition entre les faîtages de maisons, — toit aigu, forte pente, pour le Nord, toit à pente modérée pour le Midi. On trouvera dans Brunhes, *Géographie humaine de la France* (t. I, p. 438 ss.), un exposé de cette question, avec une carte (p. 440) qui marque la limite de ces deux zones. Ici encore la limite ne coïncide pas exactement avec la limite linguistique : à l'Est le toit méridional s'avance au delà de Lyon jusqu'à la Bourgogne, à l'Ouest jusqu'à la Loire, englobant le Poitou et la Vendée ; au Centre, le toit du Nord se retrouve en Auvergne et dans la plus grande partie du Massif central. Ce qui est à noter pour le moment, c'est qu'à la vue de la carte s'impose encore à nous l'image de deux masses humaines différenciées qui se partagent le territoire suivant une démarcation qui a toujours le même sens, et nous voilà ramenés à l'hypothèse d'un dualisme ethnographique. Ce dualisme, si souvent évoqué, apparaît désormais, après le livre de M. Dion, comme essentiel, fondamental, radical, si l'on peut dire, et d'une rare valeur explicative.

Faut-il rappeler maintenant la vieille distinction, bien connue des juristes, entre pays de droit coutumier et pays de droit écrit ? Elle est déjà marquée dans un célèbre passage de l'édit de Pistes, en 864 : « in illa terra in qua judicia secundum legem romanam terminantur, secundum illam legem judicetur. Et in illa terra in qua judicia secundum legem romanam non judicantur, monetarius... falsi denarii manum dexteram perdat » (Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, p. 680, n. 3). Dans le Midi, le droit romain, condensé dans le *Bréviaire d'Alaric*, se maintenait comme source de législation, tandis que dans le Nord on s'en

référait aux coutumes où se perpétuaient, avec quelques éléments traditionnels de l'époque gallo-romaine, les usages des Francs saliens et des Ripuaires. Encore à l'époque moderne, les pays de droit écrit comprenaient le ressort du Parlement de Bordeaux, sauf une partie de la Saintonge, les ressorts des Parlements de Pau, de Toulouse, d'Aix, de Grenoble, le Comtat Venaissin et Avignon, la Principauté d'Orange, celle des Dombes, le pays de Lyon et de Mâcon, une partie de l'Auvergne, une partie de la Marche. Le reste relevait du droit coutumier. La limite coïncidait à peu près avec la limite linguistique, sauf à l'Est où elle englobait les territoires du franco-provençal. Elle longeait la lisière nord de la Saintonge, du Périgord, du Limousin, puis redescendait vers le sud excluant la partie nord de l'Auvergne, remontait entre Allier et Loire, rejoignant la Saône au-dessus de Mâcon, et, de là, aboutissait à Gex. La carte dressée par Warnkönig et Stein (*Französische Staats- und Rechtsgeschichte,* Bâle, 1875) traduit aux yeux la quasi-coïncidence de la démarcation linguistique et de la démarcation juridique. Et cette distinction n'était pas, comme on pourrait croire, une vue de purs théoriciens. Les populations en avaient le sentiment très vivant. On m'a signalé [1] qu'au nord de Roanne, dans la commune de Saint-Martin d'Estreaux, au lieu dit Gatelière, on voyait jadis une croix sur le socle de laquelle était gravée l'inscription : *Hic incipit patria juris scripti.* Elle commémorait un différend qui s'était élevé entre possédants-fiefs de la région. Le Parlement de Paris, qui avait eu à intervenir, avait reconnu la bonne foi des parties, parce que leurs terres se trouvaient situées juste sur les confins du droit coutumier et du droit romain. C'est un épisode menu, mais cette croix érigée n'est-elle pas un symbole ? Il y avait là des biens affrontés qui ne relevaient pas de la même législation. C'était gênant, mais un attachement tenace des ressortissants maintenait une barrière qu'il eût été plus commode et plus simple de renverser.

La persistance du droit romain dans le Midi, l'établissement des coutumes dans le Nord ont été depuis longtemps expliqués par les événements historiques. Le Midi avait subi l'influence plus profonde et plus ancienne des Romains, le Nord l'influence plus récente, mais prépondérante, des envahisseurs germaniques. Tout

1. Communication à moi présentée par mon ami, M. Labarre, de Marseille.

de même, si la romanisation de la *Provincia*, celle de la Narbonnaise est antérieure à l'ère chrétienne, en est-il pareillement pour le Sud-Ouest ? Les effets de la domination romaine se sont-ils exercés plus pesamment sur la région de Bordeaux, sur le Quercy ou le Limousin que sur le pays d'Orléans ou de Nevers ? Dans quelle direction l'effort des Empereurs s'est-il orienté, vers l'Atlantique, ou vers le Rhin ? Une considération qui est recevable pour la France méditerranéenne, notoirement plus romanisée, vaut-elle pour toutes les régions du Midi ? Ne serait-elle pas également valable, si, par hasard, la ligne séparative des deux régions juridiques courait du Nord au Sud, de Dunkerque à Narbonne ? C'est une hypothèse ; traitons-la comme si c'était une réalité, et nous alléguerons, sans fausser les indications de l'histoire, que le courant civilisateur émané de Rome s'est avancé le long du Rhône, a suivi le cours de la Saône, et s'est déployé en éventail de Paris à Reims, de Reims à Trèves, villes cardinales de la Gaule impériale. On voit la portée de notre objection. Une explication qui sert pour tous les cas n'est suffisante pour aucun d'eux. On reviendra plus loin sur ces termes de romanisation intense et de romanisation faible. Pour le moment, retenons ceci : il y a une ligne de partage juridique qui, elle aussi, coupe la France de l'Ouest et de l'Est. Si les populations régies par le droit écrit sont globalement les mêmes qui parlent les dialectes provençaux, restés plus proches du latin que les dialectes français, ne faut-il pas attribuer à ces méridionaux un esprit de conservatisme qui les oppose aux populations septentrionales plus souples, plus perméables, plus novatrices, et n'est-on pas encore une fois conduit à se demander si ce dualisme que nous constatons en tant de domaines ne trouvera pas sa raison d'être dans une histoire du peuplement ?

Nous avions déjà orienté nos recherches dans ce sens, lorsque nous avons lu l'article de M. W. von Wartbug sur le fractionnement des aires romanes. C'est un synchronisme fortuit qui va donner à mon exposé une apparence de polémique. L'intention initiale n'était pas de dresser une thèse contre une thèse, mais de proposer l'abandon d'une solution traditionnelle, et, pour la remplacer, d'explorer dangereusement les temps gaulois, et au delà, les siècles de la préhistoire.

II. — Les invasions germaniques.

Pour M. W. von Wartburg, le dualisme linguistique de la France, ou, plus généralement, les multi-partitions qui brisent l'unité de la Romania se rattachent moins à l'histoire du peuplement qu'à une crise du peuplement, celle qui est due aux grandes invasions germaniques des ɪvᵉ et vᵉ siècles.

C'est la première hypothèse qui vient à l'esprit : elle est simple, elle a pour elle la vraisemblance. Pour la question particulière qui intéresse le domaine français, ou, si l'on veut, gaulois, les romanistes n'en ont pas cherché d'autre, et ont implicitement ou expressément admis celle-ci, mais, avouons-le, en passant très vite. Le problème : pourquoi d'un côté le français, pourquoi, de l'autre, le provençal, n'a jamais été étudié pour lui-même. Souvent on l'a éludé : rien dans Suchier, *Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten*, rien dans Meyer-Lübke, rien dans Schultz-Gora, *Altprovenzal. Elementarbuch*, rien dans la *Grammaire de l'ancien provençal*, de J. Anglade, dans F. Brunot, *Hist. de la langue française*, t. I ; dans Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, quelques mots évasifs [1].

Je ne trouve guère d'affirmation décidée et réitérée que chez M. Albert Dauzat, d'abord dans un article : *Un exemple de linguistique sociale, les mouvements ethniques d'après les limites phonétiques* (*Revue du Mois*, 1911, p. 592 ss.) et dans son petit volume sur *les Patois* (Paris, Delagrave). L'article de la *Revue du Mois* est important à plusieurs titres : d'abord, parce que l'auteur, s'inspirant des mêmes vues que nous, cherche une explication dans les mouvements ethniques, et tire aussi argument de la répartition géographique des toits en pente et des toits presque plats. De plus, son attention s'est portée sur ceci : les limites respectives des faits phonétiques qui distinguent le français du provençal tendent à se confondre à l'Ouest tandis qu'à l'Est elles rayonnent en éventail. A quoi tient cette convergence à l'Ouest, et cette divergence à l'autre bout ? Réponse : à la cohésion de la poussée germanique à l'Ouest, à l'hétérogénéité

1. Par exemple, à propos de l'obscurcissement de ᴀ en *e*, caractéristique du Nord, et qui se rencontre dans certains dialectes de l'Italie du Nord, il déclare : « de sorte que l'hypothèse d'une influence celtique originaire, ici encore, n'est pas dépourvue de vraisemblance », § 158.

des populations occupantes dans les pays rhodaniens. Et nous retenons cette suggestion qui vaudra pour des temps plus reculés que le v[e] siècle. La théorie des influences germaniques est reprise dans *les Patois*, disons mieux, elle sous-tend le livre. Voici quelques passages : « Le morcellement de nos dialectes s'explique par des faits bien postérieurs [à l'époque gauloise] et n'a rien à voir, sauf l'exception gasconne, avec la géographie linguistique de la Gaule indépendante. Tout ce que nous savons d'ailleurs de la langue gauloise nous permet d'affirmer qu'elle possédait une unité remarquable. Les grandes invasions sont, après la romanisation, le facteur le plus important de notre formation linguistique. C'est à leur suite que s'effectue la stabilisation des langues » (p. 19-21). Et plus loin, sous une rubrique qui concerne précisément notre propos : « Les trois groupes originaires, *langue d'oc, langue d'oïl, franco-provençal* », relevons trois débuts de paragraphes, p. 63 ss. : « De ces trois grands groupes, le premier représente l'élément conservateur, les populations à la fois plus profondément romanisées et les moins touchées par la colonisation germanique... En face la langue d'oïl, qui règne sur les populations moins romanisées, et les plus pénétrées par la colonisation germanique... Le franco-provençal régna sur les populations qui ont été très romanisées, et qui ont subi une infiltration burgonde assez forte ». Tout ceci, très clair, s'éclaire encore mieux, si on y joint l'exposé de MM. Damourette et Pichon (*Essai de Grammaire de la langue française*, t. I, p. 33 ss.) : « D'après ce que nous avons dit, la race des Français du Sud diffère bien peu de celle des Français du Nord. Ce n'est donc pas dans un facteur de race proprement dite qu'il faut chercher l'explication de la différence si nette entre les parlers d'oc et ceux d'*oui*. C'est bien plutôt dans les circonstances historiques. Dès l'époque ancienne, le royaume franc qui avait son assiette dans la partie Nord de la Gaule a pris une solidité politique plus grande que les autres et éphémères royaumes germains constitués en Gaule. Or, quand une race étrangère en petit nombre se disperse en conquérante sur une grande surface, elle s'efforce de maintenir au moins sa cohésion morale... Les Francs ont eu sur le pays d'oui une action de présence, ils lui ont jusqu'à un certain point donné conscience de lui-même et de son unité ». Ces Francs ont agi comme ferment d'émancipation et de renouvellement, « et c'est pourquoi les parlers d'oui ont pu avoir, à beaucoup de points de vue, une évolution plus rapide, dont l'actuelle avance de

la langue française sur les autres langues romanes nous est le sûr garant ».

Cette thèse, énoncée en toute netteté, est, on l'a compris, celle que nous allons combattre.

Mais, jusqu'ici, elle n'est que formulée, comme une sorte de postulat. Elle n'est pas justifiée : elle repose sur des probabilités ; elle s'accorde avec les connaissances générales que tout homme cultivé possède en matière historique. Cette justification qui manquait, nous l'avons enfin, avec le travail de M. W. von Wartburg déjà cité, et dans les premières pages de son livre *Structure et Évolution de la langue française* (Paris, Didier, 1934).

L'auteur entrevoit une première division dans le domaine de la Romania qui se serait produite au cours du III[e] siècle. Une analyse serrée de plusieurs phénomènes, maintien et disparition de -s final latin, sonorisation des sourdes intervocaliques, passage de CT à *χt*, et de Ū à *ü*, l'amène à conclure qu'une faille se devine désormais dans la masse des territoires latinisés de l'Empire. En tirant une ligne de la Spezzia à l'Adriatique, on peut affirmer que tout ce qui est au Nord et à l'Ouest de cette ligne constitue une aire distincte de celle qui s'étend au Sud et à l'Est. Mais à l'intérieur même des territoires où s'épanouiront les divers parlers gallo-romans, aucune trace de fêlure n'apparaît encore à cette date (*Zeitschrift*, *l. c.*, p. 16).

Les désagrégations ultérieures sont imputables aux Germains. C'est aux mouvements et déplacements de ces peuples qu'est dû le morcellement du domaine occidental en quatre aires différenciées : Gaule du Nord, parlers du Sud, pays alpestres, Italie. La chronologie phonétique servira de base à l'administration de la preuve ; mais nous ne retenons de ces déductions que celles qui sont utiles à notre objet.

Or, ce qui distingue le français du provençal, c'est le conservatisme de ce dernier. Le français, en contraste, a fait subir au phonétisme latin des transformations considérables. Le provençal maintient les consonnes dans l'état où elles étaient au V[e] siècle ; les intervocaliques, devenues sonores, ne dépassent pas cette étape. Le français pousse beaucoup plus loin, et, dans la plupart des cas, jusqu'à l'amuïssement. Comparer prov. *saber* et français *savoir* ; prov. *madur* et français *meür* ; prov. *segur* en face de *seür*, *sûr*. Le provençal garde intactes les voyelles toniques, libres ou entravées. En français, quand elles sont libres, elles se modifient, sauf Ī, Ū. — Elles se modifient

par diphtongaison, même A dont l'évolution probable est *a* > *ae* > *ai* > *e*. Par là, le français, sans parler d'autres phénomènes qui sont de moindre extension, se sépare entièrement, non seulement du provençal, mais de l'espagnol, du catalan, du portugais. En français seul, les voyelles libres et les voyelles entravées ne sont pas soumises au même traitement.

A l'origine de cette diphtongaison qu'y a-t-il ? D'abord un allongement des voyelles libres qui est un fait du latin vulgaire au Ve siècle. Cet allongement a été sans effets sur le sort des voyelles, au sud de notre limite. Mais dans la Gaule du Nord, cet allongement s'est consolidé, et il aboutit à la segmentation vocalique d'où naîtra la diphthongue. Pourquoi cet allongement a-t-il effet ici, et rien qu'ici ? « Warum hat sich das innerhalb der Westromania hier und nur hier eregnet ? » (*Zeitschrift*, *l. c.*, p. 31).

La réponse, la voici : au Sud de la Loire, c'est le domaine des Wisigoths ; au Nord, c'est le domaine des Francs. Au Nord, il y a les laboureurs francs : quelques-uns s'étaient introduits avant le démembrement de l'Empire ; la plupart appartiennent aux troupes conquérantes ; d'autres sont survenus après la conquête et cet afflux ne cesse pas. Au Sud, il n'y en avait pas. Or les Germaniques distinguent très nettement les voyelles longues des voyelles brèves. Ils ont aggravé l'allongement qui affectait déjà les voyelles toniques ouvertes ; ils sont donc responsables de la diphtongaison. Ils ont aussi une façon d'émettre les sonores en spirantes qui provoque finalement la chute des occlusives intervocaliques. C'est par des arguments de même nature, par l'arrivée des Burgondes et l'influence de leur système phonique, qu'on expliquera les traits particuliers du franco-provençal. C'est aux Germains encore que l'on doit la réapparition de l'aspirée et de la bilabiale *w*, laquelle s'est fixée dans le Nord et dans l'Est, Picardie, Wallonie, Champagne du Nord, Lorraine, Franche-Comté, Suisse française et Savoie.

La théorie que propose M. von Wartburg a un double avantage : elle constitue un système cohérent, et ce système est totalitaire puisqu'il s'applique à toute la Romania. Le cas du français et du provençal ne figure que comme un élément, une pièce de la construction. Celle-ci a pour fondement des données concrètes, puisqu'elle rattache au phonétisme des Germaniques les évolutions qui ont fait du français une langue à part dans les parlers romans d'Occident. Elle a pour elle ce synchronisme indiscutable

entre le fait historique des établissements barbares, et l'apparition dans les textes des premiers témoignages de ces évolutions phonétiques, encore que celles-ci aient pu se développer lentement et obscurément, bien avant qu'on ne les rencontre enregistrées par l'écriture. Il y en a, et dans l'histoire du français, d'autres exemples.

Mais voici deux difficultés : M. W. von Wartburg n'a pas méconnu la première qui est d'ordre géographique. Quelle qu'ait été la puissance des Francs, ils n'étaient pas assez nombreux pour occuper tout le territoire qui, de la Belgique, s'étend jusqu'à la limite actuelle du provençal. Oui, — mais on sait que le provençal a reculé, et il n'est que de s'entendre sur l'ampleur de ce recul. M. W. von Wartburg, invoquant Gilliéron et M. Gamillscheg [*Hauptfragen der Romanistik, Festschrift Becker*, p. 50], tend à conférer l'existence à une zone intermédiaire, Saintonge, Aunis, Poitou, Sud du Berry, Bourbonnais, Morvan, qui anciennement a ses attaches linguistiques vers le Midi, mais qui ultérieurement a été captée par le Nord. La différence de traitement entre toniques ouvertes et toniques entravées n'aurait commencé qu'au nord d'une ligne qui joindrait l'embouchure de la Loire à la Nièvre. Au-dessous, on a pu discerner quelques traits phonétiques qui permettent d'annexer ces pays au domaine du provençal pour une période qui a dû prendre fin au xe siècle. Pour présenter sa pensée d'une manière à la fois plus nette et plus nuancée, M. Wartburg distingue quatre zones se prolongeant l'une l'autre où l'influence germanique s'est fait sentir avec une intensité décroissante : 1°) au Nord, domaine flamand, germanisation totale ; 2°) une zone — Picardie, Wallonie, Lorraine, Franche-Comté, Suisse, Savoie — d'établissements assez denses ; 3°) une zone qui comprend en gros les pays d'entre Seine et Loire, que ne dépasse pas, dans le haut moyen âge, l'extension des caractères français ; 4°) une zone provençalisante, conquise, au cours du moyen âge, sur le provençal, Poitou, Aunis, Saintonge, Berry, Bourbonnais. En somme, pour rejoindre les Francs, c'est le Midi, qui, en s'étirant, est remonté vers le Nord.

L'autre difficulté pose une question d'effectifs. Le français doit aux Francs divers vocables, militaires, politiques, techniques, agricoles, et rien d'étonnant à cela puisqu'ils avaient l'autorité, la prééminence. Mais pour qu'ils aient une influence sur le phonétisme de la langue parlée par les peuples conquis, il est nécessaire aussi qu'ils soient nombreux. Le terme d'invasion est très favorable aux

visions grandioses. On voit en imagination des hordes formidables, des colonnes interminables le long des routes, des massacres, des évictions, des populations en fuite, des dépossessions effectives et durables, la submersion des envahis par les envahisseurs. Même si l'on est modéré, une fois l'occupation assurée, et la stabilité restaurée, il faudra compter une proportion notable de nouveaux venus mêlés à la population indigène. C'est la condition indispensable pour que les arrivants, s'ils adoptent la langue de leurs assujettis, — mais, vraiment, pourquoi l'adopteraient-ils ? — et s'ils l'adaptent à leurs habitudes ou à leurs possibilités phoniques, pour que ces allogènes, dis-je, imposent leur système articulatoire. Le prestige de la victoire consolidée par l'organisation ne suffit pas. Le nombre importe. Sans le nombre, l'effet sur le phonétisme est nul. Or, c'est bien une action de masse qu'envisagent MM. Albert Dauzat et Damourette, qui emploient le mot de *colonisation*, sur lequel il faudra s'expliquer. Et aussi M. Wartburg : « Jusqu'à la Loire, écrit-il, la *colonisation* franque a été très forte... Le Nord qui est devenu la proie des Francs a vu arriver ceux-ci en nombre plus considérable que les Wisigoths dans le Midi et en Espagne... Les Francs vivaient dans le voisinage immédiat de la Gaule septentrionale, les régions limitrophes de celle-ci étaient pour eux un réservoir inépuisable d'hommes et de forces. Ce n'est pas une migration limitée que celle des Francs : c'est un courant continuel et incessant... » [*Structure*, p. 48, 54-55.] — Il n'y a pas d'équivoque : pour nos romanistes, invasion franque signifie peuplement franc.

D'autres discuteront sans doute les problèmes que soulève la phonétique comparée des Germains et des Gallo-romains ; on chicanera sur la chronologie des phénomènes phonétiques en latin vulgaire et en pré-roman. On comprendra, par ce qui suit, pourquoi notre critique ne s'attarde pas sur ces points. Nous donnons tout bonnement la parole aux historiens.

Les historiens, ici, sont péremptoires et unanimes. Qu'on fasse appel à celui d'entre eux qui est le précurseur, Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, ou que, négligeant la génération intermédiaire, on s'adresse aux spécialistes les plus récents du haut moyen âge, on trouve chez tous, et avec insistance, les mêmes formules, que nous répéterons après eux. Lisons G. Kurth, *Clovis* (1923), *Études franques* (1919), L. Halphen, *Les Barbares* (1926), F. Lot, *La fin du monde antique*, les chapitres

consacrés aux invasions dans l'*Histoire du moyen âge* (*Histoire générale* de Glotz, 1928) ou, du même, le dernier ouvrage paru, *les Invasions germaniques* (Payot, 1935), et encore, *De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieux en* -ville *et en* -court (*Romania*, 1933, p. 198 ss.), *La conquête du pays d'entre Seine et Loire, par les Francs* (*Revue historique*, nov.-déc. 1930) et, sur des points particuliers, A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle*, 450-800 (1928), G. des Marez, *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique* (Bruxelles, 1926), ce sont là des autorités reconnues et qui ne sauraient être récusées par des historiens de nationalité ou de formation germaniques [1]. La manière dont ils conçoivent l'établissement des Barbares en Gaule, en s'appuyant sur les textes, exclut, sans réserve ni conteste possible, l'hypothèse à base phonétique qui nous est présentée par M. W. von Wartburg.

Déjà le doute s'insinue quand on envisage dans sa brutalité la suite des événements.

Écartons d'abord les Wisigoths. Leur chef, Athaulf, les établit en Aquitaine, avec le titre de fédérés, en 412. Après une tentative pour s'étendre vers la Méditerranée, en 413, ils passent en Espagne. En 418, l'Empereur Honorius les rappelle, et les installe à nouveau entre Toulouse et l'Atlantique, en les maintenant écartés de la mer latine. Ils demeurent là : mais ce n'est pas un peuple fixé sur de nouvelles terres ; ce sont des troupes au service de l'Empire, opérant en liaison avec les généraux romains et cantonnées chez l'habitant. Un demi-siècle s'écoule : en 475, Euric, rompant avec la puissance impériale, s'empare de la Provence, occupe le Berry, l'Auvergne, et constitue sous son autorité un royaume qui a pour limites l'Océan, le Massif Central, les Pyrénées, la Loire. Royaume éphémère, qui s'effondre à la bataille de Vouillé (507). Les Wisigoths abandonnent l'Aquitaine pour l'Espagne. La fondation d'Euric a tenu à peine trente ans. Malgré l'éclat de la cour visigothe à Toulouse, ils ont disparu sans laisser de traces, sauf quelques résidus en toponymie.

Les Burgondes, qui, dès le début du ve siècle, ont franchi le Rhin et pénétré en territoire romain, sont installés, depuis 443, dans la *Sapaudia*, eux aussi en qualité de fédérés. Le statut des fédérés est

1. F. Lot, *Hist. du m. a.* [*Hist. générale* de Glotz, t. I, p. 297], constate que les historiens et les juristes allemands, H. von Sybel, Waitz, Sohm, etc., sont d'accord avec les historiens français.

à peu près celui-ci : des troupes subordonnées à un chef, ce chef responsable devant l'Empereur, lequel, en contre-partie de la fidélité et des services rendus, verse une solde et distribue des billets de logement : c'est la fameuse *hospitalitas*. Comme le remarque M. Halphen, il faut voir dans ces barbares, non des colons, mais une armée en déplacement. La *Sapaudia* où ils sont campés, d'après les recherches de M. Coville pour en préciser les limites, s'étendait entre Genève et Grenoble, comprenait la Tarentaise, peut-être la Maurienne, débordait sur le Valais à l'est, jusqu'à Iverdon, au nord du lac ; à l'ouest, n'empiétait pas sur les cités de Lyon et de Vienne, au sud dépassait sans doute un peu le cours de l'Isère. Après 457, la tache burgonde s'agrandit progressivement, et vers 470, Vienne, le Vivarais, Die et Vaison, la Séquanaise et Besançon sont entre leurs mains. Cette domination de caractère politique, mais de limites assez lâches, se développe encore dans la dernière partie du siècle, et, en 493, lors du mariage de Clotilde, le nom de *Burgondia* s'applique à un territoire qui de la Champagne va jusqu'à la Provence. Domination éphémère encore, puisque, en 532-534, les fils de Clovis, Clotaire et Childebert, mettent fin au royaume de Bourgogne. Et les Burgondes qui n'ont jamais été très nombreux disparaîtront sans laisser de traces, sauf encore dans la toponymie. M. Coville a noté qu'à Lyon les inscriptions sont les mêmes après les Burgondes qu'avant, et les noms, de même origine, juifs, gaulois, romains. Il n'y a pas de noms germaniques.

Ces deux formations politiques ont pour caractère commun d'avoir eu une insuffisante durée pour que ces établissements aient pu exercer une influence efficace en profondeur. Le royaume franc, au contraire, semble avoir été d'une construction plus solide, puisqu'on veut y voir la préfiguration de ce qui deviendra la France, et que le nom de *Francia* s'est substitué, pour les siècles, à celui de *Gallia*.

Mais il convient de ne point confondre établissements francs et conquête franque. Les Francs se sont établis sur la rive gauche du Rhin, dès 358, en Toxandrie, que leur a cédée l'Empereur Julien, et qui correspond au Brabant hollandais. De là, entre la fin du VIe siècle et la première moitié du Ve, par l'afflux de nouveaux arrivants, ils débordent la limite du territoire concédé, et couvrent une partie importante de la *Belgica*, entre la Meuse et la Mer du Nord, le long de l'Escaut et de la Lys. Au milieu du Ve siècle, la limite

méridionale de leur extension est marquée par la chaussée romaine qui joignait Bavay à Maestrich. Voilà le domaine qu'ils ont effectivement peuplé, effectivement colonisé : ils ont là un nouvel habitat, un sol qu'ils exploitent, des modes de vie qu'ils implantent, une langue qui éliminera le latin. Ultérieurement la population ainsi renouvelée s'accroîtra, et colonisera le Brabant au VIe siècle, la Flandre maritime au VIIe siècle. Mais le mouvement de migration proprement dit est arrêté dès le Ve siècle : Francs Saliens et Francs Ripuaires sont dès lors pourvus. Sans doute, à cette date, le recul de la Romania, et par suite celui de la *lingua romana* fait impression, quand on regarde la carte : sa limite à l'est est ramenée loin du Rhin, suivant une ligne qui, entre Maestrich et Liège, court du Nord au Sud, passe à l'ouest d'Arlon par Longwy et arrive à la Moselle entre Metz et Thionville. C'est une perte grave, qui diminue l'Empire romain, mais le germanisme n'a pas encore mordu sur le territoire qui est aujourd'hui celui de notre France.

Or, répétons-le, le peuplement, la colonisation d'origine germanique s'arrête là. Le réservoir d'hommes est tari, il est tari avant Clovis, quoi qu'en dise M. W. von Wartburg. Le mémoire de G. des Marez, *Le problème de la colonisation franque*, en administre la preuve lumineuse et péremptoire. Ce qui suit relève de l'impérialisme et non de la colonisation. Dès 430, Clodion enlève Tournai, Cambrai et atteint la Somme : opération belliqueuse. Les Francs Saliens ont épuisé leurs disponibilités numériques, et Clodion s'avance, accompagné de ses seuls antrustions. Ces courses guerrières font penser à nos raids et à nos méharistes à travers le Sahara. Childéric entre 460 et 470 poursuivra la conquête, et conduira ses reconnaissances jusqu'à la Loire. Enfin Clovis fondera la monarchie franque, chassera les Wisigoths, disposera d'une autorité reconnue jusqu'en Aquitaine. Ses fils détruiront le royaume bourguignon, et il y aura dès lors cette *Francia*, la France mérovingienne. Mais cela c'est une conquête royale, suivie d'aménagements administratifs inséparables d'une conquête qu'on veut durable, — rien de plus. L'*assiette* des Francs est toujours la Flandre, le reste de la Gaule est une excroissance, une annexe énorme. Le roi des Francs est devenu le roi des Gallo-romains [1]. Son acquisition est un patrimoine pour

1. F. Lot, *Hist. du M. A.* (coll. Glotz, p. 297 ss.) : ce qui caractérise alors le royaume franc c'est le roi, un roi.— Voir, pour des formules analogues, Halphen, *Les Barbares* ; Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. VIII, p. 375.

ses héritiers, ce n'est d'aucune manière une colonie de peuplement.

Telle est la leçon des historiens. Les rois de France, au XIII[e] siècle, réuniront à la couronne le Languedoc, cela ne veut pas dire que le Midi sera désormais peuplé de Parisiens. Quand Clovis entreprend sa conquête, les Francs, depuis un demi-siècle, étaient nantis. La preuve, c'est qu'ils n'avaient pas été tentés de dépasser la Lys, alors qu'aucun obstacle naturel n'arrêtait leur marche vers le Sud, et que les acquisitions faites par Clodion ou Mérovée, Bavay, Tournai, Cambrai, Boulogne, Saint-Quentin, Arras, demeureront gallo-romaines de langue comme de population (Lot). Les contingents migrateurs étaient épuisés, déclare G. des Marez. Les opérations de Clovis sont des actes d'ambitieux, de conquérant, elles ne sont aucunement provoquées par la nécessité de saisir des terres et de les partager. Les historiens insistent longuement : ils écartent les termes de colonisation, d'occupation qui prêtent, on le voit, à malentendus, ils préfèrent dire mainmise, prise de possession (Lot) [1]. M. Coville fait la même observation pour l'extension du royaume burgonde. Ainsi l'allégation de M. W. von Wartburg : « Ce n'est pas une migration limitée que celle des Francs, c'est un courant continuel et incessant ; il ne s'arrêtera que le jour où les petits-fils de Charlemagne diviseront définitivement l'Empire franc en deux parties, l'une germanique, l'autre romaine » [2], est non pas contestée, mais annulée par l'unanimité des historiens. En ce qui concerne les Francs Saliens et les Burgondes, on ne peut plus parler de migrations véritables, à partir du milieu du V[e] siècle, et pour la région du Nord, les contingents migrateurs ne sont même pas parvenus jusqu'à l'actuelle frontière franco-belge.

C'est le terme d'invasion qui est le grand coupable. On imagine des avalanches de barbares se précipitant sur le monde romain, sans se rendre compte que la Germanie n'était pas assez riche d'hommes pour « déverser des trombes ethniques sur le monde méditerranéen » (Lot, *Hist. du M. A.* in Glotz, p. 12]. Les groupes envahisseurs, en comptant les femmes et les enfants, atteignent très rarement la centaine de mille, et les combattants qu'ils alignent sont de dix à vingt mille au plus. M. Lot revient plusieurs fois sur

1. *Invasions germaniques*, p. 200.
2. *Évolution et structure de la l. fr.*, p. 54-55.

ce point, et M. Coville conclut comme lui, à propos des Burgondes [*op. cit.*, p. 153-154]. On lit dans Brunhes et Vallaux, *Géographie de l'histoire* (1921, p. 205) : « Deux siècles d'invasions barbares à la chute de l'Empire romain ont sûrement remué moins d'hommes que dix ans d'immigration au xx[e] siècle, d'Europe en Amérique ». Clovis, lui, dispose de 6.000 hommes, et au moment de son baptême, d'après Grégoire de Tours, il n'en avait que 3.000. A supposer même qu'une partie de ceux-là se fixent en pays conquis, l'apport nouveau ne modifiera guère le milieu indigène. D'ailleurs, avec de si maigres contingents, non seulement l'occupation du sol est impossible, mais même le terme de conquête guerrière paraît impropre : promenades militaires, plutôt, avec quelques engagements un peu vifs, et aussitôt soumission du Gallo-romain. Fustel de Coulanges remarque que les documents ne mentionnent même pas la conquête des pays situés de la Somme à la Loire [*Hist. des Instit. polit. de l'A. Fr.*, *L'invasion germanique*, p. 492, note]. M. F. Lot, dans son article cité plus haut de la *Revue historique* (1930), essayant de voir clair dans la question, pour les pays d'entre Seine et Loire, pense qu'il a dû y avoir, entre les *civitates* de la région et le roi franc, une série de négociations particulières et amiables qui aboutissent à une reconnaissance de souveraineté ; ici donc, ni invasion, ni occupation, ni conquête ; des arrangements, des concordats [1]. Quant aux pays d'outre Loire, la population, pour F. Lot et pour les autres, est restée entièrement gallo-romaine.

Mais alors, avec une telle pénurie de guerriers, comment l'autorité franque a-t-elle pu s'exercer, et se maintenir ? On invoque l'influence des évêques : ils ont donné leur appui moral à l'entreprise de Clovis, et ses soldats se présentent comme les champions de l'orthodoxie chrétienne en face de l'arianisme. Mais regardons aussi du côté des Gallo-romains. Il n'y a plus d'État : devant la démission du gouvernement impérial, les Francs s'offrent comme les successeurs des Romains. Dans une période de trouble et de désarroi, ils ont la force, et c'est en eux que réside l'espoir de l'ordre et de la stabilité. Les Gallo-romains les ont acceptés. M. F. Lot écrit que la plupart des habitants de la Gaule désirent ardemment avoir les

1. Voir encore du même, *Invasions germaniques*, p. 200 ss. et M. Bloch, *Observations sur la conquête de la Gaule romaine par les Francs* (*Rev. hist.*, 1927, t. LIV).

Francs pour maîtres [1]. Qu'importe le pilote pourvu qu'on n'aille plus à la dérive ! On a remarqué encore que cette mainmise sur la Gaule s'est faite sans violence, ni sévices, ni massacres. Ce serait beaucoup dire que d'ériger Clovis en sauveur des Gallo-romains. G. Kurth prononce toutefois le nom de libérateur. Quand, après la Gaule romaine, l'historien parle de la Gaule franque, il ne faut pas croire que ce changement de rubrique implique un renouvellement des populations, il exprime une simple transfert d'autorité [2].

Par là s'explique l'équilibre pacifique qui a été si vite assuré. Entre nouveaux maîtres et assujettis aucune trace d'animosités, de rancunes [3], aucun esprit de rébellion d'un côté, aucun esprit de représailles de l'autre. Rien de ce qui se passera en Alsace après 1870. Un *modus vivendi* satisfaisant a été trouvé : la personnalité des lois ; la loi romaine pour le Gallo-romain, la loi franque pour le Franc. On a interprété jadis ce régime comme une brimade de vainqueurs à vaincus ; c'était au contraire la garantie que le statut juridique de ces derniers serait respecté. Avec de tels accommodements on prépare les fusions sans heurt ni conflit. Deux régimes différents signifient différence, et non forcément inégalité. Aussi, entre les uns et les autres, les relations ont été, de bonne heure, excellentes. Sans tarder, les Gallo-romains ont été admis à participer à l'administration mérovingienne. Les *comites* qui représentent le roi franc en Aquitaine seront, dès l'origine, Gallo-romains. Kurth, dans ses *Études franques* (t. I, IX, *Les nationalités en Auvergne au VIe siècle*), après avoir relevé les personnages de l'Auvergne mentionnés dans les sources, démontre qu'il y en a 15 et pas plus qui portent un nom germanique ; sur ces 15, 6 sont en réalité Gallo-romains, deux sont Wisigoths, un Thuringien, les 6 autres sont des Francs, qui passent là sans prendre racine. La population de

1. Jullian termine son *Histoire* par un développement intitulé l'*appel de la Gaule*. — Multi jam tunc in Galliis habere Francos dominos summo desiderio cupiebant (Grég. de T., II, 35).

2. Ce transfert d'autorité est très exactement expliqué par Halphen et Lot (*op. cit.*).

3. Clovis, n'ayant pas d'hommes à pourvoir, n'a pas eu à opérer de confiscations (Lot). — Mêmes conclusions, in Coville (*op. cit.*, p. 202 ss.) pour les Burgondes : Sidoine Apollinaire insiste sur leur grossièreté, mais ils sont faciles à vivre.

l'Auvergne reste pareille à ce qu'elle était sous l'Empire; les dirigeants appartiennent à l'aristocratie auvergnate : l'élément franc est négligeable. Dans une étude analogue sur la Touraine, le même relève le nom de 108 personnages : 47 ont des noms germaniques, mais à l'examen minutieux de leur *curriculum vitae*, on s'aperçoit qu'on a, pour la plupart, affaire à des Gallo-romains. Or, il s'agit de notables. Et ainsi ailleurs, semble-t-il. Peu de Francs parmi les évêques, souvent des Gallo-romains parmi les gouverneurs, les *comites*. Ainsi, même les cadres généraux de la Gaule franque sont infiniment moins germanisés qu'on ne l'attendait. « Il reste donc établi, conclut l'auteur, qu'une enquête sur la population du centre de la Gaule au VIe siècle n'y a pas fait découvrir des colonies de conquérants, et ne permet pas d'affirmer que celles-ci ont existé » (*Études franques*, I, x, *in fine*).

L'inconvénient de notre résumé, c'est qu'en reproduisant, avec ce qu'elles ont de tranchant, les formules des historiens, on laisserait entendre que, dans la Gaule franque, il n'y a pas un seul Franc, ou qu'ils y sont perdus comme des épingles dans une meule de foin. Mais ne fallait-il pas souligner ceci qui est méconnu : le centre de peuplement des Francs Saliens est en Belgique, non en France ? Ils ont eu des rois conquérants, mais la masse déjà fixée est restée en place. Tout de même, disons-le, ils ont essaimé, çà et là. Il y a eu des établissements francs dispersés, plus denses au nord de la Somme, beaucoup plus clairsemés au delà. Il y en a eu dans l'Ile-de-France où les rois mérovingiens se plaisent à résider [1]. A ce point de vue, l'étude des noms de lieux est révélatrice. Mais à condition qu'on soit prudent. C'est ainsi qu'au nord de la Loire, on trouve, assez nombreux, des toponymes formés de deux éléments : un nom germanique suivi du mot latin (*-ville*, *-court*, *-villers*). Longnon les appelle *romano-francs*. Or tous les historiens ont signalé l'engouement significatif qui porte les Gallo-romains à substituer un nom de provenance franque à leur patronyme latin. On lira là-dessus l'article décisif de M. F. Lot dans la *Romania* (1933, p. 198 ss.), *De l'origine et de la signification historique des noms de lieux en -ville et en -court*. Il nous met en garde : ne pas tirer argument de cette abondance de noms ainsi construits pour la distribution des races sur

1. Paris appelé *cathedra regni* par Grégoire de Tours. Cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VIII, 49.

notre sol. Ce nom germanique ne révèle pas forcément un établissement nouveau dont le fondateur serait un Franc. Il peut s'agir d'une *villa* gallo-romaine dont le possesseur a changé son nom, ou encore d'une *villa* attribuée par donation royale à un Franc, mais dont les exploitants sont des Gallo-romains. Les seules fondations que l'on peut légitimement reconnaître comme franques sont celles qui portent un nom purement germanique. Or celles-ci se groupent justement à l'extrême Nord de la France, et dans la région de Paris, telles *La Fère* de *Fara*, *Houdan* de *Hodenc*. Et l'on n'en compte qu'un petit nombre. Les autres, les romano-franques, ne prouvent qu'une chose : la vogue des noms germaniques parmi la population romane. Elles permettent, si l'on veut, de déterminer, non les aires de peuplement, mais les zones d'influence et de prestige. Et on les trouve rassemblées dans les régions où, nous le savons d'autre part, cette influence fut la plus forte : Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Champagne, Artois, Picardie, Ile-de-France. Déjà rares dans l'Orléanais, le pays Chartrain, le Vendômois, le Maine, l'Anjou, la Touraine. Au delà de la Loire, on n'en trouve plus [Longnon, *Les noms de lieux*, p. 226, § 927]. L'influence mérovingienne s'arrête là, et l'action réelle de l'État franc ne dépasse pas cette limite. Il y a bien des îlots où la toponymie se révèle plus germanisée ; ainsi le Maine, mais on sait qu'autour du Mans se constitua un petit État franc, celui de Rignomir. Il y a encore la Normandie, mais là, ainsi que dans le Boulonnais, on possède d'autres vestiges d'incursions et de colonisations saxonnes (v^e^-vi^e^ siècles). Ces exceptions tiennent à des accidents historiques localisés. La toponymie, méthodiquement interprétée, confirme donc les conclusions qu'on a pu tirer des autres sources d'information.

Or, c'est Longnon qui nous le signale (*op. cit.*, p. 227), la limite de la colonisation germanique en Gaule, telle que l'étude des noms de lieux permet de la tracer, diffère peu de celle qui résulte de la carte des cimetières mérovingiens, dressée en 1877 par le Dr Hamy. Cette carte a été commentée par Alexis Bertrand (*Revue Archéologique*, t. XXXVIII, 1879, p. 193 ss. : *Les bijoux de Jouy-le-Comte* (*Seine-et Oise*) *et les cimetières mérovingiens*).

Les cimetières se répartissent très inégalement entre ces quatre zones : 1°) au Nord-Ouest, première zone blanche, la Bretagne est tout entière vierge de cimetières mérovingiens ; 2°) au Nord-Est un

ensemble imposant de sépultures entre la Seine et le Rhin, avec annexes en Normandie et dans le Maine, espèces d'îlots représentant des colonies isolées ; 3°) au Sud-Est, groupe compact dans le Jura, la Savoie, la Suisse occidentale, avec annexes dans la Côte-d'Or et en Haute-Saône ; 4°) au Sud-Ouest, concentration de cimetières en Languedoc, autour de Béziers, avec annexe dans le Rouergue. — Très peu de cimetières entre la Garonne et la Loire [*ibid.*, p. 199].

L'article est suivi d'un répertoire de ces sépultures. La statistique est instructive : une centaine au nord de la Somme, une quinzaine autour de Paris : c'est le vrai pays mérovingien. Une centaine, en Normandie, restes de la colonisation saxonne, une dizaine dans la Mayenne, État de Rignomir, et groupe de la Côte-d'Or, c'était le *pagus Attuariorum*. Pour les Burgondes, un groupe d'une centaine qui va de la Savoie à la Haute-Saône ; au Sud, un groupe dans l'Hérault (9), un autre dans l'Aveyron (5), souvenir des Wisigoths. De la Marne aux Vosges, une quarantaine, mais l'Est a subi la pression alémannique [1]. La carte archéologique se superpose exactement à la carte topographique. Ici comme là les blancs aux mêmes places et sur de vastes étendues ! L'aspect négatif, si j'ose dire, de ces cartes fait impression. Quand on regarde au-dessous de la Seine, sur la région d'entre Seine et Loire, Orléanais, pays Chartrain, Vendômois, on s'attend à y trouver trace des Francs. Les sépultures s'y comptent par unité et ne se rencontrent plus dans les pays de delà Loire, où Vaugelas, avant M. von Wartburg, faisait commencer le Midi...

Ces cimetières, d'autre part, nous rappellent ce fait qui a frappé les historiens : les Francs, sans être de véritables ruraux, évitaient les villes, qui leur inspiraient un sentiment d'insécurité, préférant vivre sur les terres d'alentour. Il en était de même pour les Burgondes qui résident plutôt dans les domaines gallo-romains. Les textes que nous avons conservés, remarque M. Coville, ne fournissent rien qui s'applique vraiment à la vie urbaine ni aux occupations propres aux citadins (*op. cit.*, p. 191). « A l'époque barbare, dit encore M. Marc Bloch (*Revue historique*, 1927, t. 54, p. 161 ss., *Observations sur la conquête de la Gaule par les rois Francs*), la ville, en Gaule, reste ce qu'elle avait été pendant la période précédente :

1. Notons pour comparer : Hollande 15 ; Belgique 75 ; Rhénanie 42 ; Suisse 28.

un centre de romanisme, mais sous la domination de chefs de race germaine » (p. 173). — Or quand on sait la puissance rayonnante des villes, comme pôles de diffusion linguistique, on cherche comment les Francs éparpillés dans la campagne ont pu exercer cette action phonétique si pénétrante et de si longue portée qu'on s'ingénie à leur attribuer.

Avec les cimetières, avec les noms de lieux nous retrouvons tout de même ces Francs que les historiens semblaient avoir éliminés. Il y a eu des Francs en Gaule. Grâce à leur valeur guerrière ils se sont assuré aisément la domination sur un vaste domaine politique. Étant les maîtres, ils ont pu introduire en pays conquis quelques éléments de civilisation, quelques principes de leur droit, quelques usages administratifs, ou techniques, en quelque mesure, leur mode de vie, et une portion du vocabulaire à eux qui exprimait tout cela. Par esprit de soumission, par imitation, les Gallo-romains leur ont emprunté beaucoup. La société mérovingienne se distinguera, à la vérité, de la société gallo-romaine, ne serait-ce que par son armature juridique. A cela suffit la force, ou encore l'existence en commun. Mais quand on cherche sur le terrain les traces de la semence humaine qu'ils ont pu laisser, il ne faut guère s'éloigner de la Flandre, et on ne saurait dépasser la Somme. Ils ont peuplé une partie de la *Belgica*, et, de nos jours, on y entend encore un parler germanique. Mais nos provinces de l'extrême Nord elles-mêmes n'ont pas cessé d'appartenir au roman. Déjà là au voisinage de leurs établissements, leur proportion numérique était insuffisante pour y implanter leur idiome. Et alors, pour le reste de la Gaule romaine, rendons la parole aux historiens : « Parmi les millions d'indigènes, dit Calmette (*Le monde féodal*, coll. *Clio*, p. 3), [leur] apport sera faible, aisément assimilable ». — Si l'on rassemble les indications de Grégoire de Tours, « on serait, dit Kurth, obligé d'admettre que les populations gallo-romaines sont restées homogènes après la conquête » (*Études franques*, I, p. 107). — « Peu nombreux, les Bourguignons, comme les Wisigoths, se sont entièrement fondus avec la population indigène, sans lui imprimer des marques ethniques indélébiles (F. Lot, *Hist. du M.A.*, t. I, p. 203, collection Glotz). Et l'historien belge H. Pirenne, dans un ouvrage qui vient de paraître, *Histoire de l'Europe, des invasions au XVe siècle*, 1936, p. 7 : « Ce n'est que sur l'extrême frontière de l'Empire que les Germains ont glissé en masse et ont noyé au milieu d'eux la population latinisée, qui devait

d'ailleurs, dans ces territoires si menacés, s'être singulièrement raréfiée. Partout ailleurs, le phénomène contraire s'est opéré. Les Germains, qui ont plus profondément pénétré dans l'Empire, s'y trouvant en minorité, ont eux-mêmes été absorbés par les provinciaux. Au bout de deux ou trois générations, leur langue a disparu : les croisements ont fait le reste ». Damourette et Pichon, qui pourtant croient à l'influence linguistique des Francs, reconnaissent que l'apport franc ne peut avoir modifié que d'une manière infime le sang des habitants de la Gaule (*Essai de Gr. fr.*, I, 25). Et voici, à l'appui, les constatations de l'anthropologie. Le peuplement de la Flandre se reconnaît encore de nos jours : cheveux blonds, yeux bleus, dolichocéphalie, tandis que les Wallons ont les yeux et les cheveux foncés, sont brachycéphales : les deux types sont toujours discernables. Au sud de la Belgique l'élément brachycéphalique prédomine parce que l'élément germain a été absorbé (Pittard, *Les races et l'histoire*, d'après Houzé). De même pour la *Burgundia*. Les Bourguignons, les Franc-Comtois, les Savoyards, les gens du Valais sont de taille moyenne, aux cheveux foncés et brachycéphales (Pittard, *op. cit.* ; Deniker, *Les races et les peuples de la terre*). Les spécialistes de l'anthropologie sont encore plus catégoriques que les historiens. Pour eux, le fond de la population n'est ni germain, ni latin : il est pré-romain. Les invasions germaniques n'ont pas modifié les caractères ethniques antérieurement fixés.

Ont-elles transformé davantage l'armature de la société et les caractères de la civilisation gallo-romaine ? Évidemment les historiens font leur métier quand ils marquent fortement toutes les nouveautés et tous les remaniements dus à la royauté franque. On nous parlera longuement des antrustions, du rachimbourg et du *grafio*, du maréchal, du sénéchal et autres officiers de la cour. Mais pour l'ensemble de la Gaule, les *civitates*, sous le nom de *pagi*, subsistent, découpées comme elles étaient auparavant. Les gouverneurs portent un nom romain, *comites* ; d'autres, au-dessus d'eux, s'appellent *duces*. La fiscalité, dans l'ensemble, est romaine. La loi romaine, on l'a vu, ne cesse pas d'être appliquée aux Gallo-romains. La *villa*, type d'exploitation rurale à la romaine, survit à la chute de l'Empire. L'Église garde son organisation, sa hiérarchie, et rien n'est changé dans le culte. Il ne saurait être question de dresser ici un tableau complet de la Gaule mérovingienne. Mais il ne faut pas être dupe des artifices de *présentation*. Il y a les apports francs, mais

il y a surtout les survivances romaines. En somme le cadre des institutions, et, par suite, la condition des personnes et des choses, sont modifiés, mais non bouleversés, comme on l'attendrait. On a devant soi, selon le mot de Pirenne (*op. cit.*, p. 11), non des États barbares, mais des royaumes *romains barbarisés* ; on y parle un latin barbare, mais c'est du latin. En serait-il de même, après une invasion de masse ?

Pourquoi a-t-on méconnu ainsi les réalités historiques dûment établies ? Pourquoi a-t-on confondu extension territoriale, dilatation [1] de la souveraineté, avec occupation du sol, colonisation, rénovation du peuplement ? C'est qu'on a ouvert un Atlas historique. On a vu, d'un coup d'œil, la Gaule de 506, et ses trois aires diversement coloriées, le jaune jusqu'à la Loire pour les Francs, le vert jusqu'aux Pyrénées pour les Wisigoths, le rouge de la Champagne à la Méditerranée. Cela correspond très bien à nos trois groupes dialectaux, français, provençal et franco-provençal, et on tire parti de ces coïncidences. Et l'on n'est pas arrêté par les singularités de ce phénomène : le vainqueur qui adopte la langue du vaincu, le vaincu qui adopte la phonétique du vainqueur ! Ou bien on invoquera le prestige du nom romain, et, en face, comme fait M. Damourette, la cohésion morale des Francs. Certes la volonté de puissance a toujours trouvé des moyens appropriés pour imposer le vocabulaire, la grammaire du vainqueur ; je ne conçois ni la peur des sanctions ni la cohésion morale pesant sur l'allongement des voyelles ou l'articulation des occlusives. Il faut autre chose, chacun le sait ; il faut la vie en commun, une fusion de races, des brassages massifs de populations, des intermariages, des métissages, le tout provoqué par un afflux important d'immigrés. Les changements articulatoires, si on écarte l'idée d'une évolution interne lente, impliquent des modifications d'ordre physiologique, c'est-à-dire ethniques. Mais alors nouvelle difficulté : s'il y a des arrivages massifs et dominateurs, par quelle faiblesse le fort, le maître, renonce-t-il au seul patrimoine qu'il apporte avec soi, sa langue propre ? Ici encore on invoque le prestige, celui d'une civilisation supérieure. On m'a enseigné cela dès mon enfance ; je le lisais dans ma grammaire, en

1. « In illis diebus *dilatavit* Clodovechus amplificans regnum suum usque Sequanam, sequenti tempore usque Ligere fluvio occupavit » in *Gesta*, § 14, cité par Fustel de Coulanges, *L'Invasion germanique*, p. 492, note.

classe de quatrième. Singulier prestige qui s'affirme dans la *Gallia*, et qui s'effondre en Rhénanie, en Alsace. Demandez à M. Albert Grenier si les Rhénans qu'il a pratiqués étaient moins romanisés que les Rémois. N'insistons pas ; il y a contradiction foncière entre cette action sur nos gosiers gallo-romains qu'on impute aux Francs, et leur incapacité à conserver leur idiome natal. La question de proportion numérique se pose : peut-on à la fois l'écarter et l'admettre implicitement ? Prenons d'autres cas : les Celtes, chassés de leur vieille Bretagne, s'en viennent peupler l'Armorique au VIe siècle, laquelle prendra d'eux son nouveau nom ; ils gardent leur langue jusqu'à nos jours. Est-ce une question de civilisation, ou une question de nombre ? Plus tard, les Arabes occupent l'Afrique du Nord, et aussi le sud de l'Espagne, où ils fondent le califat de Cordoue. Pourquoi l'Afrique est-elle de langue arabe, et l'Espagne, au contraire, toute l'Espagne, de langue romane ? Question de nombre. Imaginons un lot de Marseillais expédiés en pays basque, et qui se mettent à parler basque. Qui croira que leur phonétisme propre prédominera, même s'ils deviennent maires, gendarmes ou gardes-champêtres ? Mais s'ils arrivent deux cent mille, contre cent mille bascophones [1], les conditions changent : l'accent marseillais risque de l'emporter, mais aussi et surtout le parler marseillais, et tant pis pour le basque. L'arrivée des Francs a-t-elle modifié la composition du peuplement ? Voilà quel était le problème. Quelques équipes franques, noyées parmi la paysannerie gallo-romaine, enveloppées, submergées par elle, telle était la situation véritable. Les habitudes articulatoires du vainqueur avaient peu de chance de se transmettre, de se propager, de survivre.

Et la réalité contemporaine nous assure que nous ne faisons pas fausse route. Ce travail était déjà rédigé, quand j'ai lu l'article de M. Charles Bruneau, *Quelques considérations sur le français parlé aux États-Unis* (*Revue des Cours et conférences*, 15 février 1937). Observant des bilingues d'origine canadienne, établis à Brunswick (Maine, États-Unis), et parlant anglais dans un milieu anglais, M. Charles Bruneau a constaté que « le mécanisme de l'articulation anglaise s'est substitué plus ou moins complètement au mécanisme traditionnel. Il en résulte que toute une série de phonèmes anglais ont remplacé les phonèmes français, et surtout

1. A. Meillet et L. Tesnière, *Les langues dans l'Europe nouvelle*, p. 383.

que tout l'ensemble du système articulatoire a été en quelque sorte ébranlé... ». « Quand ils parlent français, ces Canadiens prononcent à l'anglaise en vertu des principes suivants : la langue dominante impose à la langue dominée une partie de ses phonèmes; elle peut imposer son système d'articulation, et même l'accent de la phrase; elle exerce sur le mécanisme d'articulation de la langue dominée une sorte d'action destructive » (*l. c.*, p. 404-405). Voici donc une situation linguistique qu'on peut assimiler, *mutatis mutandis*, à celle des Francs fixés en Gaule, et devenus bilingues. M. Charles Bruneau y a songé, et l'on se demandera avec lui si nous n'avons pas là une confirmation décisive des vues chères à M. von Wartburg. Oui, sans aucun doute, si l'on croit avec M. von Wartburg à une colonisation franque intense, qui aurait modifié profondément la carte du peuplement jusqu'à la Loire. Mais encore une fois, c'est une question de nombre. Et il faut s'expliquer sur ce qu'on entend par langue dominante et par langue dominée. Si, par langue dominante, on entend, non la langue du conquérant, mais celle qu'on a le plus souvent occasion de parler, celle qui est la plus usuelle dans le milieu, dans le pays où l'on vit, — la langue familière et la langue officielle à la fois, — comme l'anglais aux États-Unis, alors, la langue dominante, dans la Gaule franque, ce n'est pas l'idiome germanique, c'est le latin. C'est le latin, et non le germanique, qui constitue l'ambiance linguistique, si l'on peut dire, à Paris, à Orléans, à Chartres, à Reims et dans les campagnes. Les bilingues, ce sont non les Gallo-romains, mais les Francs, une minorité dispersée et vite absorbée. Que le phonétisme germanique exerce une action sur leur manière d'émettre les phonèmes latins, d'accord; mais c'est une action à court terme, et circonscrite, et sans répercussion sur le phonétisme des Gallo-romains qui sont la masse. La langue dominante, c'est celle qui a survécu, et en vertu même des principes posés par M. Charles Bruneau, elle n'a pu être affectée sensiblement par le phonétisme de la langue dominée.

Les deux colonnes qui supportent la belle construction de M. W. von Wartburg, les voilà par terre. Concordance historique : les traits caractéristiques du français à venir apparaissent au VIe siècle, et les Francs ont justement conquis la Gaule au siècle précédent. Conquis, oui; peuplé, non. — Concordance géogra-

phique : le royaume franc s'est constitué dans le Nord et, avant Vouillé, a pour limite la Loire. Oui, mais entre Seine et Loire, et même entre Seine et Somme, combien sont-ils, ces Francs de race ? — Faudra-t-il étirer le provençal jusqu'à Amiens, voire jusqu'à la mer du Nord ? Ma conclusion, et aussi une orientation nouvelle des hypothèses, est contenue dans une page de Fustel de Coulanges (*L'invasion germanique*, p. 552-553) : « Aussi doit-on observer que cet établissement des Germains n'a presque rien changé à la langue des Gaulois. Elle est restée, en général, telle qu'on la parlait parmi le peuple dans les derniers temps de l'Empire... Remarquez que la même langue se parle en Italie et en Espagne, et prenez les écrivains de ces divers pays, Grégoire de Tours, Grégoire le Grand, Isidore de Séville... ils parlent exactement la même langue... Cette langue s'est moins corrompue que modifiée... *Et il est très vraisemblable qu'elle s'est transformée précisément dans le sens où il était de sa nature qu'elle se transformât. Retranchez les invasions germaniques, la transformation n'eût pas été différente.* »

Je tiens ici l'historien pour plus clairvoyant que le linguiste. Les invasions germaniques, en morcelant les territoires et en disloquant la puissance de l'Empire, ont facilité et hâté les différenciations dialectales encore embryonnaires : mais elles ont agi plutôt comme causes occasionnelles que comme causes efficientes. Mais ceci n'est pas exactement notre objet ; nous ne le démontrerons pas directement ; ce sera, si l'on veut, la conséquence indirecte de nos propositions.

III. — Vers une hypothèse gauloise.

L'histoire a répondu à nos interrogations : la solution traditionnelle est à rejeter. Avant d'aller plus loin, nous remarquerons que la discussion qui précède implique plusieurs postulats communs aux partisans de la thèse germanique et à leurs adversaires. Ces postulats, les voici :

I. — Les divergences des deux (ou, si l'on veut, des trois) groupes linguistiques qui se partagent l'ancienne Gaule portent fondamentalement sur la phonétique.

II. — Ces divergences phonétiques reflètent une différence de substrat ethnique.

III. — Ces différences dans le substrat ethnique sont à expliquer, à leur tour, par des modifications du peuplement dont l'histoire nous fournit la clé.

Et j'ajoute une recommandation de méthode : il faut se garder de confondre deux types de mouvements migratoires : les invasions de masse, et celles d'infiltration. Il y a, disent Brunhes et Vallaux (*La Géographie de l'histoire*, 1921, p. 228), d'une part les mouvements de peuples qui modifient les caractères des races, *racial drift*, et ceux qui modifient simplement leur civilisation, *cultural drift*, formules du sociologue A. C. Haddov. Distinction cardinale, qui m'a déjà servi, qui va me servir encore.

*
* *

Remontons le cours des siècles : il y a deux moments dans la période historique, où la composition du peuplement français a pu se trouver modifiée, à la suite de la conquête romaine, à la suite des invasions gauloises.

La conquête romaine nous arrêtera peu. En effet, on relève, chez les linguistes ou les historiens de la langue, cette affirmation, plutôt cette indication : si les régions du Midi ont maintenu leur parler plus proche du latin, c'est qu'elles ont été plus longtemps et plus profondément romanisées. Ici romanisation foncière; au Nord, romanisation superficielle. Qu'on relise nos citations de M. Albert Dauzat. — Si, par *romanisation*, on entend transformation à la romaine des mœurs, des usages, de l'habillement, des cadres politiques et administratifs, innovations civilisatrices, *cultural drift*, nous admettrons, avec les corrections que l'on verra, qu'une portion du Midi a été et est encore plus romanisée que les pays du Nord. Mais si, par romanisation, on entend transformation du peuplement, — et, en vertu de nos postulats, c'est cela qui importe, — alors recourons aux historiens. Alors, nous retrouvons Brunhes et Vallaux (*op cit.*, p. 229) pour qui la conquête romaine a le même caractère, sans distinction de régions, que les invasions germaniques : elles ont toutes deux changé les formes extérieures de la société, et les modes de vie, mais n'ont pas modifié le substrat. Ces géographes s'accordent là-dessus avec l'anthropologue Pittard[1] (*Les*

1. « Ensuite viendra la conquête romaine. Quelle a été son action ethnogénique ? Je la crois, pour ma part, quasiment nulle... ».

races et l'histoire, p. 157) et avec Camille Jullian : La domination romaine, dit ce maître (*Histoire de la Gaule*, t. V, p. 12 ss.), n'a point transformé l'espèce des hommes qui habitait la Gaule au temps de César. Certes, au premier siècle de l'Empire, les fondations officielles de colonies, et l'immigration libre des marchands ou autres, ont introduit sur notre sol des éléments étrangers, je dis étrangers, et non latins, puisque ces nouveaux-venus sont des Italiens, des Grecs, des Syriens, des gens qui viennent en Gaule, comme, au XIXe siècle, nous, Européens, nous allions en Amérique. Ces étrangers n'étaient pas nombreux. Camille Jullian propose, en comptant très large, et pour toute la *Gallia* jusqu'au Rhin, le chiffre d'un demi-million (V, 18, 19). C'est tout de même peu, une fois ceux-ci dilués dans la masse celtique. De plus, ces colons, sont-ils des colons, au sens où nous entendons actuellement le mot ? Ils se fixent dans les villes. Et ces villes, quelles sont-elles ? Narbonne, Nîmes, Arles, Aix, Fréjus, puis, remontant vers le Nord, Avignon, Orange, *Tricastini*, Vienne, Lyon, et plus au Nord encore d'autres le long du Rhin. Tels sont les centres premiers de diffusion romaine, avec, pour capitale, Lyon. Mais alors, si on veut à tout prix faire une discrimination entre provinces *plus romanisées* et provinces *moins romanisées*, qu'on ne se laisse pas abuser par la richesse monumentale de la *Provincia* privilégiée. Il faut opposer l'Est à l'Ouest, non le Nord au Midi. L'effort romain n'est pas orienté vers l'Atlantique qui ne mène à rien. La colonisation est nulle au Languedoc, nulle en Aquitaine : aucune fondation romaine le long de la Garonne ; et que trouverons-nous en Quercy, en Rouergue ? C'est dans la Narbonnaise, dans le couloir rhodanien, et au delà, à Autun, Besançon, Auxerre, et Sens, Lutèce, Reims et Langres, Metz et Trèves, Strasbourg, Mayence et Cologne que sont les assises de la *Gallia* rénovée : les marques sont encore gravées sur le sol [1]. Telle serait la zone du provençal, si le provençal devait être expliqué par une romanisation plus intense ; et Lyon devrait être un des berceaux du Félibrige, Lyon, le cœur qui reçoit et transmet le sang vivifiant, de la tête qui est à Rome aux extrémités qui sont aux frontières de la Germanie. L'axe circulatoire suit le Rhône et la Saône, joignant la Méditerranée au Rhin, éternel souci des Empereurs. En regard, la Gaule de l'Ouest, la Gaule aquitanique, est

1. Voir Jullian, *op cit.*, t. V et VI, *passim*.

déshéritée. Le courant qui propage la *romanité* porte au Nord [1], et il est sans rapport avec la limite du français et du provençal; deux ordres de faits étrangers l'un à l'autre. D'ailleurs, dans aucune portion du domaine gaulois l'importance numérique des immigrants romains ou romanisés n'a été de nature à modifier le peuplement antérieur. De cela, quelques linguistes ont été avertis, tels MM. Damourette et Pichon (*op. cit.*, t. I), Meillet (*L'Anthropologie*, 1933, p. 41 : *Linguistique et anthropologie*). « Les Gallo-romains, dit encore Hubert (*Les Celtes*, I, 1932, p. 19) sont restés pour la plupart des Celtes déguisés. » Le déguisement consiste dans l'emprunt d'une langue importée, soutenue par une civilisation également importée. On adopte la grammaire, le vocabulaire nouveau, et les documents nous en informent. Resterait à savoir ce qu'est devenu, régions par régions, le latin parlé soumis au phonétisme des Gaulois.

On m'en voudrait, peut-être, de ne pas rappeler l'hypothèse qui avait été jadis émise par H. Morf (*Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs, Abhandlungen der Preussischen Acad. der Wissenschaften*, 1911, et aussi *Bulletin de Dialectologie romane*, 1909, 1 ss.). La formation de nos grandes aires dialectales s'expliquerait par le réseau routier de la Gaule romaine et la prépondérance des capitales régionales qui commandent les nœuds de routes. De Lyon, *caput Galliae*, partent les principales qui remontent le long de la Saône, puis de la Seine, et celle qui, par Autun, Bourges, Poitiers, Saintes, rejoint Bordeaux : sur les territoires traversés se propage un courant linguistique émané de Lyon qui irrigue le domaine où sera le français. Un autre courant part de Narbonne, gagne Toulouse, atteint Bordeaux, et, débordant de part et d'autre de son lit, crée la zone du futur provençal, de la Méditerranée à l'Atlantique. Ces propositions sont séduisantes parce qu'elles prétendent établir un lien concret entre un fait de civilisation, la voie publique, et la différenciation de nos parlers. On en trouvera la critique, faite au point de vue du romaniste, dans Ronjat (*Gram. Istorique des parlers provençaux modernes*, t. I, p. 27-28). Pour moi, je vois bien circuler sur ces grandes artères du mobilier, des vêtements, des poteries, des denrées, des livres, des officiers, des agents du fisc, des marchands,

1. Les courants commerciaux ont la même orientation. Cf. M. P. Charlesworth, *Trade-routes and commerce of the Roman Empire*, Cambridge, 1936, ch. XI, Gaul, 179 ss.

des légionnaires, je vois cheminer les vocables, compagnons de ces choses et de ces hommes. Mais si la phonétique est à la base des différenciations dialectales, mon imagination se refuse à concevoir comment les routes peuvent intervenir en l'affaire. Dieu sait si les routes et voies ferrées de Paris à Lyon et à Marseille sont parcourues par les rapides, les camions, les autos, sans parler de la batellerie fluviale : malgré l'intensité du trafic, l'accent marseillais reste localisé à Marseille, et l'accent faubourien n'a pas pénétré en Provence. Et dans l'antiquité gallo-romaine, admettra-t-on sérieusement qu'à Bordeaux, confluent des routes venant de Narbonne et de Lyon, le latin parlé était un *combiné* du latin à la lyonnaise et du latin à la narbonnaise ? C'est à l'immobilité des substrats, non à des facteurs en voyage, que tient le fait-dialecte.

Après les Francs, voilà donc éliminés les conquérants romains. Passons maintenant aux Gaulois.

*
* *

Rappelons encore une fois le problème, tel que nous le concevons et tel que le formulait Gaston Paris. « Et comment, disait-il, je le demande, s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'Ouest à l'Est couperait la France en deux, en passant par des points absolument fortuits ? » (*Bull. Soc. Parlers de Fr.*, p. 5). On a déjà deviné notre réponse : elle s'explique d'abord par les modalités du peuplement gaulois.

Ceci n'est pas une tentative bien nouvelle. Nous ne sommes pas les premiers à ramener aux Gaulois tout ce qui, dans la préhistoire des langues romanes, se présente comme embarrassant. Il y a eu le système un moment célèbre de Mohl (*Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899). Et Jullian regrette (*op. cit.*, t. VI, p. 120) qu'on ait accueilli si froidement ses aperçus. Plus près de nous, M. G. Millardet (*Linguistique et Dialectologie romanes*, p. 482 ss.) semble accorder aussi aux Gaulois une part importante dans l'évolution du latin de Gaule [1]. Mais la plupart leur ont dénié toute influence. Ronjat écrit sèchement (*op. cit.*, I, p. 27) : « On a dit que

1. Voir aussi Terracher, *Les aires morphologiques...*, Introd., p. VIII : « La limite du français et du provençal correspond peut-être en gros, comme on l'a prétendu, à la distribution ancienne des populations de race celte, d'une part, ibérique et ligure, de l'autre... »

dans ses lignes générales le domaine provençal représente la partie de la Gaule où la race celtique ne constituait pas la majorité de la population. Cette explication ne paraît pas valable ». Pourquoi ? parce que d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., II, p. XXIII) prétend que les envahisseurs gaulois n'auraient constitué dans notre pays que des cadres, une aristocratie de dirigeants. M. A. Dauzat (*Les patois*, p. 19) déclare tout net que la question de nos origines dialectales n'a rien à voir avec la géographie de la Gaule indépendante. La raison, c'est l'unité remarquable du latin de Gaule qui ne décèle aucune fêlure. D'autres ont écarté cette thèse parce qu'on n'avait aucun argument pour l'étayer.

Cette thèse, je vais la reprendre, malgré ces condamnations. Mais ne conviendrait-il pas de discuter, au préalable, ces objections? La première tombera d'elle-même au cours de notre exposé : l'autorité de d'Arbois de Jubainville a singulièrement fléchi aux yeux des celtisants contemporains. La seconde, l'unité remarquable du latin de Gaule, et plus généralement du latin vulgaire, me paraît reposer sur une notion confuse. Unité, oui, sur le papier, ou sur la pierre, unité de la langue écrite, du style lapidaire [1], unité relative toutefois, car on a pu noter, çà et là, des particularités locales (Pirson, *La langue des Inscriptions latines de la Gaule*, Bruxelles, 1901). Fustel de Coulanges, familier des textes, a souligné, on l'a vu, l'identité du latin manié par un Gallo-romain, Grégoire de Tours, par un Espagnol, Isidore de Séville, et par Grégoire le Grand. Or, il s'agit ici, pour nous, de phonétique, et, par conséquent, de langue parlée. Du jour où les Gaulois romanisés se sont mis à parler latin, — et quelle que soit la date de ce fait, — l'habitant de Bordeaux a t-il prononcé le latin comme celui d'Arles, ou celui d'Orléans, ou celui de Reims ? Qui le croira ? Quand une langue commune de caractère officiel se répand sur une aire territoriale très vaste, elle se diversifie inévitablement, suivant les provinces, dans l'usage quotidien. Il est curieux que Mohl (*op. cit.*), essayant de voir clair dans la période linguistique qui nous occupe, n'ait aucunement pensé à tirer argument des français régionaux. Malgré la différence des temps, la situation est la même ; je dirai plus, il y avait moins

1. Et retenez ceci de Jullian (V, p. 9) : « Le monument y est l'œuvre de Romains ou de Gaulois gagnés aux modes latines. Le vrai Celte, le vrai Belge ne gravent pas d'inscriptions. »

d'obstacles au particularisme linguistique pendant la période gallo-romaine que de nos jours. Il me paraît invraisemblable de concevoir un latin de Gaule prononcé uniformément par tous ces peuples où César lui-même distingue trois grandes masses ethniques et linguistiques différenciées : *lingua*, institutis, legibus inter se differunt (*De Bello gall.*, I, 1). Mais ces différences de phonétisme ne sont enregistrées nulle part : de là ces affirmations sur l'unité du latin des Gaules. Mais lisez donc *Marius*, *Fanny*, et *César*, de Marcel Pagnol. La langue qu'il emploie, sauf quelques expressions du cru, c'est du français commun : unité remarquable du français commun, — dans le livret. Puis allez au cinéma : l'auteur a su rassembler, pour son étude de mœurs marseillaises, une équipe d'acteurs provençaux. Alors ce n'est plus du français commun. Ce qu'on appelle l'accent marseillais, c'est bien un phonétisme différencié : émission des voyelles, articulation des consonnes, place et nature du ton, coupe de la phrase énoncée, mise en valeur des mots par des moyens phoniques, mouvement et rythme général du *sermo*, tout cela reproduit, avec beaucoup de vérité et d'aisance, par des artistes locaux, nous plonge en pleine phonétique marseillaise : de cela aucune trace dans l'imprimé. Ces nuances de prononciation, dira-t-on, sont de maigre importance : elles n'ont pas plus de valeur que celles qui se constatent d'un individu à l'autre. Il n'y a qu'à entendre M. Brun, Lyonnais, pour se rendre compte qu'il est un isolé dans un groupe ethniquement et linguistiquement différent de lui. Je me rappelle que dans un lycée de Paris, où se rassemblaient les meilleurs produits de l'enseignement secondaire, je n'arrivais pas à comprendre, moi, venant du Sud-Ouest, mes camarades carcassonnais [1]. Je me rappelle que, pendant la guerre, je n'arrivais pas à comprendre un groupe de mobilisés morvandiaux : et pourtant, on ne parlait que français... N'en ai-je pas assez dit ? L'unité du latin de Gaule est une vérité pour philologues.

Il n'est donc pas légitime d'écarter *a priori* l'hypothèse gauloise. Il est d'autre part malaisé de la justifier péremptoirement. Pas plus que mes prédécesseurs, je ne suis en mesure d'apporter le fait décisif, l'argument dirimant, la preuve cruciale. J'ai recueilli quelques indices, j'ai cru découvrir quelques pistes, j'offre un faisceau de présomptions. En rassemblant ces données éparses, disparates et fugaces,

1. Quand ils parlaient français... En revanche, je les comprenais très bien, quand ils parlaient en langue d'oc.

on apercevra quelque relation entre le peuplement gaulois et l'origine de notre limite.

Voici, en quelques mots, comment j'envisage les faits. Si nous examinons les indications transmises à nous par les historiens de l'antiquité, et si nous essayons de reconstituer, d'après les spécialistes d'aujourd'hui, les étapes des envahissements gaulois, nous entrevoyons deux modalités assez différentes de ce peuplement. Au Nord, peuplement réel, relativement dense ; au Sud, simplement des groupes qui se mêlent aux indigènes. Autrement dit, l'épaisseur de la couche gauloise est sensiblement moindre au Sud qu'au Nord. Ici, c'est une nappe, ou, si l'on veut, un tissu serré ; là, ce n'est plus qu'un réseau aux mailles souvent lâches. L'afflux des Gaulois dans la moitié septentrionale de notre pays a transformé le peuplement, *racial drift* ; dans la portion du Midi, il y a une conquête, mais l'occupation du sol, comme la proportion d'immigrés, a été réduite. De sorte que, à l'arrivée des Romains, si tout le pays était celtisé, et pouvait, sans impropriété grave, être appelé *Gallia*, sous ces mots *Galli* et *Gallia*, et sous une apparence de civilisation homogène, il y avait au fond et en réalité deux types de peuplement très différents, un type à prédominance celtique, au Nord, un type à prédominance pré-celtique, au Sud. Cette différence de composition ethnique est à l'origine du dualisme français-provençal, qui nous occupe. Je présente d'abord mes conclusions. On verra mieux, à mesure qu'on lira, si j'ai raison ou si j'ai tort.

Ce peuplement de la Gaule, qui, nous l'avons vu, n'a pas été sensiblement modifié sous l'autorité romaine, que pouvons-nous en connaître, d'après les documents qui s'échelonnent du Ier siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la chute de l'Empire romain ? Il nous est impossible de fixer même approximativement le chiffre global de la population gallo-romaine. Les évaluations diffèrent du simple au double et même au triple, suivant les historiens. M. Cavaignac s'arrête à douze millions pour la période de Vespasien (*Invasions gauloises en Italie*, *Rev. Celtique*, XLI, 1934) ; Jullian propose de vingt à trente millions pour le temps de la conquête et quarante ou cinquante millions pour la période impériale (t. II, 4 ss. et V, p. 24). M. Hubert pense à une trentaine de millions (*Les Celtes depuis l'époque de la Tène*, p. 167)[1]. Malgré ces divergences, ils sont una-

1. Je désignerai par I le volume qui a pour titre : *Les Celtes et l'expansion cel-*

nimes à considérer que la proportion des Celtes était beaucoup plus faible au Midi qu'au Nord. C'est ce point qu'il nous plaît de préciser, en examinant tour à tour les trois grandes aires méridionales qui correspondent *grosso modo* à notre Gascogne, à notre Languedoc, à notre Provence.

Pour l'Aquitaine, dont la population fait impression sur César, multitudine hominum ex tertia parte Galliae est aestimanda (*B. G.*, III, 20), personne ne songe à lui attribuer un peuplement celtique, sauf le long de la Garonne et çà et là, à la lisière des Pyrénées. Ici pas de pénétration ; simples occupations périphériques. Les noms des peuplades mentionnées par les anciens révèlent une provenance non-celtique : ces Bigerri, ces Tarbelli, ces Cocosates, ces Venami, ces Onobriates, ces Monesi, ces Osquidates, ces Silbyllates, ces Bercorcates, ces Bipedimui, ces Sassumini, ces Basabocates, de Pline (*Hist. Nat.*, IV, 33), ces Ptianii, ces Vocates, ces Tarusates, ces Elusates, ces Gates, ces Ausci, ces Garunni, ces Sibuzates de César (III, 27) attestent la permanence d'occupants antérieurs, que Strabon, après César, distingue catégoriquement des Celtes. Ces tribus semblent animées d'un particularisme aussi persistant que leur vitalité. Lorsque Auguste créa les cadres officiels de la province de Gaule, en l'an 27, il rassembla sous le nom d'Aquitaine tous les peuples situés entre la Loire et les Pyrénées : c'était créer une unité factice avec des éléments hétérogènes. Les Aquitains tenaient à rester administrativement disjoints des peuples proprement celtes. C'est ce que nous montre une inscription trouvée à Hasparren, en l'honneur d'un certain Verus qui obtint cette disjonction : pro novem optinuit populis sejungere Gallos urbe redux genio pagi hanc dedicat aram. Les neuf peuples ont donné le nom à la Novempopulanie des historiens (Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 361 et 411 ss.). Les *Galli* sont des *Pictones*, des *Santones*, des *Bituriges*, des *Lemovices*, etc. : ils formeront désormais une unité séparée. Peu importe pour nous que cette réclamation se soit produite sous Auguste ou sous Dioclétien [1] (R. Lizop, *Les Convenae et les Consoranni*, 1931, p. 45, note). Ce qui est notable, c'est cette volonté des Aquitains : ils protestent contre une brimade qui sou-

tique jusqu'à l'époque de la Tène, et par II, le volume qui fait suite : *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique.* — De même, je me contente pour Jullian de renvoyer aux tomes de son *Histoire de la Gaule.*

1. C. Jullian (IV, 447, n. 5) pense plutôt au règne de Septime-Sévère.

met au même régime administratif des peuples qui n'ont entre eux aucune tradition commune. Ce qui est notable aussi, c'est cette joie d'avoir obtenu gain de cause, qui est inscrite sur la pierre et dont ils rendent grâce au génie local.

Certes, les Celtes avaient mordu sur l'Aquitaine : la vallée de la Garonne, la rive gauche du fleuve jusqu'aux collines gasconnes, le Médoc étaient sous la main de tribus gauloises : les *Vasates*, les *Bituriges Vivisci*. Le cas de ces derniers mérite réflexion. Rameau détaché des Bituriges, qui peuplent le futur Berry qui leur doit son nom, ils se sont installés dans la région de Bordeaux et vraisemblablement à Burdigala : par rapport aux Aquitains ils sont ἀλλόφυλοι (Strabon, IV, 2). Si la composition du peuplement est ici la même qu'en Berry, chez les *Bituriges* dits *Cubi*, pourquoi le Bordelais n'est-il pas de langue d'oïl ? Même substrat, donc mêmes réactions phonétiques. Or, il n'en est rien. C'est que le substrat est différent. En Berry, les *Bituriges Cubi*, nombreux, puissants, prospères, sont l'élément essentiel de la population. En Gironde, les *Bituriges Vivisci* sont politiquement les maîtres, mais numériquement ils sont submergés par les indigènes (Jullian, II, 501, 534-35, et VI, 398). Deux pays catalogués comme celtes, et de même peuplade celte : l'un est celte réellement, l'autre nominalement. Et plus tard ces deux pays appartiendront à des aires dialectales différentes. Le cas des Bituriges est, pour mon propos, un cas privilégié. *Ab uno disce multos*. On saisit par cet exemple combien fallacieuses sont ces formules : le flot des envahisseurs gaulois atteignit la Garonne. Ils l'atteignaient, oui, mais comme une vague s'en vient mourir sur la grève. Ils l'atteignaient, mais sans être en force pour rénover l'élément humain.

Au delà de la Garonne, vers l'Est, les pays que le roi de France rassemblera sous le terme de chancellerie « Languedoc » étaient occupés par les Volques : *Volcae Arecomici*, dans l'Hérault et le Gard, avec Nîmes pour métropole, *Volcae Tectosages* autour de Toulouse. Ils étaient, on le verra, des tard venus, comme les *Bituriges Vivisci*, issus d'un vaste groupement celtique dont l'assiette primitive était sur le Danube et qui se disloque en rayonnant vers la Grèce, l'Asie, et vers notre Midi occitan. Entreprenants, sans doute, mais en petit nombre, ils se répandirent sur ce territoire trop ample pour eux, qui va du Tarn à la Tet et de l'Ariège au delta du Rhône, le plus ample, remarquons-le, qui ait été dévolu à une seule peuplade

celte. Ici encore minorité conquérante qui se pose sur les populations indigènes, soumises, mais vivaces. Ici encore des noms singuliers attestent cette vitalité. Pline les connaît encore (III, 5, [4]) mais, vu leur étrangeté, ils sont déformés par les copistes des manuscrits : *Atasgoni*, *Samnagenses*, *Tasconi*, *Tarusconienses*, *Umbranici* ; ou ils survivent, grâce aux légendes des monnaies : *Longgostaletes*. Autour de Nîmes, les vingt-quatre bourgades dont parle Strabon portent des toponymes antérieurs à la venue des Gaulois : Andusia, Brugetia, Tedusia, Vatrute, Ugernum, etc. (Desjardins, *op. cit.*, II, 212). A l'époque impériale, et malgré l'influence antérieure des Gaulois, ce monde primitif subsiste : on sent sa présence. Ces *gentes* ont conservé leur individualité, puisque les géographes n'oublient pas de les relever ; elles ont une valeur officielle, puisqu'elles figurent sur des monnaies ou des monuments. Voilà ces innombrables petits peuples sans histoire ressuscités par des noms propres. Strabon les connaît aussi et nous les montre vivant côte à côte avec les Volques : ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρά παρακείμενα τοῖς 'Αρεκομίκοις μέχρι Πυρήνης. Et cette phrase de Cicéron n'est-elle pas évocatrice à son tour : Huic provinciae *quae ex hac generum* [ou *gentium*] *varietate constaret*, M. Fonteius, ut dixi, praefuit. Sur la carte, il y a une étiquette : Volcae. Mais sur le terrain il y avait autre chose ; il y avait des pré-celtes. Le rideau nous empêche de voir le vrai paysage. Les historiens modernes ne s'y sont pas trompés. Jullian, Desjardins nous dépeignent la Narbonnaise comme un pays pré-celtique saupoudré de Celtes.

Pour la région provençale, il n'y a pas de difficulté. On sait que les Gaulois n'occupèrent ni le littoral à l'est de Marseille, ni la montagne. On les vit aux bords de la Durance, où ils trouvèrent des populations en possession de fait : les Ligures. Ils se mélangèrent à eux. A ce mélange, dont nous ignorons les dosages, on a donné le nom de *celto-ligure*. Dans quelle mesure, celte ? Dans quelle mesure, ligure ? Les Cavares, entre Avignon et Cavaillon, sont-ils vraiment des Celtes ? Et les Voconces de l'Ouvèze ? On verra plus loin avec quels retards significatifs les Celtes ont essaimé le long du couloir rhodanien. A partir de Valence jusqu'à la mer, la supériorité numérique était sans conteste en faveur des populations préétablies.

Des Alpes au golfe de Gascogne nous recueillons ainsi des noms avertisseurs. Les prédécesseurs des Gaulois survivent encore pendant

les temps romains. Leur vitalité s'exprime encore sous l'Empire d'une autre manière. D'abord, par le culte des divinités topiques. Par delà le panthéon gaulois, par delà le panthéon romain, l'attachement aux dieux anciens, familiers et locaux, subsiste. Les adorations sont inscrites sur la pierre, et des vallées pyrénéennes jusqu'aux montagnes du Comtat, du pic de Gar jusqu'au Ventoux et à Sainte-Victoire, on continue à s'adresser aux génies traditionnels des sources, des bois, des collines, tels Dexiva, Obio, Uxovinus, Uxsacanus (Sautel, Gagnières et Germand, *Préhistoire et Protohistoire, Dép. de Vaucluse*, 1933, et aussi Jullian, II, 129). De ces religions lointaines, les traces sont infiniment plus rares, quand on va vers le Nord. En revanche Esus, Taranis, Teutatès, protecteurs des grandes communautés gauloises, ont ici peu de fidèles. — Autre contraste : la Gaule, avant les Romains, n'est pas un pays de villes. Jullian en compte une soixantaine pour la *Belgica* et la *Celtica*, mais une trentaine pour la seule Narbonnaise : de ces villes qui sont prospères, qui deviendront, sous l'Empire, des centres actifs, les Volques ne sont pas les fondateurs, — sauf Nemausus. Elles ont une terminaison en *-o* caractéristique : *Carcaso, Narbo, Tarusco, Avennio, Cabellio, Arausio, Vasio, Cularo.* Au Nord, les villes paraîtront plus tard : lieux de rassemblement, elles auront pour toponymes les noms des peuplades gauloises : Arras, Beauvais, Paris, Reims, Tours, Angers, Poitiers, Bourges, Langres, rappellent les Atrebates, les Bellovaques, les Parisii, les Remi... Cet usage quasi général est exceptionnel dans le Midi, Bazas, Auch, Riez. Et dans tout le Languedoc, pas un lieu-dit qui évoque le souvenir des Volques ! Ainsi, chaque fois que le hasard permet de déchirer le voile qui cache tant de réalités, — et ce voile c'est la nomenclature historique d'usage : monde celtique, monde romain, — à travers la déchirure, nos yeux peuvent apercevoir des éléments ethniques, qui ont leurs racines dans un lointain passé, et qui, dans la pénombre, sont toujours vivants. Pour l'Aquitaine, pour la Ligurie, on ne l'ignorait pas : c'est également vrai pour le pays des Volques.

Pour le Nord et le Centre de la Gaule, les écrivains latins ou grecs ne nous ont transmis aucun de ces noms révélateurs. Tout semble se passer comme si les Gaulois y étaient les seuls occupants depuis toujours.

Mais nous n'avons aucun témoignage qu'à ces différences dans la composition du peuplement ait correspondu, déjà à l'époque gallo-

romaine, une différence dans le traitement du latin. Je rappellera toutefois, à mon tour, ce célèbre passage extrait d'un *Dialogue* de Sulpice-Sévère (I, 27). Il s'agit d'un Gaulois de Gaule, nommé Gallus, qui est invité à dire ce qu'il sait de Saint-Martin. Il fait des façons : « *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior : audietis me tamen, ut gurdonicum* [ou *Chortonicum*] *hominem, nihil cum fuco aut cothurno loquentem.* » Et l'un des interlocuteurs : « *Tu vero vel celtice, vel, si mavis, gallice loquere, dummodo Martinum loquaris.* » *Celtice* vel, si mavis, *gallice* ! On a pu croire qu'il parlait celte. M. Brunot (*Hist. de la langue française*, I, 21, note) propose de comprendre : à la manière d'un Celte. C'est aussi encore mon avis. Gallus parle latin, et ses auditeurs ne le suivraient pas sans cela. — Ne pourrait-on tirer davantage de ce passage ? Sans doute, il y a une opposition qu'il souligne entre son auditoire de lettrés et lui, qui n'est qu'un rustre : c'est peut-être le sens de *gurdonicum* [1]. Mais il y en a une seconde : *me hominem Gallum inter Aquitanos*. Vous, les Aquitains, vous parlez suivant le bon usage. Nous, gens de la *Celtica*, notre latin est un mauvais patois, un charabia. Moi, un primaire, parler devant des membres de l'Institut ! Il dit cela ; mais il dit aussi : Moi, Marseillais, parler devant des Parisiens ! Est-ce solliciter le texte que d'y apercevoir la trace d'une différenciation dans les parlers latins de la Gaule romaine ?

Ce contraste ethnique entre le Nord et le Midi qu'on arrive à lire dans les documents de l'époque impériale s'explique et se précise par les notions qu'on a désormais sur l'histoire des invasions gauloises. Bien que la chronologie de cet événement ne soit pas hors de conteste, les archéologues et les celtisants sont d'accord pour en reconnaître les étapes et en fixer les modalités (Hubert, *op. cit.* en deux volumes, et Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique, et gallo-romaine*, — 7 vol. parus, — continué par M. Albert Grenier). C'est à la fin de l'âge du Bronze que les premières bandes gauloises se

1. Les éditions impriment *gurdonicum*, mais quelques manuscrits portent *gorthonicum*. Cf. Babut (*R. Hist.*, 1910, t. 104, p. 287, *Gorthonicus et le celtique en Gaule au Ve siècle*). Babut a cherché à préciser le sens de ce terme. Il signale que, d'après un glossaire géographique latin-haut-allemand du IXe siècle, *Chortonicum = Gallia*. On lit en effet : *Gallia walho land, — Chortonicum auch Walho land*. Cette interprétation serait intéressante pour nous. Elle montre que Gallus tient à s'opposer aux Aquitains comme Gaulois gallicisant.

présentent sur notre sol, les Pictes, ascendants probables des *Pictones*. Au début de la période suivante [1], celle de Hallstatt, c'est-à-dire autour de l'an 1000 avant J.-C., — et l'on est d'accord pour identifier la civilisation hallstattienne avec celle des Gaulois, — il y a des établissements importants à l'Est (Vosges, Haute-Marne, Côte-d'Or, Jura) et aussi au Centre (dép. du Cher) (Hubert, I, 312). Dès la deuxième moitié du Hallstatt, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté sont aux mains des nouveaux venus. Par la suite, cette civilisation, caractérisée par les sépultures à incinération et l'épée longue, se répand au Nord, au Centre du pays ; le peuplement gaulois semble chose faite de l'Océan à l'Auvergne, et ce peuplement, d'après les stations archéologiques, se révèle considérable (Déchelette, *op. cit.*, II, 2ᵉ partie, p. 571). A la fin du Hallstatt, entre 700 et 500 avant J.-C., les Celtes ont traversé l'Aquitaine, sans y demeurer, sauf de place en place, autour d'Agen, d'Albi ; quelques-uns se sont arrêtés devant la barrière des Pyrénées, — cimetières de Ger, d'Ossun, — la plupart sont passés en Espagne, où, mêlés aux indigènes, ils formeront ce composé celtibérique dont nous parlent les historiens de l'antiquité. C'est au même mouvement migratoire que semble se rattacher le peuplement gaulois de l'Italie septentrionale. Quand s'achève la période de Hallstatt l'ensemble de notre pays jusqu'aux approches de la Garonne est occupé. Au Sud-Est commence l'occupation le long du couloir rhodanien.

Avec le vᵉ siècle s'ouvre une nouvelle phase, celle de la Tène (abandon momentané de l'incinération, épée-poignard à antennes). Entre 500 et 400, sous la poussée des Germains, les Belges, qui leur sont apparentés, mais qui ont des liens publics avec les Celtes, pénètrent dans les territoires qui formeront désormais la *Belgica*, et s'y trouvent fixés au ivᵉ siècle : quelques bandes s'aventureront jusqu'en Espagne.

Sous l'effet de la même pression germanique, les Gaulois, qui, au temps d'Hérodote, sont encore loin de Marseille, atteignent bientôt la Durance, mais nous connaissons assez mal, dit M. Hubert, la provenance des Cavares, des Voconces, des Tricastins. C'est alors

1. Les savants, au début du xxᵉ siècle, considéraient comme plus récentes les premières apparitions des Celtes dans nos pays, tels Jullian et Bloch in *Hist. de France* dirigée par Lavisse, t. II. Nous suivons la chronologie adoptée par M. Hubert.

aussi que les Volques ont pénétré en Languedoc. Ces envahisseurs qui choisissent pour résidence le Midi, sont indiscutablement des tard-venus. Désormais les peuplades gauloises sont en place. César les trouvera là où elles étaient depuis le IVe siècle. La géographie ethnique et politique de notre pays ne bouge plus jusqu'à l'arrivée des Romains.

Ce résumé, qui ne retient que les lignes générales — et on lira le détail dans les deux beaux livres de M. Hubert, — est d'une grande signification. La couche gauloise, dans le Midi, était légère, disions-nous plus haut. Nous savons maintenant qu'elle est récente. Le peuplement de la *Celtica*, — établissements des Bituriges, des Carnutes, des Éduens, — est déjà une vieille chose, quand les Voconces, les Cavares, les Volques apparaissent dans la région méditerranéenne. Quant à l'Aquitaine, elle est à la fois poreuse et imperméable. Elle laissera s'écouler les flots successifs, en direction de l'Ibérie, et les Celtes n'occupent que quelques postes du pourtour. Aussi, lorsqu'à la fin du IIe siècle se montrent les légions romaines, la celtisation du Midi n'avait pas subi l'épreuve du temps : elle était fragile, parce que de fraîche date. Elle était à peine deux fois centenaire.

La chronologie des invasions gauloises est en faveur de notre hypothèse. Encore curieux, le caractère de ces invasions. D'abord, le terme d'invasion, ici plus que jamais, prête à l'équivoque. Pas de cataclysme humain, comme le mouvement des Cimbres et Teutons, ou celui des Huns. Les termes d'essaimage, de vagabondage, sont plus propres à traduire ce qui s'est passé : des progressions perlées, continues, comme par une suite d'appels d'air qui se renouvellent, et cela échelonné sur près de dix siècles. Des éléments se détachent de la souche-mère, sise quelque part entre le Rhin et le Danube ; ils partent en *quête*, chacun de son côté, — le tout se déployant par rayonnement, — jusqu'au moment où chacun a choisi sa nouvelle assiette. Et c'est pourquoi on trouve des portions de Volques ou de Cénomans en des parages si divers, des Boïens en Bohême et en Italie et près d'Arcachon, des Sénons dans la Vienne, dans la Mayenne, près de Bordeaux et aussi en Belgique. Sur les terres qu'ils choisissent, ils ne délogent pas les envahis : ils s'installent à leur convenance, aux endroits qui leur paraissent intéressants ; ils fixent leur résidence sur des fondations bien à eux, puis d'autres effectifs surviennent compléter les effectifs déjà établis :

c'est ainsi que, s'incorporant à la terre anonyme des néolithiques, ils ont créé la Gaule. Rien de plus contraire à la vérité que de voir en eux des guerriers qui se transmuent en aristocratie de vainqueurs, comme faisait d'Arbois de Jubainville. Il y aura plus tard une aristocratie foncière, et une plèbe de déclassés, les *obaerati* de César; mais, à l'origine, ce sont des gens sans avoir, qui ont besoin de vivre et qui font de l'exploitation, en s'étendant sur les espaces à l'abandon, au fur et à mesure des arrivages, comme les colons du Far-West. Les premières alluvions sont composées de pasteurs-guerriers qui préfèrent les hauteurs. Les suivantes sont plutôt portées à l'agriculture et à l'élevage des chevaux : elles préfèrent les plaines, les labours, les vallées arrosées, créeront des groupes ruraux, des villages plutôt que des villes, — des marchés : ce sont les peuples venus pendant la seconde période de la Tène. Leur pénétration est toute pacifique. Si les premiers se sont répandus en nappe, se sont déposés par bancs, ceux-ci avancent par infiltration à travers leurs congénères déjà casés et devenus sédentaires. Ces migrations de seconde phase se produisent non par une poussée qui se transmet de proche en proche, comme les rides sur le miroir d'un étang, — et par refoulement, — mais par une suite de glissements qui les portent d'arrière en avant : ainsi les Volques, avant d'atteindre le Languedoc, ainsi les Belges, traversant Celtique et Aquitaine pour aller en Espagne. Tel est le tableau que ressuscite à nos yeux M. Hubert, à qui j'emprunte ses formules.

Les grandes masses, qui sont les plus favorisées, sont celles qui arrivent les premières : elles sont compactes, prennent les bons terroirs, deviennent puissantes : autour d'elles se grouperont de vastes confédérations, les Carnutes, les Éduens, les Bituriges surtout, qui, au cœur de la Gaule, feront figure de peuple directeur, et dont la force, la richesse deviendront légendaires : nombre, puissance, hégémonie, tout cela se tient. Strabon, de son côté, insiste sur la densité des Belges : on a recensé chez eux jusqu'à 300.000 hommes mobilisables (IV, 4). Or ces aires de fort peuplement gaulois sont celles où l'on parlera français. Que les historiens sont plaisants à consulter ! On ne leur reprochera pas de préparer malicieusement pour moi des arguments : leurs affirmations ne sont pas suspectes de parti-pris, de préventions dans nos controverses. Et sans y penser, ils nous donnent raison. Non seulement pour ces généralités, mais aussi pour les faits de détail.

Ainsi, Jullian (II, 495) oppose les terres maigres et ingrates des *Lemovices* clairsemés aux terres voisines des *Pictones* et des *Santones* où les hommes profitent et prospèrent. Or les Limousins parleront provençal; ceux de Saintonge et du Poitou parleront français. M. Clouet, de même (*Année préhistorique*, 1935), insiste sur la densité du peuplement celtique dans l'Aunis. On a beau s'en défendre, il y a quelque relation entre la répartition des Gaulois sur notre sol et la répartition de nos dialectes.

En revanche, Jullian et M. Hubert insistent sur l'infériorité numérique des Volques (voir *Hist. de la Gaule*, II, 503 ss., et *Les Celtes*, II, 89 ss.), et le caractère précaire de leur occupation. De même Desjardins (*op. cit.*, II, 212) ; E. Philipon (*Les Ibères*, 1909, p. 152) dira d'eux : « Les Gaulois victorieux se bornèrent à créer de loin en loin des postes fortifiés qui assuraient leur domination sur le plat pays. C'est ainsi qu'ils fondèrent *Lugdunum*, au pays de Comminges... ». Peu nombreux, disséminés sur un territoire très vaste, ils n'ont tenu ce pays que par un réseau très lâche. Les peuples antérieurs, assujettis, ou réduits à l'état de clientèle, les débordaient par leur masse, aussi par la continuité tenace de leurs modes de vie, qui ne s'altéraient point malgré la présence du maître nominal. Jullian, en quelques pages lumineuses (*Hist. de la Gaule*, t. II, p. 503 ss.), ressuscite cet antagonisme latent, — latent pour nous, à cause du silence de l'histoire : d'un côté, ces Volques divisés en deux, amorphes, mal assurés comme des intrus, ne se risquant guère au delà de la zone routière, Nîmes, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, toujours prêts à se disloquer, incapables de rester unis, impuissants à centraliser ; face à eux, des installations et des souvenirs millénaires, une multitude de peuplades et de tribus opiniâtres à subsister, de provenance variée, mais ayant en commun une vitalité qui est un gage de durée : et dans la montagne, ils restent les seuls occupants effectifs. Un archéologue gascon, M. R. Lizop (*Le Comminges et le Couserans avant la domination romaine*, 1931), reconnaît aussi que les Volques ont été des envahisseurs peu nombreux, campés au milieu de populations ibéro-ligures. Et dans une note (p. 95), abondant dans notre sens, il ajoute : « l'ancienne situation ethnique et linguistique s'est reflétée dans les altérations du latin populaire, qui ont, au début du moyen âge, donné naissance aux divers dialectes romans. Le gascon correspond à la région fortement ibérisée de l'ancienne Aquitaine.

Le catalan est aussi le dialecte d'une région antérieurement ibérisée. Le domaine du dialecte languedocien correspond à celui des Volques ».

Qu'on regarde dans le *Manuel* de Déchelette : au tome II, 3e partie, 1060, il y a une carte des sépultures de la Tène I (ve siècle). Pour le Midi, elles font complètement défaut ; pour la Tène II et III, il y a un archipel dans la région Nîmes-Uzès : c'est là que les Volques sont groupés en formations un peu denses. Et notons au passage ce qu'il dit pour la région alpestre au sud de l'Isère : « culture particulière, influencée par celle des Celtes, surtout à partir de leur pénétration dans la vallée du Rhône, mais conservant néanmoins une originalité caractéristique (*ibid.*, p. 1056). » Originalité reconnue également par M. Hubert : ces Alpins forment un monde à part, entre le Rhône et le Pô. Certes, les cartes archéologiques ne sauraient être alléguées comme péremptoires, puisque l'importance des relevés dépend du hasard qui a favorisé les découvertes, et aussi les destructions. Toutes réserves faites, elles sont des images parlantes, en même temps qu'un tableau de pièces à conviction.

Autre chose, très différente : les inscriptions gauloises. A première vue, elles seraient pour nous comme une pierre d'achoppement. Sur 45 qu'enregistre Dottin (*La langue gauloise*, p. 136) il y en a les deux tiers, soit 30, pour le seul Midi : 6 pour Nîmes, 5 pour Cavaillon, et les autres réparties entre quinze localités voisines de ces deux villes. Rien pour le pays des Voconces ni pour le reste du Languedoc. Ceci encore nous enseigne que les Gaulois du pays volque, ou du pays cavare, vivent tassés, en deux points privilégiés, et qu'ils ont évité de se déployer au loin, puisqu'on ne trouve rien de semblable ailleurs. Et c'est aux mêmes endroits qu'ils ont laissé d'autres traces de leur présence et que les archéologues connaissent bien. Et même, écrire sur la pierre, n'est-ce pas une autre preuve de leur faiblesse ? 15 inscriptions pour la grande Gaule, *mera Gallia*, et 30 pour quelques cantons du Bas-Rhône ! Le pur Celte n'écrit ni sur la pierre ni d'autre manière ; mais, ici, ils sont trop clairsemés pour faire bloc contre les usages des civilisés, des Méditerranéens : détachés en flèche, pelotons d'avant-garde, ils se laissent pénétrer par le milieu ambiant.

Voilà des considérations disparates, mais convergentes. Il y a sur notre sol dualisme dans les modalités du peuplement gaulois, et

par suite deux types de civilisation. C'est bien l'impression qui se dégage à la lecture attentive des historiens, Desjardins, Jullian, Déchelette, M. Hubert, sans parler des érudits locaux. Au Nord, peuplement gaulois très dense au milieu duquel sont noyés les anciens occupants néolithiques, peuplement de gens actifs qui défrichent, exploitent, vivent en campagnards : peu de villes, et ces villes sont plutôt des lieux désignés pour les rassemblements temporaires, marchés, assemblées. Par l'effet de la densité, ils se groupent en confédérations cohérentes et extensives. Au Midi, des Volques en petit nombre, régnant sur des groupes humains très consistants, de provenance ibérique, ou ligure, ou autre, qui survivent à peu près intacts. Pas d'unité politique : ni confédération volque, ni confédération rhodanienne. Les Gaulois sont ici comme en territoire de dissidence, s'attachant sur quelques positions choisies, postes fortifiés, îlots qui émergent au milieu de peuplades soumises, mais non assimilées, groupes sporadiques d'occupation, surveillant le pays. Et les types méditerranéens de civilisation subsistent. Il y a des villes, depuis toujours, qui seront les capitales gallo-romaines, et, à côté, des cultures ingénieuses et appropriées aux possibilités variées des terrains : utilisation de la plaine, de la montagne et du littoral, juxtaposition, comme dit Vidal-Lablache (*Tableau de la France*, p. 273), de la vie cantonale et de la vie urbaine. Ces contrastes ne sont valables qu'en gros. Quand nous disons le Midi, il faut entendre plaines de la Gascogne, plaines du Languedoc, et France méditerranéenne. Mais que d'obscurité, pour les populations périphériques, celles qui habitent les Causses, les Cévennes [1] et quelles réalités humaines se cachent sous le nom de *Rutheni*, *Cadurci*, *Gabali*, *Helvii* ? Les zones de terres accidentées n'étaient pas de celles qui attiraient les Gaulois, et on admettra qu'ils n'y étaient pas venus en foule pour supplanter les anciens possédants. Joseph Loth, à propos des graffites gaulois de la Graufesenque (*Revue celtique*, 1924, 1 ss.), a noté que les potiers de cet atelier portent des noms romains ou indubitablement gaulois ; mais certains, *Vacaca*, *Vinoulus*, *Qutos* ne seraient-ils pas d'ascendance préceltique ? M. A. Dauzat (*Essais de géographie linguistique*, nouv.

1. Et aussi pour le couloir rhodanien : M. Hubert pose la même question que nous, à propos des Cavares et des Voconces : dans quelle mesure a-t-on affaire à des Gaulois ?

série, *Rev. Lang. romanes*, t. LXVII, 1933), étudiant le sort de la diphtongue AU en Basse-Auvergne, est amené à dire : « Faut-il conclure que la civilisation gauloise avait été faible dans les hauts massifs de la Haute-Auvergne et du Velay, où l'AU s'est conservé ? » (p. 6) et plus loin, examinant les altérations de L intervocalique dans le Massif Central, il est encore conduit à se poser le problème du substrat et de la densité du substrat. « Contrairement à l'opinion accréditée, écrit-il ailleurs, la colonisation gauloise dut être ici assez faible par rapport à celle qui la précéda et plus encore par rapport à la colonisation romaine [1] qui fut intense » (*La topographie gauloise et gallo-romaine de l'Auvergne et du Velay*, *Revue des Études anciennes*, 1930, p. 139 ss. ; voir la suite *ibid.*, 1931). Nous nous retrouvons tous deux sur la même piste. Dans l'état de nos connaissances, il est sage de s'en tenir à des formules dubitatives. Tout de même, à considérer ces approximations, aussi grossières qu'on les juge, — il y a bien une concordance qui nous paraît établie : les pays gaulois de peuplement dense parleront français, les pays pauvres en éléments celtiques parleront provençal.

Reposons-nous de l'histoire. Cette concordance sera-t-elle démentie par la linguistique ? Et d'abord, la phonétique. L'amuïssement des occlusives intervocaliques qui caractérise le français par rapport aux parlers romans méridionaux, et qu'on attribue aux Francs, ne serait-il pas un phénomène gaulois ? Les celtisants ont noté la faiblesse des occlusives dans cette position, qui se manifeste de bonne heure en celtique. M. Millardet en a fait état dans *Linguistique et Dialectologie romanes* (p. 478), M. Vendryes en a signalé la portée dans *Celtique et Roman* (*Revue de Linguistique romane*, I, p. 262 ss.). On signale comme un fait gaulois la tendance A > *o* par laquelle s'expliquerait a r t i c u l u > *orteil*; or regardons N a t a l e > *Noël*. L'aire *noël* répond à la France du Nord et du Centre qui est celle du peuplement gaulois de haute densité. Dans le Midi, l'A s'est maintenu : *nadau*. Ces concordances font réfléchir. On pourrait envisager la tendance à la nasalisation, la numération par vingt, le développement de la désinence 1er pers. pl. *-ons*, qu'on ne trouve pas dans les dialectes méridionaux, et qu'on attribue à des influences celtiques.

1. Ne pas entendre : colonisation par les Romains, mais à la romaine, ou romaine par sa date.

L'étude du vocabulaire gallo-roman fournirait aussi quelques suggestions. Mais on ne saurait être trop circonspect. On a dispersé dans les revues spéciales, *Revue de Linguistique romane*, *Romania*, *Revue celtique*, *Revue des Études anciennes*, *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, *Archivum romanicum*, des monographies consacrées à des termes curieux, noms communs, toponymes, hydronymes, résidus de parlers abolis. Elles ont pour auteurs les plus célèbres romanistes ou celtisants, Joseph Loth, A. Thomas, MM. A. Dauzat, Jud, Æbischer, Hubschmied, ainsi que M. Scheuermeier dans son ouvrage *Einige Bezeichnungen für den Begriff Höhle*, Halle, 1920. Quand on les lit au fur et à mesure de leur publication, elles entraînent l'acquiescement; quand on les relit toutes en groupe, elles sont décevantes. Ces racines, ces suffixes que l'on étudie ou que l'on confronte sont rattachés, ici au gaulois, là au ligure, ailleurs à l'ibère, sur des indices bien fragiles. Et souvent nous voyons mal la raison décisive qui, parmi ces idiomes pré-latins [1], a fait préférer l'un plutôt que l'autre. Quant aux éléments lexicaux qui présentent toute garantie d'origine celtique, il reste aventureux de les utiliser pour les problèmes relatifs au peuplement et à l'influence celtiques. S'ils ont été pris dans le courant général de la latinité, ils ont voyagé et ont été portés parfois très loin des pays proprement gaulois. M. Jud conseille d'établir deux classes parmi ces *reliques gauloises :* ceux qui ont survécu sur le terrain où ils étaient en usage, et ceux « qui sont entrés de bonne heure dans le latin provincial de la Gaule, s'y sont acclimatés sous une forme figée et définitive » (*Romania*, 1926, p. 333 : *Les Mots d'origine gauloise*). Mais avons-nous un réactif pour opérer la discrimination ? Je pense à notre mot *resquiller*, qui entre désormais dans le français usuel, et que je rencontre fréquemment dans les gazettes parisiennes. Qui saura, dans trois mille ans, qu'il est parti de Marseille ? Et, pour le passé, je pense au type *balma :* sa provenance nous échappe en raison même de sa diffusion.

Ces scrupules de méthode une fois exprimés, on me pardonnera d'avoir essayé. J'ai pensé à relever les étymologies gauloises étudiées dans les premiers fascicules du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de M. W. von Wartburg. J'y ai renoncé, les types cor-

1. M. A. Dauzat a publié dans la *Revue des Études anciennes*, 1926, un article sur : *Quelques noms pré-latins de l'eau.* J'applaudis à ce mot *pré-latin*. Au moins, il ne préjuge rien.

respondant à *alauda*, *ambosta*, *beber*, *beccus*, *botina*, *blaros*, se rencontrent au Nord comme au Midi : quelques-uns — tel *botina* — ont peut-être été véhiculés dans le domaine du provençal, non anciennement par le latin, mais récemment par le français commun. Certains, comme *arepennis*, semblent plutôt enracinés dans le Nord. A la fin de l'article plus haut cité (*Romania*, 1926, p. 347 ss.), M. Jud ramasse, en un raccourci pittoresque, les mots que le paysan gallo-roman avait retenus depuis les temps gaulois, terminologie de l'habitation et des travaux agricoles. Chacun de ces mots a son aire propre, et ces aires ne sont pas superposables ; elles chevauchent. Quelques-uns demeurent dans l'Est alpestre, la Suisse, l'Allemagne, d'autres au Centre de la France ; d'autres au Centre et au Midi. Tout de même, dans l'ensemble, ils intéressent moins fréquemment notre Midi que le Nord, ou l'Est. Dans le nombre, certains méritent notre attention. A propos du verbe *serancer*, le même J. Jud (*Romania*, 1923, t. XLVI, p. 404), tout en soulevant un autre problème, celui de l'unité lexicologique du gaulois, en vient à déclarer ceci : « Ce qui frappe, c'est l'aire de *cerentiare*, *ceresiare*. Le dernier a l'air d'être enraciné dans le territoire des *Sequani*, des *Helvetii*, des *Lingones*, des *Leuci*, des *Remi*, des *Mediomatrici* ; — *cerentiare* comprend, *in globo*, le nord de la *Belgica*, et la *Gallia Lugdunensis*. La France oppose *ceresiare* de l'Est à *cerentiare* de l'Ouest. Faut-il y voir l'effet d'un hasard, ou le reflet d'un gaulois variant au point de vue lexicologique comme les patois français [1] ? Et comment interpréter encore le silence des patois méridionaux sur l'existence du verbe *cerentiare* et *ceresiare*... Est-ce encore l'effet d'un hasard, le fait que plus d'un mot gaulois s'arrête à la frontière linguistique qui sépare, au centre de la France, le français du provençal ?.. ». Tel est aussi le cas du mot *ambilattium*, dont les représentants signifient : anneau formé de liens en osier ou en chêne, et que J. Loth retrouve en Berry, Saintonge, Poitou, Anjou, Maine, Piémont, Suisse, Tyrol, Allemagne du Sud, aires de peuplement gaulois : il n'a rien laissé dans le Midi (*Revue celtique*, XL, 1923, p. 156 ss.). Un mot très important, puisqu'il évoque une pratique agraire propre aux paysans du Nord, c'est le mot *somart*,

1. Cf. aussi *Romania*, 1926, p. 341, où M. Jud met encore en doute l'unité du gaulois de Gaule. Ces affirmations, unité du latin de Gaule, unité du gaulois de Gaule, ne résistent pas devant les enquêtes minutieuses.

jachère (Jud, *Archivum romanicum*, V, 1, 1921, et J. Loth, *Revue celtique,* 1923, 377 ss.). On le trouve en Suisse, en Savoie, dans l'Ain, le Jura, le Doubs, la Haute-Saône, les Vosges, la Lorraine, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, l'Yonne, le Gâtinais et si on y joint une forme apparentée, *savart*, de sens voisin (terre inculte), il occupe la Picardie, les Ardennes, la Champagne : toujours l'Est et le Nord de la Gaule. Au Midi, dans la mesure où l'on a besoin d'un terme pour cela, on trouve un équivalent de provenance latine. Significative aussi la carte du houx. Au Nord, on a un type germanique *hulis,* mais une zone intermédiaire qui comprend la Vendée, la Charente, les Deux-Sèvres, la Vienne, l'Indre, la Creuse, le Cher, la Nièvre, l'Yonne, l'Allier, le Puy-de-Dôme fournit *coussard* que M. Jud attribue au gaulois (*Romania,* 1927, p. 329). Au delà, vers le Midi, on n'a plus qu'un type latin *acrifolium.*

Malgré les voyages inévitables du matériel lexical, on trouve donc quelques termes de la technique rurale qui sont restés en place : mais ils sont rares, ces sédentaires. Quand on les identifie, ils habitent là où habitaient, en formations denses, les Gaulois. On ferait des constatations analogues avec ce qui est resté de la religion gauloise. M. A. Dauzat (*Zeitschr. O. N. Forschung*, X, p. 241) a étudié les reliquats de *Belisama*, et autres termes en *-sama* : on n'en trouve pas au delà de la limite de la langue d'oïl. Mêmes constatations encore, si on dresse la carte de *Belenus*, *Borvo*. Au contraire, les noms de lieux dérivés des divinités latines, Jupiter, Mercure, Mars, se rencontrent partout, avec supériorité numérique pour le Midi.

Nous en venons alors à la nomenclature géographique, laquelle va corroborer tout ce qui précède. L'hydronymie, dans l'ensemble, est constituée d'éléments préceltiques : toutefois les Gaulois ont laissé leurs traces, *Bebris*, *Bebronna*, *Diva*, *Divonna*, pour ne citer que les plus assurées. On les rencontre au Nord. Dans le Midi, on trouve un groupe de *Vernazobre*, *Vernazoubre*, affluents de l'Orb, de l'Agout, de l'Agly, localisés dans la région vitale de l'occupation volque, témoins qu'on ajoutera aux découvertes archéologiques signalées plus haut. Ceux-ci mis à part, le reste de l'hydronymie méridionale porte l'empreinte de plus anciens occupants. Desjardins a relevé tous ces noms (*Géogr. de la France*, t. I et II) : ils sont frappants par leur nombre et leur étrangeté : *Orobis*, *Arauris*, *Ledus*, *Atax*, etc. Avec les noms de villes *Magalona*, *mons Setius*,

Baeterrae, *Narbo*, *Ruscino*, *Carcaso*, *Caucoliberis*, il y a là une accumulation qui dénonce la vie tenace des éléments préceltiques. Quant aux innombrables dérivés en-*acum*, qui forment la majeure part de la toponymie française, on ne saurait les utiliser sans précaution. A quelle date chacun a-t-il été constitué? quels sont parmi eux les domaines de fondation gallo-romaine? Si l'on veut ne retenir que ceux qui ont été formés sur un gentilice réputé gaulois, il y a, dans les statistiques qu'on nous présente (Gröhler, *Französische Ortsnamen*), beaucoup d'arbitraire et de conjecture. Dans la mesure où l'on peut se fier à elle, la répartition s'accorderait assez avec nos présomptions. On verrait que les domaines à *cognomen* gaulois sont en nombre dans les pays d'oïl. Ils ne débordent que de très peu la limite linguistique, autour de la Dordogne, de la Gironde, en Corrèze, et dans la Vienne. Les toponymes avec le suffixe -*anum* qui leur correspondent en Narbonnaise et en Aquitaine sont pour la plupart constitués avec des gentilices romains : contraste que nous attendions. Une place à part serait à faire aux départements de l'Hérault et du Gard ; on relève là des gentilices qui ne sont pas romains et qu'on hésite à déclarer gaulois : Cassianu > *Cassan*, Pardelianu > *Pardailhan*, Anicianu > *Nissan*. Et à quelles peuplades attribuer les noms d'hommes qui sont à l'origine de *Bouillargues*, *Goudargues*, *Aujargues*, *Massargues*, *Parignargues*? Ici encore la couche préhistorique affleure, à la lumière des noms de lieux. Les recoupements que l'on opère, avec l'histoire, l'archéologie, la linguistique, aboutissent aux mêmes concordances, devant lesquelles on ne saurait se dérober.

Aujourd'hui la masse des noms géographiques apparaît inextricable à l'exploration, parce qu'elle est composée d'une multitude d'éléments hétérogènes. Il y a cependant quelques thèmes dont l'origine celtique n'est pas discutée, et il y a des toponymes que tout le monde reconnaît comme provenant de ces thèmes. Voici donc du solide. Tels sont les noms issus de *briga*, forteresse, de *magos*, marché, *briva*, pont, *ritos*, gué, *dubron*, eau, *nant*, vallée, *condate*, confluent. Pointons, sur une carte, les relevés de Longnon et de Gröhler, en nous bornant à ceux pour lesquels il n'y a pas doute. Il y en a une centaine pour le domaine des parlers français, une dizaine pour le domaine des parlers d'oc, et ceux-ci aux abords des fleuves et chez les Arécomiques. Même opération pour les mots en -*dunum* et -*duros*, lieux fortifiés ; environ 60 au nord de la limite,

une quinzaine au Sud, très éparpillés : Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Gascogne; il n'y en a pas en Septimanie : cette rareté avec dispersion dans le Midi évoque bien ces avancées, ces réduits pour l'alerte, conformes aux vues des historiens. Les suffixes admis



Types en *briva*, *magos*, *ritos*, *dubron*, *nant*, *condate*.
--- Limite des parlers d'oïl et des parlers d'oc.

comme gaulois *-onna*, *-acte*, offrent la même répartition. Les formations en *-ialos*, dont l'expansion se prolonge pendant la période gallo-romaine, sont également probantes; elles nous sont transmises, il est vrai, tardivement, par Grégoire de Tours : une centaine au Nord, une dizaine en bordure de la limite, quelques-unes en Lozère, Cantal, Bas-Languedoc. L'Aquitaine, le bassin de la Garonne, le Languedoc, la vallée du Rhône, la Provence, les Alpes n'ont pas connu ce suffixe. On ne peut multiplier les expériences puisque les racines gauloises à la fois sûres et d'usage fréquent

sont en nombre limité. Mais notre limite dialectale sépare aussi, et c'est visible, deux domaines toponymiques, l'un fortement celtisé, l'autre qui est à peine affecté par le monde celte.

J'ai gardé pour la fin le type *Icoranda*. Quelle que soit l'origine



Le type *-dunum* = +, et le type *-duros* : ● •

et la signification des éléments composants, — de quoi il est discuté, — ce mot, qui sert à désigner une limite, une frontière, est entré dans le vocabulaire des cités gauloises : il suppose un régime politique, un régime communal, stables et organisés ; il évoque des usages, des organes administratifs ; il sonne comme notre terme cadastre, plan cadastral. Il fait corps avec la notion qu'on a pu élaborer de cité gauloise, d'États gaulois. C'est un mot *introuvable*, comme on dit Chambre introuvable, pour une enquête comme la

nôtre [1]. M. Lebel, de Dijon, qui prépare un travail sur les représentants de ce mot, a bien voulu me communiquer les résultats présentement acquis de ses recherches. Je reproduis ici les indications d'une carte provisoire qu'il a pris la peine de dresser pour moi. Or,



Type *Icoranda*, d'après M. P. Lebel.

toutes les variétés d'*Ingrande, Egurande, Ivrande* se rencontrent au nord de notre limite. Elles ne dépassent pas la Dordogne à l'Ouest, le Massif central et le Velay à l'Est. Et sur la lisière elles sont particulièrement pressées, comme s'il eût été nécessaire de bien marquer les frontières, quand on s'éloignait des pays gaulois. Mais ni le bassin d'Aquitaine, ni la Narbonnaise, ni la vallée du Rhône, ni

1. La bibliographie de ce mot est très abondante, depuis le célèbre article de A. Thomas, *Annales du Midi*, 1893. — Voir encore, F. Lot, *Romania*, 1918-19, t. XLV, p. 442 ss., A. Dauzat, *Rev. Ét. anciennes*, 1926, 159 ss., et *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, X, p. 251.

la Provence, ni les Alpes, ne connaissent le mot : nous avons quitté la zone de peuplement et de vie organique, pour entrer dans les zones de simple occupation. D'un côté, la *Gallia mera*, où *Icoranda* est florissant ; de l'autre, des prolongements, des appendices, où les Gaulois ne sont pas vraiment chez eux. Voyez l'Algérie ; jusqu'au sud de Constantine, c'est toujours la France, avec ses institutions, sa bureaucratie ; mais quand on s'éloigne vers le Sahara, il y a bien des postes, des services, des fonctionnaires, et c'est toujours l'Algérie : mais on est chez les Arabes, puis chez les Touaregs. Des mots comme *Préfecture*, *Université*, *compte postal*, *chiffre d'affaires*, n'ont plus de sens pour les indigènes : ils ne sont pas vivants, ils ne prennent pas racine. C'est cela, au fond, que prouve l'absence d'*Icoranda*, pour notre Midi soi-disant gaulois. En regard, le mot latin *finis*, qui en est l'équivalent, a fourni des toponymes, *Fin*, *Fains*, *Hins*, *Hix*, dispersés au Nord comme au Midi, symbole de l'uniformité de l'administration romaine. *Icoranda* est comme la pierre de touche : *Icoranda*, avouons-le, suffisait à notre démonstration.

Si l'on acceptait d'entrer dans notre point de vue, il y aurait une utilisation pratique de cette conception qui aplanirait bien des difficultés. Soit le mot *broga*, étudié par A. Thomas dans ses *Essais de philologie française* (1898, p. 98 ss.). Ce mot qui, en provençal *broa*, *bro*, *brovo*, *broue*, est un mot du Midi, ne dépasse pas la lisière des parlers méridionaux. Il est surtout usuel dans les dialectes périgourdin et limousin. Alors, est-ce un mot celtique ? Peut-être pas davantage que les mots *artigue*, *garric*, qui, eux, partis du sud de l'Aquitaine, et par là se révélant pré-celtiques, peut-être *ibères*, s'avancent dans la toponymie de l'Ouest, jusqu'à la Vienne et jusqu'à la Loire. Le toponyme *Gorce*, étudié également par A. Thomas (*Nouveaux essais de phil. fr.*, p. 52), qui subsiste dans les noms de lieux à la périphérie et à l'intérieur du Massif central, de la Charente à l'Ardèche, intéressant une bande intermédiaire entre la France centrale et la France du sud (Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Indre, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Vienne et Haute-Vienne), mais qui cesse d'être usité en deçà et au delà de cette bande, est-ce encore un mot celtique ? Pourquoi n'aurait-il pas survécu à des populations antérieures qui ne seraient ni celtes comme plus haut, ni ibères comme plus bas ? Soit encore le gaulois *vern-* : ses représen-

tants sont très nombreux dans la Celtique ; mais, au Midi, on rencontre surtout dans la toponymie des dérivés en *-etum*, *-etam*, *Vernet*, *Vernède*. Il n'aurait donc franchi la frontière des régions celtisées qu'à l'époque gallo-romaine, une fois introduit dans le vocabulaire



L'aire *garric* +
L'aire *artigue* •

latin, cependant qu'à la même époque le Nord aurait préféré les dérivés du latin *alnus*, *alnetum*, *alnetam*. C'est l'enseignement qui me paraît ressortir d'une carte que j'ai dressée avec les textes de Longnon.

Et *Mediolanum* ? Voilà bien un toponyme qu'on rattache unanimement à la civilisation gauloise, sauf réserves pour quelques mots de ce type qui remonteraient à un gentilice *Melianus* (A. Thomas, *Nouv. essais de phil. franç.*, p. 56). Il désigne l'agglomération en terrain découvert, par contraste avec *-dunum* ou *-duros* qui désignent

les *oppida*. Mais la répartition est déconcertante. Il y en a une trentaine. On en compte une demi-douzaine en Aquitaine, un dans le Cher, les autres s'échelonnent du Sud-Est au Nord, suivant une ligne qui mènerait des Alpes en Bourgogne, et de là vers la Picar-



Le type *Mediolanum*.

die et l'Artois ; en revanche, rien en Narbonnaise, rien dans le Centre jusqu'à la Loire, rien entre Seine et Loire. Rien de commun avec les aires des noms en *-durum*, en *-briga*, etc. Et pourtant le tracé est clair, il accompagne la civilisation que nous avons vu monter vers Paris, vers le Rhin. De plus, c'est un mot d'apparence hybride : premier élément latin, *medio-*; *-lanum* gaulois. Ne serait-ce pas un mot artificiel, sans rapport avec le peuplement gaulois, et utilisé par l'administration romaine en raison de sa commodité ? mi-gaulois, mi-romain, n'avait-il pas un sens accessible à chacun ? Voilà quelques exemples. On aperçoit le moyen de renouveler l'aspect de certains problèmes lexicaux ou toponymiques.

Récapitulons : ou plutôt, établissons le bilan de ce que nous ne savons pas, et de ce que, malgré nos ignorances, nous devinons. Nous ignorons à quel moment le gaulois a cessé d'être parlé, et à quelle date le latin l'a remplacé comme parler usuel de la Gaule. Nous ignorons s'il faut admettre l'unité du latin vulgaire, et même l'unité du celtique. Nous ignorons quel était le chiffre de la population gauloise pour l'ensemble et pour chaque portion de la Gaule, à l'époque de la conquête et pendant l'ère impériale. Il y a ainsi des données fondamentales qui sont comme les prolégomènes de la linguistique romane et qui nous échappent. Mais d'autre part, pouvons-nous méconnaître ceci : 1° que la conquête franque n'a pas modifié sensiblement le peuplement de la France gallo-romaine; 2° que la conquête romaine n'a pas modifié davantage le peuplement de la *Gallia* ; 3° que l'intervention des Gaulois, au cours du premier millénaire avant J.-Christ, apporte un élément nouveau et considérable dans l'histoire de ce peuplement; 4° que cet apport celtique et novateur intéresse le Nord, l'Est, le Centre de notre pays ; 5° mais qu'au delà d'une limite qui est à peu près celle de nos deux grandes aires dialectales, les traces de l'occupation gauloise sont rares, menues, sporadiques, et font penser à une celtisation de surface; 6° que la survivance des populations pré-celtiques est attestée pour tout le domaine méridional par des indices variés ? Or, si le problème des différenciations dialectales se rattache à un problème de substrat, si l'on admet des hérédités linguistiques pour expliquer la fameuse barrière, c'est aux modalités de l'occupation gauloise qu'il faut recourir, c'est dans les mouvements migratoires de l'époque de Hallstatt et de la Tène qu'on trouvera la raison initiale de ce dualisme, qui apparaîtra au XIIe siècle : d'un côté, le français des chansons de geste, de l'autre, le provençal des troubadours.

Notre position est moins hardie qu'il ne semble. G. Bloch, dans son ouvrage sur *la Gaule indépendante et la Gaule romaine* (*Hist.* de Lavisse, t. I, 2e partie), conclut son chapitre sur les peuples gaulois par un développement qui porte cette rubrique : *Diversités et contrastes.* « Un pays, dit-il, dont l'histoire déjà longue avait connu tant de vicissitudes et de dominations diverses, ne pouvait manquer de présenter bien des contrastes. Les langues anciennes subsistaient, pour combien de temps, nous l'ignorons, à côté de l'idiome nouveau apporté par les derniers maîtres du sol. L'ibère se parlait entre

la Garonne et les Pyrénées, et peut-être ailleurs. On a trouvé dans le Midi de la France des inscriptions qui sont vraisemblablement ligures. Les Celtes, de leur côté, dispersés sur cette vaste étendue, et arrivés par bans successifs, différaient beaucoup les uns des autres, par les institutions, les mœurs, les variétés dialectales. *Malheureusement les historiens, qui révèlent ces différences, ne prennent pas la peine d'y insister, si bien que, en réalité, elles nous échappent.* En retraçant le tableau de la Gaule avant la conquête romaine, nous ne pourrons donc faire autrement que de les négliger pour nous en tenir le plus souvent aux traits généraux » (p. 32).

Ceci est la meilleure justification de notre dessein, qui est au fond un commentaire d'une phrase de César, reprise par Strabon. En nous aidant des historiens nous avons simplement mis en pleine lumière ce qu'ils avaient l'habitude de laisser dans l'ombre. Le contraste sur lequel nous appuyons peut-être trop fort a, d'ailleurs, mis sa marque sur les événements : comparez la conquête de la *Provincia* et de la Narbonnaise avec les guerres de César.

En quelques années, à partir de 124, au prix de quelques marches militaires, d'une grande bataille et de rares engagements, en guerroyant çà et là, en menaçant, en négociant, Rome s'établit sans échec et sans à-coup sur un territoire immense depuis les Ruthènes jusqu'aux Allobroges ; Cavares, Helviens s'inclinent sans résister ; les Volques cèdent sans coup férir, et ouvrent Toulouse à une garnison romaine : pénétration à moitié pacifique, où la force romaine se montre plus qu'elle ne sert, occupation aisée puisque les écrivains ne daignent pas en relater les épisodes. Les Celtes de la Celtique ont vu le danger, ils accourent le long du Rhône ; mais, après une défaite à Vindalium (121), ils se replient, abandonnant le Midi à son sort : ainsi le roi de France laissera, au Canada, ses sujets aux prises avec l'Anglais. Qu'y perdra-t-on ? Là-bas, c'étaient quelques arpents de neige ; ici, c'est une annexe, une réserve de terre au soleil. Ce Midi, pour les Gaulois, c'est comme une colonie, une colonie que convoitent et que ravissent les Romains. Amputés, les Gaulois ne se sentent pas diminués. Mais devant les légions de César, ils se dressent tous, sauf le Midi, si vite plié au joug. L'ennemi vient les attaquer chez eux, sur le sol qui est à eux, qui porte leur nom : question de vie ou de mort pour la *Gallia*. Alors, guerre inexpiable, résistance nationale, massacres, soumissions, soulèvements, soubresauts, alternatives d'échecs mortels et de succès

décisifs, patrie en danger, levée en masse, union sacrée, martyre de l'indépendance. Il ne s'agit plus de Québec ou de Montréal, c'est Brunswick prêt à fondre sur Paris, et cela dure, s'éteint, se rallume : huit ans, avant que le proconsul puisse en finir. C'est qu'il a devant lui la nation gauloise mobilisée, tandis que ses aînés, les Domitius Ahenobarbus, les Caius Sextius de la génération précédente, n'ont eu affaire qu'à des garnisaires, campés là sans assiette solide, incapables de dévouement, gardiens de possessions, non défenseurs de la patrie.

Que la dialectologie médite cette leçon d'histoire !

IV. — Au seuil de la préhistoire.

Peut-être faudra-t-il explorer plus avant dans les siècles obscurs de l'humanité primitive. M. G. Millardet demande ironiquement quelque part, dans *Linguistique et Dialectologie romanes*, s'il ne faudrait pas remonter jusqu'à l'âge des cavernes [1]. Avant d'avoir pris garde à la boutade, j'avais déjà commencé d'interroger les amateurs de pierre éclatée. Pourquoi ne pas s'engager prudemment sur la voie où nous invite M. C. Merlo dans *Il sostrato etnico e i dialetti italiani* (*Rev. Ling. rom.*, 1933, p. 176 ss.) ? Pourquoi ne point pousser une reconnaissance vers ces peuples du Midi, de l'Aquitaine à la Provence, que les Celtes n'ont pas assimilés, et vers ceux aussi que, en occupant la *Celtica* et la *Belgica*, ils ont trouvés en place et submergés ? Évidemment on peut hésiter devant les incertitudes, les conjectures contradictoires entre elles des préhistoriens. Quand on cherche au delà des Celtes, le problème du peuplement est environné de ténèbres. Et pourtant, ces âges lointains nous offriraient, à coup sûr, la solution de l'énigme. Si j'appréhendais de continuer, j'y serais tout de même encouragé par cette page de M. Albert Grenier que je lis juste au moment où j'aborde ce chapitre : « C'est cette période antérieure à l'histoire qui a constitué les types humains des diverses provinces françaises. Les apports de l'époque historique n'y changeront plus grand chose. Quelques Latins, des Grecs, des Asiatiques, des Africains se fixeront en Gaule pendant l'époque romaine. Ce ne seront que des isolés. Dès la fin

1. P. 479, à propos de Terracher, *Aires morphologiques*.

de l'Empire, des groupes barbares seront établis sur la terre de Gaule. Plus tard, des invasions introduiront de nouveaux éléments ethniques. Cependant, malgré les Wisigoths, les hommes du sud de la Garonne sont demeurés les Aquitains du moment de la conquête, plus semblables aux Ibères d'Espagne qu'aux Gaulois du nord de la Loire. Les gens du Sud-Est et des Alpes demeurent des Ligures, tandis que les Flamands continuent le type des Belges, tels que les décrit Strabon. Cinq ou six mille ans de préhistoire ont fait et fixé les types français » (A. Grenier, *Les siècles heureux de la Gaule romaine*, *Rev. des Cours et Conf.*, 30 déc. 1936, p. 97 ss.). Et M. Albert Grenier n'est pas le seul à expliquer le peuplement français d'aujourd'hui par des types humains remontant à plusieurs millénaires, à peine modifiés par les mouvements ultérieurs de la période historique, ceux-là mêmes que nous venons de passer en revue.

Or, si nous posons la question : quelles populations les Gaulois ont-ils rencontrées sur notre sol, quand ils sont intervenus ? nous sommes renseignés pour le Midi ; pour le Centre, l'Est, le Nord, on ne sait rien : aucun nom ne nous a été transmis. Les peuples méditerranéens ont été plutôt en contact avec les Ibères et les Ligures, et c'est pourquoi géographes et historiens de l'antiquité font mention d'eux. Il est tout de même surprenant que pour l'au-delà aucune tradition d'aucune sorte, aucun nom ethnique n'ait été signalé par eux, que leur ignorance soit totale. En tous cas nous savons qu'une partie de la future Gaule a été occupée par des types humains nettement définis, et que cette partie occupée c'est le Midi. Que sont ces hommes ? D'où viennent-ils ? Par où sont-ils venus ? De quel rameau anthropologique sont-ils détachés ? Quelle est la nature de ces invasions ? Migrations de masse, ou conquête par infiltrations et domination subséquente ? Ici encore graves questions, réponses contradictoires. Disons même qu'un excès d'imagination a tout faussé. Les toponymes, et surtout les hydronymes ont été invoqués comme témoins. On a comparé des thèmes, des suffixes, et, en portant sur la carte leur répartition, on a fini par rencontrer des Ibères et des Ligures partout. Depuis cinquante ans, il était presque entendu, sur le vu de ces rapprochements toponymiques, que l'*unité* celtique a été précédée par l'*unité* ligure. Une sorte de *panligurisme* sous-tend les premiers volumes de l'*Histoire de la Gaule*, de C. Jullian ; E. Philipon, dans

Les Ibères (Paris, Champion, 1909), croit de son côté à un *pan-ibérisme* assez aventureux. On devient aujourd'hui plus prudent, après tant de vagabondages. On s'aperçoit qu'en tirant tel ou tel nom de rivière vers les Celtes, vers les Ligures ou vers les Ibères, sans raison solide, simplement parce qu'on en trouve des échantillons en pays présumé celte, ou ligure, ou ibère, on a introduit le confusionnisme dans la nuit. E. Philipon a abusé du procédé. En opérant comme lui, on peut tout prouver en matière de peuplement, et les correspondances toponymiques peuvent servir à toute fin [1]. Sauf quelques cas privilégiés, ces spéculations sur les noms de lieux n'emportent pas la conviction. On qualifie désormais la plupart des thèmes envisagés de *prélatins*, de *préceltiques*, sans plus. Et c'est la sagesse ; mais alors Ibères et Ligures vont réintégrer leur habitat normal, celui qui leur est dévolu par la tradition, et ceci a grand intérêt pour nous.

Contre les conceptions pan-liguriques de C. Jullian, M. A. Berthelot (*Les Ligures*, *Rev. archéol.*, juillet-décembre 1933, et tirage à part ; *Festus Avienus, Ora Maritima*, du même, 1934) et Pierre Fouché (*Les Ligures en Espagne et en Roussillon*, *Rev. hispanique*, t. 81, 1933) ont renvoyé les Ligures en Ligurie. Qu'on écarte la *littérature* du sujet, qu'on se borne aux textes de l'antiquité, — fragments d'Hécatée, d'Hésiode, d'Eschyle, Hérodote, Thucydide, périple de Scylax, dit pseudo-Scylax, Polybe, Diodore, Strabon ! Cela fait nombre, avec les écrivains latins. Pour eux tous, les Ligures sont désignés comme un peuple montagnard qui vit dans les Alpes provençales, l'Apennin septentrional et le littoral méditerranéen. Au Ier siècle avant Jésus-Christ survivent encore des peuplades ligures dans nos départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Vaucluse et de la Drôme. Sans doute ces peuples que M. Berthélot considère comme de provenance nordique et de souche indo-européenne, ont pu pousser des pointes en divers sens, au delà des territoires qui leur sont reconnus comme propres : il y a des souvenirs d'occupation ligure au delà du Bas-Rhône qu'ils ont franchi au

1. Exemple : « Salduba, nom de rivière de Bétique et ancien nom de l'Èbre, se rattache à un système de dérivation bien connu des hydronymies *ibère, ligure et celtique* » (*Peuples primitifs de l'Europe*, p. 176, n. 2). Pourquoi l'invoquer, alors, comme critérium dans les questions de peuplement ? Voir encore, *ibid.*, p. 267, à propos du thème *bhergh*.

Ve siècle, et le pseudo-Scylax nous les montre mélangés aux Ibères dans notre région des Pyrénées-Orientales : infiltrations temporaires puisqu'au IIe siècle Polybe pour ces régions ne parle plus que des Celtes. Il n'y a aucun fait positif, aucun témoignage pour étayer cette théorie d'un empire et d'un impérialisme ligures, précurseurs, préfigures et victimes de l'*imperium* gaulois. Les Ligures n'ont peuplé que la Ligurie des anciens, c'est-à-dire, pour la France, les Alpes et la Provence ; le Rhône a été leur frontière occidentale. Vu la fréquence des toponymes en *-asco*, *-asca* dans ces régions et les régions du versant italien, il reste hautement probable que ce suffixe est plutôt ligure. M. Fouché remarque que le basque en a un analogue, l'espagnol aussi. Il est téméraire d'en conclure que partout où on le rencontre on est en terrain ligure. Il y a *Vénasque* dans les collines du Comtat, et il y a *Venasque* dans le Haut-Aragon : coïncidence inattendue. Est-ce assez de cette donnée pour affirmer que les Ligures auraient colonisé les Pyrénées espagnoles ?

Les partisans du *pan-ibérisme* ont été, par bonheur, moins nombreux, et je ne sais si on trouverait ailleurs que chez E. Philipon une assertion aussi catégorique que celle-ci : « Il fut un temps où les Ibères occupaient la Gaule celtique » (*Peuples primitifs de l'Europe méridionale*, Paris, 1925, p. 162). Il me paraît donc oiseux de les réfuter. Les historiens sont généralement d'accord sur ces points : il y a eu des invasions ibériques ; venus d'Espagne, les Ibères ont suivi les routes des cols, à l'est et à l'ouest de la chaîne des Pyrénées, col de Velate, de Roncevaux, col du Perthus ; ils se sont établis en Languedoc ; ils ont été en contact avec les peuples sis en bordure des Pyrénées, et avec les Aquitains ; le Languedoc, la Gascogne ont été plus ou moins ibérisés. Des traces subsistent de leur passage, exemple *Tolosa*, *Illiberis*, fleuve et ville qu'on trouve en Espagne, en Narbonnaise et en Aquitaine. Les archéologues sont unanimes à reconnaître des influences ibériques dans ces régions. Mais qu'affirmer de plus ? Quelle fut l'importance du peuplement ibère dans le Midi ? Pour ce qui est du Roussillon, il semble y avoir eu des occupants nombreux. Mais dans la vallée de la Garonne ? En Aquitaine ? Avant de répondre, il faudrait avoir résolu le problème basque. Si les Basques sont d'anciens Ibères, on admettra que ces envahisseurs sont venus en masse, puisque leurs descendants, refoulés à l'angle du golfe de Gascogne, sont encore là. Mais on tend aujourd'hui, avec le grand préhistorien M. Bosch-

Gimpera, à voir en eux non des Ibères, mais le résidu de populations pré-ibériques établies le long des Pyrénées, et qui d'ailleurs auraient subi l'influence des Ibères, au point de leur avoir emprunté beaucoup de mots [1]. M. Bosch-Gimpera juge que cette influence, venue d'Espagne, s'est fait sentir par infiltration et cheminement, et non par des migrations proprement dites. Quoi qu'il en soit, ibériques ou ibérisées, il y a des affinités indiscutables de civilisation, et des phénomènes d'interpénétration entre les peuplades qui sont au nord, et celles qui sont au sud des Pyrénées. Le cas *Illiberis* est le symbole de ces rapports. Mais ces Ibères, qui sont-ils ? E. Philipon admet qu'ils proviennent du Caucase, et qu'ils seraient arrivés par l'est de l'Europe, occupant les péninsules méridionales, une branche, les Ibéro-Sicanes, descendant l'Italie, gagnant la Corse, la Sicile, la Sardaigne ; une autre, continuant par la Ligurie, aurait occupé le Languedoc, la France méridionale et l'Espagne. Quel dommage que cette hypothèse soit si faiblement justifiée, et uniquement sur ces toponymes si débonnaires ! S'il était permis de l'adopter tout de go, le mystère serait éclairci : le contraste entre français d'une part, langues méridionales (provençal, italien, espagnol) d'autre part, correspondrait au dualisme ethnique, peuplement celte, ici, peuplement ibère, là. Mais le moment n'est pas encore venu de s'y rallier.

Car le problème des origines ibériques reste de nos jours encore environné d'obscurités. Les archéologues sont divisés. J'en vois plusieurs, avec Schulten et Bosch-Gimpera, qui regardent vers l'Afrique. On constate, depuis le néolithique, des affinités et des influences entre la civilisation du Midi français et la civilisation dite d'Almeria, entre cette dernière et les types de civilisation africaine. Un courant passant par Gibraltar et aboutissant au versant nord des Pyrénées semble s'être établi à ces époques lointaines. Faut-il attribuer aux migrations ibères la propagation de ces influences ? Faut-il, avec E. Philipon, penser que ces Africains sont les Tartesses, puisque, suivant sa théorie, les Ibères seraient venus en Espagne en longeant l'Europe méridionale ? Sans prendre parti entre ces conceptions divergentes, un point demeure certain : pour le peuplement comme pour la civilisation, l'Espagne est plus ou

1. Cf. un résumé de ces théories in *Rev. Étud. anc.*, 1934, p. 489 : H. Gavel, *Chronique de toponymie sur le pays basque.*

moins tributaire du Nord africain, et par l'intermédiaire de l'Espagne, la France du Sud ; les échanges sont permanents entre les deux versants des Pyrénées. Que, par l'intervention des Ibères, ou autres migrateurs anonymes, notre Midi doive une portion du substrat humain à l'Afrique, ceci n'est pas pour déplaire à ceux qui croient aux hérédités sarrazines, et il y a là pour nous une suggestion qu'il sera intéressant de rappeler plus loin.

L'histoire nous avait montré les Gaulois s'installant au Nord et au Centre de la France, et devenant sédentaires au milieu ou à la place de peuples inconnus qu'ils ont dépossédés ou refoulés. Pour le Midi, la proto-histoire nous met en présence de types humains très différents des premiers et, aussi, différents entre eux : à l'Est, jusqu'au Rhône, des Ligures montagnards ; depuis l'Hérault jusqu'à la Garonne et sans doute jusqu'à l'Atlantique, des Ibères qui s'ajoutent et s'amalgament aux indigènes, ces Aquitaniques, ces Pyrénéens, qui sait ? ces Élisyques, dont nous parlent quelques anciens, tous ces irréductibles, qui ont encore un nom aux temps romains, et qui ont mis leur empreinte sur la toponymie. Ces peuples semblent peu perméables aux invasions, migrations ou conquêtes. César et Strabon signalent que les Aquitains présentent des particularités tenaces qui leur sont propres. Et les Basques, jusqu'à nos jours, ont su maintenir, malgré les contraintes d'une civilisation qui tend à être *totalitaire*, leur originalité ethnique, et tout ce qui en découle. Cet exemple contemporain nous aide à comprendre pourquoi les Celtes n'ont pu ni assimiler ni vraiment dominer ces populations du Midi. Certes, ces peuples, des Alpes à l'Atlantique, n'ont jamais su, ni à l'aube de l'histoire, ni dans les temps plus récents, se grouper en corps politique unifié. Ils sont restés dissociés ; il n'y a jamais eu d'État méridional, comme il y a eu, si l'on veut, une façon d'unité celtique. Mais ils se ressemblent par un trait commun : ils apparaissent comme résistant à l'intrus, au Barbare, à tout ce qui n'est pas eux, comme jaloux de maintenir leur intégrité, leur identité, rebelles foncièrement, malgré l'apparence, aux innovations. Ce sont des conservateurs. Et conservateurs aussi leurs descendants qui, en adaptant le latin à leur usage, en feront des dialectes moins différents, moins éloignés de la langue-mère que les dialectes si évolués des Français du Nord.

V. — La préhistoire.

Avec les Ibères et les Ligures nous sommes au vestibule de la préhistoire. Mais à la pensée d'entrer dans le temple, le profane est saisi d'une horreur sacrée. Dans quelles ténèbres va-t-il se perdre ? et il n'a pas le fil d'Ariane. Entrons tout de même ! Certes, le temple est encombré, encombré d'hypothèses, encombré de controverses. Mais il y a, quelques bons guides pour assurer nos pas[1]. Et il y a, dans leur enseignement, quelques faits positifs dont nous pouvons faire état.

Déjà, au cours du paléolithique supérieur, apparaissent des différenciations raciales qui intéressent le peuplement de notre pays. On constate la présence, en Europe, de deux races également dolichocéphales, — l'une, celle de Cro-Magnon, de haute stature, l'autre, celle de Laugerie-Chancelade, de taille petite, — *l'homo neanderthalis* ayant, à peu près, disparu. De plus on a les traces de négroïdes stéatopyges, — race dite de Grimaldi, — d'origine eur-africaine, qui ont pu passer en Europe par l'isthme Tunisie-Sicile, et qui, par le littoral méditerranéen, ont essaimé jusqu'en Périgord. Ces dolichocéphales petits et ces négroïdes semblent avoir eu pour habitat les terres de notre Sud-Est et de notre Sud-Ouest. Déjà on entrevoit des oppositions anthropologiques qui cadrent plus ou moins avec nos divisions géographiques. Ces oppositions se précisent au paléolithique récent : la civilisation aurignacienne est en relation avec l'Afrique[2]. Les hommes de la Madeleine, les Magdaléens, appartiennent à un type dolichocéphale que l'on retrouve en Espagne : ils peuplent notre Midi et se répandent aussi, plus tard, vers le Nord, à la suite de changements dans le climat et de l'émigration du renne. La civilisation dite mésolithique, celle du Mas-d'Azil, chevauche les deux versants des Pyrénées : elle intéresse l'Ariège, la Haute-Garonne et la Dordogne, d'une part, l'Espagne cantabrique, de l'autre, Altamira et grottes ornées. Ainsi, aux premiers chapitres de la préhistoire, nous avons la surprise de voir un dualisme qui s'ébauche : M. l'abbé H. Breuil n'hésite pas à reconnaître, pour le paléoli-

1. D'abord E. Pittard, *Les races et l'histoine*, et le *Manuel d'archéologie*, déjà cité, de Déchelette.

2. G. Goury, *Origine et évolution de l'homme*, Picard, 1927.

thique, deux vastes aires, l'une méditerranéenne, l'autre, si l'on veut, atlantique, l'une qui comprend l'Europe centrale, de la Pologne à l'Océan, l'autre qui comprend l'Afrique, la Sicile, la Péninsule ibérique (*Subdivisions du paléolithique supérieur et leur signification*, Congrès internat. d'Anthropol., Genève, 1912, édité à Genève, 1914).

Or, à l'époque mésolithique s'annonce un mouvement qui va transformer l'image anthropologique de notre pays. Surviennent des hommes nouveaux, auxquels sont dues les acquisitions qui caractérisent la période néolithique : la pierre polie, la domestication des animaux, l'exploitation du sol, l'édification des cabanes et des *oppida*. Un mode de vie, celui des pasteurs, puis des agriculteurs, va succéder à l'existence élémentaire des peuples chasseurs et pêcheurs. L'habitation construite de main d'homme va remplacer l'abri naturel, la grotte, le souterrain : on commencera à s'installer le long des grands fleuves, Seine, Loire, Saône, Garonne et leurs affluents. Révolution et progrès dans le mode de vie, mais aussi nouveaux types humains. On se trouve en présence des brachycéphales, originaires de l'Est lointain, peut-être d'Asie. Or, ils ont trouvé comme occupants sur notre sol ces Magdaléens qui sont comme les Méridionaux de l'âge paléolithique, et qui s'étaient déployés vers le Nord, à la suite du renne. Et ceci rappelle en gros les modalités du peuplement gaulois. L'histoire se répéterait-elle ? Les spécialistes sont d'accord pour reconnaître, d'après les crânes qui nous ont été conservés, que la race de Laugerie-Chancelade, — type de dolichocéphale petit, — s'est maintenue dans le Midi à travers tout le néolithique. Dans les stations néolithiques de la Lozère (300 squelettes à Beaume Chaudes), de l'Aveyron, du Gard, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, on trouve le type persistant — dolichocéphale petit — qui est celui des Magdaléens : « Il est possible d'affirmer, déclare M. Pittard, qu'une partie de ce pays, celle qui comprend les régions méridionales, en gros les territoires qui sont au sud du 46°, la partie orientale alpine exceptée, a possédé jusqu'à la fin du néolithique une physionomie anthropologique presque uniforme. Cet état de pureté relative du type humain semble bien indiquer, par sa localisation géographique même, que ceux qui la possèdent sont les descendants des hommes du paléolithique supérieur qui, eux aussi, habitaient sur tout ce territoire méridional » (*Les races et l'histoire*, p. 147).

Quel contraste avec ce qui s'est passé plus au Nord! A Solutré, l'arrivée des envahisseurs se manifeste par le métissage. Il y a des dolichocéphales du type magdaléen, comme au Sud, mais ils sont noyés par un afflux venu de l'Est. Ils sont ici dans une proportion de 38 %, mais les brachycéphales sont aussi nombreux. Dans les fouilles du Petit-Morin, les dolichocéphales sont 50 %, les brachycéphales 27 %, les mésaticéphales 22 %. D'après une statistique de Salmon, que rappellent MM. Pittard et Mortillet, sur 688 crânes provenant de 140 sépultures néolithiques, 397 dolichocéphales, 145 mésaticéphales, 146 brachycéphales. Le brassage des types se révèle ainsi par les sépultures, dans l'Est, en Champagne, aussi dans la région parisienne et en Armorique. Désormais l'anthropologie de notre pays n'est plus simple. Le bariolage commence, suivant l'expression de M. Pittard, et il continuera à la suite de nouveaux apports. Mais les principales variétés sont constituées et les occupants ultérieurs ne modifieront que pour une faible part les types déjà en place. Les populations que nous appelons néolithiques sont celles qui subsisteront et se perpétueront sur notre sol. Et déjà deux zones différenciées. Au Nord, les néolithiques sont un mélange, un combiné : descendants de troglodytes magdaléens, auxquels se surajoutent ces brachycéphales industrieux venus de l'Est, venus par l'Est. Au Sud, la civilisation néolithique pénétrera, mais par transmission d'influence, par cheminement, non par l'infusion d'un sang nouveau : le type dolichocéphale autochtone maintient son intégrité ; ajoutons qu'il prédomine aussi dans la péninsule ibérique.

Cette vision des temps préhistoriques : au Nord, un peuplement perméable aux invasions, et déjà métissé ; au Sud, un type humain qui se reproduit à l'état pur ; là, des courants migrateurs en provenance de l'Est, ici, des courants en relation avec la Méditerranée ou avec l'Afrique, s'ajuste trop exactement à nos désirs. Elle peut paraître suspecte. Les traits sont peut-être grossis, et quand on pénètre dans le détail, la réalité s'avère plus complexe. Tout de même, notre exposé, s'il est sommaire et simplifié, suit de près celui qu'a donné l'éminent anthropologue de Genève, M. E. Pittard, dans son ouvrage *Les Races et l'Histoire* (voir le chapitre consacré à la France). L'enseignement de M. E. Pittard, qui est notre contemporain, concorde sur ce point avec celui de G. de Mortillet, qui écrivait au siècle dernier (voir *Formation de la nation fran-*

çaise, Paris, 1897). La doctrine, d'une génération à l'autre, n'a pas changé. Cette notion capitale, que les populations du paléolithique ont subsisté et évolué sur place dans nos régions méridionales et dans les Pyrénées en liaison avec l'Espagne [1], mais en opposition avec le reste de la Gaule, acquiert une solidité nouvelle après les travaux de l'illustre Bosch-Gimpera. Non seulement les familiers de la préhistoire, mais encore les historiens, notamment les spécialistes de l'antiquité, les géographes comme Brunhes l'acceptent, telle une vérité établie. Je puis donc, à mon tour, me prévaloir de ces autorités et me servir de leur caution : je dois même le faire, puisqu'en ces matières la mienne ne compte pas.

La comptabilité des indices céphaliques nous met donc en présence d'un fait décisif : l'homogénéité initiale du peuplement a été rompue par les brachycéphales néolithiques, mais, dans le Midi, la couche primitive est restée intacte. Prenons les choses d'un autre biais. L'inventaire des stations préhistoriques fournit des données précieuses sur la densité et la répartition de l'élément humain. Il est notable que, dès le plus lointain des âges, c'est le Périgord qui est, selon le mot d'Evans, avant les Égéens, le premier foyer lumineux dans le clair-obscur des origines humaines, et, selon le mot de M. Pittard, comme la capitale de la civilisation paléolithique : le Périgord, avec ses prolongements, bassin de la Garonne, vallée du Lot, du Tarn, Pyrénées. Ce fait est illustré par la nomenclature des périodes successives : *Moustérien*, grottes de Moustier (Dordogne), — *Aurignacien*, Aurignac (Haute-Garonne), — *Magdaléen*, La Madeleine (Dordogne), — *Azilien*, Mas-d'Azil (Ariège). Voyez le tableau récapitulatif de Déchelette (*Manuel*, t. I). Pour l'aurignacien, groupes importants en Dordogne, Corrèze, Charente, puis Landes, Pyrénées, Haute-Garonne, quelques rares découvertes ailleurs, Indre, Allier, Yonne, Saône-et-Loire (p. 128) ; — pour le solutréen, groupes aux mêmes points, mais particulièrement agglomérés en Dordogne, où l'on trouve Laugerie-Haute, Saint-Martin d'Excideuil, les Eyzies ; — pour le magdaléen, mêmes régions encore, Dordogne, Corrèze, Lot, Pyrénées. Au Nord, dans le bassin de la Loire, au Nord-Est,

1. Pittard (*op. cit.*, chapitre sur la péninsule ibérique, *passim* et surtout p. 128 ss.) insiste sur la dolichocéphalie ibérique : celle des néolithiques est en Ibérie particulièrement accentuée.

trouvailles très clairsemées, sauf dans la vallée de l'Yonne (p. 177); — dans les Alpes, en Provence, extrême rareté. La liste des cavernes ayant livré des os ouvrés de l'âge du renne, ou possédant des parois ornées [magdaléen, azilien], montre encore que les groupes importants se trouvent d'abord en Dordogne, dans l'Ariège, les Landes, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et aussi le Tarn-et-Garonne, la Gironde, la Charente; plus au Nord, l'Indre et la Saône-et-Loire (Déchelette, I, app. 1). Sans doute il est téméraire de spéculer sur des reliques ou des trouvailles, sans avoir égard à tout ce qui peut subsister d'inconnu, à tout ce que le temps a détruit. Tout de même, pendant une dizaine de millénaires nous voyons en place un peuplement que l'on peut dire permanent, sans hiatus. Rien de ces établissements temporaires comme on en rencontre partout en Europe. Nulle part ces traces ne sont aussi visibles, aussi pressées, aussi constantes et réitérées qu'ici. Certes, tout n'est pas garni d'hommes : ils sont concentrés sur les plateaux périgourdins, dans les causses du Quercy, dans les vallées de la zone subpyrénéenne, Mas-d'Azil, Aurignac, Arudy. Cette continuité de résidence porte à croire que ces régions ont fourni les éléments magdaléens, qui, devant l'adoucissement du climat, se sont répandus vers le Nord, première figure de l'émigration méridionale.

Les autres régions, du Nord comme du Midi, se sont peuplées à l'époque néolithique. L'élevage des animaux exige plus de place, est, d'autre part, une réserve pour le lendemain, peut provoquer un accroissement de naissances, qui, à son tour, provoque une occupation extensive du sol, — et aussi des migrations. Invasion, défrichement, intensité du peuplement sont des faits néolithiques, dit M. Albert Grenier (*Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, p. 26 ss. : *Aux origines de l'économie rurale : la conquête du sol français*). Au Nord et à l'Est, il y a eu, on l'a vu, des invasions brachycéphales, et la liste des stations et ateliers néolithiques, fournie par Déchelette (*Manuel*, I, app. II), montre nettement ceci : des habitats néolithiques il y en a partout. Mais la répartition est très inégale : au Nord et à l'Est, on les compte par dizaines; ils sont très denses en Bourgogne et en Franche-Comté; au Centre, entre Loire et Garonne, et dans la vallée du Rhône, ils restent très clairsemés. Clairsemés aussi en Gascogne, en Provence, en Languedoc, sauf quelques points de rassemblement en

Gironde et dans le Gard ; on les compte par unité en Quercy, en Rouergue, dans l'Aude et l'Hérault. En général, ces établissements sont situés le long des vallées sur les terrasses fluviales, au voisinage des points d'eau. C'est de là qu'on partira à la conquête de la forêt. Dès lors, si on la compare avec celle du paléolithique, la distribution néolithique des éléments humains présente deux caractères nouveaux : d'abord, extrême dispersion à travers tout le territoire ; ensuite, déplacement des aires de concentration. Les populations se tassent dans le bassin de la Seine et dans la région bourguignonne, qui est occupée sans interruption depuis le solutréen, au débouché, on le voit, des routes qui amènent des émigrants, partis du Centre et de l'Est européens. Au Midi, les points occupés sont également beaucoup plus nombreux qu'à l'âge précédent, mais la permanence de la dolichocéphalie semble exclure l'hypothèse d'invasions. Serait-ce la population autochtone qui a proliféré ? Les spécialistes, à l'examen du matériel recueilli dans les stations, admettent des apports étrangers, plus particulièrement des arrivages ibériques dont les types ne s'écartent pas sensiblement des dolichocéphales déjà en place. D'autre part, les mouvements migrateurs qui affectent l'Est et le Nord ont pu provoquer l'exode des dolichocéphales qui, abandonnant les résidences héréditaires, se seraient repliés vers l'Ouest et vers le Sud : hypothèse acceptée par les anthropologues de formation française (Pittard, *op. cit.*, p. 152). Le Midi aurait bénéficié du refoulement des envahis, et cela encore aurait été favorable au maintien du type. Donc, le contraste Nord-Midi s'accuse encore, comme avant, comme après. — Il faudrait tenir compte aussi des espaces vides, — sinon déserts, tout au moins échancrés à peine sur la bordure, — rebelles à la pénétration et à l'exploitation efficaces, par exemple, de la Vienne à l'Allier. Comme on regrette de n'avoir pas à sa disposition un bon manuel de géographie préhistorique, avec des cartes de peuplement, pour chaque étape de la préhistoire, telles que les souhaite M. P. Deffontaine ! (*Sur la géographie préhistorique*, *Annales de Géographie*, 1924, p. 19 ss.) En les confrontant, on lirait en clair bien des secrets; on reconstituerait maille à maille la chaîne des progressions et des régressions ethniques, on distinguerait les zones d'attraction et les zones de répulsion, celles qui sont telles à titre temporaire ou à titre permanent, et nos conclusions seraient beaucoup plus solides.

Un problème qui demeure déconcertant, c'est celui des dolmens. Cette civilisation mégalithique, que personne ne rattache plus aux Celtes, puisqu'elle s'étend à des pays où aucune bande celte n'a jamais pénétré, a laissé des vestiges en France dans la plupart de nos départements. D'après les relevés de Déchelette (*Manuel*, I, 2e partie, p. 484 ss.), 27 départements en ont de 1 à 10 ; 26 en ont de 10 à 30 ; 14 en ont de 30 à 100 ; les *Côtes-du-Nord*, la *Seine-Inférieure*, l'*Eure-et-Loir*, la *Vendée*, la *Dordogne* et l'*Hérault* en ont de 100 à 200. Il y en a 213 en *Lozère*, 224 dans le *Gard*, 285 dans le *Lot*, 312 dans le *Morbihan*, 353 dans le *Finistère*, 400 dans l'*Ardèche*, 487 dans l'*Aveyron*. Il y a là une zone d'extrême densité qui prend la France en écharpe, avec deux points de luxuriance aux extrémités, la Bretagne, comme chacun sait, et la lisière sud du Massif central, de la Dordogne à l'Ardèche. Qui sont ces constructeurs ? Les préhistoriens hésitent encore entre plusieurs conjectures. Mais j'en vois un, Mlle M. E. Dellenbach, qui se demande si la voie maritime qui suit la côte d'Afrique, traverse Gibraltar, longe les côtes atlantiques de l'Espagne et de la France, pour atteindre les Iles Britanniques, n'est pas celle qu'emprunta cette civilisation dans son cheminement. En tout cas, son expansion dans nos contrées ne semble pas correspondre à une modification du peuplement. Elle sert toutefois à nous enseigner qu'à l'époque où nous sommes, des groupes humains sont établis dans les Causses et dans les Cévennes. En regard, les plaines qui s'étendent de Toulouse à l'Hérault, le littoral méditerranéen, la vallée du Rhône semblent en grande partie désertiques : emplacements libres, foyers d'appel pour les émigrants dépourvus de l'avenir. Nouveau contraste avec le Nord et l'Est dont la population s'est multipliée pendant cette période, contraste bien plus singulier avec le Sud-Ouest — Dordogne, Pyrénées — que nous trouvons occupé sans discontinuité depuis l'aube des temps.

Or, ici, il convient de s'arrêter un moment. Cette région du Sud-Est, France méditerranéenne et massif alpin, a été l'objet de travaux récents dus à des préhistoriens et à des géographes, dont les conclusions, pour l'histoire de l'habitation humaine, sont concordantes (L.-A. Constans, *Arles antique*, 1921 ; — P. Faucher, *Plaines et Bassins du Rhône moyen entre Bas-Dauphiné et Provence*, 1927 ; — Jules Sion, *La France méditerranéenne* ; — Marguerite E. Dellenbach, *La conquête du massif alpin et de ses abords par les popu-*

lations préhistoriques, Grenoble, 1935; — J. Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, t. I, 1926-27; J. Sautel, Gagnière et Germand, *Préhistoire et Protohistoire : Département de Vaucluse*, 1933; — P. Georges, *La région du Bas-Rhône*, 1935). Tous signalent la rareté du paléolithique dans les Alpes et en Provence. Le mésolithique azilien apparaît toutefois dans les Pré-Alpes du Vercors. Pour la période néolithique, l'avance des hommes a été très lente. En ces temps, ni la façade maritime n'est hospitalière, ni le Rhône, trop large, n'est une voie de pénétration. Alors que les dépôts de la Bourgogne et de la Franche-Comté sont si riches et si nombreux, quand on descend vers la Méditerranée ils se font rares et pauvres. De même, la civilisation des menhirs et des dolmens, si florissante dans le Vivarais tout proche, s'arrête devant le fleuve, et n'aborde pas la rive gauche. Enfin, le Vaucluse se peuple, aussi la Savoie : la race est dolichocéphale de taille moyenne, comme dans les pays circonvoisins; elle occupe les plateaux, ou encore les promontoires, puis les plaines; puis reconnaît les rivières, remonte les vallées de la Durance, de l'Isère et leurs affluents. Mais les hautes régions restent longtemps encore inexplorées. Ces hommes, du moins dans le Bas-Rhône et la Provence, seraient, d'après M. P. Georges, d'origine méditerranéenne, venus par les Alpes méridionales et le chemin du littoral, caractérisés par ces huttes en pierre, de forme conique, type de construction qui se rencontre autour de Forcalquier, les *Bories*, en Dalmatie et aux Baléares, et par le choix des sites élevés, des acropoles. A la fin du néolithique, il y a donc multiplication des habitats, le long du littoral, dans le couloir et la plaine du Rhône (230 stations néolithiques en Vaucluse), et dans les vallées qui y aboutissent. Ces habitats manquent toujours au cœur des Alpes. Il faut attendre l'âge de bronze, le second millénaire avant Jésus-Christ. Mais alors nous rejoignons l'époque des Ligures qui trouveront ainsi à leur portée des terrains rudes, mais sans possesseurs, et qui constitueront dans ces retraites haut perchées la première couche d'occupants massifs et tardifs. Tardifs et sans prédécesseurs, voilà le trait original qui caractérise le peuplement ligure du massif alpestre et de ses dépendances.

La préhistoire s'engrène exactement sur l'histoire. Mais reprenons les faits essentiels, pour le cas où on nous aurait mal suivi. Au Nord, une couche paléolithique, dolichocéphale, par là-dessus un courant de néolithiques brachycéphales, puis un courant secondaire

de dolichocéphales à haute stature, — le tout en provenance de l'Est. Amalgames, brassages, métissages, produits bariolés : les descendants restent en place et subiront les invasions gauloises. — En regard, les régions du Midi attestent, à travers les âges, la persistance inaltérée du type primitif dolichocéphale. Mais il y a là, au voisinage de terres très anciennement occupées, des emplacements vacants. Le vide sera comblé : d'un côté, l'Espagne fournira le matériel humain, et ce sont les mouvements ibériques, qui se répètent depuis le néolithique jusqu'au seuil de l'histoire écrite ; d'autre part, au Sud-Est, les Ligures viendront s'installer. Ainsi, qu'on remonte dans les temps, des Francs aux Gaulois, ou qu'on redescende le cours des siècles, à partir des Magdaléens jusqu'aux Ibères, on est amené à tracer une ligne de partage ethnique, qui coupe la France en deux. Disons-le *cum grano salis* : déjà au néolithique, il y a des Français du Nord et des Méridionaux.

Nous passerons vite sur l'âge de bronze : jusqu'au cœur des Cévennes, on recueille des objets caractéristiques de cette période, ils sont semblables à ceux de l'Europe centrale, et introduits en Gaule par le plateau suisse. Au contraire, dans le Tarn, l'Hérault, le Gard, l'Aveyron, on constate des influences égéo-ibériques (Déchelette, *Manuel*, II, p. 2). Mais aucune induction n'est possible, au point de vue des races, à cause de la pratique de l'incinération.

Nous pourrions triompher, puisque nous croyons avoir établi cette différence de substrats qui est à la base des futures différenciations dialectales. Mais que de questions, dont l'importance est primordiale, et qui restent sans solution ! Quand un type de civilisation apparaît, dans quelle mesure est-il l'indice de migrations ethniques, dans quelle mesure est-il dû à une propagation par influence, par colportage, comme dit M. Pittard ? C'est ainsi que M. Bosch-Gimpera (*La migration des types hispaniques à l'énéolithique et au début de l'âge de bronze*, *Rev. Archéol.*, 1925, II, 191 ss.) paraît réduire la part des déplacements humains dans l'expansion de la culture ibérique, telle qu'elle s'est produite au nord des Pyrénées. Autre difficulté, antérieurement signalée. Que faut-il entendre par invasions ? En quelles occasions y a-t-il eu transfert de masses, ou simplement irruptions de bandes armées ? Les préhistoriens sont bien plus embarrassés que les historiens pour répondre. On voit mal ces peuples, partis pour la conquête nécessaire, s'encombrer,

dans leurs évolutions itinérantes, de portions considérables, femmes et enfants, d'êtres inutiles. Le transport de la *population civile* est aussi compliqué pour les néolithiques que pour nous, et pour d'autres raisons. Il est à présumer que la plupart de ces invasions furent des phénomènes de faible amplitude. Tous les écrivains compétents en conviennent [1]. Mais alors, ces guerriers en colonnes, ces guerriers ultérieurement nantis et casés, qu'ils soient celtes, ou ibères, ou ligures, ou brachycéphales néolithiques, qui avaient-ils pour partenaires dans l'acte de procréer ? Les mères de leurs enfants, étaient-ce des indigènes, ou des congénères ? On penche pour des mariages mixtes, mais saura-t-on jamais ? Alors, pourquoi épiloguer sur la transmission des aptitudes phoniques, des types somatiques, leur permanence ou leur fléchissement ? Tels exodes, ceux des Hébreux, ceux des Cimbres et des Teutons, des Huns, englobent tous les éléments des clans, et des tribus engagées : nous avons des témoignages. Mais les émigrants de la préhistoire étaient-ils suivis de leurs femmes ? Quand on connaît le rôle stabilisateur et conservateur de la femme, et les conséquences anthropologiques et linguistiques des intermariages, il est bien fâcheux de n'avoir aucune donnée. Et quand on a constaté ou deviné une différence de substrat, il faut s'avouer que le résultat est modeste, puisqu'on est impuissant à préciser, à approfondir.

Pour préciser et approfondir cette notion de substrat, on est tenté de recourir aux savants de l'anthropologie, qui opèrent sur le matériel humain du temps présent. Mais on est vite déçu : on trouvera chez eux de quoi corroborer nos points de vue ; des précisions, aucunement. On en conçoit la raison. Les masses humaines se mélangent au cours des âges, sont pétries et repétries par des brassages incessants, à la suite de cataclysmes historiques ou d'événements locaux, ou par des myriades d'actes privés, mariages, déménagements. « De substitutions ethniques en substitutions ethniques, des territoires comme le Plateau Central ou la Bretagne modifieront complètement la qualité de leurs races. Aujourd'hui certains cantons devraient chercher attentivement pour retrouver parmi leurs habitants les descendants des Troglodytes magdaléens, ce *substratum* même des populations françaises, ce véritable fonds

1. Voir sur ces notions de migration, d'invasion, les remarques de M. H. Berr, *in* Pittard (*op. cit.*, Avant-propos).

indigène » (Pittard, *Les Races et l'Histoire*, p. 150). Voyez, dans l'ouvrage de M. P. Deffontaine, *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne* (Paris-Lille, 1932), comment une région en somme exiguë, et de ressources presque uniquement agricoles, est soumise sans cesse à des modifications de peuplement : XIe-XIIe siècles, colonisation par les abbayes ; XIIIe-XIVe siècles, colonisation par les bastides, — allogènes venus du Périgord et du Limousin ; — XVe siècle, contingents venus du Rouergue, du Quercy, de l'Auvergne, du Limousin, et Gavaches originaires du Poitou et de la Saintonge ; au XXe siècle, contingents de Savoyards, de Bretons, de Suisses, d'Espagnols, d'Italiens. — En Vaucluse, M. P. George (*op. cit.* sur le *Bas-Rhône*, p. 299) montre qu'à la suite des papes, le peuplement reçoit un afflux de Juifs, d'Italiens, de paysans savoyards, dauphinois et jurassiens. Voilà ce qu'on lit dans les documents d'archives pour un espace de quelques siècles ! Et auparavant, depuis l'âge du bronze, que s'est-il passé ? — Pourtant si les composantes primitives de la nation française ont été disloquées, éparpillées, si elles se sont combinées et recombinées entre elles, une portion notable du substrat est restée en place. Nous le reconnaissons vite à l'œil nu. Un wagon rempli de Béarnais ne ressemble pas à un wagon de Lorrains. Certes, quand on se plonge dans les classifications de l'anthropologie contemporaine, on en retire une impression de confusion, d'incertitude, d'arbitraire. La nomenclature et les critères varient d'un spécialiste à l'autre. Cependant, quels que soient les vocables adoptés, quelle que soit l'aire de diffusion attribuée à chaque type, on en reconnaît trois qui s'étagent du Sud au Nord, sur notre territoire, un type méditerranéen, un type alpin, un type sudnordique. Les cartes établies pour mettre en valeur la prédominance des traits anthropologiques sont instructives [1]. Les limites respectives de chacun d'eux ne coïncident pas : il en est de même pour les limites respectives des différents traits dialectaux. Voici la carte des cheveux : au Nord, à l'Est, prédominance des blonds, — au Centre, Berry, Loire, Saône-et-Loire, avec une coulée vers la Savoie, la Drôme, l'Isère,

1. On trouvera dans G. Montandon, *L'Ethnie française* : une carte des yeux, une carte des cheveux, une carte du type brunet (p. 54-44) ; quatre cartes des statures ; deux cartes des indices céphaliques (p. 59 et ss.) ; une carte générale des types raciaux de la France (p. 168-169). On trouvera expliqués aussi les procédés par lesquels sont établies les différentes moyennes.

et à l'autre bout vers le Poitou, des demi-blonds, — au Midi, des bruns. Voici la carte des yeux, les yeux clairs, les yeux foncés : en gros, même répartition. Voici la carte des statures : prédominance des hautes tailles au Nord, à l'Est ; au Centre et au Sud, tailles



CARTE DES STATURES (d'après *Boudin*, 1863, reproduite par Montandon, p. 62).
Statures dépassant 1 m 732 :
BLANC, plus de 960 recrues pour 10.000
RAYÉ, moins » »

moyennes ; la ligne de démarcation part de Saint-Malo, et en diagonale, va aboutir à la Savoie, en formant une poche qui laisse en dehors une partie de la Bourgogne, le Beaujolais, le Lyonnais, et l'ancien pays des Allobroges. Voici la carte des indices céphaliques. Ici, qu'on n'espère pas une coïncidence de même genre, puisqu'à la base du peuplement, il y a eu les dolichocéphales du Sud, issus des paléolithiques, et les dolichocéphales nordiques venus à diverses

époques. On distingue trois zones : au Nord, des mésaticéphales; au Sud, des types composites ; dans l'entre-deux, une bande médiane de brachycéphales, qui coupe la France en écharpe des Vosges au Massif Central. Si l'on fait la moyenne de ces données, et qu'on reporte les résultats sur la carte, on retrouve les trois zones qui se succèdent du Nord au Sud, et qui dessinent l'emplacement des trois types raciaux énumérés plus haut. Dans le détail, ces cartes varient plus ou moins d'un spécialiste à l'autre, parce qu'ils n'attribuent pas à chaque donnée le même coefficient. Mais, chez tous, ces cartes ont le même aspect. On consultera celles de J. Deniker, *Les races et les peuples de la terre*, édition 1926, celles, plus récentes, du Dr Georges Montandon, *L'Ethnie française* (Payot, 1935). Qu'on les passe en revue ! toutes ces limites ont une direction transversale, jamais longitudinale, comme celle des dialectes, comme celle du droit coutumier et du droit écrit, comme celle des régimes agraires, dénonçant des origines anthropologiques, des comportements culturels bien distincts, signifiant que le sédiment humain n'a pas la même composition au Nord et au Sud. Malgré les agitations de la surface, les strates profondes n'ont pas bougé : elles demeurent où elles se sont déposées. Voilà la leçon de l'anthropologie. M. Pittard (*op. cit.*, p. 165) prétend expliquer par ce dualisme foncier les vicissitudes de l'histoire de France. En effet le Nord et le Midi n'ont pas toujours évolué à la même allure, ni réagi aux événements dans le même sens. Avons-nous tort d'y rattacher la différenciation entre parlers d'oïl et parlers d'oc ?

La géographie mériterait à son tour d'être consultée. D'abord, la géographie végétale. Les voyageurs se plaisent à rappeler la brusque impression de contraste que provoquent l'aspect du paysage, la luminosité, l'éclat du ciel bleu, quand on a quitté Paris le soir, et qu'au matin on se réveille au bord de la mer latine, ou devant les Pyrénées. Et ceci peut être de la littérature. Les géographes, de leur côté, ont essayé d'établir une limite botanique du Midi. Vidal de La Blache, dans son *Tableau de la France*, p. 27, montre fortement qu'au nord des Pyrénées, s'avançant très loin, les cultures et la végétation gardent une empreinte ibérique, vestiges actuels d'affinités lointaines entre nos peuplements aquitains et les peuplements de La péninsule espagnole. Puis (p. 42) il décrit l'ascension, le long du Rhône et sur le rebord des Cévennes, des essences proprement méditerranéennes, l'olivier, le chêne vert, le mûrier, et

peu à peu leur disparition progressive, après le passage de Donzère [1]. Or il est incontestable que des rapports étroits et subtils, d'une invincible solidité, se nouent entre l'homme et le milieu naturel où il baigne. Mais il y a mieux. Détachons notre esprit des cartes qui sont l'image de la France actuelle. Imaginons, à la place, une carte du passé lointain. La géographie historique nous permet d'entrevoir une période, qui fut longue, où la nature avait multiplié les obstacles qui, de l'Océan à la Suisse, paralysaient les communications entre les hommes du Nord et ceux du Midi. Le vaste bastion du Massif Central, avec le talus des Cévennes et ses autres prolongements inhospitaliers, est toujours là, témoin inébranlable, — mais à l'Est, à l'Ouest, le passage est libre : à l'Est, le couloir du Rhône est une voie d'accès dont le rôle a été souvent exalté par les historiens ; le *seuil* du Poitou s'offre aux conquérants et aux envahisseurs, qu'ils viennent du Nord, comme Clovis, ou du Midi, comme les Arabes. Mais dans la préhistoire, la forêt fermait le passage, prolongeant, avec ses épaisseurs ténébreuses, la muraille du Massif Central. La forêt-barrière, c'est le thème le plus souvent repris par les géographes contemporains. « Certaines forêts sont plus que des limites de pays, ce sont des limites de civilisation, dit Brunhes (*Géogr. hum. de la France*, II, 341), telles ces forêts de la Braconne et de Boixe [en Périgord] qui tracent à travers un pays sans relief la frontière entre la langue d'oc et la langue d'oïl ». Mais ce qui reste aujourd'hui n'est qu'un minuscule revêtement auprès de l'expansion forestière que connurent les défricheurs néolithiques. « Entre le Poitou et la Saintonge, dit encore Vidal de La Blache (p. 33), une série de bois échelonnés de Surgères à La Rochefoucauld laisse encore entrevoir l'antique séparation de deux provinces, de deux peuples ». Et la forêt qui commençait là s'en allait recouvrir également les pentes du Massif Central, depuis le Limousin jusqu'au Gévaudan (Jullian, *op. cit.*, I, p. 92).

Voilà donc une route barrée, mais élargissons nos perspectives. Aujourd'hui, de Paris à Bordeaux, il y a des voies de grande communication, aisées, paisibles, des voies ferrées dont le profil est peu accidenté, sans rampes, sans tunnels, sans ouvrages d'art importants, et le voyageur qui les parcourt n'a jamais idée que par là, jadis, on

1. Voir aussi J. Sion, *La France méditerranéenne,* et D. Faucher, *op. cit.* On trouvera ici une carte des limites de cultures, chêne vert, thym, genêt épineux, etc.

ne passait pas. L'arbre, disions-nous, séparait le Poitou du Périgord. Mais le Poitou préhistorique était lui-même couvert de bois, et, entre le Poitou et l'Océan, c'étaient des étendues lacustres d'où la mer s'était retirée (Passerat, *Les plaines du Poitou*, p. 131). Au delà, second glacis : tout ce qui est le Berry actuel, les terres adjacentes, de Sancerre à Vierzon, de l'Allier à l'Indre, était encore le domaine du bois et du marécage (L. Vacher, *Le Berry*, 1908, 27). Au voisinage des fleuves encore des marais. La Loire, avec ses crues, rendait le Val inhabitable (Dion, *Le Val de Loire*, p. 279). Sur la rive droite, une nouvelle masse forestière s'allongeait du pays de Sens au pays de Chartres (A. Maury, *Les forêts de la Gaule*, 1867, p. 245, 261 et *passim*). Entre le Nord-Est français et le Sud-Ouest, il y avait quatre lignes de défenses naturelles. Aussi, arrivées devant la Seine, l'Yonne, la Saône, les migrations parties de l'Europe centrale s'arrêtaient là, hésitant à explorer ce *no man's land* qui commençait à l'Orléanais et finissait à la Dordogne. Entre Paris et Poitiers, aux temps paléolithiques, c'est le désert. Les tableaux de Déchelette déjà utilisés par nous (t. I et t. II) sont concluants pour l'aurignacien, le magdaléen et l'azilien : solitude et vide. Pour le néolithique, les stations sont plus nombreuses, mais elles ne sont pas tassées comme dans la France du Nord, comme en Bourgogne, ou en Gironde (voir encore Déchelette). On s'installe dans les vallées, mais en évitant les berges, à l'abri des caprices fluviaux. C'est vers l'époque du bronze que commencent défrichements, aménagements, peuplement. L'homme alors avance partout, après un long arrêt devant cet inconnu, cet ennemi, la forêt : il l'exploite, la détruit. La France du Centre, qui est restée vierge et interdite durant des millénaires, deviendra, avec les Bituriges, une terre privilégiée, et c'est pourquoi on a oublié qu'à l'origine des civilisations elle opposait ses obstacles naturels aux communications humaines.

A l'est du Massif Central l'homme s'est arrêté devant le Rhône, énorme, débordant comme un fléau, instable, couvrant sa vallée de masses effrayantes, se retirant d'ici pour se jeter là, et laissant, quand il se détournait, de larges palus. Le Rhône, dit M. J. Sion (*op. cit.*, p. 84), a été d'abord, non une avenue, mais une barrière. MM. D. Faucher, P. Georges, dans les ouvrages cités plus haut, emploient des formules analogues. C'est ce caractère tumultueux qui explique l'isolement et la solitude des pays rhodaniens, et leur peuplement tardif. Ainsi, entre le Nord et le Midi, il y a plus qu'une

frontière, il y a solution de continuité. Ne sommes-nous pas au cœur de l'énigme ? Si, à un moment, il y a eu deux France, adossées l'une à l'autre, mais presque impénétrables l'une à l'autre, coupées l'une de l'autre comme par un ample mur mitoyen, l'une ouverte vers l'Est, respirant et renouvelant sa sève par l'Est, l'autre tournée vers la mer et les pays méditerranéens, le dualisme qui nous occupe depuis si longtemps dérive de la nature des choses. Il faut faire effort pour y voir clair. Il faut débarrasser l'esprit d'une image qui l'obsède, celle d'une France humanisée et, physiquement comme politiquement, unifiée, la France d'aujourd'hui, la France des cartes scolaires et des Atlas. Il faut y substituer une vision des temps préhistoriques. Il n'y a pas la France : il y a un tronçon de terres, le cul-de-sac où vient mourir l'Europe centrale ; il y a, au Sud, un prolongement de l'Espagne jusqu'aux grottes du Périgord. L'entre-deux n'intéresse pas de longtemps la géographie humaine.

Élargissons encore ces perspectives et transposons ceci sur le plan européen. Cette évocation d'une Europe méditerranéenne, et d'une Europe qui ne l'est pas, que nous devons à l'archéologie, à l'anthropologie et à la géographie historique s'accorde assez bien avec le paysage linguistique que MM. Bertoldi, Trombetti et Marr essayent de reconstituer pour les temps antérieurs à l'indo-européen. M. Bertoldi (voir, par exemple, *Bulletin Soc. Ling. de Paris*, 1931, *Essai de méthodologie dans le domaine préhistorique de la toponymie et du vocabulaire*), par l'examen de certains mots curieux, — le thème *gav-* ou le type *ganda* — pense retrouver les vestiges ou les résidus d'une ancienne communauté linguistique qui aurait recouvert l'Ibérie, les Pyrénées, le domaine alpino-italique (voir encore, du même : *Revue de Ling. romane*, juillet-déc. 1927, *Residui nel lessico alpino-pirenaico*). Les étruscologues italiens, et, à leur tête, A. Trombetti, partant de l'étrusque et s'appuyant sur la parenté des parlers basques et des langues caucasiques, ces *deux pierres d'angle* sur lesquelles repose la bâtisse, rattachent ces trois groupes d'idiomes à une nappe linguistique pré-indo-européenne, ou proto-indo-européenne, qui se serait déployée sur les pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique qui ont un regard sur la Méditerranée (A. Trombetti, *Le origine della lingua basca*, 1925 ; *Atti del primo congresso internazionale etrusco*, Firenze-Bologna, 1928, édités en 1929 ; Lewy, *Sprachgeographische Probleme des mediterraneen Gebiets*, *Studi Etruschi*, Firenze, 1934). M. Marr, en

partant des parlers caucasiques, prétend aboutir à des conclusions analogues. Cette communauté linguistique correspondrait à une *Urbevölkerung*, qui aurait précédé l'arrivée des Indo-Européens, aurait englobé l'Europe méridionale, l'Asie antérieure, le Nord africain : le préhittite, l'égéen, l'étrusque, le rhétique, le ligure, le sicule, l'ibère, le basque en seraient des variétés et des reliques, comme des blocs erratiques après le retrait des glaces : ils constitueraient le rameau des langues japhétiques. C'est une théorie un peu différente, mais du même ordre, qui nous est proposée par les tenants de l'*alarodien*, mot tiré de Ἀλαρόδιοι, cités par Hérodote (III, 94) comme un peuple riverain de la Mer Noire (Schrijnen, *L'alarodien et l'accent d'intensité initiale*, *Mém. Soc. Ling. de Paris*, XXIII, 1927). On utilise toutes les ressources de la méthode comparative, on rapproche des thèmes nominaux, des suffixes, des préfixes, des infixes. Mais c'est surtout avec les toponymes que l'on opère. On relève partout, çà et là, des éléments ou des procédés formatifs de noms de lieux ou de rivières qui sont dispersés et pourtant communs à des territoires très éloignés. Hypothèse de travail, a dit et répété A. Meillet : elle est loin d'être encore scientifiquement établie. Pressentiment, mais non vérité acquise. Cette parenté de race et de civilisation entre tous les peuples qui ont, dans la préhistoire, communiqué entre eux par la mer intérieure, aurait beaucoup d'avantages. On pourrait désormais restituer à leurs légitimes auteurs ces dénominations, en toponymie, qui plongent si loin dans les temps et qu'on attribue ou qu'on dispute si volontiers et si gratuitement aux Celtes, aux Ligures ou aux Ibères. Hypothèse qui ne peut être indifférente aux romanistes. Elle a déjà inspiré un article, paru dans la *Romania* (1933, p. 96 ss.) : M. G. Lozinski, *Philologie romane et philologie japhétique*. J'ai l'idée qu'elle intéresse M. Pierre Fouché (*Rev. Études anciennes*, oct-déc. 1936, p. 438). Si nos ancêtres de l'Aquitaine, du Languedoc, de la Provence relèvent de cette civilisation, nos deux grandes aires dialectales, français-provençal, s'expliqueraient par la présence au Midi, par l'absence plus haut, de substrats alarodiens, ou japhétiques, ou ibéro-caucasiques. Ici encore, vues dualistes. Il y a convergence entre les suggestions de la pré-linguistique et les indications de la science préhistorique, et le cas des dialectes français serait en relation avec les plus anciens mouvements ethniques de l'Eur-Asie : il en est comme un arrière-produit.

Conclusion.

On nous pardonnera de clôturer par une excursion dans le champ de l'hypothèse, et l'on voudra bien reconnaître, en se référant à nos sources, que, dans cette exploration à travers le temps, nous n'avons rien retenu de ce qui était matière à controverse. Notre exposé n'est qu'un rassemblement, ou une interprétation de faits acquis, admis comme tels par la pluralité des spécialistes, historiens et préhistoriens.

Ceci dit, et dans la mesure où la question de notre dualisme linguistique peut être ramenée à une question de substrats, — et, certes, d'autres contingences interviennent, — le bilan s'établit comme suit :

Résultats négatifs : il est vain de rattacher l'opposition parlers d'oïl-parlers d'oc aux invasions germaniques des IVe et Ve siècles. Le verdict unanime des historiens et des anthropologistes est formel sur ce point.

Vain également de l'expliquer par une romanisation plus intense du Midi, et pour la même raison. Romanisation, si l'on entend par là civilisation romaine, est un terme adéquat ; si l'on sous-entend peuplement romain, c'est un terme équivoque qui ne répond à aucune réalité.

Résultats positifs : les invasions gauloises représentent un apport nouveau qui a modifié le peuplement de notre pays. Mais ceci n'est vrai que pour le Nord, l'Est, le Centre de notre pays, *Celtica-Belgica*. Le Bassin aquitain, le Languedoc, la Provence, les Alpes ont été plus ou moins soumis à leur autorité politique, mais les éléments antérieurement fixés, ibères, ligures ou autres, n'ont pas cessé d'y prévaloir.

La venue et la répartition des Gaulois ne fait que renforcer, accuser un dualisme ethnique qui est déjà institué dans la préhistoire. Bien avant eux, il y a deux zones hétérogènes. Le Nord, l'Est de notre pays sont occupés par les descendants des brachycéphales néolithiques, et par les dolichocéphales à haute stature, provenant de l'Europe centrale : ils se sont avancés par les routes historiques, qui, à travers la Suisse et l'Allemagne, aboutissent à nos terres de Bourgogne, de Franche-Comté, de Lorraine, de Champagne, et finalement au bassin parisien. Le peuplement méridional est très différent. Le Sud-Ouest est habité de façon très dense, dès le paléolithique :

cette couche primitive dolichocéphale, de taille petite ou moyenne, se perpétuera tout au long de la préhistoire, modifiée par divers apports, migrations en provenance de l'Espagne, et, par l'Espagne, de l'Afrique, — migrations aussi qui s'introduisent par les cols des Alpes et par la Riviera actuelle. C'est de ce soubassement qu'il faut partir pour comprendre nos origines linguistiques : il est bi-partite.

On observera que les occupants du Midi ont des attaches plus anciennes — millénaires — avec le sol que les occupants du Nord. La carte du peuplement méridional est stabilisée dès l'âge du bronze, et avant cet âge, s'il y a eu des invasions ou des colonisations, ce sont toujours des Méditerranéens qui viennent fusionner avec d'autres Méditerranéens. Il n'en est pas de même au Nord, où la carte néolithique a subi des remaniements du fait des Gaulois. Les renouvellements ethniques sont des phénomènes du Nord, plus que du Midi. Et par suite l'esprit d'innovation. Les gens du Nord feront avec le latin une langue tout à fait neuve. Il y a, dans le Midi, un esprit de conservatisme invétéré, une résistance au nouveau, au nouveau-venu, au *francimand*, qui est congénitale. Ce conservatisme, que dissimule le mensonge actuel des tractations électorales, a des racines profondes et lointaines, parce que les Méditerranéens, même quand ils se sont déplacés, ont retrouvé partout, de la Grèce à l'Ibérie, les mêmes formes du modelé, les mêmes conditions climatériques, les mêmes nécessités pour l'appropriation ou l'utilisation du sol, et par suite ils n'ont pas eu à renoncer à leurs modes de vie, à leurs types de civilisations ; ils n'ont pas eu à s'adapter, à se renouveler. Ce conservatisme a son expression linguistique : le roman d'Italie, le roman d'Espagne, le roman de Provence sont restés plus proches du latin que le roman de la *Celtica* et de la *Belgica*. De ce passé, en apparence aboli, il survit encore comme un résidu, comme un écho : c'est, en face de l'accent dit parisien, notre accent méridional.

Et voilà notre réponse à Gaston Paris. Cette muraille qui sépare la France en deux, nos yeux ne la voient plus, mais elle a existé, elle a duré, elle a été édifiée par la nature et par les siècles, non les siècles voisins de nous, mais les siècles de la préhistoire qui élaboraient en silence notre humanité. Les documents écrits n'en parlent point : mais le tracé subsiste, il subsiste pour les dialectes, il subsiste pour le droit, il subsiste pour la couleur des cheveux, pour celle des yeux, et pour le régime agraire. Il est constaté par le géogra-

phe, par l'ethnologue, par le juriste. Répétons-le, pour qu'on ne nous l'objecte pas : le tracé que reconnaît l'ethnologue ne coïncide pas en tout point avec celui que reconnaît le linguiste, et il y a, de l'un à l'autre, des incurvations, ou des convexités, ou des pointes qui ne se superposent pas. Ce qui importe, c'est que, pour tous, la direction est la même, de l'Ouest à l'Est, jamais du Nord au Sud ; le barrage est transversal, jamais longitudinal, ou diagonal. Les divergences, dans le détail, trouveront leur explication un jour, à la suite d'enquêtes patientes, minutieuses, exhaustives, et localisées, qui, pour chaque région, remonteront, comme la nôtre, le cours des temps [1]. La nôtre ne visait qu'à éclairer le problème pris dans son ensemble, et réduit à quelques données simples.

Sans doute, pour justifier le passage des limites entre tel et tel point, pour rendre raison des zones intermédiaires, il faut que l'histoire du peuplement soit plus avancée qu'elle ne l'est présentement. Et peut-être que ces *territoires contestés* seront de longtemps une pierre d'achoppement. Par une simplification dont nous ne sommes pas dupes, nous avons envisagé la France linguistique comme deux blocs : c'était un moyen de circonscrire la difficulté. Mais nous le reprochera-t-on, si l'on veut bien remarquer que, dans ce mémoire, on trouverait de quoi ébaucher l'explication des différenciations de second degré ? Il y a des parlers gascons, des parlers languedociens, des parlers provençaux. C'est qu'il y avait jadis sur ces emplacements une Aquitaine, un pays volque, une Ligurie. On trouverait aussi de quoi réduire l'énigme de ce groupe bâtard qu'on appelle les parlers franco-provençaux. Rappelons une phrase de M. Pittard : « Il est possible d'affirmer qu'une partie de ce pays, celle qui comprend les régions méridionales, en gros les territoires qui sont au sud du 46e degré, *la partie alpine exceptée*, a possédé jusqu'à la fin du néolithique une physionomie anthropologique presque uniforme » (p. 147). La région du Sud-Est, en effet, dans l'histoire ethnique que nous avons essayé de reconstituer, se distingue de toutes les autres par plusieurs traits spécifiques : le couloir du Rhône, les vallées fluviales confluentes, ont été occupées à une époque très récente ; la pénétration du massif alpin s'est opérée avec une extrême

1. Voir, par exemple, l'*Enquête sur les limites des influences septentrionales et méditerranéennes en France* par G. Jeanton, Dijon, 1936, et les réflexions de M. Marc Bloch, *Nord et Sud : une enquête*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, nov. 1936, p. 574-76.

lenteur. Les Alpes littorales ont livré passage à des migrations d'origine méditerranéenne. Puis surviennent des Ligures, qui ont peuplé la Provence, le Dauphiné, la Savoie, et qui ont même poussé au delà du Rhône : Déchelette (*op. cit.*, II, p. 12-13) reconnaît leur



Répartition des caractères anthropologiques (d'après Deniker et Montandon).
≡ race alpine ou cévenole
▭ nordiques et subnordiques
/// méditerranéens ou ibéro-insulaires ou dinariques

influence au delà de l'Ain, en Bourgogne, en Franche-Comté. Or, ces Ligures seraient des nordiques, suivant les déductions très acceptables de M. A. Berthelot (*op. cit.*). Il faut compter aussi avec des migrations venues de l'Europe centrale par le plateau suisse, et qui, dans la Savoie, dans le Bas-Dauphiné, dans le Lyonnais, entrent dans la composition du peuplement : ce peuplement est, en quelque mesure, un peuplement de carrefour. Et quelle a été l'importance vraie de l'apport allobroge, de l'apport helvète ? Quels types humains

se cachent sous ces étiquettes gauloises ? Remarquez que les Dauphinois ont la taille plus élevée que celle de leurs limitrophes ; ils appartiennent aux demi-blonds, alors que le type racial, dit alpin, est petit et brunet. Sur les cartes de Deniker et de Montandon les limites de signes anthropologiques s'infléchissent, en abordant ces territoires, et dessinent une poche qu'il faudra interpréter. Et quand les romanistes constatent qu'ici les limites respectives de divers faits dialectaux, qui, jusqu'alors, sont relativement coïncidentes ou parallèles, divergent en éventail, n'est-ce pas là un avertissement ? Invoquer les Burgondes ne suffit pas. Les problèmes de substrat sont partout obscurs : ici, ils sont particulièrement complexes : est-ce un motif pour se borner à une réponse simpliste ? Comme le déclare M. Albert Dauzat (*Quelques noms prélatins de l'eau, in fine*), c'est déjà un premier résultat que d'apercevoir la complexité des problèmes.

*
* *

Me suis-je lancé dans une aventure ? Au lecteur d'en décider. J'ai le sentiment que cette tentative comportait d'inévitables erreurs et d'inévitables méprises. Mais qu'on ne s'abuse pas sur la portée de notre travail. Ce n'est pas une théorie ; c'est à peine un essai d'explication. C'est plutôt une invitation, une indication de méthode. Il est bon de cultiver son jardin ; il n'est pas mauvais de visiter les jardiniers d'alentour. Il est dangereux d'empiéter sur le domaine du voisin ; mais il y a profit à le fréquenter. La phonétique est une science à part ; l'histoire est aussi une science à part ; elle est même devenue un aggloméré de sciences à part. D'un étage à l'autre, d'un laboratoire à l'autre, il est important pour tous d'avoir un agent de liaison. Et c'est au fond cela que j'ai voulu démontrer à mes risques et périls.

Marseille. A. Brun.

NOTE ETIMOLOGICHE SICILIANE E ROMANZE

1. — Sic. *ainnusa.*

Così chiamano a Caltavuturo, e forse altrove (poichè il gentilizio *Ainnusa* esiste a Palermo), la vacca che abbia partorito da un anno, ed abbia perduto il vitello. Manca ai Dizionari. Non è possibile affratelare *ainnusa* con l'asic. *aynusa* (derivato di *ayna*, avena), che lo Scobar definiva « avenaceus ». A ciò si opporrebbe il doppio *n* e il senso. Sembra piuttosto un allòtropo di *jinizza*, giovenca, che il Pasqualino, seguito dal Gioeni, attribuisce a junix, e, meglio, il Meyer-Lübke, *REW*, 4622, al femin. junicia. In tale rubrica sono spiegati, col cambiamento di suffisso, alcune voci continentali, che presentano *u* al posto di *i* tonico. Ma nel siciliano il doppio *n* e il significato della voce ci conducono ad annus. Questa semplice base però non potrebbe spiegarci il *j* innanzi *nn*, che dipende certamente da junicia, giovenca, tanto più che il siciliano non ha voce, che letteralmente corrisponda all' it. « annoso ». Si tratta dunque di un incrocio di *jinizza* et « *annusa* », voce di nuova formazione podolare, tratta da « *annu* ».

2. — Sic. *attrassu.*

Vale « ritardo » ; e ovviamente è voce imprestata dallo sp. *atrao*. Nè Fr. Diez, *Etym. Wörterb. d. rom. Sprachen*, nè Gust. Körting, *Latein.-roman. Wörterb.*, nè W. Meyer-Lübke, *REW*, si occupano di questa voce, che io pel primo segnalo e determino etimologicamente. Nel *REW*, terza ed., è attribuito lo sp., cat., port. *atras*, dietro, a ad trans (il trans divenuto *tras*; cfr. Diez, *op. cit.*, 325, e W. Meyer-Lübke, *Gram. des l. r.*, III, p. 684). Da questa particella si formò il verbo *atrasar*, da cui il sostantivo *atraso*, riflesso dal sic. *attrassu*.

3. — Sic. *chirchiriddu.*

Nella rubrica 1112 *κούκουρον dell' *Et. Wörterb. der unterit. Gräz.* il Prof. G. Rohlfs affastella, con altre voci di vari dialetti e di diverso significato (cfr. *REW*, 2359, e *St. gl. it.*, I, 173), il sic. *kirkiriddu* : « vgl. auch siz. (Gi) *kirkiriddu*, Gipfel. Der Stamm ist belegt alt κουκούρι », etc. Non si comprende qual sottodialetto indichi l'abbreviatura Gi, che non è elencata a p. XXVII dell' opera sudetta; ma la voce *chirchiriddu*, o anche *cricchiriddu* può ritenersi del sic. comune, essendo registrata da tutti i dizionari, col senzo però di « cocuzzolo » (ted. *Scheitel*).

Non mi preme di discutere se a ragione sia stata postulata la base greca sopra indicata per il tarent. *kokkoro* e per le voci analoghe. Certamente però l'origine greca è contradetta dalla esistenza nello sardo di *kukkuru*, *kukkura* (Wagner), come lo stesso Rohlfs riconosce. Ciò che mi preme di osservare è che il sic. *chirchiriddu*, cocuzzolo, punto della testa, intorno al quale vanno girando i capelli, nè per la forma, nè pel significato, che non è quello generale di « cima, vetta », può attribuirsi alla base sopra indicata. E', senza dubbio, una forma diminutiva dell' ant. sic. *chircu*, registrato dallo Scobar col senso di « circolo » a cui si aggiunse il suffisso diminutivo *-iriddu*, il quale si ha anche in *picciriddu*, dalla radice PIKK- (*REW*, 1947) o meglio PIČČ-. Però nella formazione della voce, scherzosa, *chirchiriddu* potrà ammettersi l'incrocio con l'asic. *chirca*, sic. *cricchia* da clerica.

La base greca, supposta dal Rohlfs, per la nostra voce è assolutamente impossibile.

4. — Sic. *frascia.*

Il Pasqualino non registra questa voce. La registrano il Mortillaro e il Traina, che però ne danno una definizione poco esatta. Il Traina reca : « ceppo, toppo di legno ; architrave ». Se fosse esatto quest' ultimo senso, la voce apparterrebbe all' ar. *farscīva* « Bodenbalken », *REW*, 3203, benchê presenti serìa difficoltà l'*i* lungo tonico, che anche esiste nel riflesso spagnuolo. Ma a me risulta che *frascia* è detta dai fallegnami e muratori la tavola superiore della palchettatura in legno, che si impianta nel vano delle porte e delle

finestre, perchè rivesta la muratura, e dia un aspetto più decoroso al vano stesso. Mi pare che non si tratti di *fascia*, termine troppo generale; e che la voce possa attribuirsi all' ar. *farscia*(*t*) che nel magrebino vale « copertura, stuoia, ammobigliamento ». In Egitto *farsc* designa il letto indigeno (Nallino, *L'arabo parl. in Eg.*, p. 144, nota).

La metatesi del *r* (*fra* per *far*), comunissima nel sic., potè anche avvenire nel magrebino.

5. — Sic. *fugattiari*.

Ha pure la forma *fuittiari*, che però è meno usata; e, secondo il facile dileguo di *g* intervocalico, o iniziale, nel siciliano, anche *fuattiari*. Il Pasqualino ne dà questa definizione: « perseguitare da sè, o con cani le bestie, per lo più in luogo, onde non possano fuggire, o almeno difficilmente, in modo che s'irritino e si stizziscano ». Egli aggiunge che *fugattiari* si dice propriamente di « gatte », particolarità, che gli sarà stata suggerita dal *-gatti-*, che si trova nel corpo della parola. L'etimo « *fugiendo* » foneticamente e morfologicamente non regge, benchè sementicamente la « fuga » paia conseguenza di *fuattiari*, che però è verbo transitivo. Il Traina ha indicato l'origine nel fr. *fouetter*, sferzare, che mi sembra avvicinarsi al giusto etimo. Dico ciò, perchè il suffisso *-iari* del siciliano si affigge generalmente ai sostantivi (o anche agli aggettivi): *stiddiari* (da *stidda*), *vucchiari* (da *vucca*), *puntiari* (da *puntu*), *ligniari* (da *lignu*), *vintiari* (da *ventu*), *linguiari* (da *lingua*), *muddiari* (da *moddu*): ma giammai ai verbi. Perciò in *fuittiari* devesi sceverare il sost. **fuitt*(*u*) che riflette ovviamente il fr. *fouet*.

Quanto a *fouet*, questa voce è dal *REW*, 3145 attribuita a fagus, come lo era dal Körting e dal Diez. Mi piace rilevare un' analogia, a sostegno di questa attribuzione: come il greco *melia*, frassino, significò anche « asta », perchè le aste si facevano generalmente di frassino, legno forte e flessibile (cfr. *St. gl. it.*, VII, 446), così il « faggio » potè anche significare « frusta », perchè il manico di questo arnese è fatto in molti luoghi col legno di faggio (in Sicilia però si adopera il *càccamu*, loto). Però moltissimi arnesi hanno il manico di faggio; sicchè dal lato semantico l'etimologia da fagus resta un po' dubbia. Il *Dict. gen.* dà per etimo *fou*, follis, a cui si sia aggiunto il suff. dimin. *-et* (cfr. W. Meyer-Lübke, *Gram. des*

l. r., II, p. 597 s.), come nell' it. *folletto*. Parmi occorrano ulteriori studi.

6. — Sic. *guaddemi*.

Il Pasqualino, *Vocab. sic. etim.*, definisce questa voce per « uomo d'animo debole, contrario d'uomo di petto » : e aggiunge che dicesi specialmente di chi nel governare si lascia facilmente volgere, o è troppo indulgente, *midollonaccio*, *floscio*, « nimium facilis, vel dissolutus ». Egli riporta l'etimologia del Vinci, *Etymologicum siculum*, che confonde *guaddemi* con *guideme*, a cui attribuisce il senso originario di un ritmo o motivo lugubre « modulum quemdam lugubrem, nempe illum antiquis dictum Falenum » ; da questo senso sarebbe scaturito quello di uomo di animo debole. Il senso originario sarebbe desunto dal passo del Cap. 101 Reg. Frid. « *ne pulsentur circa funebria guideme vel timpana* ». Secondo altro autore, il Testa, sarebbe con *guideme* indicato « instrumentum musicum quod a Ducangio idem existimatur, quod cithara ». Questa interpretazione o supposizione risulta erronea, poichè la cetra non è mai stata usata negli accompagnamenti funebri, e poichè la forma della voce è molto simile a quella di *gaddemi* di cui pare una corruzione o trasformazione popolare. Il vero sarà che *guidemi* indichi qualche cosa ben diversa di strumento musicale e cioè lo stesso di *guaddemi*.

Il *vel* del passo sopra citato dovrà spiegarsi per « ovvero », indicante diversità di senso con *guideme*, non affinità; il *pulsentur* spiegato per « sieno percossi » sta bene, tanto riferito a « timpani » che a « piagnoni », servi o gente prezzolata per fare il piagnisteo attorno ai morti. Così *guaddemi* ci si mostra la medesima voce di *gaddemi*, uomo vile, abbietto (dall' ar. *khaddam*, servo ; cfr. G. De Gregorio in *Ztschr. f. rom. Philol.*, LII).

L'epentesi o anche protesi di *u* innanzi *a* non costituisce difficoltà, cfr. : *qualuri* per *caluri*, *guagghiardu* per *gagghiardu*, *guáddara*, ernia, con la protesi di *u* e poi anche di *g* (*St. glott. it.*, VII, 10).

7. — Sic. *nnàccara* (o *naccara*), it. *nácchera*, fr. *nacre*.

La voce siciliana significa propriamente « margheritina », piccolo chicco di vetro con foro, che serve per collane, o ornamenti di generi di vestiario; ciò che in francese si chiama *jais*. Il *Nuovo*

Vocab. sic. -it. di Ant. Traina reca : *nnàccara* s. f. E' per lo più usato in Pl. Globetti di cristallo, che, infilzati, servono per lavori donneschi, margheritine, chicchi vetrati.

Questo significato è tanto diverso da quelli che ha l'it. *nacchera*, Pl. *nacchere*, da darci l'illusione di una diversa etimologia. L'it. *nacchera*, secondo Fr. Redi (*Annotazioni al Ditirambo* in *Opere* di Fr. Redi, Venezia, MDCCXII, G. Ertz, p. 132) che ha dato lo spunto, per questa voce, alle definizioni di tutti i dizionarî, i seguenti significati :

1°) « Madreperla, fr. *nacre*, sp. *nacar* » ;

2°) Quella sorta di conchiglie marine, che da Plinio furon chiamate *pernae* e dal Mattiolo e dall' Aldovrado furon dette *Pinnae*, le quali producono una certa lana o seta, chiamata volgarmente dai Medici *pelo di Naccera*, « che si crede utile per curare la sordità » ;

3°) « Si dice eziando *Nacchere* nel Pl. a uno strumento fanciullesco, da suono, fabbricato di legni o d'ossi, o di gusci di noce, o di nicchi, che, posto tra le dita della mano sinistra, si batte con la destra, e prese per avventura il nome di *nacchera* per essere nei primi tempi fabbricato di soli gusci di nacchere o di altra razza di conchiglie » ;

4°) Le Nacchere sono altresì « due strumenti di rame in foggia di due grandi pentole vestite di cuoio, e per di sopra nel largo della bocca coperte con la pelle di tamburo, e si suonano con due bacchette », etc. « detti pure *Taballi* e presentemente *Timballi* » : gli odierni *timpani* delle orchestre.

Oggi la voce *nacchere* designa anche, secondo Rigutini e Fanfani, (che hanno fatto confusione dello strumento fanciullesco con lo strumento a percussione, che si usa anche nelle orchestrine da concerto), « due pezzetti per lo più di ebano o di bossolo, in forma di guscio di conchiglia, che pongonsi tra le dita della mano in modo che, scotendo con la mano tutto il braccio (?), ne esce un suono che si fa in cadenza, specialmente per accompagnare i moti della persona in certi balli ». Quest' ultima definizione va corretta nel modo seguente : due pezzetti di ebano o di bòssolo, in forma di guscio di conchiglia, collegate tra loro con una cordicella, che si avvolge a un dito, in modo che alzando questo e poi riabbassandolo, i due pezzetti di legno battono tra loro. Questo strumento si chiama anche *castagnette* (sic. *castagetti* o *scattagnetti*).

La forma che hanno i due legnetti richiama alla mente la « con-

chiglia ». E tale era il senso della voce etimologica, come già vide il Diez, *Etym. Wörterbuch der rom. Spr.*, 4ª ediz., p. 221.

Costui rilevò l'origine orientale (intendi iranica ; curdo *nakàra*) dell' it. *nàcchera, gnàcchera*, sp. *nàcara*, fr. *nacre*, afr. *nacaire* masc., sp. *nacar*, it. *nàccaro* conchiglia perlifera, guscio di conchiglia, pr. *necari*; aggiungendo che la voce dell' it. e dell' afr. ha anche il senso di « battola » (Klapper), « timballo » (Pauke).

I nicchi, ossia i ricettacoli dei molluschi marini, che entrano nello strumento fanciullesco, descritto dal Redi, ci mostrano che anche nel senso di tale strumento, l'origine della voce richiama la « conchiglia ».

Nàcchera (Pauke) timpano, e *nacchera* (Klapper) castagnetta (fr. *cliquette*) sembrerebbero una coppia omeotròpica, cioè due voci di etimo e significato differente, unificate sotto unica forma. Il timpano, strumento notissimo, di orchestra, è di rame, a forma concava, e tiene tesa una pelle, che si fa risuonare con bacchette di legno ; le *nàcchere*, propriamente dette, costano di due gusci di legno duro, unite con una cordicella, che, come sopra ho detto, si battono muovendo il dito a cui sono collegate. Però è probabile che *nàcchera*, anche nel senso di « timpano », abbia lo stesso etimo di *nàcchere* (Pl. di *nàccera*) castagnette, poichè il timpano è come un grosso guscio di conchiglia. Tanto più di diverso etimo sembrerebbero *nacchera*, strumento simile al tamburo, etc., e *nàcchera* fascio di filamenti di certe conchiglie. Il D'Alberti stabilisce unica rubrica per *Nacchera* nei due sensi e in altri ancora. Ma Tommaseo e Bellini, *Nuovo Diz. della l. it.*, ne stabiliscono due ; e a *nacchera*, strumento simile al tamburo di suono ma non di forma, attribuiscono l'etimo ar. *naqara* « diede un suono percotendo le dita », senza dare l'etimo per *nàcchera* o *gnàcchera*, filamenti in fascio, con cui certe conchiglie si attaccano agli scogli, bisso.

O. Pianigiani, *Vocabolario etimol. della l. it.*, stabilisce due rubriche, dando più importanza a *nacchera* strumento di musica, che fa provenire « dal pers. *nakàrah* — curdo *nàkera*, che trova spiegazione nell' ar. *nakàra* scavare, incavare ond' anche *nàhir* tromba, e propriamente, strumento incavato, *nukrat* piccola cavità rotonda ». Per *nàcchera* sorta di conchiglia, il Pianigiani osserva che la voce « non può anche in questo significato distaccarsi dalla sovraccennata origine orientale (arab. *nakàra*) incavare.

Unica etimologia dà anche E. Narducci, *Saggio di voci it. derivate*

dall' ar. additando però un altro senso dell' ar. *nakara* : « *percussit, illusit linguam ad excitandum sonum* », un senso perciò ben diverso da quello di scavare!

A me sembra che non si possa, con sicurezza assoluta, escludere l'omeotropia, ma che sia possibile che *nacchera* nei vari suoi significati abbia unico punto di origine nella denominazione della conchiglia perlifera, il primo significato additato dal Redi, da cui partono i moderni etimologisti, dal Diez al Meyer-Lübke.

Quanto al luogo di origine della voce etimologica, non ostante le citazioni del Diez (Ducange zu Joinville, Pott in Höfers *Ztschr.*, II, 354) non mi sembra di dover *jurare in verba magistri.* Infatti pare impossibile che la madreperla (meleagrina margaritifera), che si trova nell' Oceano indiano e nel Pacifico, possa aver fatto la sua prima comparsa in una lingua parlata nel Kurdistan, regione non bagnata da nessun mare, tra la Persia e la Turchia asiatica, cioè nell' antica Media ; e sembra più esatto di attribuire la prima origine delle voci sopra indicate al persiano *nàkar,* come fa E. Littré, *Dict. de la l. fr.*, e poi il *Dict. gén.* pel fr. *nacre* « matière blanche à reflets irisés, qui forme l'intérieur de certaines coquilles, et est employée en tabletterie ». Il fr. *nacre* secondo codesto Dizionario, è venuto al francese « vraisemblablement par l'intermédiaire de l'it. *nàcchera* », che forse lo ebbe dalla trafila arabica. Si aggiunga che tanto l'it. *nacchera, gnàcchera* che lo sp. *nàcara* sono proparossitoni, mentre la base immaginata, del curdo, è parossitona. *Nacaire* è poi imprestito dell' italiano *gnàcchera*, di origine araba o persiana, secondo lo stesso *Dict. gén.*, alla voce *gnacare.* Infine debbo notare per quanto la nota non costituisca una prova decisiva che nel *Recueil de mots kurdes*, etc. di B. Adjarian (*Mémoires de la Soc. de Linguistique de Paris*, t. XVIII) non è registrata una voce corrispondente al fr. *nacre.* Or poichè il persiano ha scarse relazioni dirette con l'italiano, mentre invece l'arabo ne ha considerevoli, a me parve (*Stud. glott. it.*, I, p. 113), e pare tuttavia più probabile ammettere la trafila arabica.

Quanto ai riflessi dei vernacoli, alcuni hanno un significato identico, o quasi, a quello della base etimologica, altri invece lo hanno trasformato in modo, che soltanto un' acuta e perspicace indagine può scoprirla. Bene a ragione W. Meyer-Lübke, nella 3ª edizione del *REW*, 5814, *nakera,* ha aggiunto all' it. *nacchera*, fr. *nacre,* etc., il sardo *pilu de nàkkara,* rivelatoci dal Wagner. Infatti Max Leopold

Wagner nella memoria intitolata *La vita rustica della Sardegna rispecchiata nella sua lingua*, traduz. dal tedesco di Valentino Martelli, Cagliari, 1928, pp. 103-104, ci indica il sardo *nàccara* nel senso di pinna (una specie di conchiglia), senso conciliabilissimo con quello dell' it. *nàcchera*, strumento musicale, che costa di due gusci di legno a forma di conchiglia. In detta Memoria troviamo anche interessanti notizie sull' uso del *bisso*, sottilissimi filamenti della pinna, che si filano col fuso in certi luoghi delle coste occidentali, facendosene anche dei panciotti a maglia.

Nel napolitano *nàccare* s. f. designa « sorta di strumento fanciullesco, fatto di ossi o di nicchi, alquanto spensolati tra le dita della mano sinistra, e battuto con quelle della destra » (R. D'Ambra, *Vocab. napol.-tosc.*), cioè designa quello stesso che l'it. *nácchera*, secondo il D'Alberti.

In Toscana oggi *nacchere* designa, secondo il Petrocchi, « due assicelle interposte fra le dita e fatte sonare dai ragazzi come un tamburo » [? !].

Ciò che merita di essere aggiunto nelle rubrica 5814 del *REW* è il sic. *nnàccari* (Pl. di *nnàccara*) margheritine, che servono per lavori donneschi. Questa voce siciliana è nata per la somiglianza del colore e della lucentezza iridescente delle margheritine con la superficie interna delle conchiglie perlifere; ed, avendo un senso diversissimo di quello dell' it. *nácchere*, va aggiunta nel novero delle voci siciliane di origine arabica, registrate in *St. glott.*, III. Siccome poi le *nnàccari* s'infilzano in fili per fare delle collane, la voce sic. *nnàccara* passò anche a significare « collana ». A San Fratello ho inteso denominare *anäcr* la collana di corallo, che si mettono per ornamento le donne attorno il collo (cfr. G. De Gregorio in *Stud. glott. it.*, I, p. 133). Più comunemente *nnàccara* designa la collana di frutti del fico selvaggio (caprifico), che si appende al fico domestico. Ne deriva il verbo *nnaccariari*, caprificare, fare la caprificazione, fr. *caprification*, cioè « appendere i caprifichi agli alberi domestici (di fico) per ridurre i loro frutti a maturità » (M. Pasqualino, *Vocab. sic. etim.*).

Questo significato particolare, assunto dalla voce sic. *nnàccara*, m'induce a rammentare che la caprificazione fu inventata, e usata in larga scala, nelle isole dell' Arcipelago, da dove fu trapiantata in Sicilia e nell' Italia meridionale, e fu descritta dettagliatamente da Plinio. Sembra che l'affrettata maturità dei fichi domestici, in

cui è stata fatta la caprificazione, dipenda da una specie di fermentazione, prodotta dagl' insetti del fico selvaggio, che vi s'introducono. Ora la caprificazione è trascurata nelle stesse isole dell' Arcipelago e in Sicilia ; ma nella Campania qualche contadino l'usa ancora.

8. — Sic., it. *patacca.*

Credo opportuno suggerire l'aggiunta di una rubbrica nel *REW*, 3ª, intorno alla voce sic., it. *patacca*, sp. *pataca*. Tale voce originariamente designava una moneta, che in Sicilia aveva il valore di *tarì* (Pasqualino), a Napoli di *carlini* 5, ossia mezzo *ducato* (D'Ambra). Nel 3° Vol. degli *St. glott. it.*, 243 indicavo pure *patacon* piastra forte, che veramente è voce spagnuola, da cui il francese *patagon* « monnaie d'argent de Spagne, de Flandres, valant environ trois francs », *Dict. gén.* Secondo questo Dizionario l'afr. *patard* sarebbe imprestato, con sostituzione di suffisso (il che a dir vero non mi persuade), al prov. *patac*, che si connette con lo sp. *pataca* di origine araba. Rilevo anche il francese *pataque*, trascrivendo con la grafia comune il *pataqe*, indicatoci, con la grafia riformata, da Antoine Thomas (*Romania*, 1930, p. 164). Qesto autore dà come etimo della voce l'arabo *baṭaca*, che io già avevo pur dato, *loc. cit.*

Spiego il passaggio del significato da « moneta » a « macchia » principalmente d'inchiostro, in base alla forma circolare e presso a poca alla dimensione di una moneta di media grandezza, che assume una goccia d'inchiostro caduta sulla carta. La piastra fu chiamata dagli Arabi africani « padre della finestra », o (moneta) « che ha la finestra », perchè essi scambiavano le colonne di Ercole, che erano effigiate nella moneta, con una finestra. Questa spiegazione sembrerebbe un po'artificiosa. Ma possiamo contentarcene, perchè il *patacus* (?), supposto dal alcuni etimologisti, in base a *patta*, zampa, non è punto documentato, e morfolgicamente non è possibile.

9. — Sic. *rinacciari*, italiano dialettale *rinacciare.*

Tra le voci fuori uso, il Petrocchi registra *rinacciare*, *rinacciatura*, col senso di rammendare, rammendatura.. Il Pianigiani, *Vocabol. ètim. d. l. it.*, dichiara quelle voci come dialettali, e proprie del romanesco e del marchigiano. Egli dà a *rinacciare* il senso di

ricucire (con *accia* ossia filo) le rotture dei panni, in maniera che non si veda la magagna. Secondo lui « *rinacciare* è diverso da *rimendare*, che si riferisce anche alla tela, mentre si *rinaccia* solamente il panno lano, e la *rinacciatura* consiste nell' unire esattamente i due lembi, senza farvi costura, in modo che la congiunzione non si conosca ; e per nasconderla meglio si fa uscire lungh' essa il pelo con la punta dell' ago ».

La voce non è considerata dal *REW* del Meyer-Lübke, neppure sotto la rubrica 103 *acia* Einfädelfaden, filo da infilare nella cruna dell' ago ; sebbene sembri evidente che *rinacciare* sia derivato da *accia*. Partendo da questo significato, l'etimologia sopra indicata sembra riuscita, mentre quella additata da Rigutini e Fanfani, *Vocabl. della lingua parlata*, « Filo di lino, canape o stoppa, ridotto in matasse e non curato », la giustifica di meno, poichè nella *rinacciatura* non entra nè lino, nè canape, nè stoppa. Dal lato della fonetica e della morfologia *re* + *in* non offre serie difficoltà. Cfr. per le formazioni con *re* + *in* W. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. r.*, II, paragrafo 607, potendosi anche ammettere che *re-* sia stato prefisso al verbo *inacciare* che avrebbe potuto avere non il significato di introdurre entro l'*accia*, ma di mettere l'*accia*, ricoprire con *accia* ; significato analogo a quello di *inzuccherare*, cioè mettere lo zucchero, *imbiancare*, mettere il bianco, etc.

Realmente « rinacciare » sembra proprio dei vernacoli dell' Italia Centrale. Pel Toscano fu segnalato dal Petrocchi ; pel romanesco da me (*loc. cit.*), per iesino da R. Gatti in *Arch. roman.*, IV, p. 229. La voce però esiste anche nei dialetti meridionali. Così il napoletano ha *rinacciare*, da cui il sostantivo verbale *rinaccio* (D'Ambra). Il Gatti lo crede formato coi prefissi *re* + *in* ; ma si può partire dal semplice *in-*, ammettendo la prostesi di *r-*, come nell' italiano *rincrescere* da *increscere* (cfr. *REW*, 4363. Per le formazioni con *in* cfr. la *Gramm. des l. r.* di W. Meyer-Lübke, II, § 607). (*R*)*inacciare* avrà avuto il senso genuino di metter d'entro l'accia, il filo. Meno probabile ora mi sembra la spiegazione in base all' incrocio di *rinacciare* con *rinascere* (*St. gl. it.*, VI, 156).

E' strano come sia sfuggita la voce sic. *rinacciari* a Michele Pasqualino, e poi anche a tutti gli altri autori di dizionari siciliani, principalemente a Vincenzo Mortillaro e Antonino Traina. L'aggiungo io con sicurezza assoluta, perchè è voce comunissima col senso medisimo di *sarciri* (da aggiungersi al N. 7599 in *REW*), cioè di

rammendare. Soltanto si può domandare se il siciliano *rinacciari* discenda direttamente dal latino *reinaciare, o se sia venuto per la trafila dei dialetti centrali.

Nel siciliano non esiste *accia* nel senso del latino acia, ma per quanto io sappia, solo nel senso di sedano, lat. *apium* ; sicchè parrebbe non si possa stabilire che direttamente il sic. *rinacciare* discenda da *reinaciare. Si aggiunge che, meno pochissimi casi, come per es. *sitacciu* (da aggiungersi N. 7449 in *REW*) da saetaceum, *c* + *i* in iato, nel siciliano, di regola dà *seta* (*ts*). Ciò avviene anche nel sardo, ove però esiste *atlsa* (che nel gergo vale « seta ». Cfr. M.-L. Wagner *Über Geheimspr. in Sardinien*, in *Volkstum u. Kultur der Romanen*, I. *Jahr*, p. 74) ; da aggiungersi nel *REW*, 102. Inoltre non fu adottato *rinazzari* perchè questo verbo avrebbe avuto l'apparenza di uno derivato di *rinazza*, peggiorativo di *rina*.

In conclusione sembra assodato che il sic. *rinacciare* sia venuto per la trafila dei dialetti dell' Italia Continentale.

10. — Sic. *scagghiari* (e *cagghiari*).

Il significato, che ha oggi questo verbo, (da non confondersi con *scagghiari* da *scagghia*), è quello di perdersi d'animo, restare disilluso e mortificato ; e si usa principalmente al Part. pass. (*arristau scagghiatu*). Certamente viene da *cagghiari*, con *s* prostetica che quì ha forza intensiva. Il semplice *cagghiari* sebbene registrato dal Pasqualino, col senso di « mancar d'animo, etc. », non si sente più a Palermo. Questo autore registra la frase « *cagghiari l'occhi* », abbassare gli occhi, e trae la voce dal lat. coagulum, coagulo o dal greco χαλάω demittere, cedere. Evidentemente il primo etimo non regge ; coagulum è riflesso dal sic. *quagghiu*, di senso inconciliabile con quello che ci occorre. Il Traina dà a *cagghiari*, oltre al senso di « quagliare », per cui io però ho sempre inteso *quagghiari*, i sensi di tacere, mortificare additando lo sp. *callar*, tacere.

Anche W. Meyer-Lübke in *REW*[3], 1487 considera il sic. *kaggyari* (*cagghiari*) come venuto per la trafila dello sp. *callar*, che fa discendere da callare, base collaterale a *calare* (di origine greca).

Altra base collaterale sarebbe, secondo lui, *chalare*, che a me non persuade. Il *ch-* di *chalare*, se esistesse questa voce nella letteratura, sarebbe un mezzo grafico per indicare l'origine greca, dallo χ di χαλάω, ma non una voce speciale. Questa supposta base non è giustificata

dal sardo *falare*, nè, tanto meno (come del resto avverte lo stesso Meyer-Lübke), dal venez. *kaloma*, e dal sic. *caloma*, per cui egli, al N° 1535, si riferisce a G. De Gregorio, che, stabilendo la base ngr. καλῶμα, eliminò la erronea etimologia dello Schuchardt.

Un altro problema a risolvere : abbiamo bisogno di stabilire, accanto alla base *calare* (dal gr. χαλάω), la base callare per spiegare lo sp. *callar* ? Nella *Grammaire des l. romanes*, I, § 547, W. Meyer-Lübke scrive : « Il y a un certain nombre de cas dans lesquels toutes, ou quelques-unes seulement des langues romanes, opposent une consonne double à la consonne simple du latin ». E, tra gli altri casi cita appunto quello dello sp. *callar* : « L'espagno *callar*, ... et le sicilien *kaddari* (*sic !*) se rattachent à *calare*, sans que le groupe *ll* soit justifié ». Credo poterlo giustificare io, osservando che *l* greco dovea essere pronunziato più energicamente che il nostro *l* scempio, dando luogo a un riflesso un po diverso di quello di *l* latino (cfr. G. De Gregorio, *scupeddu*, in *Romania*, 1932 e *zòddari*, qui stesso).

Ciò potrebbe spiegare anche l'it. *cagliare*, registrato dal D'Alberti con senso di « cominciare ad aver paura dell' avversario, mancar d'animo », per cui però si potrà supporre la trafila spagnuola o siciliana.

Sul valore intensivo di *s* innanzi *cagghiari* (asic. *caglari*, dato dallo Scobar) cfr. C. Avolio, *Introd. allo studio del dial. sic.*, p. 185. Osservo però che *scagghiatu* nel siciliano comune, specialmente in quello di Palermo, ha il senso preciso qui a principio indicato, che su per giù corrisponde con quello già dato dall Scobar, di « rosso di vergogna », e contrasta con quello, che ha nel notigiano, di « svergognato senza rossore ».

Ultimo problema. Nel N° 2383 del suo *Etym. Wörterb.* G. Rohlfs si domanda se appartengano a χαλάω molte voci meridionali del tipo *kalenka* frana, romanesco *kalanga* spazio tra due rupi, sic. *karranku* luogo scosceso, burrone. Pei primi due tipi si potrebbe rilevare la connessione con l'it. *valanga* (di cui però la derivazione da labina, *REW*, 4807 resta più che problematica), pur concedendo che potè avvenire un incrocio della base sudetta con φάραγξ, specie riguardo all' uscita di questa voce. Impossibile però sarebbe la derivazione da χαλάω del sic. *carrancu*, poichè il doppio *r* (*rr*) non può assolutamente provenire da -L-, e poichè, pel senso, la voce si mostra affine alla sp. *barranco* da φάραγξ. Il *ca* iniziale sarà nato per qualche anafonia.

11. — Sic. *surraca*.

Il Pasqualino definisce : finestrino stretto, più lungo che largo, solito farsi nei magazzini di vino per ricevere aria. Il Traina definisce apertura, solco. Io ho inteso adoperare la voce dai muratori, nel senso di incavo stretto e lungo, fatto nei muri ; o anche dagli agricoltori nel senso di fosso lungo e stretto per sotterrarvi temporaneamente le viti, prima di piantarle a dimora. Potrebbe supporsi che venga da serraculum, ma non nel senso di « Verschluss » serratura, *REW*, 7862, ma nel senso di piccola sega, o sega senza telaio (*St. gl. it.*, VII, 700). Propongo, a questo proposito, l'aggiunzione nel *REW* di serraçulum, dimin. di *serra*, sic. *sirraculu*; e per le formazioni dei diminutivi mediante il suff. *-aclum* rimando a W. Meyer-Lübke, *Gram. des l. r.*, II, p. 510 s. Però mi accorgo che da *-aclum* non può nel siciliano sorgere l'uscita *-aca* ; sicché l'etimo più conveniente di *surraca* resta l'ar. *surrâqât*.

12. — Sic. *zoddari*.

Il Pasqualino (*Vocab. sic. etimol.*) definisce *zoddara* « quel poco di sterco o altra spocizia, attaccata in sulla lana delle pecore o capre dalla parte di dietro »; e riferisce l'etimologia da una radice *zul* (?), immaginata da suo padre, che avvrebbe il senso di « vile esse », e da cui sarebbe venuto anche l'it. *zolla*. Il Traina (*Vocabolarietto*) ripete, su per giù, la definizione e la cervellotica etimologia del Pasqualino, facendo maschile la voce, che veramente, più spesso, è usata al plurale, *zoddari*.

Se torno a parlare di questa voce, di cui già scopersi la origine, greco θολός sudiciume, fango, melma (G. De Gregorio, in *St. glott. it.*, VII, pag. 374), è per confermare la mia etimologia, e scartare quella immaginata recentemente dal Prof. G. Rohlfs.

Per -λ- scempio, riflesso dal sic. *-dd-*, che regolarmente accennerebbe a un doppio -LL- latino, cfr. G. De Gregorio, *scupeddu* (in *Romania*, LVII, 1932). Per θ, riflesso da *z* (*ts*), mentre il suo esito normale sarebbe *t*, ovvero *s*, abbiasi il sic. *ziu*, *zianu*, it. *zio* e sic. *zu*, *za*, *ze*, titolo, che si dà ai contadini, da *thios* (*St. glott. it.*, VII, 778; e *REW*, 3ª ediz., N° 8709).

Il Rohlfs, noto raccoglitore di materiali linguistici meridionali

(cfr. il suo *Etymol. Wörterbuch der unterital. Gräzität*), rispetto a *zòddaru*, come rispetto a tante altre voci, si palesa un semplice dilettante in fatto di etimologia, trascurando o ignorando le leggi fonetiche, e confondendo, sotto unica base, voci diversissime (cfr. F. Ribezzo in *Rivista indo-greca-italica*, 1930, p. 105-113 ; G. De Gregorio, sic. *maramma* in *Ztschr. f. r. Philol.*, 1934). Sotto la base 1479 dell' opera sudetta, ξεράδα (ngr) « Tockenheit », siccità, secchezza, registrando il bovese *tserada*, etc., che è un riflesso giustificato, egli si domanda se qui vadano pure il regg. *tsùllaru* e, perfino, il sic. *tsòddaru*, diversissimo di forma e significato da *xerada* (!). Superfluo ogni commento.

Palermo. † G. De Gregorio.

DANS QUELLE MESURE Y A-T-IL RECUL ET ALTÉRATION DES DIALECTES DE LA FRANCE MÉRIDIONALE [1] ?

Gaston Paris ayant proclamé en 1888, dans ses *Parlers de France*, la nécessité d'établir d'une part une monographie linguistique de chaque commune, et d'autre part une monographie de chaque forme et de chaque mot, Gilliéron observe en 1902, dans la *Notice servant à l'intelligence des cartes* de son *Atlas*, que ce projet doit être tenu pour chimérique, parce que la réalisation exigerait un travail énorme et surtout un temps immense ; or, ajoute-t-il : « Chaque année qui s'écoule fait plus stérile et plus ardu le terrain à explorer, ternit... de plus en plus... le tableau dont il importe de noter le coloris, en ses valeurs justes, sa richesse et son harmonie ».

Depuis lors, on a souvent parlé du recul et de l'altération des patois français, et certains ont cru pouvoir prédire le temps où tel ou tel parler disparaîtrait complètement. Il m'a paru intéressant aujourd'hui, près de 35 ans après que Gilliéron poussait son cri d'alarme, après que la presse, la T.S.F. et le cinéma ont donné au français une si grande expansion, après que la guerre de 1914-1918 a mis en contact, pendant quatre ans, les hommes du Nord et ceux du Midi, d'étudier avec précision dans quelle mesure il y a eu, depuis 1900, un recul et une altération des patois méridionaux.

Il ne pouvait être question pour moi, bien entendu, d'envisager ce problème pour tous les parlers du Midi ; le travail eût été énorme. Je me suis borné à examiner, dans des régions très différentes, deux parlers qui me sont familiers depuis mon enfance : d'une part, dans la région du Sud-Est, largement ouverte aux influences extérieures, le patois d'Eyguières, chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône, noté par Gilliéron sous le n° 873 ; et d'autre

1. Communication faite au 4e Congrès international de linguistique romane (Bordeaux, 28 mai 1934).

part, dans la région conservatrice des Pyrénées, le patois du Mas-d'Azil, chef-lieu de canton du département de l'Ariège, porté dans l'*Atlas linguistique* sous le n° 782. Pour les deux points étudiés, j'ai refait entièrement l'enquête d'Edmont ; mais, au lieu d'interroger un sujet unique, j'ai recueilli mes informations auprès de plusieurs personnes, de condition et d'âge divers, et aussi auprès des enfants.

Je voudrais résumer brièvement ici les résultats de cette enquête.

I. — D'abord la question du recul.

Aussi bien dans le canton d'Eyguières que dans celui du Mas-d'Azil, le recul des parlers locaux est insignifiant, pour ne pas dire nul. C'est le patois qui reste la seule langue usuelle.

Ce qui fait illusion, en Provence, lorsqu'on ne fait que traverser le pays, c'est qu'aujourd'hui les paysans — généralement plus instruits que par le passé — manient le français avec plus d'aisance. En réalité, les campagnards n'ont recours au français que lorsqu'ils y sont obligés : il ne leur viendrait pas à l'esprit de parler avec un de leurs pareils autrement qu'en patois. Et dès qu'ils ont franchi, à quatre heures, la porte de l'école, où il leur est interdit — en principe — de parler patois, les enfants continuent en provençal la conversation commencée en français.

C'est bien pire dans l'Ariège : non seulement les paysans du Mas-d'Azil ne s'entretiennent qu'en patois, mais la plupart ont encore du mal à utiliser le français ; et pour certains d'entre eux — parmi lesquels figurent des gens dans la force de l'âge et même des enfants — le français est une langue étrangère, qu'ils comprennent plus ou moins, mais ne parlent pas ou presque pas.

II. — Si les patois d'Eyguières et du Mas-d'Azil n'ont pas reculé sensiblement au cours de ces dernières décades, n'ont-ils pas été au moins altérés dans une certaine mesure ?

Ici, il faut considérer à part la Provence et l'Ariège, car les deux parlers n'ont pas eu tout à fait le même sort.

a) Depuis 35 ans, le patois d'Eyguières n'a subi que quelques altérations, de médiocre importance.

La phonétique et la morphologie sont restées à peu près intactes ; la syntaxe n'a été que rarement corrompue. Il n'y a guère que le vocabulaire qui ait subi, dans une certaine mesure, l'influence du français : un certain nombre de termes provençaux ont été éliminés, à la longue, par des mots français avec lesquels ils ont été longtemps en concurrence ; et j'ai vu, pour ma part, à quinze ou vingt ans

d'intervalle, mourir un certain nombre de mots : *paire, maire, bailo* « sage-femme », *irüdgé* « sangsue », *mask* « sorcier », *oùtin* « treille », *servisialo* « servante », etc.

Mais ces substitutions n'intéressent guère que quelques douzaines de vocables, ce qui est sans grande importance pour une enquête portant sur près de 2.000 termes.

b) Si les altérations du parler d'Eyguières sont très peu considérables, celles du parler du Mas-d'Azil paraissent nulles. Ici, la phonétique, la morphologie, la syntaxe et le vocabulaire ont gardé une surprenante stabilité.

A entendre parler les paysans, on a au premier abord, comme en Provence, l'impression que le vocabulaire est sensiblement corrompu. Mais ce n'est qu'illusion : les mots français qui émaillent parfois la phrase sont tous des néologismes, des termes de civilisation récente, dont l'équivalent provençal n'existe pas. En réalité, si l'on met à part quelques exceptions sur lesquelles je vais revenir, on constate que tous les termes relevés par Edmont sont encore usuels aujourd'hui, même dans la bouche des enfants.

Le fait est d'autant plus notable que le patois du Mas-d'Azil présente un certain nombre de termes peu répandus, qui n'apparaissent que sur quelques points des Pyrénées, et parfois même semblent lui être propres. Je veux parler de mots comme : *alenda* « respirer » ; *bufo* « taupe » ; *fufalyu* « moucheron » ; *klot* « paume de la main » ; *karerot* « sentier » ; *mandro* « renard » ; *mirgo* « souris » ; *pe* « seuil de la porte » ; *pinseros* « violettes » ; *rumingero* « ronce », etc., qui sont encore bien vivants aujourd'hui.

Mais il y a plus : le vocabulaire actuel du Mas-d'Azil est, pour un certain nombre de termes (une cinquantaine environ), plus archaïque que celui qui est donné par l'*Atlas linguistique*. Et voici pourquoi.

Au Mas-d'Azil, Edmont a interrogé un sujet d'une vingtaine d'années, « fils du concierge de la mairie ». Ce jeune homme — qu'il m'a été impossible d'identifier — devait avoir reçu une instruction assez étendue, ou du moins posséder assez bien le français. Toujours est-il que, dans ses réponses, il a altéré à plusieurs reprises, plus ou moins inconsciemment, son parler usuel ; et il a donné à l'enquêteur de Gilliéron un nombre considérable de termes français patoisés, alors que les mots primitifs sont encore très vivants aujourd'hui et utilisés à l'exclusion de tous autres. Voici quelques spécimens de ces mots patoisés, avec leur équivalent actuel : *abarc (gar-*

gant « avare »), *ark en syel* (*arca*), *ben* (*ban* « bain »), *budja* (*bulega*), *bu* (*cat* « bout, extrémité »), *cor al pe* (*agasi*), *kratša* (*eskupi*), *esklayre* (*dalfi*), *esturdi* (*staburni*), *furest* (*bosk*), *gram may* (*menino*), *gram pay* (*pepi*), *abiloment* (*fardo* « vêtement »), *biladje* (*bezinat* « hameau »), *mandyant* (*pâure*), *mület* (*mül*), *pila* (*esclafa* « piler »), *pulio* (*karelo* « poulie »), *puse* (*dippou* « pouce »), *sanglie* (*singla*), *sautarelo* (*sautaret, sigalo* « sauterelle »), *serpent* (*serp*), *surso* (*funt*), *sursye* (*bruyč* « sorcier »), *suflet* (*mastegat, kufat* « gifle »), *tirwer* (*tineto, tireto* « tiroir »), *tumba* (*kaze*), etc.

Cette enquête m'a permis, en somme, de constater deux faits qui méritaient, je crois, d'être mis en relief :

1) D'une part, aussi bien dans une région ouverte, comme la Provence, que dans l'Ariège conservatrice, le recul de certains patois est insignifiant, pour ne pas dire nul.

2) D'autre part, l'altération de ces mêmes patois n'est guère plus considérable. Dans certaines parties des Bouches-du-Rhône, elle est notable, mais beaucoup moins profonde qu'on ne le croit ordinairement. Quant au patois du Mas-d'Azil, il n'a pas évolué depuis l'enquête de 1902 ; et il est impossible de prédire non seulement le moment où il disparaîtra, mais même le temps où il sera sensiblement altéré.

Dijon. J. Boutière.

HISTOIRE ET INFLUENCE DES MOTS DISTRACTUS ET *DISTRAIT*[1]

A première vue, *distrait* ne semble offrir aucun problème. *Un professeur distrait*, c'est un professeur qui est distrait ; *distrait* vient de distractus, et distractus signifie « tiraillé en divers sens ». C'est cette étymologie qu'on trouve dans le *Vocabulaire de la philosophie*, publié par André Lalande (non pas dans le texte de l'article *distraction*, mais dans les remarques ajoutées par M. Egger). Pourtant, la chose n'est pas si simple que l'on croit. D'abord, nous constatons que les Romains n'ont pas employé distractus au sens de *distrait*. Pour exprimer cette notion, ils disaient plutôt : *in alienis rebus occupatus* ou *magnis cogitationibus impeditus* (ces deux expressions se trouvent chez Cicéron). Au lieu de *Mon esprit est distrait*, ils disaient : *Animus meus aberrat a sententia*, ou pour *Votre esprit est distrait : Vestrae peregrinantur aures*, ou pour *être distrait : alias res agere, aliud agere, aliud putare*. Or, si l'évolution du sens, telle qu'on la suppose, était chose aussi naturelle, l'on se demande pourquoi cette évolution n'a pas eu lieu déjà en latin classique, ou, en d'autres termes, pourquoi les Romains ne se sont pas servi de distractus au sens de *distrait*.

Puis, *distraire*, en français, ne signifie pas « tirailler en divers sens », mais plutôt « détourner ». Cf. les termes juridiques *Distraire quelqu'un de ses juges naturels* et *distraire une terre d'un apanage*. L'accusé qui est distrait de son juge naturel n'est pas tiraillé en divers sens, il est plutôt *détourné* de son juge naturel. De même chez les classiques français : Corneille dit dans la *Galerie du Palais : Ses regards de sur vous ne pouvoient se distraire* ; Molière dans *Sganarelle : Et j'y cours de ce pas, rien ne m'en peut distraire* ; Racine

1. Communication faite au 5e Congrès international de linguistique romane (Nice, 1er avril 1937).

dans *Britannicus : De son image en vain j'ai voulu me distraire*, etc. *Distraire* veut dire « détourner ». De même dans le plus ancien exemple qu'on ait trouvé pour *distraire* : Eustache Deschamps (au XIVe siècle) écrit : *De leurs meurs ne te distrais, Ains y soies entendu*, c'est-à-dire : *Ne te détourne pas de leurs mœurs, mais sois-y attentif.*

Donc, le *professeur distrait* n'est pas seulement tiraillé en divers sens, mais il est détourné de l'objet sur lequel son attention devrait être fixée. C'est ce qui distingue le mot français *distraire* du mot latin distrahere. Quand Cicéron dit *animi in contrarias sententias distrahuntur* ou *distrahor : tum hoc mihi probabilius tum illud videtur*, il veut bien dire que les âmes sont tiraillées en divers sens ou qu'il est lui-même tiraillé en divers sens (qu'il hésite entre diverses opinions), mais il ne veut pas dire que son attention soit détournée de quoi que ce soit.

Cette différence n'est pas sans importance, ni pour la philologie, ni pour la psychologie. Le *Vocabulaire de la philosophie* de Lalande distingue deux genres de distraction : 1°) Division de la pensée entre plusieurs objets divers, de telle sorte qu'elle n'est attentive à aucun d'eux ; 2°) Absence de perception d'une sensation qui devrait être normalement perçue, ou manque d'adaptation aux circonstances présentes, provenant de ce que l'attention est concentrée sur un point particulier. — Ce *Vocabulaire* veut que la première sorte de distraction soit appelée *dispersion*, et il veut réserver le mot *distraction* à la seconde. A la première catégorie appartient par exemple la distraction de l'écolier ; un écolier dissipé, c'est un écolier qui ne peut ou ne veut fixer son attention sur rien. Mais la seconde, c'est la distraction proprement dite, par exemple la distraction du savant dont l'attention est absorbée par un problème quelconque. Son attention n'est pas *dispersée*, au contraire, elle est *concentrée*, et c'est en ce sens qu'un psychologue allemand (O. Külpe) a dit que la distraction n'est que la marque d'une grande concentration.

Or, le mot latin distractus, signifiant « tiraillé en divers sens », aurait pu, à la rigueur, parvenir à exprimer la *dispersion* de l'attention, mais non pas la *distraction* qui provient de ce que l'attention est détournée de l'objet sur lequel elle devrait être fixée, — tandis que le mot français *distrait*, qui, dès son début au XIVe siècle, a le sens de « détourné », est bien propre à exprimer la distraction du professeur par exemple, qui est une sorte de *déviation*. C'est ce que

n'a pas vu M. Egger (dans le *Vocabulaire de la Philosophie*) qui affirme que le français a deux mots pour exprimer la *dispersion* de la pensée (*distraction, dispersion*), aucun pour l'autre genre de distraction qui provient de ce que la pensée est concentrée ailleurs. En réalité, ce dernier cas, c'est la *distraction* proprement dite, et l'autre, c'est la *dispersion*.

Pour l'allemand *zerstreuen*, qui correspond au français *distraire* (pour *le professeur distrait* on dit « der zerstreute Professor »), c'est l'inverse. Car le sens primitif de *zerstreuen*, c'est « disperser » ou « dissiper ». Donc l'allemand a bien un mot pour exprimer la *dispersion* de la pensée, mais aucun pour exprimer que l'attention est concentrée ailleurs. On se sert de *zerstreut* aussi dans ce dernier cas. Nous y reviendrons.

Demandons-nous d'abord comment s'explique la différence de sens qui sépare le français *distraire* et *distrait* du latin distrahere et distractus, ou, en d'autres termes, pourquoi le mot français a reçu le sens de « détourner » que le mot latin n'avait point. Car, pour exprimer la notion de « détourner », le latin se servait non pas de *distrahere*, mais plutôt de *detrahere*, de *abstrahere* et d'autres verbes, surtout de *avertere*. Tous ces verbes, le français ne pouvait pas les employer dans le sens de « détourner ». Avertere aurait donné *avertir*, et *avertir* ne veut pas dire « détourner », mais « tourner l'attention vers quelque chose (par un signal, par une information) » ; *avertir* ne vient pas de avertere, mais de advertere (*animum*). Puisque la place était déjà occupée par cet *avertir* dérivant de advertere, avertere, en général, n'a pas pu s'introduire. (Il y a quelques exceptions ; c'est ainsi que, à ce que je crois, la *gent averse* de la *Chanson de Roland* et des autres chansons de geste, c'est la gent *détournée de Dieu*. Comparez aussi le substantif *aversion*.)

Quant à detrahere, il a donné *detraire*, et ce verbe a, en ancien français, plusieurs significations, notamment celle de « dire du mal de quelqu'un » ; plus tard, on l'a remplacé par *détracter*. Quant à abstrahere, il a bien, en latin scolastique, le sens de « détourner l'attention », et c'est dans ce sens que La Bruyère écrit : « Théocrine est *abstrait*, dédaigneux, et il semble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas ». Mais il y a une différence entre la déviation de l'attention qui est exprimée par *abstrait* et celle qui est exprimée par *distrait*. Cette différence,

Guizot l'a définie de la manière suivante : « Signification commune, avec cette différence que ce sont nos propres idées, nos méditations intérieures qui nous rendent *abstraits*, tandis que nous sommes *distraits* par les objets extérieurs, qui nous attirent et nous détournent. » Une différence analogue se montre déjà en latin scolastique. C'est ainsi que Thomas d'Aquin recommande l'*abstractio a sensibus*, l'*abstractio sensibilium phantasmatibus* qui, d'après lui, est indispensable à la méditation et à la connaissance de Dieu.

Donc, Eustache Deschamps (ou celui qui, avant lui, a introduit le mot *distraire*) n'a pu employer, pour exprimer la notion de détourner, ni *avertir*, ni *detraire*, ni *abstraire*. Il aurait pu simplement dire « *Ne te détourne pas de leurs mœurs* » ; évidemment, il éprouvait le désir de s'exprimer d'une manière plus raffinée.

Mais voilà un autre problème qui surgit. Puisque *distraire* veut dire *détourner*, on s'attend à le voir accompagné d'un *de*, comme c'est le cas dans la phrase d'Eustache Deschamps et dans les autres exemples que nous avons cités (*Distraire quelqu'un de ses juges naturels*, etc.). Or, précisément dans l'expression *il est distrait* (*un homme distrait*), l'objet duquel l'attention est détournée (distraite) n'est pas indiqué. (Et c'est ce fait qui, probablement, a amené M. Egger à croire que *distrait* ne veut pas dire « détourné », mais « dispersé »). Quant au verbe latin distrahere, il n'est pas nécessaire qu'il soit accompagné d'un *ab* correspondant au *de* français, puisque, comme nous l'avons vu, distrahere ne signifie pas « détourner », mais « tirailler en divers sens ». Mais, pour le verbe français, un complément introduit par *de* semble être de rigueur; l'emploi absolu de *distrait* (et de *distraction*) demande une explication.

Pour la trouver, il faut s'adresser à la langue religieuse. Les auteurs latins du moyen âge, en se servant de *distractus*, etc., se sont dispensés d'exprimer l'objet duquel l'attention était détournée, car cet objet, pour eux, c'était Dieu. C'est ainsi que Thomas a Kempis, dans son *Imitatio Christi*, écrit : « tam cito *distractus*, tam raro plene tibi collectus », ou dans une oraison : « Recollige sensus meos ad te : fac me oblivisci omnium mundanorum... Confiteor etenim vere, quia valde *distracte* me habere consuevi », ou « Raro totus collectus, rarissime ab omni *distractione* purgatus ». *Distractus*, chez lui, c'est « détourné de Dieu », de même que *recollectus*, c'est « recueilli en Dieu ».

Dans la langue religieuse, il est assez naturel qu'un complément tel que « de Dieu » ne soit pas exprimé. Dieu, c'est la pensée qui préoccupe l'esprit de l'auteur et de ses lecteurs : l'auteur n'a pas besoin d'en parler. Comparez l'emploi absolu de *croire : Il est croyant*, ou *A la première prédication des apôtres, beaucoup crurent* (Littré, *croire*, 7°).

Distrait, aujourd'hui, n'a plus le sens de « détourné de Dieu ». Mais l'emploi absolu de ce mot apparaît beaucoup plus tôt avec la signification religieuse qu'avec la signification profane. Les exemples latins de Thomas a Kempis datent du commencement du XVe siècle, et l'auteur de l'*Imitatio* n'a pas été le premier à employer *distractus*, *distractio* et *distrahere* de cette manière. Mais ce n'est que *Le Distrait* comme titre de la comédie de Regnard (1697) qui nous offre un exemple probant de l'emploi absolu de *distrait* au sens profane. Or, entre le commencement du XVe siècle et la fin du XVIIe siècle, beaucoup de traductions de l'*Imitatio* avaient paru, qui contiennent des exemples de l'emploi absolu de *distrait*, etc. J'ai pu me procurer une de ces traductions, datée de 1570 (ce n'est pas la première); on y trouve par exemple : *si tost distrait, et tant peu souvent bien recueilly*. Quelques années plus tard, au commencement du XVIIe siècle, François de Sales publia son *Introduction à la Vie dévote*, où il adresse à ses lecteurs l'exhortation suivante : *Au sortir de la méditation, ne vous distrahez pas tout à coup !* Il dit *ne vous distrahez pas*, au lieu de *ne vous distrayez pas;* donc, il n'était pas bien sûr quant à la formation de la deuxième personne du pluriel ; mais évidemment il tenait à se servir de ce verbe.

Plus tard, Bossuet parle de *discours inutiles et distrayants* — emploi absolu de *distrayant*, qui, d'après Littré, n'existe plus. Et dans la paraphrase de l'*Imitatio* que nous devons à Corneille, il y a plusieurs exemples de l'emploi absolu du verbe : *Les besoins de l'acquérir* (le savoir) *ne font que te distraire ; Tout cela ne fait que distraire*. Quant au substantif *distraction*, on en trouve un exemple beaucoup plus ancien : c'est la phrase citée par Godefroy : *Fuir tote destraction !*

A côté de ces exemples d'un emploi absolu, on en trouve d'autres où le verbe est muni d'un complément. Rabelais écrit : *Voyant les bons advocatz tant distraictz en leurs...responses du droict d'aultruy qu'ils n'ont temps ne loisir d'entendre à leur propre.* Donc,

il construit *distrait* avec *en*, tout comme en latin classique on disait *tot in curas distracti animi... erant* (Tite-Live). Ici *distrait* ne signifie pas « détourné », mais « tiraillé en divers sens », comme *distractus* en latin classique. De même Calvin écrit dans l'*Institution : il estoit distraict en double volonté*, et dans un sermon : *Nos esprits se distrayent ailleurs*. Dans ce qu'on a appelé « la Bible de Calvin », on trouve : *Ne soyez point distraitz ça et la par doctrines diverses et estranges* (Hébreux, 13, 9 ; dans la Vulgate : *Doctrinis variis... nolite abduci*). Examinons un autre exemple tiré de Rabelais : ... *sans par ses affections charnelles estre distrait ny diverty*. Ici, *distrait* a bien la signification française (*détourné*), mais il ne s'agit pas de l'emploi absolu, puisque Rabelais a ajouté *par ses affections charnelles*. De même chez Corneille, dans sa traduction poétique de l'*Imitatio :*

On n'est distrait du bien où l'âme aspire
Qu'autant qu'en soi-même on attire
D'un vain extérieur les prompts amusements.

Cette fois, ce n'est pas, comme dans l'exemple de Rabelais, la chose qui distrait (les affections), mais la chose de laquelle on est détourné (ou distrait) : mais, ici comme là, nous n'avons pas l'emploi absolu comme dans *le professeur distrait*. Ce qui est curieux, c'est que cet emploi absolu se trouvait dans le texte original que Corneille a traduit en ajoutant un complément : *Tantum homo impeditur et distrahitur, quantum sibi res attrahit.*

Chez les classiques du XVIIe siècle, *distrait* ne se rencontre pas très fréquemment, et les quelques exemples qu'on a trouvés dans leurs ouvrages ne présentent pas encore l'emploi moderne.

Corneille écrit dans *Sertorius : Nos esprits étoient donc également distraits* (cf. chez Calvin : *Nos esprits se distrayent ailleurs*), et Molière dans les *Femmes savantes : Il faut qu'en écoutant j'aie eu l'esprit distrait* ; mais là, c'est l'esprit d'une personne qui est distrait, et non pas la personne elle-même. Chez Racine, on trouve :

Je fuis des yeux distraits,
Qui, me voyant toujours, ne me voyaient jamais (*Bérénice*), et :
Je ne m'étonne plus qu'interdit et distrait
Votre père ait paru nous revoir à regret (*Iphigénie*).

Mais dans le premier exemple, ce sont des *yeux* qui sont distraits, et dans le second, *distrait* semble avoir à peu près la même signification qu'*interdit* qui le précède (cf. l'anglais *distracted*, qui a eu ce

sens, et *distractus* chez Gerlacus Petrus, *Soliloquium*, écrit vers 1400 : ... ne improvisa et subita causa reddat eum perplexum et distractum). — Il est vrai que La Bruyère, avant que Regnard ait écrit sa comédie *Le Distrait*, nous a donné le portrait d'un homme distrait (Mœurs de ce siècle : chapitre *De l'homme*). Mais dans cette description, il ne se sert pas du mot *distrait* : dans une note, il dit lui-même : « Ceci est moins un caractère particulier qu'un recueil de faits de distraction ». Voilà donc enfin un exemple de *distraction*, employé absolument et avec la signification moderne.

D'autre part, pour *distrait* et *distraction* au sens religieux, nous avons trouvé beaucoup d'exemples antérieurs à La Bruyère et à Regnard, notamment dans les traductions de l'*Imitatio*. Nous pouvons en conclure que *distrait* et *distraction*, employés absolument, ne viennent pas du latin classique, mais du latin scolastique. Ces mots ont d'abord eu la signification religieuse (détourné de Dieu) ; plus tard, on leur a donné la signification profane qui, aujourd'hui, est presque la seule.

C'est encore le latin scolastique qui nous explique le changement de signification, c'est-à-dire comment *distrahère* qui, en latin classique, signifiait « tirailler en divers sens », a donné *distraire* signifiant « détourner » (d'abord, détourner de Dieu). Pour les théologiens du moyen âge, la pensée de l'homme ne devait pas être dispersée ou « tiraillée en divers sens », mais fixée sur Dieu, ou comme ils disaient : *collecta*.

Quand la pensée était *distracta*, c'est à dire « tiraillée en divers sens », elle était en même temps détournée de Dieu. Ce qu'ils recommandaient, c'était l'*abstractio a sensibus* (ou l'*abstractio* tout court), et il est bien probable que l'emploi qu'ils faisaient des mots *abstractio* et *abstractus* les a amenés à employer aussi *distractio* et *distractus : abstractus* signifiant « détourné des objets extérieurs et tourné vers Dieu », *distractus*, au contraire, « tourné vers les objets extérieurs et détourné de Dieu ». C'est ainsi que Thomas a Kempis, chez qui nous avons trouvé *valde distracte me habere consuevi*, dit aussi en parlant des moines : *abstracte vivunt* (c'est-à-dire « dégagés du monde »). *Distrahere* avec la signification « tourner vers », signification inusitée en latin classique, se trouve chez Thomas d'Aquin : *vitia carnalia quo magis sunt remota a mente, eo magis ejus intentionem ad remotiora distrahunt*. Cf. chez Rabelais : ... *sans par ses affections charnelles estre distrait ny diverty*.

Les théologiens du moyen âge auraient pu, au lieu de *distrahere*, employer d'autres verbes : *avertere* d'une part, et d'autre part *dissipare* ou *dispergere* (*animum*). Ils ont préféré *distrahere* qui, pour eux, réunissait les significations de ces deux groupes de verbes (« détourner de Dieu en dispersant la pensée »). De même, les auteurs français qui, les premiers, ont employé *distraire* (Eustache Deschamps, etc.), avaient le choix entre *distraire*, *détourner*, *divertir*, *dissiper*, et *disperser*. Ils ont préféré *distraire* pour des raisons analogues. *Distraire*, pour eux, était plus fort que *détourner*. C'est ce qui explique qu'ils aient introduit le verbe latin. Rappelons-nous l'exemple d'Eustache Deschamps : *De leurs meurs ne te distrais, Ains y soies entendus*. Le poète ne veut pas dire seulement « Ne te détourne pas de leurs mœurs », mais aussi : « Ne disperse pas ta pensée » (elle doit être entendue ou attentive à ces mœurs).

Ce que nous venons de dire nous explique aussi le fait qu'on dise en français *se distraire* (verbe réfléchi). Je ne sais si jamais, en latin classique, on a dit *distrahere se* : en tout cas, on ne pourrait point traduire la phrase d'Eustache Deschamps par *Ne te distrahere a moribus illorum*. Et c'est bien naturel. On pouvait bien dire *distrahor* au passif, puisque *distrahor* voulait dire « je suis tiraillé en divers sens ». Mais on ne pouvait guère dire aussi *distraho me*, car cela aurait signifié « je me tiraille moi-même en divers sens ». Mais en français, où *distraire* veut dire « détourner », on peut bien dire *Je me distrais* (moi-même). *Distrahere*, en latin classique, avait toujours, outre le sens figuré, le sens primitif (par exemple *saxa distrahere* « fendre des pierres »), et ceci, évidemment, a empêché les Romains de dire *distrahere se*. Mais le français, dès le début, ne connaît que le sens figuré, de même que le latin scolastique dont il a hérité ce verbe. Donc, pour le français, il n'y a pas d'obstacle à dire *se distraire*.

Comme on disait *se distraire* en mauvaise part, on a fini par dire *se distraire* en bonne part (par exemple, *se distraire de ses soucis*). Mais cela ne s'est fait que très tard. A ce sujet le *Dictionnaire étymologique* de M. Oscar Bloch remarque : « *Distraction* semble avoir pris le sens d' « amusement » au XVIIe siècle ; mais le verbe n'a pas clairement celui de « (s') amuser » avant le XVIIIe siècle ». — Dans ce nouveau changement de sens, on voit se refléter toute la sécularisation de la pensée. Jadis, il n'était pas permis de *se distraire*

(pas même de ses soucis), — on devait être *recueilli*. — D'ailleurs, à côté du sens nouveau, l'ancienne signification a persisté. *Un homme distrait*, par exemple, ne peut se dire qu'en mauvaise part, non pas avec la signification « un homme qui s'est distrait de ses soucis ».

Dans ce passage au sens positif, *se distraire* a été précédé par *se divertir* et *se dissiper*. Car ces verbes, eux aussi, ont été d'abord employés en mauvaise part. Cf. par exemple chez Calvin : *Je ne me veux point divertir de l'institution que j'ay proposé de donner en ce livre*, ou chez Pascal : *Pour me dissiper en des pensées inutiles de l'avenir*.

*
* *

Voilà pour l'histoire de notre famille de mots. Passons maintenant à l'influence qu'ils ont exercée sur d'autres langues romanes. Si l'on examine les exemples de *distrarre*, *distraer*, etc., que contiennent les dictionnaires de Tommaseo-Bellini, de Cuervo, de Levy, etc., en les rangeant par ordre chronologique, on trouve la même chose que nous venons de constater pour le français : *distrarsi* et *distraerse*, employés en bonne part (c'est-à-dire avec le sens de « s'amuser, se récréer »), sont bien modernes, les exemples ne datant que du XVIIIe ou du XIXe siècle. Pendant plusieurs siècles, ils ont été employés exclusivement en mauvaise part. Il est plus que probable que le sens positif s'est développé sous l'influence du français.

Pour le vieux provençal Raynouard ne donne rien, et Levy ne donne qu'un seul exemple, contenant le substantif *distraction*. Il se trouve dans un traité sur la Messe qu'il cite d'après le manuscrit de Florence. On y lit que pendant l'oraison, *tot lo cor e la pensa e l'entendement de la creatura* doit être *despulhat de tots negocis temporals*, *de tos colloquis vicioses... de todas distractions*. C'est donc un texte religieux qui nous offre cet exemple unique.

Quant à l'italien, Dante, Pétrarque et Boccace n'offrent pas d'exemple (du moins dans les ouvrages qu'ils ont écrits en italien). Mais aux temps de Dante, Cavalca Domenico, auteur d'une *Disciplina degli Spirituali*, parle de *distrazione di mente* et de *lavori i quali distraggono la mente*, et Frate Giordano, dans les sermons qu'il a récités en 1304 et en 1305, dit : *Difficilissimo ès distrarre l'avaro dal vizio dell'avarizia*. Dans ce dernier exemple, *distrarre* n'a pas la signification qu'avait *distrahere* en latin classique (« tirailler en

divers sens »), mais celle de « détourner », c'est-à-dire la signification que nous avons trouvée pour *distrahere* en latin scolastique et pour *distraire* en francais. Pour *distratto* employé absolument et avec le sens profane (comme *distrait*, dans *un professeur distrait*), Tommaseo-Bellini rappellent le titre de la comédie de Regnard et celui d'une petite comédie italienne : *I Distratti*. Donc, il est à supposer que l'italien ait emprunté ce sens au français. L'exemple de l'Arioste qu'ils citent ne présente pas encore l'emploi absolu (*Orlando ch'era in gran pensier distratto*, avec *in*, comme *distractus* avec *in* en latin classique).

Pour l'espagnol, les exemples les plus anciens qu'ait trouvés Cuervo datent du XVe siècle ; ils contiennent *distraido* avec *de* (*distrahido del estudio, distrahido de los derechos*), c'est-à-dire signifiant « détourné ». Viennent ensuite des exemples tirés de textes religieux, par exemple des ouvrages de sainte Thérèse. Chez les classiques, chez Cervantès par exemple, *distraído* veut dire « dissolu », sens défavorable par excellence. *Distraído* au sens de *distrait* (un professeur distrait) ne se montre que bien tard et probablement sous l'influence du français, de même que *distraerse* au sens de « se récréer ».

Pour l'allemand *zerstreut*, l'influence du français a été affirmée par Lessing, et contestée de nos jours par G. Schoppe (*Mitteilungen der schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*, 1916), par Hans Sperber (*Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1930) et par l'*Etymologisches Wörterbuch* de Fr. Kluge (11e éd., 1934, par Alfred Götze). Mais on ne peut pas douter que Lessing n'ait eu raison. Voici ce qu'il dit, dans la *Hamburgische Dramaturgie*, à propos d'une représentation du *Distrait* de Regnard qu'on avait joué sous le titre « Der Zerstreute » : « Ich glaube schwerlich, dass unsre Grossväter den deutschen Titel dieses Stückes verstanden hätten. Noch Schlegel (c'est Joh. Elias Schlegel) übersetzte *distrait* durch Träumer. Zerstreut sein, ein Zerstreuter, ist lediglich nach der Analogie des Französischen gemacht. Wir wollen nicht untersuchen, wer das Recht hatte, diese Worte zu machen, sondern wir wollen sie brauchen, nachdem sie einmal gemacht sind. Man versteht sie nunmehr, und das ist genug ».

Ce qu'on a objecté à cette remarque du grand critique, c'est que *zerstreut* se trouve bien longtemps avant son époque, chez les mystiques allemands du XIVe siècle (Seuse, Tauler) et plus tard chez les *Pietisten*, secte religieuse qui a fleuri dans la première moitié du

XVIIIe siècle. Cela est incontestable, et pourtant Lessing ne s'est pas trompé. Car les mystiques et les *Pietisten* ne se servent de *zerstreut* que dans le sens religieux (par exemple *zerstreutes Gemüth*, esprit détourné de Dieu). Le sens moderne (*zerstreuter Professor*, équivalent de *professeur distrait*) ne se trouve qu'à l'époque de Lessing.

Zerstreut, en ce sens, était encore un mot nouveau. La preuve en est que Lessing, au lieu du substantif *Zerstreutheit*, se sert partout de *Zerstreuung*. Car dès que *zerstreut* se fut introduit dans la langue, on ne dit plus, pour désigner l'état mental d'une personne distraite, *Zerstreuung*, mais *Zerstreutheit*. Dès lors *Zerstreuung* est ce qui distrait, *Zerstreutheit*, c'est l'état mental.

Il y a encore d'autres indices de l'influence française qu'a subie *zerstreuen*. Lessing écrit : « Ich eile, mich von den Eindrücken, die es (das Stück) auf mich gemacht hatte, zu zerstreuen » ; Goethe : « Eulalia wollte sich von dem Märchen nicht zerstreuen, mit dessen Bearbeitung sie beschäftigt war » ; Schiller : « Man könnte doch glauben, Sie zerstreuten mich von meinen Berufsgeschäften ». Ces phrases sont remarquables à plusieurs points de vue ; elles frappent même un lecteur allemand d'aujourd'hui. Le sens du verbe n'est pas *zerstreuen* (disperser), mais plutôt *ablenken* (détourner), ou en d'autres termes : *zerstreuen* a ici la même signification que *distraire* en français. *Zerstreuen*, dans ces phrases, est construit avec *von*, construction inusitée aujourd'hui. Car le sens primitif de *zerstreuen* est « disperser » (*Asche zerstreuen, ein feindliches Heer zerstreuen*), et comme on ne dit pas *Asche von einem Haufen zerstreuen*, *ein Heer von einem Hügel zerstreuen*, etc., on ne dit pas non plus *einen Menschen von seiner Arbeit zerstreuen*. Si les classiques allemands ont écrit de telles phrases, c'est qu'ils étaient influencés par *distraire*, qui, signifiant « détourner », peut très bien se construire avec *de*, comme nous l'avons vu par les exemples cités plus haut.

Ensuite les phrases de Lessing, de Goethe et de Schiller contiennent *sich zerstreuen* (verbe réfléchi). *Sich zerstreuen* correspond à *se distraire*, mais ce qui est naturel pour le français ne l'est pas pour l'allemand. Car *zerstreuen*, comme nous l'avons vu, veut dire « disperser », et de même qu'en français on ne dit guère *se disperser* ou *se dépecer*, on n'a pas dit, avant l'époque de Lessing, *sich zerstreuen*. Chez les mystiques ou chez les *Pietisten*, on ne trouve ni *Er zerstreut sich*, ni *Eine Reise zerstreut mich*. Ils disaient bien *das Gemüt zerstreuen* (dissiper l'esprit), mais non pas *einen Menschen zerstreuen*, ce qui, à

leur époque, aurait fait l'impression que ferait en français une locution comme *disperser une personne*. C'est pour cela que Joh. Elias Schlegel n'avait osé traduire *Le Distrait* par *Der Zerstreute*. L'aversion qu'on éprouvait à construire *zerstreuen* avec un régime personnel, on ne l'a surmontée que sous l'influence du français, où *distraire quelqu'un* est tout à fait naturel. C'est ainsi que Goethe écrit *Eine Reise zerstreut uns von dem, was wir haben, und gibt uns selten das, was wir brauchen*.

Enfin, dans la phrase de Lessing citée plus haut, *sich zerstreuen* est employé en bonne part (au sens de « se récréer, s'amuser »). Sans l'influence française, *sich zerstreuen* n'aurait guère pu recevoir ce sens nouveau. Car comme *zerstreuen*, d'abord, appartenait à la langue religieuse, il était toujours employé en mauvaise part.

Donc, l'histoire de *zerstreuen* ressemble d'une manière frappante à celle de *distraire* : d'abord signification religieuse et négative, puis signification profane (toujours négative), enfin sens positif.

*
* *

Reste à examiner l'anglais *distracted*. *Distracted* ne signifie pas *distrait*, mais plutôt *confus*, *éperdu*, *interdit* et même *aliéné*, *fou*. La première signification, nous l'avons trouvée, pour *distractus*, vers 1400 chez Gerlacus Petrus (.. ne improvisa et subita causa reddat eum *perplexum* et *distractum*) ; la seconde, évidemment, dérive de la première, et toutes les deux viennent de la signification que *distractus* avait en latin scolastique (« détourné de Dieu », puis « abandonné de Dieu »). La différence qu'il y a entre la signification de *distracted* et celle de *distrait* est si grande que quelques romanciers anglais ont employé *distrait* comme mot étranger, entre autres Thackeray qui écrit : She was very *distraite*.

Les plus anciens exemples, cités par l'*Oxford Dictionary*, datent du XIV[e] siècle. Ils se trouvent dans Hampole, auteur mystique qui écrit : *I am noghte distracte in many thoghtes*, et dans la traduction de Boèce faite par Chaucer, où *per aspera quaeque distractus* est traduit par *destrat by aspre pinges*. Ce n'est pas encore l'emploi absolu, et *distracte in many thoghtes* rappelle la construction du latin classique. Mais au siècle suivant, l'emploi absolu se trouve dans une traduction de l'*Imitatio* de Thomas a Kempis, et dans d'autres textes, qui, eux,

nous offrent déjà les sens que *distracted* a aujourd'hui (confus, interdit, fou). Les écrivains du XIVe et du XVe siècle hésitent encore entre les formes *distracte*, *destrat* et *distraite* ; la traduction de l'*Imitatio* par exemple nous offre *distraite* à côté de *distractly*. L'*Oxford Dictionary* fait dériver du français la forme *distraite*, et même la forme *destrat*, employée par Chaucer. Il est vrai que Chaucer a connu et admiré les œuvres d'Eustache Deschamps, son contemporain (cf. J. Huizinga, *Der Herbst des Mittelalters*, 3e éd., 1931, p. 475). Mais probablement il faut admettre, pour la forme que le mot anglais présente dans ces premiers exemples, l'influence du latin *distractus*, outre celle du français ; mais, de bonne heure, l'anglais a développé les significations qui lui sont propres.

Au temps de Shakespeare, nous trouvons la forme moderne (*distracted*) à côté de l'ancienne forme (*distract*, etc.). C'est ainsi que dans *Julius Caesar* il écrit : *she fell distract*, mais dans la *Comedy of Errors : my poore distracted husband*. Désormais, *distracted* est la forme du participe, tandis que pour le verbe (d'ailleurs très rare) on dit *to distract*. En anglais, le verbe, évidemment, ne dérive point de *distrahere* ou de *distraire*, mais du participe qui, d'abord, avait la forme *distract*.

Comme nous l'avons démontré, l'italien *distratto*, l'espagnol *distraído* et l'allemand *zerstreut* doivent leur signification actuelle à l'influence du français, de même que *distrarsi*, *distraerse* et *sich zerstreuen*, employés au sens de « se récréer », « s'amuser », sont influencés par le français. En anglais, rien de pareil n'est arrivé. L'anglais, langue conservatrice, n'a pas donné à *distracted* et à *to distract* d'autres significations que celles qu'ils avaient déjà à l'époque de Shakespeare, c'est-à-dire des significations négatives.

D'ailleurs *distracted*, *to distract* et *distraction* s'emploient encore aujourd'hui avec la signification religieuse (« détourné de Dieu », etc.) que les mots correspondants avaient en latin scolastique. La preuve en est qu'une traduction moderne de l'*Imitatio* les met partout là où les mots correspondants se trouvent dans le texte latin.

*
* *

Les peuples romans et germaniques se servent de formes différentes (*distrait*, *distratto*, *distraído*, *distracted*, *zerstreut*), et les signi-

fications qu'ils ont données à ces formes ne sont pas tout à fait identiques. Mais quand on examine ces formes et ces significations, il n'est pas difficile de découvrir le fond commun qui les rattache les uns aux autres, et c'est le latin classique et surtout le latin du moyen âge. Ainsi se confirme la devise de notre Société : *Razze latine non esistono* ; . . . *esiste* la latinità.

Köln. E. LERCH.

OBSERVATIONS
SUR L'ARTICLE MASCULIN PLURIEL
DANS LE DIALECTE DE NICE [1]

Il est bien naturel que cette brève communication porte sur un point de morphologie niçarde. Entre tous les problèmes que pose le dialecte encore si vivace de la grande cité méditerranéenne, il n'en est pas de plus intéressant que celui de l'article pluriel du masculin. Tandis que le rhodanien pratique *li*(*s*) ou *lei*, on ne trouve ici même que *lü*, c'est-à-dire une forme que Meyer-Lübke dans l'édition française de sa *Grammaire* déclare « complètement isolée » (II, p. 141). Cet article est récent : la *Chronique* de Jean Badat, le principal texte dont nous disposions pour le XVIe siècle, ne connaît encore que « lous » souvent orthographié « los ». On sait trop que les documents nous font ensuite défaut et qu'il est à peu près impossible de se faire une idée précise de l'idiome niçard avant la période moderne pratiquement inaugurée par le célèbre poème de Rancher. Or la *Nemaïda* n'offre elle-même que *lü*. On est donc amené à supposer que cette forme *lü* a pris naissance soit au XVIIe, soit au XVIIIe siècle. Mais en admettant qu'on arrive à fixer son apparition de façon tant soit peu rigoureuse, il n'en reste pas moins que son origine présente certaines difficultés. Meyer-Lübke l'expliquait d'après la proportion suivante, qui faisait intervenir les représentants de totus :

sg. *tu* : pl. *tü*
sg. *lu* : *x* = pl. *lü*.

Or dans la Provence du moyen âge, la forme *tü*, c'est-à-dire « *tug* », n'est que faiblement attestée comme régime, et rien ne prouve qu'elle ait eu à Nice une existence prolongée. Aussi L. Süt-

1. Communication faite au 5e Congrès international de linguistique romane (Nice, 3 avril 1937).

terlin à la page 378 de sa *Heutige Mundart von Nizza* (tome IX, 1896, des *Romanische Forschungen*), et sans d'ailleurs proposer lui-même de solution nouvelle, était-il conduit à formuler quelques réserves sur l'opinion de Meyer-Lübke. Pas plus que l'éminent auteur du *Dialecte moderne de Nice*, je ne crois à l'influence analogique de totu. Mieux vaut en somme s'adresser à la phonétique et voir en premier lieu ce qu'elle peut nous donner.

Si la forme *lü* représente phonétiquement *lus*, elle est évidemment isolée à Nice et à Menton qui, lui, la pratique sous le double aspect *ü-rü*. Toutefois l'article méridional *lus* entre en jeu à partir de Barcelonnette qui est le point 889 de l'*Atlas*. Si d'autre part le provençal *lei-li*, qui vient de l'Ouest, pousse une pointe jusqu'à Saint-Sauveur et Fontan, il faut tenir compte des formes employées à 898 Plan-du-Var, c'est-à-dire dans les basses vallées de la Vésubie et de la Tinée. On y relève notamment *lui bwosk* (Gilliéron, 145 *les bois*). Devant le substantif *bwosk* commençant par une consonne j'estime qu'il faut voir dans *lui* la diphtongue *u͡i*. A 52 *les arbres*, la graphie est *-uy* (avec *un i* grec), mais ici en face d'un mot commençant par voyelle. En bref le complexus en question semble osciller entre la diphtongue proprement dite et ce qu'on doit appeler un chaînon implosif. Le fait n'a rien qui doive nous surprendre : les deux éléments de *ui* sont d'aperture à peu près égale et par conséquent la diphtongue n'est pas du type le meilleur.

D'où vient *lui-luy* ? Probablement de *lus*. Étant donné les substantifs auxquels il s'attache, le mot *lus* admet pour sa finale consonantique des traitements fort divers. Il offre un bon exemple de phonétique syntaxique. Quand le mot suivant commence par une occlusive sourde, l'*s* de *lus* devrait rester intacte puisque l'on a pour Nice et les environs *tésta*, *espína*, *eskláu*. Devant une voyelle au contraire on aboutit à l'amuïssement pur et simple avec les mots du type *afrúa* et *maiún*. Mais devant consonne sonore ou devant spirante ? Il devient ici plus difficile de poser un principe sûr, car les faits sont d'une grande complexité. Il faut tenir compte des emprunts forcément nombreux et des cas non moins fréquents où l'analogie s'est exercée, notamment quand il s'agit de mots composés avec *minus*, *bis*, *trans*, etc... On peut alors admettre avec Jules Ronjat (*Gram. Ist.*, II, p. 193 et suiv.) que l'*s* par augmentation d'aperture a tendu vers *y* : devant initiale consonantique le *y* devient lui-même la voyelle *i*, second élément de diphtongue. Cette tendance est géné-

rale pour la zone occitane. De plus elle est ancienne comme l'attestent *aine* ou *almoina* épars dans les vieux documents provençaux. Notons bien que le niçard moderne connaît précisément *almoina*. Si donc Jean Badat s'est plutôt servi de *almorna*, c'est qu'il l'a sans doute emprunté à un dialecte voisin ou l'*s* dans la même position aboutissait à *r*.

Au stade *lui* l'article est viable. La preuve en est qu'il vit encore à Plan-du-Var et qu'il semble pouvoir se généraliser dans tous les cas. Il faut toutefois reconnaître que la diphtongue *u͡i* n'est guère solide puisque son deuxième élément est de même aperture que le premier. Par retour éventuel au stade *luy* (chaînon implosif) et disparition possible du yod, *lui* est sur le point de devenir **lu*. On en peut dire autant de *luz* ou *luh* (employé devant voyelle) qui doit lui-même aboutir à *lu* par évanescence pure et simple de la consonne finale. Voilà donc une forme de pluriel menacée de ressembler étrangement à la forme correspondante du singulier. Cependant la valeur morphologique de l'*i* est importante, puisqu'elle traduit la notion de pluriel. L'attention des sujets parlants se porte sur cet élément et le renforce de façon provisoire, suffisamment sans doute pour lui permettre d'agir sur la partie forte de la diphtongue. Par un phénomène bien naturel d'anticipation, il fait perdre à l'*u* son point articulatoire, mais sans lui supprimer son arrondissement labial. Le résultat est la voyelle anormale *ü* toujours favorisée par les dialectes méridionaux ou français de la Gaule. Une fois devenue *ü͡i*, la diphtongue perd son deuxième élément qui n'est plus d'aucune utilité morphologique. Il faut donc poser l'évolution *ui* > *ü͡i* > *ü͡ü* > *ü* ou peut-être *u͡i* > *üy* > *ü*. De toute façon on aboutit à la forme *lü* que l'analogie propage dans toutes les positions et d'autant plus facilement qu'elle apporte une distinction nette entre le pluriel et le singulier. J'ajoute que le pronom personnel *lus* subit le même traitement et que le morphème de pluriel *ü* se répand dans les formes démonstratives du niçard.

Si l'on considère la région des Alpes, cette évolution ne paraît avoir joué qu'à Nice ou à Menton. Mais elle n'est point sans exemples sur d'autres points de la Gaule occitane. Elle se dessine notamment dans le Puy-de-Dôme (Gill., 804, 805), dans le Lot (619) et dans l'Hérault (758). La carte *les bois* (nom commençant par occlusive sonore) est particulièrement instructive. Elle indique pour 618 Souillac l'étape de Plan-du-Var, c'est-à-dire *lui*, et pour

713 Figeac elle donne *lüy*, stade par lequel a dû passer Nice il y a deux siècles. Quant à l'alternance Plan-du-Var *lui* — Nice *lü* elle réapparaît dans l'Hérault avec Lamalou-les-Bains 757 *luy* — Lodève 758 *lü*. Je note enfin — toujours d'après Gilliéron — que le département du Gers connaît *lüz* à 658. D'après le Recueil des Idiomes de la région gasconne [1], cette forme curieuse apparaît à la Sauvetat et Puycasquier. Son existence est d'ailleurs attestée par les nombreux écrits que nous a laissés le Docteur Cator. Elle procède sans doute d'un croisement qui s'est opéré entre **lü* < *lui͡* dans *lü bweus* et **lus* dans *lus tesus*. Comme à Nice le dialecte a donc trouvé un indice très sûr pour l'expression du pluriel.

De la plaine gasconne je dois maintenant revenir dans la région où nous sommes. Les formes d'articles ou de pronoms ne sont nulle part plus variées que dans les Alpes-Maritimes. Mon propos n'est point de les passer en revue. Mais je dois une mention à Plan-du-Var dont je viens d'utiliser l'idiome. Cette localité pratique le pluriel *lui*, c'est-à-dire un dérivé de ille. Toutefois ille n'est pas ou du moins n'a pas été l'article principal de Plan-du-Var. Gilliéron donne bien *lui bwosk* à 145 *les bois*. Mais il indique aussi les formes *suy* et *suz* à 52 et 42 *les arbres* et *les anges*. On reconnaît là un dérivé de ipse, si du moins l'on admet que c'est au pronom ipse que remontent certaines formes disséminées dans les vieux documents provençaux ou figées dans la toponymie pyrénéenne. Sans rouvrir un débat qui risquerait de nous entraîner trop loin, j'estime qu'il n'est pas sans intérêt d'indiquer approximativement la zone où l'on emploie encore ipse. Ce n'est pas le résultat d'une enquête personnelle que j'apporte ici. Je dois mes renseignements à M. Giordan, l'érudit niçois bien connu, à l'obligeance duquel je suis heureux de rendre un public hommage. Après les recherches qu'il voulut bien entrepreprendre, M. Giordan m'écrivait en effet le 24 avril 1930 : « Cette forme est usitée couramment à Ascros, Bar-sur-Loup, Châteauneuf-de-Contes, Coarazi, Cros d'Utelle, Grasse, Levens, Magagnosc, Saint-Cézaire et Thiéry. Il est possible qu'elle existe encore autre part ». Il suffit de se reporter à une carte pour voir que cette zone est restreinte. Ou plutôt ce n'est pas une zone et les dérivés de ipse se mêlent de ci de là à la forme nettement

1. Recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux. Résultat d'une enquête dirigée en 1895 par le professeur Édouard Bourciez.

conquérante. N'oublions pas toutefois que la région des Alpes-Maritimes est en France le dernier refuge de ces articles ou de ces pronoms encore employés soit aux Baléares, soit en Sardaigne. C'en est assez pour bien nous rendre compte que nous sommes ici même dans le Centre pronominal méditerranéen.

Montpellier. J. Bourciez.

LA FONCTION DU SUBJONCTIF
DANS LE FRANÇAIS MODERNE

I

Si nombreux que soient les travaux d'ensemble et de détail qui ont été publiés sur les problèmes de la modologie française, il nous semble pourtant nécessaire de réviser ce chapitre tant controversé, parce que le principe psychique dominant de l'emploi des modes français, malgré sa grande importance pour certains faits de syntaxe, n'a pas encore été suffisamment apprécié. En tâchant d'examiner strictement les notions acquises sur ce sujet dans les études antérieures, nous ne manquerons pas d'apprécier le rôle de chacun à sa juste valeur pour rendre justice à quelques chercheurs dont les travaux sont restés injustement inaperçus ou, tout au plus, n'ont éveillé que de faibles échos. Nous avouons franchement que quelques-uns de nos prédécesseurs ont plus ou moins reconnu le principe du phénomène, mais ils ont renoncé à pénétrer jusqu'à la cause primordiale. Notre but sera donc de mettre en pleine lumière les facteurs déterminant la fonction des modes dans le mécanisme linguistique de la pensée du français moderne. Il va sans dire que cette démonstration ne peut se faire sans qu'on ait établi les fondements de la formation de la phrase, à savoir les dimensions de la pensée et leur relief psychodynamique. Une étude qui n'est pas guidée par une méthode aussi complexe ne peut, à notre avis, aboutir à aucun résultat définitif. En même temps nous voulons aussi donner satisfaction à ceux des romanistes qui sont déjà familiarisés avec notre méthode « dynamologique ». Dans ce but nous tâcherons de présenter l'idée fondamentale sous toutes ses faces.

Il n'y a pas longtemps qu'on suivait encore, dans l'étude de la modologie française, une méthode tout à fait chimérique. C'est ainsi qu'on a défini l'indicatif comme le mode de la « réalité » ou de

la « certitude » et le subjonctif comme le mode de la « non-réalité » ou de l' « incertitude ». Que des phrases comme : « *Il soupçonnait qu'il y avait là quelque diablerie* » ; « *on dirait que vous suivez votre enterrement* » ; « *la certitude qu'Isabelle fût la meilleure protectrice... lui inspirait une involontaire jalousie* » (P. Margueritte) ; « *s'il est devenu banal que deux et deux fassent quatre, pourtant ils font quatre* » (Zola, *Paris*, p. 195) et beaucoup d'autres prouvent bien le contraire, on s'en est, paraît-il, peu soucié. La légende de la certitude de l'indicatif et de l'incertitude du subjonctif, loin d'être bannie au point de vue scientifique, a été érigée en dogme : tant la tradition enracinée a entravé la recherche ! M. Vossler n'a pas craint d'aller jusqu'à dire que le subjonctif « après les verbes exprimant un mouvement de l'âme » serait dû à l'influence du philosophe Descartes qui, dans son *Traité des Passions*, a caractérisé les mouvements de l'âme comme des altérations subjectives, corporelles, imaginaires, irréelles, irrationnelles de la raison pure. S'il était vrai qu'un philosophe pût avoir assez de puissance pour bouleverser le langage de tous les jours, on se demanderait involontairement pourquoi cette prétendue « incertitude » serait exprimée dans la subordonnée — où le simple bon sens conçoit un fait indubitable, quoique ce fait se trouve dans la position « thématique », donc au second plan (par ex. : « *Je me réjouis que tu sois venu* ») — et non dans la principale, qui serait appelée en première ligne à exprimer le doute sur l'existence de la joie ou de la douleur ou de l'étonnement, etc. Mais qui ne se rappelle les fameuses paroles dont le philosophe sceptique Pancrace est payé : « *Corrigez, s'il vous plaît, cette manière de parler... vous ne devez pas dire que je vous ai battu, mais qu'il vous semble que je vons ai battu* » ? Voilà la théorie de M. Vossler appliquée à un cas concret ! Tout absurde qu'elle est, elle a trouvé pourtant des adhérents. Après avoir établi la théorie du « subjonctif du sujet psychologique » — déconverte de non moindre valeur, quoique déjà faite par Ricken et Wähmer, comme nous le montrerons plus tard —, M. Lerch n'a-t-il pas renié son principe en adoptant de nouveau cette hypothèse chimérique ? C'est en outre M. Soltmann qui a regardé le subjonctif après les verbes affectifs comme une espèce de « réflecteur » dans son livre *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle, 1914, dont la valeur ne peut être mieux caractérisée que par la forme d'éloge de Pline l'Ancien : *Nullus est liber tam malus, ut non aliqua*

parle prosit. M. Soltmann analyse la phrase-type : « *M. N. trouve ridicule que Charles l'ait fait* » de cette manière : « *L'a-t-il fait ? Vraiment ? Je le trouve ridicule* » et continue son explication : « Die Aussage des Sprechenden setzt eine Vereinbarung mit dem Hörer voraus, nach welcher sich dieser bereit erklärt (!), die im *que*-Satz enthaltene Unsicherheit (!) nicht auf den Inhalt des Satzes zu beziehen, sondern auf die Aussage des übergeordneten Satzes zu übertragen und dessen Inhalt als ein mit Vorsicht geäussertes Urteil zu erkennen (!!!) ». Voilà le comble du dogmatisme rhétorique de M. Vossler, d'une psychologie absolument fourvoyée. Toutes ces rêveries s'expliquent par le πρῶτον ψεῦδος si longtemps en vigueur, que tout subjonctif de la subordonnée exprime l'incertitude. Il est vrai que, s'apercevant que l' « incertitudinisme » est déplacé dans beaucoup de cas, M. Haas a relevé dans sa syntaxe que le subjonctif peut s'attacher aussi à un fait réel, mais son explication (croisement de représentations, « Vermischung von Vorstellungen ») est naturellement fausse.

Le premier qui ait reconnu la véritable nature du subjonctif est, à notre avis, Wilhelm Ricken dont nous tenons à citer la formule originale de l'emploi du subjonctif, afin de prouver la priorité de sa découverte : « Der Subjonctif (« Satzunterbinder ») ist der Modus für die als unselbständig gefasste Vorstellung. Unselbständig ist sie dann, wenn sie einer anderen herrschenden Vorstellung innerlich untergeordnet und unterworfen, gleichsam « untergebunden » ist, so dass sie eine selbständige Bedeutung nicht hat ». On voit clairement que cette formule simple renferme la reconnaissance précieuse que le subjonctif est, entre autres choses, le symbole linguistique de la subordonnée « synsémantique », c'est-à-dire d'un membre de phrase qui, faute d'énergie dynamique, n'a pas de valeur absolue. Le subjonctif marque en effet le manque de fixation actuelle de la « façon d'être », caractérisant cette partie de la phrase comme représentation pure, qui n'est pas portée par l'énergie dynamique. Ex. : « *Le chien est le plus fidèle animal que je connaisse.* » Ricken analyse très justement « Die dem Nebensatz entsprechende Vorstellung ist nicht selbständig und wird nur bei einer solchen Beziehung unter die herrschende Vorstellung richtig gefasst, die zur Bildung der Gesamtvorstellung führt : Der Hund ist das treueste mir bekannte (nicht : das mir bekannte (Komma !), treueste) Tier ».

La nuit n'est pas si noire qu'on ne puisse reconnaître ses amis. Sens global de l'énoncé : *on peut pourtant reconnaître ses amis.* « *Qu'on ne peut reconnaître ses amis* » sous forme de constatation se trouverait en contradiction avec l'énonciation intentionnelle. L'accent dynamique de la phrase totale frappe, conformément à la logique, la partie « *la nuit n'est pas si noire* », donc le prédicat central, tandis que la partie « *qu'on ne puisse reconnaître ses amis* » glisse, d'après la loi de l'impénétrabilité des énergies spirituelles, à cause de son caractère purement représentatif, dans une position sans valeur. Le subjonctif sert dans ce cas à neutraliser la modalité, il est par conséquent « amodal » et ne se distingue de l'infinitif équivalent que par la détermination personnelle et temporelle ; cf. : « *Elle* (*l'existence*) *n'a pas de très doux souvenirs auxquels se rattacher* » (Bourget, *Les deux sœurs*). Ce n'est pas le seul cas où une forme linguistique perd sa valeur propre pour exprimer la forme neutre ou indéfinie d'une catégorie psychique. Citons comme exemple le présent « achronistique » (« neutralisé », « logique ») dans des phrases exprimant des thèses, des maximes, en un mot des vérités, des faits valables en tout temps[1], le nombre neutralisé (p. ex. *porte-aiguille*), le cas neutre (*on dirait une fête ; il ne me plaît pas, moi ; avec ma valise, sous la pluie, je ne pouvais pas, cet hôtel des Bains, partir à sa recherche* (Pierre Benoit, *le Délégué belge*) *; foi d'animal ; révérence parler* ; et d'autres cas, où il y a emploi exclamatif).

La preuve que Ricken a saisi la vraie nature du subjonctif est fournie aussi par l'analyse de l'exemple que voici : « *Il est bon* (*je suis content*) *que les barreaux soient solides* », qu'il interprète : « Wenn auch die Stangen wirklich solid sind, so will der Redende das doch nicht feststellen (wie es z. B. lediglich festgestellt werden soll, wenn gesagt wird : Ich sehe, dass...), sondern er will den Ausdruck seiner Befriedigung als den alles übrige völlig beherr-

1. Mais M. Deutschbein va certainement trop loin en supposant dans ses *Sprachpsychologische Studien*, p. 5, que dans une phrase comme : « *tous les poissons nagent* », l'indicatif sert de forme neutre au point de vue modal. Puisque la phrase exprime une constatation, c'est l'indicatif sans doute qui, avec le concours de l'accent de force, marque la « position décisive » (« entscheidende Setzung ») du contenu. Un mode neutralisé ne peut jamais entrer dans un fait affirmé. Ce n'est donc pas le mode qui est neutralisé, mais le temps.

schenden hervorheben (nicht objektive Mitteilung, sondern subjektiv als auffällig beurteilte (allbekannte) Tatsache »[1]. Peut-on procéder avec plus de clarté didactique que n'a fait ce modeste théoricien du subjonctif ? N'est-ce pas là le « principe dynamique » (plus spécialement, la loi de l'impénétrabilité des énergies spirituelles) exprimé sous la forme d'une analyse pratique ? De fait, l'indicatif exprimerait — dans la langue châtiée, bien entendu ! — une constatation primaire, une affirmation, mais qui, dans ce cas, serait absolument illogique : la prédication centrale est déjà faite par « *il est bon* », de sorte que la subordonnée ne peut renfermer que l'objet d'évaluation, le « thème » ou le « sujet psychologique ». S'appuyant sur notre théorie, Clédat dit très bien, dans la *Revue de philologie française*, 1928, p. 156 : « Dans les formules d'appréciation, le fait apprécié, si réel qu'il soit, n'est pas affirmé, mais simplement envisagé ». C'est que ce fait réel manque de modalité vivante, actuelle, voulue et reçoit par là une valeur secondaire. On peut aussi bien dire avec M. de Boer que le subjonctif marque dans ces cas la « subordination d'idée », mais il ne faut pas oublier de discerner la cause et la nature de cette subordination, c'est-à-dire l'opération spirituelle réalisant le caractère synsémantique d'un membre de phrase, problème psychologique et dynamologique en même temps, dont la solution nous paraît absolument nécessaire, non seulement pour la modologie, mais aussi pour d'autres domaines de la syntaxe. Elle a été essayée d'ailleurs par Richard Wähmer dans son livre très instructif *Spracherlernung und Sprachwissenschaft* (Teubner, Leipzig-Berlin, 1914), p. 48 sq., où il a exposé d'une façon lumineuse la grande valeur de l'étude scientifique du problème de la modologie française pour la philosophie. Nous ne voulons en retenir que les parties les mieux fondées et qui ont anticipé sur la connaissance de la nature du subjonctif en beaucoup de points.

Il est intéressant d'observer que Wähmer, dans l'explication de l'emploi du subjonctif, se sert du même procédé pratique que Ricken. Lui aussi transforme le contenu de la subordonnée en une

1. Cf. Lerch, *Hautprobleme*, II, p. 89 : « Den Konjunktiv nach den Verben der Gemütsbewegung setzt man, weil der Inhalt des *que*-Satzes nur als gespiegelt und als vorgestellt erscheinen soll ; mit « *je m'étonne qu'il soit venu* » soll nicht sein Kommen berichtet werden, sondern vielmehr mein Erstaunen über sein (bereits bekannt vorausgesetztes) Kommen ».

constatation et motive l'indicatif ou le subjonctif d'après la coïncidence ou la différence logique et dynamologique entre le sens des deux phrases; p. ex., pour faire comprendre l'emploi du subjonctif dans la phrase : « *Il faut au marquis un secrétaire qui sache plusieurs langues* », il s'enquiert de la possibilité du sens « constatatif » : « S'agit-il d'affirmer qu'un secrétaire sait plusieurs langues ? », s'en rapportant à sa formule générale des modes : « Der Indikativ zeigt an, dass der Redeinhalt als wahrnehmbar festgestellt werden soll, der Konjunktiv, dass von seiner Wahrnehmbarkeit abgesehen wird ». Remplaçons le mot « wahrnehmbar », qui est un peu vague, par « entscheidend gesetzt », « geurteilt » (avancé, constaté, affirmé) et les mots « von seiner Wahrnehmbarkeit abgesehen » par l'expression directe « vorstellungsmässig erfasst » (envisagé, conçu d'une façon représentative), et nous avons la formule pratique idéale. En effet, cette formule est valable pour les cas les plus subtils. On détermine ainsi facilement le mode dans une phrase comme : « *Il est naturel qu'une mère aime son enfant.* » Comme il n'est pas affirmé qu'une mère aime son enfant, mais que ce fait est plutôt supposé connu, représentant seulement un objet d'appréciation, on a affaire au subjonctif. Que Wähmer ait parfaitement reconnu le fondement psychologique de l'emploi des modes dans les subordonnées introduites par *que,* c'est un fait que prouve la remarque importante de la page 75 : « Es handelt sich bei der Moduswahl... darum, ob am selben Bewusstseinsinhalt (*qu'il pleut*) der ihn schaffende Erkenntnisvorgang hervorgekehrt werden soll (*je vois qu'il pleut*) oder sein Ergebnis in Gestalt der von diesem Vorgang losgelösten Vorstellung, die nun erst der Association mit verwandten, z. B. Zweckvorstellungen und durch deren Vermittlung der Auslösung von Willens- und Gefühlstrieben fähig ist (*quel bonheur qu'il pleuve !*). » On s'aperçoit que Wähmer fait bien la distinction entre la valeur primaire et la valeur secondaire de la façon d'envisager. Nous dirions d'une façon plus serrée : Il s'agit, dans le choix des modes, de décider si le contenu de la subordonnée est exposé sous la forme vivante de la constatation — en ce cas il est chargé de l'énergie dynamique et forme, pour ainsi dire, le centre de gravitation, le « prédicat psychologique » : indicatif — ou s'il a seulement une valeur représentative — en ce cas il est inerte au point de vue dynamique et forme le

« sujet psychologique » au sens le plus large du mot : subjonctif.

Le premier qui, sans s'y référer, sans même les connaître, ait donné aux découvertes de Ricken et de Wähmer une expression strictement scientifique, c'est M. Lerch. Son premier essai (*NSp.*, XXVII, p. 338-344), dicté par les besoins pratiques de l'enseignement, ne renferme, il est vrai, que l'illustration de sa thèse sur le « subjonctif du sujet psychologique » ; mais n'ignorant pas que ce terme n'apporte qu'une constatation, il a cherché dans une série d'articles sur ce sujet la racine psychologique de cette catégorie du subjonctif. Avant d'entrer dans l'analyse de cette dernière question, nous examinerons quelques détails concernant l'application et la portée de la thèse de M. Lerch. Elle se fait jour déjà dans un article antérieur (*Die zwei Arten des französischen Konjunktivs*, *NSp*, XXVII, 1920, p. 147-154). Mais il y subsiste encore des imperfections et des contradictions que M. Lerch aurait dû supprimer dans la refonte que donnent ses *Hauptprobleme der französischen Sprache.* Répéter ce qui ne résiste plus à un examen attentif est chose superflue. Il prétend, par exemple, que les phrases : « *Je me réjouis qu'il soit venu* » et « *je crois qu'il est venu* » ont la même base psychologique et que l'indicatif dans « *qu'il est venu* » est dû au fait que la représentation de la réalité de l'action est prédominante. Mais ce n'est pas uniquement la réalité du fait qui décide du choix de l'indicatif, c'est la circonstance que cette réalité est mise en avant. De la réalité, il y en a aussi dans la partie subjonctive de la phrase, mais cette réalité n'y est pas expressément développée, elle y est seulement englobée. Dans le même article on trouve aussi la règle arbitraire suivante : « Steht der *que*-Satz voran, so hat er immer den Konjunktiv (weil er gewissermassen zunächst in der Schwebe bleibt) : *qu'elle soit venue, cela est certain.* » Que la modalité de la subordonnée soit déterminée ou non, cela importe peu, car il ne s'agit pas exclusivement de fixer la réalité du contenu de la subordonnée. Il y a donc des cas — ils ne sont pas rares, d'ailleurs — où un jugement appréciatif quelconque se porte sur la partie thématique préposée. M. Lerch se corrige, il est vrai, dans son article suivant, où il dit expressément que ce subjonctif n'exprime point d'incertitude ; mais son affirmation qu'il y a toujours le subjonctif dans la subordonnée précédente introduite

par *que*, est réfutée par des cas exceptionnels. Voici un exemple qui prouve le contraire : « *Que ces nuances soient extrêmement délicates, ténues, subtiles, parfois, personne ne le nie ; mais qu'il y a une tendance, et que cette tendance est en action dans la pratique du langage, voilà ce dont nous voudrions avoir convaincu le lecteur* » (Bally, *Traité de stylistique française*, p. 175). Comme la conception différente des deux pensées exprimées par la subordonnée qui précède la principale est joliment marquée par le mode! Dans le premier cas il s'agit d'une opinion imputée, mais supposée connue et qui est seulement reprise, de là le « subjonctif thématique » ; dans le second cas, l'auteur accentue son opinion personnelle sous forme de constatation primaire, de là l'indicatif. Les deux modes sont ici en rapport contradictoire au point de vue dynamologique. Mais nous ne devons pas nous contenter de cette caractéristique indirecte, qui a été donnée aussi par Kalepky, quoique sous une autre forme ; il définit, en effet, la fonction du subjonctif en tant qu'abstraction de l'élément de réalité. Qu'on peut arriver à une connaissance plus précise de la nature du subjonctif, nous espérons le démontrer au cours de notre exposé.

Quant au terme de « sujet psychologique », M. Lerch entend par là cette partie de l'énoncé total qui est déjà donnée ou supposée connue (« das schon Bekannte, Vorausgesetzte ») à propos de laquelle on dit le prédicat. Le domaine du « subjonctif du sujet psychologique » est limité, selon lui, par les règles suivantes :

1) Le subjonctif se met dans la subordonnnée précédente introduite par *que* ;

2)... après les verbes affectifs et appréciatifs qui forment le prédicat psychologique appartenant au sujet psychologique représenté par la subordonnée;

3)...après les verbes de la parole, de la pensée et de la perception des sens, quand ils ont la forme négative, interrogative ou conditionnelle. Citons encore son explication caractéristique qui nous servira de point de départ pour examiner quelques questions spéciales. Il écrit dans son article *Der Konjunktiv des psychologischen Subjekts* (*Hautprobleme*, II, p. 94 sq.) : « In *je crois qu'il est venu* ist psychologisches Prädikat das Kommen (« wahrscheinlich ist er gekommen ») — in *je ne crois pas*

qu'il soit venu dagegen ist das Kommen psychologisches Subjekt, und psychologisches Prädikat das Nicht-Glauben : wenn ich eine von irgend jemand aufgestellte Behauptung bestreite (wie z. B. hier das Gekommensein), so muss diese Behauptung eben bereits aufgestellt worden sein, d. h. mit anderen Worten : eine negative Aussage kann ich nur über etwas bereits Behauptetes oder Vermutetes, über ein psychologisches Subjekt machen, und die Ableugnung (*je ne crois pas*) ist dann immer psychologisches Prädikat. » Mais cette interprétation, très juste en elle-même, ne peut pas être généralisée. C'est pourquoi la conclusion de M. Lerch : « Ebenso : *il paraît qu'il est venu* = er ist offenbar gekommen ; *il me semble qu'il est venu* = er ist, wie mir scheint, gekommen. Dagegen : *il semble qu'il soit venu* = sein Kommen besteht nur dem Anschein nach » est tout à fait arbitraire. Ce sont là des cas de caractère différent. Ayant la même base psychologique, les trois phrases font toutes preuve de la même structure dynamologique. On ne peut donc guère supposer que l'expression « *il semble* » ait seule toujours la force de « thématiser » le contenu de la subordonnée. Au contraire, « *paraître* » et « *sembler* » sont moins des verbes d'évaluation que des verbes modaux qui déterminent la façon d'être de ce qui est énoncé. Qu'il y ait le subjonctif après « *il semble* », cela s'explique par la syntaxe figée.

Non moins arbitraire est encore l'application de ce principe au cas suivant : « *Il arrive que, dans un moment de crise, on écrive des choses dont ensuite on se repent* », où M. Lerch traduit : « Dass man dergleichen schreibt, das kommt vor. » Il est évident qu'il n'y a point là de sujet psychologique, puisqu'il ne s'agit pas d'une idée reprise ou suggérée. « *Il arrive* » n'a pas non plus à lui seul une force « thématisante », c'est au contraire une expression qui invite à la conception explicative, donc constatative du contenu de la subordonnée. La même base psychologique subsiste aussi pour la forme : *il arriva* que + indicatif, qui sert toujours à préparer d'une façon pathétique la communication d'un événement singulier et souligne le fatalisme du fait. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la formule employée au présent et à l'imparfait entraîne presque toujours le subjonctif dans la subordonnée, tandis qu'au passé simple elle est suivie exclusivement de l'indicatif. Peut-on supposer que le choix du mode dépend du carac-

tère de la réalité, selon qu'elle est concrète ou abstraite, indéfinie? Toujours est-il que le subjonctif après « *il arrive* » n'est pas « thématique » en général. On pourrait aussi penser qu'il y a influence de l'expression presque synonyme « *il se peut* » qui a le subjonctif « figé ». Il en est tout autrement d'une phrase comme : « *Cela se voit tous les jours qu'on soit sans nouvelles d'un navire* » (Daudet, *Jack*, 474), où l'on a affaire en effet à un contenu supposé connu, comme le démonstratif « *cela* » l'indique. La tournure « *cela se voit tous les jours* » a la même force subordonnante que « *il n'est pas rare* ».

Révisons aussi une autre observation de M. Lerch. Après avoir illustré par bon nombre d'exemples l'emploi du subjonctif dans la subordonnée dépendant du verbe « comprendre », il conclut : « Um eine Regel handelt es sich freilich noch nicht : man findet nach *comprendre* auch noch den Indicativ » (*Hauptprobleme*, II, p. 102-103). Il n'y a pas de mécanisme, c'est vrai, mais la « mise modale » est pourtant réglée par la manière de concevoir le contenu de la subordonnée ou par le sens de « *comprendre* ». Il importe en effet de distinguer les diverses nuances de signification attribuées à ce verbe. « *Comprendre* » = « *s'apercevoir* », « *juger* » (« wahrnehmen », « zur Erkenntnis gelangen », « einem klar werden ») comporte naturellement l'emploi de l'indicatif dans la subordonnée, p. ex. : *L'heureuse Cécile,... ayant interrogé le regard de ses trois juges, comprit qu'elle devait se réjouir* (René Bazin, *La bonne nouvelle*); *Je comprends que c'est bien délicat, bien intimidant* (Bourget, *Les deux sœurs*); *Christiane comprit que de cet instant commençait la lutte* (Gyp, *Leurs âmes*); *Tu comprends que c'*était *impossible de s'enfuir* (J. Normand, *Courage de femmes*); *Tu comprends, petit, que ce n'était pas bien rassurant pour trois femmes seules, ce voisinage-là* (*ib.*). Dans tous ces cas la subordonnée apporte un fait nouveau, donc le prédicat psychologique. Par contre, « comprendre » commande impérieusement le subjonctif, quand il s'emploie au sens appréciatif = « *ne pas s'étonner* », « *trouver naturel* », « *s'expliquer* », p. ex. : *On comprendra, après cela, que les autres compagnies de son régiment* fussent *jalouses de la sienne* (Barbey d'Aurevilly, *Les Diaboliques*) ; *On ne peut souhaiter un endroit plus charmant et je comprends que Votre Altesse l'*ait *choisi* (Willy, *Jeux de princes*) ; *Tout le monde comprendra que nous ne* puissions *en indiquer les détails sans de graves inconvénients* (Sarcey), où, par le subjonctif « thématique », le rapporteur

glisse sur un fait cruel à regarder en face, tandis que l'indicatif accentuerait justement la situation pénible.

Ici, le verbe « croire » mérite une mention spéciale. Analysant la phrase « *je crois qu'il est venu* » au point de vue psychologique, M. Lerch reconnaît dans la partie « qu'il est venu » l'essence même de la communication [1], le prédicat psychologique, tandis que « *je crois* » n'est, à son dire, qu'une formule d'introduction pour la « dominante » de l'idée totale. Ce cas normal, qui est, d'ailleurs, très bien interprété, serait, à son avis, devenu une règle fixe que la langue observe même au cas où « je crois » ne remplirait pas la fonction d'adverbe modal mis en tête de la phrase. Mais le verbe « croire » peut aussi avoir plusieurs acceptions. Au sens de « penser », « s'imaginer » il se construit évidemment avec l'indicatif : p. ex. : *Comprends-tu cela, petite ? Nous mangions du cheval ! Je crois bien qu'elle le comprenait* (= *si elle le comprenait !*) ; « *Et ne rions pas tant, s. v. p. ! et dépêchons-nous ! Je crois bien qu'elles se dépêchaient* » (Daudet) ; « *Je crois bien que sur tous les sentiments contradictoires qui m'agitaient en même temps, la joie, une joie trouble et presque douloureuse*, dominait » (Pierre Louÿs, *La femme et le pantin*). Dans tous ces cas, « *croire* », quoique renforcé par un adverbe comme « *bien* » ou « *donc* », n'exprime pas une appréciation, mais caractérise l'« objectif [2] explicatif » de la subordonnée comme une opinion personnelle. Pourtant le verbe « *croire* » comporte le subjonctif dans la subordonnée, s'il exprime une croyance au sens affectif ou éthique, pourvu qu'il y ait une idée reprise ou suggérée, ou une appréciation. Ex. : *Un Parisien croit connaître les hommes et ne connaît que les Français ; dans sa ville, toujours pleine d'étrangers, il regarde chaque étranger comme un phénomène extraordinaire qui n'a rien d'égal dans le reste de l'univers. Il faut avoir vécu chez eux pour croire qu'avec tant d'esprit on puisse être aussi stupide* (Rousseau, *Émile*, V, Des voyages). Les exemples suivants demandent une explication toute particulière. Dans le passage tant controversé : « *Je le crois sacrebleu bien, qu'il ne puisse tenir sur ses pieds... Vous lui avez mis les jambes dans la même jambe du pantalon* » (Courteline, *Le*

1. On dirait d'une manière plus scientifique que l'« objectif explicatif » (*qu'il vient*) a la valeur de « mise énergique » (« Setzungsenergie »), comme le but de l'énoncé doit l'avoir par une loi axiomatique.

2. « Objectif » = « Sachverhalt » ; pour l'explication de ce terme créé par le philosophe Meinong, v. *ZRPh*, XLV, p. 148.

médecin), le subjonctif caractérise avant tout le « sujet psychologique » postposé en apposition[1], qui est antérieurement indiqué et anticipé par le pronon neutre « *le* ». Si « l'atténuation ironique » de « *je crois* » au sens de « *je ne puis pas ne pas croire que, il n'est assurément pas étonnant que* »... y est pour quelque chose, comme Clédat semble le supposer dans la *Revue de philologie française*, 1928, p. 156, on ne saurait le dire à coup sûr. Dans les exemples cités par M. Soltmann, *Syntax der Modi*, p. 75 : *Mais quant à croire que l'argent ainsi dépensé soit de la moindre utilité, c'est une autre affaire* (Bourget) ; *prétendre qu'il ne fît rien de neuf et d'original, est loin de ma pensée* (J.-H. Rosny jeune), le subjonctif est aussi la marque du « sujet psychologique » qui contient une idée envisagée et englobe tout à la fois les infinitifs préposés[2].

Un abus traditionnel dans la description de la modologie française consiste à mettre à part les « verbes impersonnels », comme si cet aspect purement accessoire exerçait une influence décisive sur le choix du mode. Comparons plutôt les exemples que voici :

Il est vrai qu'il est malade = il est malade, c'est vrai.	*Il est vrai* qu'Alceste *soit* amoureux d'une coquette et logique, que, de ce fait, il devienne ridicule et malheureux... (Ém. Faguet, *XVIIe siècle*, p. 286, cité par M. Lerch), où le critique nous remet en mémoire des faits connus qu'il apprécie.

1. Cf. *Évidemment, il s'efforçait de comprendre cette chose improbable, qu'un fils décrié honni de son curé, fût parvenu, en écrivant des romans, à une situation imprécise* (Octave Béliard, *L'Interview*).

2. Il va sans dire que le « sujet psychologique » peut se transformer en « prédicat psychologique », si un fait déjà connu doit être mis en relief, par ex. : « *Ah ! j'adopte votre système, cousin : à partir d'aujourd'hui, je croirai qu'il y a un beau côté dans toute chose, et qu'il* faut *seulement savoir chercher* « *la veine d'or* » (Souvestre, *Un intérieur de diligence*), où la maxime de l'optimiste Grugel adoptée par le pessimiste Darvon est constatée d'une façon primaire, pour révéler la transformation mentale produite par le « Credo » nouveau.

Ainsi s'expliquent également les tournures « *c'est positif, c'est patent, c'est évident, c'est sûr* » et d'autres qui entraînent l'indicatif. Ex. : *Jeanne ne nous a rien dit de ce premier combat qu'elle soutint. Mais il est évident qu'il a eu lieu et qu'il dura longtemps* (Michelet).

Il est certain (que) j'aurai une lettre ! J'en suis sûre !

Il est certain qu'une lettre m'attende (Harry, cité dans la *Französische Grammatik auf sprachhistorisch-psychologischer Grundlage* de M. Strohmeyer, 1921, 198, Anm. 3).

C'est dommage que ce n'est pas la mode = ce n'est pas la mode, malheureusement (Otto, *Methodik*, 2e éd., p. 168).

C'est dommage que vous n'ayez pas été au théâtre.

De là vient qu'il (Daudet) n'a pas fait école (fait nouveau marqué par l'indicatif) ;

De là vient aussi qu'il plaise à tant de lecteurs différents : fait supposé connu, comme l'auteur de cette phrase, M. Bornecque, l'a confirmé lui-même, après que Wähmer eut interprété le choix inconscient du mode (v. *ZRPh*, XLV, p. 144 sq.).

Ces exemples démontrent avec une parfaite clarté que le « principe dynamologique » seul y est le facteur qui détermine le choix du mode. Le fait que l'« l'objectif » de la subordonnée change de mode selon sa valeur dynamique est en même temps la preuve assurée que le subjonctif après les verbes d'évaluation ou d'appréciation n'a pas de signification modale. L'existence de ce « subjonctif amodal » marquant le « sujet psychologique » ou, plus généralement, une partie de la phrase qui est conçue comme purement représentative, donc inénergétiquement, est prouvée avec le plus de netteté par son extension après « *de ce que* », forme pour laquelle les grammairiens, jusqu'à ces derniers temps, ont exigé, dans leur formalisme, l'indicatif qui, dans la langue littéraire, va reculant devant le subjonctif. Ex. : *J'ai presque envie de l'embrasser de ce qu'il soit bête ! — Il ignorait sa démarche, mais elle lui en veut de ce qu'elle l'ait faite. — Il souffrit de ce qu'elle s'intéressât à une autre* (cités par Soltmann). L'ancienne langue employait pour « le fait que » la tournure « *ce que* », qui correspond au latin (*id*) *quod*. Ainsi Bossuet écrit encore : *Ce que Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds, ce qu'il est juste, c'est du nôtre* (cf. Lerch, *Hauptprobleme*, II, p. 129 sq.).

« *Ce que* » dans cet emploi a été remplacé par « *si* » ou « *que* » « thématique ».

Des objections erronées contre le terme « subjonctif du sujet psychologique » ont été faites par Julius Schmidt dans les *NSp*, 1929, p. 220 sq., qui propose le terme « Konjunktiv des Erwägens ». Nous trouvons cette appellation trop peu nuancée ; car l'acte spirituel qui forme un « sujet psychologique » n'est pas une méditation, mais tout simplement un point de vue. La méditation est en dehors de la représentation ou constitue tout au plus un acte qui peut l'accompagner. En outre il est inexact de dire que par le subjonctif sont exprimés des faits « transposés dans la sphère des idées ». Les jugements aussi doivent être imaginés (« gedacht »), puisqu'il n'y a pas d'opération complexe de la pensée qui ne suppose l'acte de la représentation. Mais la différence consiste en ce que les jugements sont fixés au point de vue de la réalité et ont par là un « relief psychodynamique », tandis que les faits représentant un « sujet psychologique » manquent totalement de cet acte dynamique. Un « subjonctif du sentiment », tel qu'il a été établi par M. Breuer dans les *NSp*, XXVII, p. 451 sq., est une supposition arbitraire. Il faudrait donc s'attendre à le rencontrer dans la principale affective et dans celle à contenu primaire comme dans celle à contenu repris. La différence entre ces deux types consiste seulement dans la conception de leur matière :

1. *Il est venu !* : communication (constatation) affective. L'objectif (*qu'il est venu*) est affirmé (« *ge*urteilt»).
2. (*Ainsi donc*), *il est venu !* réflexion ou méditation sur le fait supposé connu : L'objectif (*qu'il soit venu*) est envisagé (« *be*urteilt »).

Dans l'étude suivante *Ableitung des « Konjunktivs des psychologischen Subjekts » aus dem Konjunktiv des Begehrens* (*Hauptprobleme*, p. 134-193), M. Lerch s'attache à démontrer l'origine du « subjonctif du sujet psychologique ». Comme ses exposés sont fort intéressants tant pour les matériaux que pour la méthode, nous allons les examiner de plus près. La question fondamentale qui forme son point de départ est celle-ci : Pourquoi la langue a-t-elle choisi le subjonctif pour marquer qu'une phrase introduite par « *que* » représente le « sujet psychologique » ou, en d'autres termes, qu'on y fait abstraction de la réalité ? Avant tout il faut constater que le terme « faire abstraction de la réalité » n'est pas heureusement choisi, parce qu'il donne lieu à malentendu. M. Lerch lui-même semble com-

prendre par là « douter de la réalité » ; car il dit p. 140 : « ... um dieses Absehen von der Wirklichkeit zu bezeichnen (wenn es überhaupt bezeichnet werden soll, was ja im Deutschen gar nicht der Fall ist)[1], stünden doch dem Sprechenden an sich andere Mittel zur Verfügung. Er könnte z. B. das Konditionale wählen (*Je regrette qu'il serait venu*) oder etwa ein Adverbium (*Je regrette qu'il est peut-être venu*) u. dgl. Wenn wir also erklären wollen, warum gerade der Konjunktiv dazu dienen muss, das « psychologische Subjekt » zu bezeichnen, so werden wir diesen Konjunktiv auf irgendeinen sonstigen Gebrauchstypus des Konjunktivs zurückführen müssen ». C'est là une grosse erreur. Ni le conditionnel ni l'indicatif, même affaibli par « peut-être », ne sont aptes à désigner l'atténuation dynamique de ce membre de phrase ; car ces deux manières de s'exprimer comportent la « modalisation » active, quoiqu'elle concerne dans ce cas l'incertitude, — mais une incertitude chargée d'énergie dynamique, marque caractéristique du « prédicat psychologique ». Le subjonctif, au contraire, exprime dans une phrase comme : *Je regrette qu'il soit venu* la « conception inénergétique, neutre au point de vue de l'existence » (« unenergetisches, setzungsloses Erfassen »), ainsi que nous le démontrerons plus tard.

M. Lerch veut ramener le « subjonctif du sujet psychologique » à un autre type de subjonctif qu'il croit trouver par la décomposition de la phrase totale et la reconstitution de la prétendue forme primordiale des idées. Il résout donc la phrase citée ci-dessus en : « *qu'il soit venu ?* » (er soll gekommen sein ? ») « *Je le regrette* », expliquant le subjonctif comme représentant l'opinion d'autrui : « Der Inhalt des *que*-Satzes (*qu'il soit venu*) erscheint als gespiegelt (mieux vaudrait : « gebrochen ») im Denken einer fremden Person (« Er *soll* gekommen sein ? » ist « Du denkst, er ist gekommen ? »). M. Lerch suppose déjà en latin deux acceptions du « subjonctif volitif » dans la principale :

1. *Taceam ?* = Que je me taise ? Ich soll schweigen ? (= tu veux que je me taise ?) volition au sens propre.

2. *Vir ego tuus sim ?* — Que je sois ton mari ? = Tu prétends que je suis ton mari ? — volition au sens figuré.

1. Le terme « réalité » est à remplacer par « mise décisive » ; car la réalité peut être englobée dans la prise en pensée du contenu de la « subordonnée », mais, en ce cas, elle n'est pas « avancée ».

Quant au français, il cite pour le premier type, qui se rencontre à toutes les époques, les exemples suivants : Rustebeuf (Bartsch-Wiese, 75 c, 40) : « *Je la vos rande?* » = *Que je vous la rende* (la charte) ? ; Mérimée, *Mateo Falcone* : « *Attends que mon père soit revenu* ». — « *Que j'attende?* », cf. *ZRPh*, XLV, 168, Anm. 2.

Le deuxième type s'emploie assez rarement. M. Lerch allègue quatre exemples dont il faut écarter deux. Voici le premier :

Quoi ! pour titre César et pour nom Charlemagne !
Avoir été plus grand qu'Annibal, qu'Attila,
Aussi grand que le monde !... et que tout tienne là !
(V. Hugo, *Hernani*, 19, 3.)

Un « subjonctif polémique », tel que M. Lerch le définit, détruirait totalement l'effet psychologique du passage où le poète prête des motifs à la Bossuet au prince qui contemple la vanité de la grandeur terrestre. La phrase doit se réciter sur le ton mineur et descendant, puisqu'elle renferme une simple contemplation pieuse de la toute-puissance du destin. Mais il serait pourtant inexact de parler d'un « subjonctif méditatif », parce que cette appellation serait fondée sur la situation psychologique, donc sur un détail accessoire et secondaire (voir p. 302). La conjonction « *que* » donne à la phrase l'aspect d'une subordonnée qui manque de verbe principal. Le caractère elliptique de ce type de phrase prouve son existence récente. Des phrases de ce genre ne pouvaient en effet être formées qu'après que, dans la subordonnée, l'objet de l'appréciation avait reçu sa marque par le subjonctif.

Cf. encore : « *Dérision Que cet amour boîteux, Qui nous remet au cœur tant d'ivresse et de flamme, Ait oublié le corps en rajeunissant l'âme* » (V. Hugo, *Hernani*, III, 1). « *Qu'on m'ait fait pour haïr, moi qui n'ai su qu'aimer* » (*ib.*, III, 4).

Un autre exemple de V. Hugo :

« *Moi, que je sois royaliste !*
C'est à peu près comme si
Le ciel devrait rester triste
Quand l'aube a dit : Me voici ! »
(*Chansons des rues et des bois.*)

est bien choisi, ainsi que celui-ci de M. P. Claudel, *La ville* (pre-

mière rédaction, p. 43) : « *Rien n'est* ». « *Quoi ! Que je ne sois pas moi ?* », où le « subjonctif polémique » est motivé par la situation psychologique. Il pourrait très bien être remplacé par le conditionnel (*je ne serais pas, moi ?*) ou par l'« infinitif affectif » (*moi, ne pas être ?*) qui traduit exactement la pensée pure, exprimant la neutralité modale à cause de son caractère indéterminé — nous disons à dessein « neutralité modale » pour caractériser la simple reprise thématique d'une idée antérieurement exprimée. Cette idée reprise est soumise en même temps à un acte dynamique ; car elle est rejetée, mais seulement par le ton ironiquement interrogatif.

M. Lerch fait rentrer dans cette catégorie du subjonctif une forme d'expression qu'on trouve assez fréquemment dans les *Cent nouvelles nouvelles* : « *Qu'il ne gardast sa femme d'aussi près comme ung jaloux Italien, si faisoit* » (N° 28, p. 181, éd. Garnier frères) = « Du meinst, er hütete... nicht ? — Doch tat er's ». De même : « *Il faict bien meilleur à la guerre : qu'il ne soit vray, on s'y escarmouche de sorte qu'en un moment vient ou mort ou joyeuse victoire* (Bonaventure des Périers, *Des mal contents*) (cf. Horace, *Sat.*, I, 7 : « *Militia est potior ; quid enim ? concurritur : horae momento cita mors venit, aut victoria laeta* »). Est-il vraiment nécessaire d'interpréter ce subjonctif comme symbole de la réfraction du fait dans la pensée d'une autre personne ? Ne suffit-il pas de le considérer comme mode neutre de la thématisation d'une idée fictivement reprise ? Le « subjonctif polémique » (terme qui, comme nous l'avons déjà indiqué, caractérise beaucoup moins la nature du mode que le phénomène psychologique concomitant) ne peut guère être la source du « subjonctif amodal », dépouillé de toute énergie dynamique. Il est tout à fait inadmissible que le Français, à une certaine époque, n'ait pu concevoir un « sujet psychologique » (*sa venue m'étonne* = *je suis étonné qu'il soit venu*) que d'une façon indirecte et aussi compliquée, au lieu de le saisir directement, sans chaînon intermédiaire. Il est vrai néanmoins que l'interprétation psychologique de M. Lerch et l'analogie qu'il relève avec la périphrase par « should » en anglais sont, au premier coup d'œil, séduisantes. Mais nous nions cependant que dans la phrase : « *Je m'étonne qu'il soit venu* » le subjonctif ait jamais eu assez de force pour représenter le fait comme douteux. Les exemples allemands qui, en effet, attestent ce pléonasme, ne prouvent rien pour le

français[1] ; car lorsque le français a commencé de mettre aussi au subjonctif des faits réels, mais des faits qui, dans la position de « thèmes » ou de « sujets psychologiques », ont une moindre valeur dynamique, ce mode avait dû déjà perdre toute sa force modale dans la subordonnée pour arriver à remplir une fonction aussi subtile. Et M. Lerch n'a jamais dit quelle aurait été la forme non réfractée, puisque, à son avis, le subjonctif exprimait la position sceptique prise par le sujet parlant à l'égard d'un fait si manifestement réel. Il en aurait été fort empêché, le subjonctif étant déjà devenu à cette époque-là la « marque psychométrique », c'est-à-dire désignant le manque de valeur psychologique inhérent à une pensée fuyante, que caractérise l'« extra-être » (« Aussersein ») de son contenu, et à une idée reprise, où la réalité se trouve englobée.

Ayant de « l'esprit de suite », M. Lerch, avec toute la rigueur de la dialectique, range parmi ces cas des types de phrases auxquels la grammaire officielle n'a pas encore donné de nom, mais qui offrent pourtant une certaine affinité psychologique avec des subordonnées dépendant de verbes affectifs, tels que : « *La maison est-elle vide, que toutes les portes soient ouvertes ?* » (P. Claudel, *L'Annonce faite à Marie.*) Une analyse exacte dévoilera nettement la nature de la subordonnée, qui n'est point du tout consécutive — comme, à première vue, la connexion causale pourrait le suggérer —, mais qui se trouve être la base ou le thème de la conclusion ou supposition masquée de l'interrogative : « (Comment se fait-il que) toutes les portes (soient) ouvertes ? La maison est-elle vide ? > La maison est-elle vide que toutes les portes soient ouvertes » ? Pour les phrases de ce type l'interprétation de M. Lerch me semble assez forcée, puisqu'on a affaire à des faits incontestables dont on cherche seulement la cause. C'est donc la cause elle-même qui est mise en doute et qui, par conséquent, prend souvent la forme interrogative. Ainsi se justifie le terme proposé par M. Lerch (« Sätze des Fragegrundes »). Mais comme la conclusion subjective n'a pas toujours la forme interrogative, nous préférerions le terme : « Sätze des Annahme- oder Folgerungsgrundes ». Que ce subjonc-

1. « Ich werde nie begreifen können, dass dieser grosse, ritterliche Mensch im Berliner Schauhaus liegen soll », *Münch. Neueste Nachr.*, 11.10.27. — « Er bekam allemal Klagen über den Unstern, dass ein Paar so ausserordentliche Leute einander nicht kennen sollten », Korff, *Voltaire*, p. 160.

tif exprime, d'après M. Lerch, la pensée d'autrui, voilà qui est suffisamment réfuté par la situation. On ne peut comprendre non plus son interprétation d'une phrase comme : « *Je me réjouis que tu sois venu.* » L'analyse : « *Que tu sois venu ?* » (= *on veut, on prétend que...*) nous semble inexacte. Viennent ensuite des exemples, dont les particularités (manque de conjonction, « *ne* parasite ») s'expliquent par le modèle latin, à moins qu'il n'y ait création nouvelle. Le procédé analytique préconisé par M. Lerch comme principe heuristique semble en effet résoudre un problème des plus obscurs, concernant la structure d'une phrase telle que : *Pitiet l'en prent, ne puet muer n'en plurt.* Non seulement l'absence de la conjonction « *que* », mais aussi la négation se trouveraient expliquées par l'analyse de M. Lerch : « *Qu'il ne pleure ? Il ne peut s'en empêcher* » (cf. *Quin ploret ? facere non potest* ou : *Ne ploret ? resistere non potest*). Et pourtant cette reconstitution syntaxique est d'un historicisme outré. « *N'en plurt* » n'est point une principale, quoi qu'on en dise, mais tout simplement un membre psychologiquement subordonné et étroitement enchaîné à l'idée exprimée par le verbe principal. Cela résulte de l'ordonnance de la phrase et de l'accent de force qui atteint uniquement la partie « *ne puet muer* »[1], tandis que l'objectif « *n'en plurt* » doit être prononcé sur le ton mineur, au-dessous du diapason moyen de la voix (cf. en allemand : « Wohl leid' ich's gern, *erlegst du Bären* ». — « In den Wald lauf' ich, dich zu verlassen — wie kommt das, *kehr ich zurück* ? » (Wagner, *Siegfried*, I, 1). — « Naht schon des Wurmes Würger ? Ist's schon, *der Fafner fällt ?* » (*ib.*, II, 1). C'est un axiome que le « composant musical » « ou « tonique » de l'expression primaire se perd dans la subordonnée, étant remplacé par le verbe de la prin-

1. « *Mutare non possum* » pour « *facere non possum* » semble appartenir au langage populaire et nous rappelle, par son emploi fortement brachylogique — *mutare* = *mutando efficere* — les passages suivants : *ne causam diceret, se eripuit* (= *se eripiendo effecit*) (Caes., *Bell. Gall.*, I, 4) ; *quoniam occuparat alter, ne primus forem* (= *occupando effecerat*) (Phaedrus, II, Epil.).

D'une façon analogue le verbe abstrait « *demovere* » au sens de « *adducere, permovere, impellere* » (cf. Horace, *Carm.*, I, 1, 11 sq. : *gaudentem patrios findere sarculo agros Attalicis condicionibus nunquam demoveas, ut trabe Cypria Myrtoum pavidus nauta secet mare*) semble avoir été remplacé par plicare, qui se trouve dans le plus ancien passage qui témoigne d'une subordonnée sans conjonction : *Niule cose non la pouret pleier, la polle sempre non amast lo Deo menestier* (que la pucelle n'aimât le service de Dieu, rien ne pouvait l'en empêcher).

cipale qui est nuancé par l'intention logique du sujet parlant. Justement ces phrases allemandes contribuent à corroborer notre thèse sur l'amodalité de certaines subordonnées. Le dernier exemple ne rappelle-t-il pas involontairement la neutralisation de l'indicatif produite par la formule interrogative *est-ce que*, après laquelle il faudrait s'attendre au subjonctif, puisque le prédicat est conçu à l'état de l'« extra-être » ? [1] Mais comme il s'agit d'une décomposition purement mécanique d'un élément de prédicat [2], l'indicatif de la question même reste intact, quoique le caractère interrogatif soit anticipé par l'encadrement de la phrase.

La même analyse est donnée pour « empêcher », quand il est à la forme négative : « *Cela n'empêche pas qu'il n'ait un cœur excellent* » (= tu veux qu'il n'ait pas un cœur excellent ?). Pour la forme affirmative, le « *ne* parasite » a trouvé une autre explication. Dans « *j'empêcherai qu'on ne lui fasse du mal* » le « *ne* explétif », décrète M. Soltmann et d'après lui M. Lerch, est dû au croisement avec « *je ferai* », interprétation qui convient aussi bien pour le premier cas, sauf qu'il faudrait donner à la principale la forme négative. Par contre, la phrase : « *Le bruit empêche qu'on nous entende* » présente une structure moins compliquée. M. Lerch analyse apparemment avec bonheur : « Tu penses qu'on nous entende ? Le bruit l'empêche ». Mais, à notre avis, les formes positive et négative de la subordonnée ont acquis la même valeur, parce que toutes deux manquent d'énergie dynamique. Il en est de même pour la tournure « *il ne tient à...* et *à quoi tient-il que...* (*ne*) *?* ». Ex. : *Il ne tiendra qu'à vous, monsieur le marquis, que vous ne soyez mon gendre* (Perrault, *Le chat botté*)*; Je ne sais à quoi il tient que je ne te mange* (Perrault, *Le petit Poucet*) *; A quoi tient-il que, dès aujourd'hui, vous ne fassiez tout mon bonheur* (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, III, 18) *; Je ne sais à quoi tient, maudite, que je ne vous fende la tête* (*ib.*, 8) *; Je ne sais à quoi tient, vicomte d'Aubusson, Que je te brise aux dents ton verre et ta chanson !* (V. Hugo, *Le roi s'amuse*, III, 4) *; Il ne tiendra pas à moi que cela n'arrive* (Lesage, *Le Diable boiteux*) *; Il ne tiendra pas à moi que vous*

1. Dans « *est-ce qu'il viendra ?* » le composant « *qu'il viendra* » est conçu à l'*état neutre* de la modalité décisive. C'est l'indicatif neutralisé par le caractère interrogatif de la phrase.

2. Cet élément de prédicat décomposé, c'est ici la modalité, mais la modalité purement « thématique », dont on demande la décision.

ne soyez demain sur la route d'Athènes (About, *Le Roi des montagnes*).

La décomposition que fait M. Lerch explique, il est vrai, l'emploi des différentes constructions de « douter », selon que ce verbe se trouve à la forme affirmative, négative ou interrogative : « *Je ne doute pas qu'il ne revienne* » = *Qu'il ne revienne ? Je n'en doute pas* (cf. lat. : *quin redeat ? non dubito*) ; « *Je doute qu'il vienne* » = « *Qu'il vienne ? J'en doute* » ; « *Doutez-vous qu'il ne vienne ?* » = « *Qu'il ne vienne ? Doutez-vous ?* ». Le même procédé est employé avec « nier », « disconvenir », « désespérer », « ignorer », « peu s'en faut » : « *Je ne nie pas qu'il ne l'ait fait* » = « *Qu'il ne l'ait fait ? Je ne le nie pas* » ; « *Je nie qu'il l'ait fait* » = *Qu'il l'ait fait ? Je le nie* » ; « *Peut-on nier que la santé ne soit préférable aux richesses ?* » (M. Collin d'Ambly et Féraud) = « *Que la santé ne soit... ? Peut-on le nier ?* ». Quant à la locution « peut s'en faut que » M. Lerch distingue, selon la situation psychologique, deux cas. Une phrase comme : « *Peu s'en faut que je n'interrompe mon discours* » aurait, d'après lui, deux sens : 1) *Que je n'interrompe mon discours ? Peu s'en faut*, 2) *Je voudrais presque interrompre mon discours*. Dans le second cas, où quelque chose de nouveau, d'inattendu serait communiqué, M. Lerch s'attend à l'indicatif. A tort, sans doute. Pour nous, qui ne pouvons pas accepter cette différenciation de sens trop subtile, il s'agit tout simplement d'un « objectif envisagé », puisque la menace n'est pas réalisée. Pourtant c'est là un aveu qui donne à réfléchir. Il est sûr que : ou bien le domaine du « subjonctif du sujet psychologique » a été limité trop étroitement, ou bien le terme « sujet psychologique » est insuffisant. La résolution de ce dilemme sera examinée dans un chapitre spécial. Au préalable, nous nous contentons de constater que toutes les parties contenant un « novum psychologicum » n'amènent pas l'indicatif. C'est la nature de la conception de ces « objectifs » qui détermine le choix du mode [1].

1. La reconstitution syntaxique faite par M. Lerch n'est aucunement historique, car il oublie que par la contraction des deux propositions indépendantes sous un seul accent de force la valeur primaire, modale et stylistique de la subordonnée, a complètement disparu. La meilleure preuve nous en est fournie par l'obscurcissement des conjonctions latines *ut*, *ne*, *quominus*, *quin*. Comment serait-il donc possible que les expressions positive et négative pussent coïncider dans des phrases comme : « *Suadeo tibi, ne hoc facias* » et « *dissuadeo, ne hoc facias* » ? Voilà un cas où deux formes contradictoires reviennent

Voulant tracer la voie chronologique de l'évolution du « subjonctif du sujet psychologique », M. Lerch rattache le subjonctif qui se rencontre après les verbes affectifs, surtout après « étonner », au subjonctif dépendant du verbe « douter ». Ex. : « *Je ne serais pas étonné que notre voisin... ne vînt braconner dans mes espaliers* » (A. de Musset), où le « *ne* parasite » rappelle en effet celui qu'amène « *ne pas douter* ». Nous ne nions pas qu'on n'ait senti les deux phrases : « *je m'étonne qu'il soit venu* » et « *je doute qu'il soit venu* » comme apparentées, non point parce que « *s'étonner* » et « *douter* » seraient des synonymes, mais parce que les deux subordonnées se trouvent dans la même position dynamique [1], c'est-à-dire dans une position dénuée de valeur psychologique. Curieuse au plus haut degré, pour ne pas dire absurde, est l'explication de M. Vossler qui veut rendre compte de la différence entre l'ancien

au même sens absolu par la « dématérialisation » d'une forme linguistique. Pourtant elles sont différenciées par l'accent psychologique de leurs composants :

suadeo tibi, ne hoc facias : *dissuadeo, ne hoc facias.*

Alors qu'en latin déjà la valeur primordiale de ces éléments n'était plus sentie, à plus forte raison faut-il se méfier de la théorie de la décomposition pour le vieux français. C'est d'un historicisme outré que de vouloir découvrir les « préformes » de constructions héritées. Il est donc curieux que le « *ne* parasite » se trouve, entre autres, après les expressions qui se construisaient en latin avec « *quin* » ou « *nē* ». Court-on grand risque à supposer que ce « *nē* » latin a laissé des traces dans les constructions correspondantes du français ?

1. « Dynamique » est naturellement *vox media*. M. de Boer nous a imputé une interprétation toute contraire en parlant, dans sa conférence faite à Rome à l'occasion du 3e Congrès de linguistique romane, d'une « force dynamique », quoique nous ayons insisté toujours sur l'accent secondaire de ces parties subjonctives. Si nous avons appelé le subjonctif du sujet psychologique une « force vivante », c'était pour combattre la « méthode enregistrante » en nous référant à l'admirable définition du sentiment linguistique qu'a donnée Wähmer : « Unter Sprachbewusstsein verstehen wir nicht das Bewusstsein der registrierenden Grammatik, des « Nachschlagebuches », sondern das der sprachschaffenden und -entwickelnden Psyche, nicht zum Beispiel dasjenige, welches « nach » den Verben des Wollens, des Affektes, gewissen unpersönlichen, nach denen des Denkens und Sagens und in Relativsätzen unter gewissen Bedingungen, sowie nach gewissen Konjunktionen immer, nach anderen in gewissen Fällen den Konjunktiv vorschreibt, sondern dasjenige Sprachbewusstsein, dem der Konjunktiv das Zeichen für völlig klarliegende, ihrer Natur nach ein für allemal fest umschriebene Vorgänge der Erkenntnis und des Willens ist ». « Force vivante » signifie donc « fonction ».

indicatif et le subjonctif qui se propage au XVIIe siècle par le fait qu'on se serait réjoui et affligé antérieurement des choses en elles-mêmes. L'idée paraît plus spirituelle qu'elle ne l'est en réalité. Peut-on se réjouir ou s'affliger d'une chose sans se la représenter, sans y penser ? Écartons ce pur verbiage et retenons ceci : les Français, comme tous les autres hommes, se sont toujours réjouis et affligés de la même manière spontanée, avec cette seule différence que, pour désigner l'objet de leur émotion, ils se servaient, dans l'ancienne langue, de l'indicatif et, à partir du XVIIe siècle, du subjonctif. Mais ce changement de forme n'est pas occasionné par une autre manière de concevoir ou un autre mécanisme de la pensée. Indicatif et subjonctif peuvent, à des époques différentes, et aussi à la même époque, remplir la même fonction. M. Foulet prétend à peu près la même chose dans sa *Petite Syntaxe de l'ancien français*, § 219.

Dans le chapitre final de l'article cité plus haut, M. Lerch cherche les racines du « subjonctif du sujet psychologique » dans d'autres langues, notamment en latin et en italien, mais il voit la cause de son extension dans la finesse de la forme, sur quoi on peut tomber d'accord avec lui. Nous avons nous-même essayé de démontrer que les Précieuses ont dû sentir la supériorité de l'expression subjonctive et en ont peut-être vulgarisé l'emploi (*ZRPh*, XLV, p. 174 sq.). Mais nous ne pouvons consentir à admetre l'hypothèse qu'à partir de 1600 le Français aurait commencé d'exprimer le fait non plus comme simple fait, mais comme réfracté dans la pensée d'une autre personne (*que tu sois venu? je m'en réjouis !!*). Car, si le Français veut aller au delà de la simple reprise d'un fait déjà connu pour y mêler un élément subjectif, il se sert d'autres modes d'expression : « *Arrivé, lui ? Serait-ce possible ?* » ou : « *Lui, être arrivé ? Allons donc!* », etc. Mais une phrase comme : « *Je m'étonne qu'il soit arrivé* » n'a plus et n'a jamais eu de valeur affective, mais contient seulement, sous forme générale-subjective, la constatation purement objective d'un événement repris sans retouche modale. Ainsi la phrase : « *Il fait chaud* » ne correspondrait pas non plus à l'effet voulu, qui résulte de la tendance humaine à exagérer la réalité (cf. *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, Bd. 28, p. 588). Mais même si le Français ne veut pas se servir du moyen le plus expressif pour mêler le doute à l'expression du fait repris, il recourra au conditionnel, mode de l'incertitude par excellence.

Nous voyons, nous aussi, dans l'introduction du subjonctif après les verbes affectifs et appréciatifs « le couronnement logique de l'édifice » ; mais le point de départ de cette évolution doit être cherché dans les subordonnées qui auparavant étaient déjà marquées par le subjonctif. Si M. Lerch partage notre opinion que des subordonnées du type : « *Je suis content que tu sois venu* » devaient avoir un accent secondaire avant d'être marquées par le subjonctif, il se contredit en prétendant que le « subjonctif du sujet psychologique » est parti du « subjonctif polémique », lequel s'attache au « prédicat psychologique ». M. Lerch attribue d'ailleurs à ce subjonctif un sens volitif indirect, tandis que nous nous demandons si la nuance subjective qui est ajoutée et qui s'accuse dans la position polémique du sujet parlant, provient d'une retouche modale (« modale Umfärbung ») ou uniquement de l'intonation. Dans le deuxième cas le subjonctif serait tout simplement le subjonctif « thématique ».

Ce qu'il y a de méritoire dans les résultats qu'a obtenus M. Lerch, c'est d'avoir reconnu, de manière générale, la nature du subjonctif en tant qu'exposant d'une idée thématique et qui n'a pas de valeur centrale. Malheureusement son historicisme l'a entraîné à des contradictions frappantes dans l'exposé du développement du « subjonctif du sujet psychologique ».

Passons maintenant au livre de M. de Boer, *Essais de syntaxe française moderne* (Groningen, Noordhoff, 1922), dont la plus grande partie est consacrée à l'étude du subjonctif (p. 59-128). M. de Boer établit d'abord quelques principes très utiles pour comprendre le développement de l'emploi de ce mode. Il distingue nettement « entre les cas de syntaxe figée ou locutionnelle et les cas de syntaxe mobile ou vivante »[1] ; il veut séparer nettement ce qui appartient à la grammaire de ce qui appartient au style ; il s'attache à distinguer entre ce qu'il y a de conventionnel, de traditionnel, et ce qu'il y a de psychologique dans les règles relatives à l'emploi du subjonctif dans la langue actuelle ; il sépare la syntaxe de la morphologie en contestant à bon droit qu'il y ait une différence syntaxique entre « *soit !* » et « *qu'il soit !* ».

Quant à la syntaxe vivante, dont nous avons à nous occuper en première ligne, M. de Boer traite d'abord du subjonctif dans la principale. D'après lui, ce mode sert à exprimer la « notion opta-

1. On pourrait dire aussi : « syntaxe mécanique » et « syntaxe constructive ».

tive », tandis que la nuance optative serait déterminée par deux choses : la forme du subjonctif et le contexte, principe qu'a établi également Kalepky dans son *Neuaufbau der Grammatik* (Teubner, 1928), à cela près qu'il s'exprime d'une manière plus générale en définissant le subjonctif comme mode contradictoire de l'indicatif.

La fonction du subjonctif dans la subordonnée, M. de Boer la détermine d'une façon frappante, à ce qu'il nous semble, par « la subordination d'idée, la subordination psychologique ». Voici ses propres termes : « Le subjonctif sert à subordonner une autre idée ; rien de plus ! ». Si par « subordination psychologique » on entend la dépendance du contenu causée par le manque de valeur dynamique, nous sommes entièrement de son avis ; car, en ce cas, il ne prétend, malgré une formulation différente, rien d'autre que ce qu'ont soutenu Ricken, Wähmer, M. Lerch et nous-même. Mais en étudiant son ouvrage nous avons dû constater plus d'une fois que M. de Boer n'a pas reconnu la nature foncière de la subordonnée subjonctive ou bien qu'il n'a pas encore su tirer toutes les conséquences de sa thèse. Serait-ce là peut-être la raison pour laquelle M. Lerch ne s'est jamais référé dans ses travaux aux résultats des études de M. de Boer ? Il aurait pu néanmoins le faire. Ce qui charme dans le livre de M. de Boer, c'est qu'il a écarté de ses analyses tout « psychologisme » fourvoyé. Elles sont en général très concises et lucides ; tâchant de ne saisir que le strict tangible, sa méthode ressemble sur ce point à celle de Kalepky. Si M. de Boer déclare que dans l'exemple : « *Dites-lui que son frère vienne me voir demain matin* » la simple subordination d'idée au moyen du subjonctif suffit pour obtenir l'effet désiré, on se rappelle involontairement la conception analogue de Kalepky prétendant que « *qu'il vienne* » exprime un « venir » qui n'a pas d'appui dans le réel ; qu'il soit demandé, cela résulte de l'intonation et de la situation (*Neuaufbau der Grammatik*, p. 95). Ainsi M. de Boer et Kalepky veulent enlever au subjonctif toute valeur modale précise pour lui prêter seulement la fonction subordinative au point de vue psychologique ou la fonction de faire abstraction de la réalité, tandis que la modalité, dans les cas où elle existe, serait fixée par d'autres éléments de la phrase (acception du verbe central, inversion, intonation et contexte)[1].

1. Aussitôt se présente la question de savoir si la valeur constatative de

Ce que nous aurions désiré trouver dans l'ouvrage de M. de Boer, c'est la définition de l'expression « subordination psychologique », qui est employée sans aucun doute dans un sens trop vague ; M. de Boer ne distingue pas en effet entre les cas d'emploi du « subjonctif du prédicat psychologique », où il semble pourtant s'agir d'une fonction modale, et ceux du « subjonctif amodal » qui ne sert qu'à déterminer la valeur sémantique du verbe au point de vue personnel et temporel. Nous reviendrons encore plusieurs fois sur ce point. Ce que nous pouvons constater ici, c'est que le terme « subordination psychologique » n'embrasse pas *a priori* tous les cas. M. de Boer semble lui-même se rendre compte de l'insuffisance ou du manque de limitation de l'expression, quand il se demande pourquoi on ne trouve jamais, dans la langue moderne, le subjonctif après « *je sais que* », « *il est certain que* », « *il est vrai que* », etc.[1]. L'emploi de l'indicatif dans ces cas-là s'explique, selon lui, par l'objectivité de l'idée de la principale et la forte indépendance de l'idée de la subordonnée. C'est en ce point que la façon de voir de M. de Boer s'écarte visiblement de celle de M. Lerch et de la nôtre, qui voyons tous deux dans « *il est certain,* (*sûr, vrai, évident, positif*), *je crois* » plus ou moins des périphrases anticipant ou indiquant l'élément modal de la subordonnée dont le contenu, étant en général un « novum psychologicum », fait partie intégrante de la phrase et reçoit par l'indicatif sa valeur constatative. Donc l'indicatif marque un fait constaté sur-le-champ, un fait actualisé. On voit immédiatement que, pour nous, la chose principale est l'accent dynamique

l'indicatif, elle aussi, n'est produite que par le concours de certains facteurs, tels que l'accent dynamique et la situation, problème extrêmement délicat que nous ne voudrions pas résoudre en hâte. Toujours est-il que l'intonation éclaire la valeur de l'indicatif dans beaucoup de cas. Confrontons les deux phrases : « *On veut l'avoir* », et : « *On veut l'avoir, toc, toc au plafond* » et nous reconnaissons, par la montée de la voix que la virgule nous suggère, qu'il s'agit, dans le second cas, d'un indicatif hypothétique ou fictif.

1. Qu'on trouve, pourtant, le subjonctif après « *il est vrai que* », si la tournure a une valeur appréciative, nous l'avons exposé p. 300.

La principale peut aussi préparer le jugement exposé dans la subordonnée. Ex. : « *Il salua galamment cette personne et jugea qu'elle occupait avec une suffisante majesté sa place triomphale entre les deux édifices de bois à punch* » (François Coppée, *Les vices du capitaine*). *Il constata que la salle était propre, gaie, également semée de sable jaune* (*ib.*). Le verbe central caractérise l'objectif de la subordonnée comme « avancé ».

ou, plus exactement, la manière de concevoir le contenu de la subordonnée. Comme il s'agit d'un fait constaté qui porte l'accent de force, la subordonnée se met à l'indicatif, signe direct de la fixation décisive. M. de Boer se rapproche, d'ailleurs, légèrement de notre façon de voir quand il insiste sur la circonstance que l'idée de la principale a « très peu de force subordonnante », détail précieux, mais que nous voudrions encore préciser plus exactement. C'est que nous avons affaire ici à des verbes qui n'ont pas de prépondérance psychologique sur le contenu de la subordonnée, mais qui, tout au contraire, ne représentent généralement que des « *adverbes modaux* » confirmant plus ou moins la réalité du fait qui, bien qu'exposé seulement dans la subordonnée, forme l'essence, le « prédicat psychologique » de la phrase entière. De là vient que, même après « *je crois bien* », on trouve sans exception l'indicatif, parce que « *croire* » n'est pas un verbe de parti-pris ou d'évaluation, mais sert plutôt d'élément introducteur à une constatation d'un contenu nouveau qui est faite par la subordonnée. M. de Boer dit très bien que la force subordonnante de « *croire* » est sensiblement moins grande que celle d'un verbe exprimant p. ex. un « mouvement de l'âme » comme « *être content* ». Soient les deux phrases : « *Je crois qu'il est venu* » et « *je suis content qu'il soit venu* ». La réalité matérielle de la première se réduit à la constatation qu'il est vraisemblablement venu, tandis que le contenu de la seconde, qui s'appuie sur le fait supposé connu et repris (*qu'il soit venu*), a l'expression du contentement pour « prédicat psychologique ».

La phrase citée par M. Soltmann : « *Il ne résista point, croyant que ce fût encore une cérémonie* » (A. Hermant, *Le joyeux garçon*, 319) constitue, comme M. de Boer l'a relevé justement, un emploi exceptionnel. Nous y voyons avec lui un reste de l'emploi modal du subjonctif, qui, au moyen âge, servait à exprimer la non-réalité d'un fait. Mais cette non-réalité est représentée indirectement par la réfraction de l'idée que porte la subordonnée. C'est là ce qu'on appelle en allemand « modale Umfärbung » (teinte modale subjective). Le XVII[e] siècle s'est débarrassé de ce superflu en introduisant l'indicatif également dans les cas où le contenu de la supposition est en contradiction avec la réalité. A partir de cette époque, l'indicatif n'est plus le mode de la certitude objective, s'il le fut jamais exclusivement, mais seulement le mode de la constatation, le « décisif » (der « Entscheider », « Setzer », « Treffer », « Urteiler ») (cf. Winkler, *Grundlegung der Stilistik*, 57).

Quant à la « mise modale » après « *savoir* », nous partageons l'opinion de M. de Boer qu'elle est conforme à la psychologie, tout en l'expliquant autrement. « *Je ne savais pas qu'il eût un frère* » souligne l'ignorance antérieure du sujet par rapport au fait contenu dans la subordonnée, tandis que « *qu'il avait un frère* » appuie sur le fait appris plus tard.

La thèse de M. de Boer sur la force subordonnante de l'impératif appelle une petite correction. Ce n'est pas uniquement l'impératif de la principale qui amène le subjonctif, mais plutôt la manière dont est conçu le contenu de la sûbordonnée. Prenons l'exemple cité par M. de Boer : « *Imaginez qu'un jeune homme de trente ans ait encore du cœur* » (Bourget, *Physiologie de l'amour moderne*). On voit au premier coup d'œil qu'on a affaire à une supposition au sens où l'entend Meinong : Le sujet parlant suggère à l'interlocuteur une fiction, une « Annahme » = « Denkbegehrung », d'où le subjonctif. Mais il est aussi des cas où, même après l'impératif d'un verbe tel que « *supposer* », « (*ad*)*mettre* », on trouve l'indicatif, p. ex. : « *Mon ami, supposez que la lettre que je vous ai écrite il y a huit jours était vraie* ». Les choses sont ici assez compliquées. Le verbe français a, comme son correspondant allemand, deux acceptions : 1) *mettre, poser le cas, admettre* ; 2) *juger, croire, présumer*. Dans le premier cas, « *supposer* » veut dire « *poser une chose comme appartenant à la non-réalité* » ; dans le second cas, « *supposer* » est synonyme de « *juger* », sauf que celui qui juge fonde consciemment son opinion sur des raisons insuffisantes. Malgré la grande différence entre « supposition » et « affirmation » par rapport à l'élément de la conviction, il y a donc entre les suppositions 1) et 2) une apparente ressemblance pour ce qui est de la suggestibilité arbitraire, augmentée par l'emploi de l'impératif. Mais l'indicatif éclaircit tout d'un coup la situation. Il ne peut s'agir d'une supposition contraire à la réalité, mais d'une communication à laquelle le sujet parlant donne une forme indirecte en invitant son interlocuteur à juger vrai un fait de lui inconnu. Cf. encore : « *Mettons que je n'ai rien dit* » (« ich will nichts gesagt haben », « ich habe aber nichts gesagt »), où le sujet parlant n'émet pas une supposition fictive, mais prononce une affirmation catégorique [1]. De même :

1. Cf. *Il faut vous figurer qu'ils sont habillés en bergers* (Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, I, 2) ; *Imaginez-vous pour un moment, chers lecteurs, que vous êtes assis devant un pot de vin tout parfumé* (A. Daudet, *Le secret de Maître Cornille*).

« *Pourquoi prétends-tu que c'était moi qu'il regardait ? interrogea Mme de Méris....; c'était toi* ». — « *C'était toi* », *reprit Mme Liébaut en riant; moi, il ne pouvait pas me voir* ». — « *Mettons que c'était nous* », *répondit Agathe* » (Bourget, *Les deux sœurs*) ; « *Soit, mettons que c'est un enfantillage* » (Pierre Louÿs, *La femme et le pantin*). Dans la forme primaire on reconnaît encore mieux la force de l'indicatif catégorique : « *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère* ». — « *Je n'en ai point* ». — « *C'est donc quelqu'un des tiens* » (La Fontaine, *Fables*, I, 10).

Les exemples avec « *comprendre* » s'interprètent comme nous l'avons déjà montré : employé au sens appréciatif de « *trouver tout naturel* », « *ne pas s'étonner* », le verbe « *comprendre* » invite à la subordination psychologique, puisque l'objet apprécié ne peut avoir la même force dynamique que l'appréciation : c'est là l'effet de l'axiome de l'impénétrabilité des énergies spirituelles ; cf. p. 293.

La construction du verbe « *être d'avis* » demande une autre explication. M. de Boer écrit : « Par la subordination d'idée au moyen du subjonctif on produit un effet volitif, quelque faible qu'il soit. — Avec l'indicatif dans la subordonnée, donc avec non-subordination d'idée, on exprime simplement la pensée objective du sujet de la phrase ». On voit nettement que le terme « subordination d'idée » s'applique ici à un cas tout à fait différent. Ce n'est pas la subordination d'idée qui produit un effet volitif (comment serait-il possible que la subordination d'idée eût d'un coup tant de force ?), mais cet effet est produit par le « subjonctif modal » qui s'attache au prédicat psychologique. « *Être d'avis* » *que* + *subjonctif* correspond au latin *censeo* + *acc. du gérondif*. Le contenu de la subordonnée est chargé d'énergie dynamique à cause de la « mise volitive » qui n'est pas anticipée dans la principale par un verbe exprimant la volonté. La subordination d'idée concerne avant tout des énonciations conçues d'une façon inénergétique. Il est également faux de dire qu' « avec l'indicatif on exprime... la pensée objective du sujet ». Confrontons donc les exemples cités par M. de Boer : « *Je suis d'avis qu'il n'est pas bon de trop écouter leurs plaintes* » ; « *Devant cette poussée, M. Claveret fut d'avis que l'on cédât le pas aux plus impatients* » (H. de Régnier, *Romaine Mirmault*, p. 7). Dans les deux cas il s'agit toujours d'une opinion personnelle, mais dans le premier sous forme de constatation, dans le second sous forme de désir.

L'indicatif après « espérer » s'explique par la valeur du verbe qui, se rapprochant de celle de « *croire* », demande la forme constatative de la subordonnée. L'exemple cité par M. de Boer : « *L'espoir qu'on pût vaincre cet océan de flammes paraissait une pensée risible et absurde* » est par lui mal interprété. Ce n'est pas la subjectivité prétendûment impliquée dans l'expression « (*dans*) *l'espoir* » qui entraîne le subjonctif, mais le caractère fuyant de la subordonnée qui est le même que dans les exemples suivants : *Il est certain qu'à ce moment-là l'idée que Paris pût jamais être assiégé, cette idée bizarre, impossible, invraisemblable, ne s'était présentée à aucune imagination de ce côté du Rhin* » (Sarcey, *Le siège de Paris*) ; « *De croire qu'on dût jamais être attaqué là, personne ne s'en fût avisé* » (*ib.*) ; « *Son amour-propre se cabrait à la seule perspective qu'on puisse le voir moins grand* » (Albert Acrement, *Les deux ans du fakir*). Comparez aussi les exemples analysés p. 315. Dans tous ces cas il y a « thématisation » d'une supposition. L'exemple suivant s'explique d'une façon analogue : « *Le parti... est un parti modéré et peut espérer qu'on l'entende* » (*RIII*, 9, 16), où il s'agit évidemment d'une évaluation faite par celui qui parle.

Nous arrivons à un point vulnérable dans le travail de M. de Boer. En traitant des verbes affectifs, il dit : « On sait qu'au moyen âge on rencontre souvent après ces expressions la non-subordination d'idée ; la grammaire, c'est-à-dire la communauté, laissait à l'individu une entière liberté sur ce point, comme c'est encore, le cas dans le langage populaire (*C'est dommage que vous étiez pas au commencement*, Henri Monnier, *Scènes populaires*, I, 12) ». Cette constatation est en contradiction avec le mécanisme de la pensée. Partant de l'idée préconçue que le subjonctif seul sert à exprimer la subordination d'idée, M. de Boer décide qu'il n'y a pas subordination là où s'emploie, à y regarder de plus près, un indicatif moins élégant. Cette erreur a sa source dans le fait qu'il confond la manière de concevoir (« Erfassungsart ») avec la forme linguistique. Il va sans dire que l'indicatif a ici la même fonction que le subjonctif : il marque la thématisation du contenu de la subordonnée. C'est un cas où l'on peut dire que « le subjonctif est la seconde forme de l'indicatif ». Il serait absurde de soutenir que celui qui parle se sert de l'indicatif pour souligner l'idée que son interlocuteur n'était pas au commencement. En ce cas, il aurait dit sans doute : *Vous n'étiez pas au commencement, comment ça se fait-il ? C'est dommage.* Mais du

moment qu'il introduit la phrase par « *c'est dommage* », le fait du retard est supposé connu et par là passe au second plan. Il y a pourtant, bien entendu, des cas où, même après des expressions affectives, le contenu de la subordonnée ne se trouve pas « thématisé ». Prenons l'exemple cité par Wähmer : Quelqu'un se rend chez un ami. Dans l'escalier il demande en passant au concierge si M. X... se trouve chez lui, et le concierge, à la question posée à la hâte, lui crie : « *Je regrette, Monsieur, que ce sera inutile.* » Voilà un cas où la situation exige impérieusement la non-subordination d'idée ; en d'autres termes, l'indicatif reçoit l'accentuation dynamique, parce qu'il s'attache à la constatation d'un fait nouveau. En allemand il faudrait traduire : « Bedauerlicher Weise werden Sie sich umsonst bemühen ». Wähmer explique : « Der höfliche Mann, der gewohnheitsmässig verneinenden Bescheid in die Form des Bedauern kleidet, legt keinen Gefühlston mehr in die Formel (nous voudrions aller plus loin en disant : la logique lui défend de mêler du sentiment à la formule, puisqu'on ne peut simultanément communiquer et apprécier un fait) : er will nicht sein Bedauern feststellen, sondern dass es keinen Zweck hat, hinaufzugehen. Es zeigt sich an diesem Beispiel recht klar : nicht der Nebensatz empfängt seinen Modus vom regierenden Verb, sondern umgekehrt dieses wird nach Wahl oder Sinn erst durch die mit dem Nebensatz verbundene, im Modus ausgedrückte Absicht der Rede bestimmt ».

Comme M. de Boer a négligé de préciser le sens de l'expression « subordination d'idée », il lui arrive de s'engager dans des contradictions, quand il écrit par exemple : « Puisqu'il s'agit très souvent, dans la subordonnée, d'un fait absolument réel, donc indépendant, et que, d'autre part, la force subordonnante de l'idée principale est très grande, il y aura toujours une véritable lutte entre ces deux tendances ». De ce qu'un fait est absolument réel, il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il soit indépendant. Si, par contre, la force subordonnante (thématisante) du verbe principal est très grande, le fait exprimé dans la subordonnée ne peut plus être indépendant, si réel qu'il soit. Il faut en effet distinguer deux positions psychologiques possibles d'un fait contenu dans la subordonnée : la « mise décisive » dans la constatation, chargée d'énergie dynamique (*je crois qu'une mère fait tout pour son enfant*) et la conception inénergétique, purement représentative dans la simple reprise (*Je comprends* (*je trouve tout naturel*) *qu'une mère fasse tout pour son*

enfant). La réalité, étant un élément secondaire, ne joue donc aucun rôle décisif, puisqu'elle peut être impliquée dans ces deux opérations de l'esprit. C'est uniquement la valeur psychologique de la subordonnée qui décide du choix du mode. Au moyen âge et encore au XVI[e] siècle l'indicatif prédominait dans les cas de ce genre [1], jusqu'à ce que le XVII[e] siècle, époque du raffinement de la langue, eût fixé définitivement l'emploi des modes en attribuant exclusivement au subjonctif la fonction de marquer la neutralisation modale ou la conception purement représentative. C'est une erreur de croire que le langage populaire ne subordonne pas quand il emploie l'indicatif. Au contraire ! Il subordonne aussi bien que la langue littéraire, mais par un signe grammatical plus commode ; car les lois dynamiques de la pensée ainsi que ses opérations sont immuables ; ce qui change, c'est la forme linguistique. M. de Boer se corrige d'ailleurs en disant plus loin : « Le subjonctif n'exprime pas l'irréalité ; il ne marque que la subordination à l'idée de la principale. Le fait ne devient pas « irréel » : l'effet de la subordination est simplement de lui ôter son indépendance psychologique et de le teindre ainsi de la subjectivité dont l'idée principale est si fortement chargée ». La subordination d'idée est ici de nature axiomatique, puisqu'elle concerne l'objet d'évaluation, qui occupe *a priori* un rang secondaire au point de vue dynamique.

Le raisonnement de M. de Boer sur l'emploi du subjonctif après « *il semble* » me paraît hasardé. Ce n'est pas la grande subjectivité (qu'aurait cette locution comparée à « *il me semble* ») qui produit le subjonctif : il y a là, comme dans « *il est possible* (*il se peut* »), un reste de syntaxe archaïque, tandis qu' « *il me semble* » a été assimilé à la construction de « *je crois* ».

L'explication psychologique de l'indicatif après « *heureusement que* » et du subjonctif après « *il est heureux que* » nous semble tout à fait erronée. M. de Boer écrit p. 105 : « Dans la phrase avec *Heureusement que* le fait de la subordonnée est, pour ainsi dire, le point de départ de la pensée, ce qui lui donne une grande indépendance psychologique ; avec : *Il est heureux que,* le fait de la subordonnée n'est pas nécessairement connu d'avance, et se subordonne donc plus facilement, tendance dont la communauté a fait une règle ». C'est précisément le contraire qui est juste. Avec la locution « *heureusement*

1. Il s'agit de faits appréciés à l'aide d'expressions affectives.

que » + *indicatif*, construction croisée de (« *heureusement* » + principale) + (« *il est heureux que...* »), on énonce un fait nouveau, ayant la valeur de « prédicat psychologique », d'où l'indicatif. Comment ce fait inconnu peut-il être le point de départ de la pensée, puisqu'il doit être communiqué ? Dans la syntaxe *logique* (non dans la syntaxe affective !) le point de départ est toujours la « partie thématique », le « sujet psychologique » ou du moins un membre de phrase qui, en tant que valeur énonciative, est inférieur aux autres. La locution « *il est heureux* », au contraire, est plutôt faite pour apprécier un fait supposé connu ou même repris, d'où le subjonctif. Il en est de même pour « *le malheur est que...* » [1] et « *c'est un malheur* (*c'est regrettable*, *c'est dommage*) », *le fait est que* (+ *indicatif* et *le fait que* (+ *subjonctif*) + verbe central. Ex. : *Le malheur est qu'en ce moment elle a des abcès à la cuisse ; Le malheur advint que l'arrière-garde se trouva distancée* (Soltmann, *Syntax der Modi*, p. 116) = *il arriva que... se trouva malheureusement...* ; *Le fait est que ce n'est pas commode de s'adresser aux écrivains publics pour de pareilles correspondances* (Féval, *Jean et sa lettre*) ; — (*Le bonheur parfait n'existe pas et le capitaine Mercadier, qui croyait l'avoir rencontré au café Prosper, dut bientôt revenir de cette illusion*). *Le fait est que le lundi, jour de marché, l'estaminet n'était pas tenable* (Coppée, *Les vices du capitaine*). — « *Vilain* », *lui dit alors le diable*, « *cette fois tu m'as trompé, mais tu ne me tromperas pas la prochaine fois* ». — « *Monsieur le diable* », *répondit le laboureur*, « *comment vous aurais-je trompé ? La vérité est que, par votre choix, vous espériez que rien ne sortirait de terre pour ma part et vous comptiez trouver dessous tout le grain que j'avais semé* » (Robert Dumas, *Le diable et le laboureur*). — *On ne sut comment apprécier le fait si grave qu'une dépêche adressée au maréchal Mac-Mahon, arrivée jusqu'au colonel Stoffel, n'eût pas été remise à celui-là* (Hanotaux).

C'est pour la même raison qu'est erronée aussi l'interprétation du subjonctif de la phrase : « *Qu'il ait réussi, c'est heureux* » Justement parce que « le fait de la subordonnée est le point de départ de la pensée », donc est seulement envisagé, le Français choisit le signe grammatical du caractère représentatif de la subordonnée, c'est-à-

1. Si le fait est déjà connu, on trouve le subjonctif. Ex. : *Le malheur est qu'il soit entré au cercle, et que vous ayez eu la complaisance de l'y présenter* (Soltmann, p. 116).

dire le subjonctif. On n'attendrait pas du tout l'indicatif, qui est réservé à une idée d'une importance centrale et non pas à une idée pour ainsi dire « périphérique » ou thématique, qui manque de modalité intentionnelle. Cet exemple nous prouve que M. de Boer ne reste pas conséquent avec lui-même. Il y a là en effet le cas le plus net de la « subordination d'idée », parce qu'elle concerne un membre de phrase de valeur secondaire.

Quant à la fonction du subjonctif dans la proposition *adjective* déterminative dépendant d'un superlatif ou d'un adjectif emphatique, M. de Boer insiste à bon droit sur l'élément positif, qui, ayant une valeur subjective affective, est la cause de la subordination psychologique d'idée. M. Lerch et nous, nous parlerions tout simplement d'un « subjonctif du sujet psychologique ». Les phrases du type : « *Le chien est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve* » ; « *Orphée était le plus habile musicien que l'on eût jamais entendu* » ; « *je garde aux ardeurs, aux soins qu'il me fait voir, Tout le ressentiment qu'une âme puisse avoir* », « *je fis pour mes cinq ou six sous un des bons dîners que j'aie faits de mes jours* » sont en effet des applications de la règle générale sur l'emploi du subjonctif marquant la partie synsémantique et secondaire de la phrase[1].

Quant à « la fonction du subjonctif dans la phrase adverbiale », M. de Boer fait ressortir de nouveau la subordination d'idée, mais sans donner toujours à ce terme toute sa légitime portée. Il dit en effet p. 123, en confrontant les deux phrases : « *Travaillez de sorte que vous réussissiez* » et : « *J'ai bien travaillé, de sorte que j'ai réussi* » : « il faut que la force subordonnante soit assez forte ici pour vaincre la « résistance » offerte par la nature objective-réelle, donc indépendante, de la conjonction exprimant la conséquence : aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'y a qu'une nuance volontative capable de déterminer ici la subordination d'idée ; la

1. La force vivante du « subjonctif thématique » se manifeste aussi dans les exemples suivants, où, selon la valeur psychologique de la subordonnée, le subjonctif alterne avec l'indicatif : « ... *l'important, c'est que, malgré toutes ses erreurs de méthode et ses écarts d'imagination, l'auteur de la Préface ait eu le sens, le sentiment de la poésie antique... L'important, c'est que le novateur a le respect de la poésie antique* » (Maurice Souriau, *La préface de Cromwell*, § I, p. 4) ; « *L'un des plaisirs des auditions de T.S.F., auquel je n'avais pas encore pensé, ce n'est pas seulement qu'elles puissent s'entendre en pyjama, à domicile, et qu'on puisse les arrêter à volonté : c'est qu'on peut manifester tout haut son opinion* » (Jean Prévost, *Nouv. Rev. franç.*, août 1928, p. 284 sq. cité et analysé par E. Lerch, *Hauptprobl.*, II, 116).

« négation » et le « doute » ne sont pas assez forts pour cela : on ne pourrait jamais dire p. ex. **Je n'ai pas été paresseux, de sorte que j'aie réussi* ». On s'aperçoit facilement que la vraie nature de la subordination psychologique n'a pas été découverte. Dans la phrase : « *Travaillez de sorte que vous réussissiez* », la conséquence n'est pas du tout réelle, ou, en d'autres termes, il ne s'agit pas d'une conséquence présentée sous forme de constatation, comme c'est le cas dans l'emploi de l'indicatif. Le français a substitué à l'emploi mécanique du subjonctif latin dans les propositions consécutives le principe logique en ne réservant au subjonctif que les cas où la conséquence est simplement envisagée, tandis que la conséquence constatée comme réelle reçoit la marque indicative. Que la « négation » ou le « doute » ne soient pas assez forts pour créer la subordination, ce n'est pas exact non plus. Naturellement, il faut que la « négation » ou le « doute » exprimés dans la principale produisent leur effet subordonnant sur l'idée consécutive, comme p. ex. dans les phrases : « *Vous n'avez pas assez travaillé pour que vous ayez réussi* » ; « *Avez-vous travaillé de sorte que vous ayez réussi ?* ». Mais dans l'exemple construit par M. de Boer (*Je n'ai pas été paresseux, de sorte que j'ai réussi*) nous avons affaire à une conséquence érigée en fait, donc logiquement indépendante, ce qui exclut *a priori* le subjonctif.

Dans sa « conclusion » M. de Boer prétend « que le subjonctif français, et latin, dans la subordonnée, loin de dériver du subjonctif-optatif, est plus près que ce subjonctif-optatif du sens primitif du subjonctif, qui, comme nous l'apprend la linguistique psychologique, n'exprimait originairement que la potentialité. Volonté (dans la principale) et subordination psychologique (dans la subordonnée) sont toutes les deux des sens dérivés de ce sens primitif, et de ces deux frères, fils d'un même père (Potentialité), Volonté ne me semble pas être l'aîné, mais plutôt le cadet ! ». Voilà qui nous semble inacceptable au point de vue historique. Il est évident que la formation du désir a précédé celle d'un jugement potentiel dans le développement de la pensée. Aucune linguistique psychologique ne saurait prouver le contraire, à moins qu'elle ne soit en contradiction avec la psychologie générale. C'est le « subjonctif volontatif » qui, par la « dématérialisation » ou par la « valeur abstractive » (traduction de l'allemand « abstraktive Relevanz », créé par K. Bühler), prend d'autres

fonctions, telles que celle de marquer l'objet de la supposition explicite, de la méditation, etc. La racine commune de tous ces sens est la « Gedachtheit » des objets du désir, de la supposition (fiction), de la méditation, de l'évaluation.

C'est à tort que M. de Boer a combattu cette façon de voir dans sa conférence, faite au Congrès de la Société de linguistique romane à Rome. Comme la réunion n'était pas contradictoire, nous voudrions saisir cette occasion de défendre la thèse de Wähmer que nous avons adoptée, nous aussi. Si nous avons, au Congrès, admis la théorie de M. de Boer, c'était pour lui exprimer notre conviction qu'elle est exacte en général. C'est bien un caractère irréductible du subjonctif que sa fonction de « subordination psychologique », pourvu qu'elle soit précisée dans sa nature, bien entendu. Cette force vivante nous a conduit aux causes de l'expression subjonctive après « *comprendre* ». Wähmer l'a reconnue sans doute, quand il écrit p. 76 : « Es spricht hier etwas gegen die paragraphenweise Beschreibung des Konjunktivs, mit der praktisch nichts anzufangen ist, wie z.B. mit dem § 260, wo Plattner unter dem Ausdrücken des Denkens und Sagens einzelne anführt, die « Berührungspunkte mit den Verben des Begehrens oder Affekts » zeigen und daher den Konjunktiv « nach sich haben » können, z. B. « *comprendre* und *concevoir*, wenn sie bedeuten leicht begreiflich finden... : *on comprend qu'une aussi triste nouvelle ait jeté l'émoi dans notre ville* ». — *Comprendre* ist *comprendre* ; wie soll man ihm ansehen, welcher Modus von ihm auszugehen hat ? An einem solchen Fall wird die Notwendigkeit psychologischer Sprachbetrachtung augenfällig. Nach dieser wird « *comprendre : comprehendere* durch den Indikativ des Nebensatzes als « in sich aufnehmen » zu *apprendre* gestellt : *j'ai voulu faire comprendre que tous les vices politiques ne sont pas des vices moraux* (Montesquieu, nach Littré). Durch den abhängigen Konjunktiv wird in Verbindung mit dieser Grundbedeutung die Vorstellung eines Willensaffektes erweckt ; *comprendre* = « willig in sich aufnehmen » tritt dann zu *expliquer*, *bien vouloir* « gelten lassen ». Cf. *ZRPh*, XLV, p. 144, où nous nous sommes exprimé d'une façon analogue. A cause de la rapidité des opérations analytiques de la pensée il serait faux de croire que l'ordonnance des mots corresponde à la suite chronologique des idées. M. Lerch en a cité un exemple très significatif dans la phrase : *Midi sonne*, où le complément prédicatif » (ou « complément procréé » ?) — il serait

absurde d'y voir un « sujet » — occupe la première place. Tobler dit au début de son étude « *Logisch nicht gerechtfertigtes* ne », « man pflege *je crains qu'il ne vienne* (und ähnliche Konstruktionen bei Verben des Hinderns und Unterlassens) daraus zu erklären, dass die beiden Ausdrucksweisen « fürchten dass » und « wünschen dass nicht », sich kreuzen zu einem « fürchten dass nicht ». Et il continue : « Könnte es aber nicht auch sein, dass umgekehrt die Beschaffenheit des nachfolgenden negativen Satzes die Wahl des regierenden Verbums bestimmte ? Ich will z.B. sagen, der Inhalt meiner Gedanken sei « *qu'il ne soit trop tard* », « dass es nur nicht zu spät sei ! » ; nun bewirkt dieser Inhalt..., dass ich dieses Denken ein Fürchten nenne, was es ja in der Tat ist ». M. Lerch souligne le fait que dans la phrase « *minuit sonne* » les mots correspondant aux représentations particulières sont dans l'ordre inverse de ceux de la phrase : *Je crains qu'il ne soit trop tard* (*Hauptprobleme*, II, p. 139). Puisque tout « sujet psychologique » forme le point de départ d'une énonciation, il est un *a priori* absolu devant le « prédicat psychologique ». Nous n'hésitons pas à prétendre que, dans la « forme secondaire » de propositions constatatives et désidératives, l'idée de la subordonnée, qu'elle soit « thématique » ou affirmée avec énergie dynamique », précède la conception de celle de la principale. « *Man wende nicht ein, der abhängige Satz sei ja noch gar nicht vorhanden und könne nicht die Wahl des Verbums bestimmen, das doch früher laut werde als jener* » (Tobler, *l.c.*). M. Lerch dit dans ses *Hautprobleme*, II, p. 139 : « Dieser Einwand ist ja in der Tat nicht stichhaltig. Wir wissen seit Wundt (*Völkerpsychologie*, II, 2, 248), dass der Satz nicht durch Verknüpfung von Einzelwörtern (oder einzelnen Satzteilen) zustande kommt, sondern umgekehrt durch Zerlegung (Zergliederung) einer Gesamtvorstellung. Diese Gesamtvorstellung entsteht jedoch erst durch die Verbindung von Einzelvorstellungen, und diese Einzelvorstellungen können sehr wohl in umgekehrter Reihenfolge entstanden sein als sie nachher erscheinen ». L'exemple « *minuit sonne* » prouve la décomposition de l'unité de conception primordiale (*il sonne minuit*). Cf. l'analyse de la phrase : « *La maison est-elle vide, que toutes les portes soient ouvertes ?* » que nous avons donnée p. 306.

Mais même si M. de Boer trouvait ces explications hyperpsychologiques, il a eu tort de m'imputer des choses que je n'ai jamais dites. Dans la phrase : « *Je comprends qu'il l'ait fait* » le subjonctif n'a pas de « force dynamique », c'est évident, puisque la subordonnée

contient le « sujet psychologique » ou l'objet d'évaluation qui est conçu d'une façon purement représentative et inénergétique, comme je l'ai tant de fois démontré. Nous sommes donc, tous deux, parfaitement d'accord sur la valeur psychologique du contenu de cette subordonnée. Que la phrase : « *Comprendre* erhält durch den Nebensatz seine besondere Schattierung » (*ZRPh*, XLV, 144) veuille dire toute autre chose, cela résulte du contexte. Il est regrettable que M. de Boer s'acharne sur cette phrase sans prendre en considération ma thèse générale, si souvent répétée. Ainsi il a fondé son article polémique «*Psycho-Dynamies of Pseudo-Dynamies ?* (*Medeelingen der Kcninklijke Akcdemie van Wetensckappen*, afdeeling letterkunde, deel 73, serie A, Nr. 3) sur cette phrase qui n'a pas trait à l'idée fondamentale de la nature du subjonctif, mais qui voulait dire que le verbe « *comprendre* » exige une traduction différente, selon le mode de la subordonnée. Nous espérons que M. de Boer ne parlera plus de « pseudodynamis », puisque nous n'avons jamais attribué au SUBJONCTIF INÉNERGÉTIQUE (« AMODAL », « DE SUBORDINATION PSYCHOLOGIQUE ») une force dynamique. Cf. aussi Winkler dans *ZFSpL*, 57, 7/8, 505.

II

Comme les « modes » déterminent en général le rapport d'une idée à la réalité, il nous faut examiner les différentes façons d'être (« Seinsarten »), telles qu'elles peuvent être conçues dans la phrase, qui est l'unité élocutive. La solution de cette question dépend de celle de la nature de la phrase.

La phrase, loin d'être constituée par un certain nombre de mots mis en rapport logique, comme on l'a cru si longtemps, ne doit se définir qu'au point de vue qualitatif : sa nature consiste dans la « conception dynamique » d'une idée [1], produite par la fixation de la « modalité ». Cette dernière peut se définir, à son tour, par la fixation de la façon d'être (modalité = « Setzungsform »). C'est dans cette opération dynamique de la pensée qu'il faut chercher le caractère propre de la phrase d'avoir un sens (relativement) complet. Toute phrase renferme, d'après Meinong, un « objectif » (« Sachverhalt »), qui est l'importance d'objet

1. Cf. Winkler, *Grundlegung der Stilistik*, p. 23 ; *ZFSpL*, LIII, p. 464.

(« gegenständliche Bedeutung ») de la phrase. Dans cet objectif s'accuse la forme précise de l'être, c'est-à-dire :

L'« objectif » peut être saisi par la pensée de façons différentes, p. ex. : l'objectif (+) **qu'il pleut* (*pleuve*) ou (—) **qu'il ne pleut* (*pleuve*) *pas* peut être saisi avec une énergie dynamique, c'est-à-dire être fixé par rapport à la réalité (« setzend erfasst », « gesetzt ») : I. 1. « *Il pleut* ». « *Il ne pleut pas* ». « *Je vois qu'il pleut* ». « *Je crois qu'il pleuvra* (*qu'il ne pleuvra pas*) ». — Constatation, affirmation, jugement (Urteilung). 2. *Oh, qu'il pleuve !* — Volition (Begehrung).

II. L'objectif peut être conçu sans énergie dynamique, d'une façon purement représentative ou spécialement contemplative (« vorstellungsmässig, annahmend erfasst », « bloss gedacht ») : « *Qu'il pleuve !* ». « Dass es regnet ! ». — Reprise contemplative (envisagement) d'un fait. « *Je ne crois pas qu'il pleuve* ».

D'après la manière de concevoir l'objectif on distingue les catégories suivantes de phrases :

I. La proposition affirmative (« Urteilungssatz »), où celui qui parle « pose » (avance, constate) un fait d'une façon plus ou moins catégorique : « *Il pleut* ». — « *Nuit* ». — « *Jeanne d'Arc fut brûlée vive* ». — « *L'alcool tue* ». — « *Vous vous serez trompé* ». — « *Il a dû* (*pu*) *s'égarer* ». — « *Voilà que nous y serions* ». Dans toutes ces phrases il s'agit de la constatation d'un fait (« Urteilung eines Seins ») qui s'effectue par la forme « pénétrative » (décisive) de la pensée (« entscheidende, penetrative Setzungsform »).

II. La proposition volontative (« Begehrungssatz »), où le sujet parlant « pose » un « objectif » comme but de sa volonté : « *A boire !* ». — « *La charité !* ». — « *Périsse le traître !* ». — « *Qu'on m'attende !* ». — « *Passez-moi le sel, s.v.p.* », etc.

« *On ne badine pas avec l'amour* ». — « *On n'oublie pas son porte-monnaie* ». — « *Tu ne tueras point* ».

Dans toutes ces phrases il s'agit d'un fait voulu (« Seinsollen »).

III. La proposition interrogative (« Fragesatz »), où dans l'objectif thématique est impliqué le désir que ce qu'il contient d'incertain soit décidé.

a) « *Est-ce que c'est vrai ?* ». « *Fera-t-il beau ?* ».

L'objectif thématique est conçu à l'état d'« extra-être » (« Aussersein »), c'est-à-dire à l'état neutre au point de vue modal. L'énergie dynamique frappe le désir d'une décision (qui est exprimé par la montée de la voix et par l'inversion). La proposition interrogative offre quelque affinité avec la proposition volontative, sauf que le désir ne porte pas sur une chose dont on a pris conscience, mais sur une pure notion.

Ce mode d'interrogation demande la « fixation de la modalité » (« Modalitätsfragen ») [1].

b) « *Qui a frappé ?* ». — « *Que vous faut-il ?* ». — « *Et les femmes ?* ».

Ces questions se basent déjà sur un fait supposé réel, mais qui requiert par un côté quelconque une détermination. Ce sont donc des « questions avec facteur inconnu » (« Satzgliedfragen »).

IV. La proposition suppositive, où l'on avance une chose qu'on sait non-réelle. Il s'agit d'une suggestion de pensée (« Denkbegehrung ») : le sujet parlant invite son interlocuteur à imaginer un fait (en dehors de la réalité) : « *α soit égal* à β ». — « *Vienne une grêle, et tout est perdu.* » — « *On veut l'avoir, toc, toc au plafond* ». Ces « suppositions », dont Meinong a fait une catégorie indépendante entre les « représentations » et « les jugements », peuvent être considérées aussi comme jugements imaginatifs (« Phantasieurteile »), parce qu'elles revêtent souvent la forme de la constatation, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit aussi d'une « existence », quoique fictive.

Ces différentes catégories de phrases sont distinguées, entre autres, par le mode, élément linguistique qui sert à déterminer la « façon d'être » (« Seinsart ») d'une action ou d'un fait.

Avant d'exposer la fonction et la valeur des modes principaux, il

1. Le terme « question décisive » (« Entscheidungsfrage ») nous semble trop peu nuancé, puisque toute question proprement dite demande une décision quelconque. Ce qui importe, c'est l'objet dont on s'enquiert, le « quaesitum ». M. Ettmayer relève dans son « *Analytische Syntax der französischen Sprache* », p. 40, le fait qu'aucun syntaxiste ne s'est encore posé la question de savoir si le type de phrase : « *Et les femmes ?* » appartient à la catégorie des « Satzteilfragen » ou à celle des « Satzfragen ». Comme nous l'avons déjà exposé dans l'*Archivum Romanicum*, XV, I, p. 10, il s'agit d'interrogatives à une inconnue (« Satzgliedfragen »), qui est dans notre cas le prédicat.

est essentiel de noter ceci : En premier lieu, il faut faire la distinction 1° entre la « forme simple » ou « primaire » et 2° la « forme périphrastique » ou « secondaire » de la phrase, p. ex. :

1) *Qu'il vienne !*	2) *Je veux* (*désire, exige, permets*, etc.) *qu'il vienne.*
Il a raison.	*Je crois* (*il est sûr, on ne peut pas douter*, etc.) *qu'il a raison.*
Qu'il soit parti !	*Je m'étonnne* (*serait-il possible, je n'en reviens pas,*
(*Lui, être parti !*) (*Ainsi, il est donc parti*).	*comment cela se fait-il*) *qu'il soit parti.*

En second lieu, il ne faut pas oublier que la prétendue « subordonnée » n'est pas, au fond, une proposition proprement dite, mais représente seulement une partie de la phrase totale, un membre résolu en forme de phrase. De là les termes « phrase sujet », « phrase complétive », etc. L'élément le plus important pour la « mise modale » est toujours la manière de concevoir (« Erfassungsart ») et avec elle la valeur psychodynamique de l'« objectif » exprimé dans la « subordonnée » dont le rapport psychologique au verbe central s'accuse dans le mode.

LE SUBJONCTIF DANS LA « PRINCIPALE »

(Subjonctif d'un contenu saisi dynamiquement : subjonctif du prédicat psychologique, subjonctif modal)

I. Subjonctif de l'objet de désir (« Konjunktiv des Begehrungsgegenstandes »).

A. — Désir réel. 1. Volonté propre :

a) *Qu'on attende mes ordres ! — Hors d'ici et que je ne vous revoie plus !*

Forme vivante (mobile, constructive).

b) *Vive* (*la république*) *! — Dieu vous bénisse ! — Le ciel vous entende ! Ainsi soit-il ! N'en déplaise à... ! — Plaise* (*plût*) *à Dieu* (*au ciel*) *! — Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! — Loué* (*béni*) *soit Dieu ! — Dieu soit loué* (*béni*) *! — Fasse*

le ciel que.. ! — Dieu vous garde ! — Grand bien lui fasse ! — Le diable soit de.. ! — Soit dit en passant ! — Sauve qui peut ! — Compreune qui pourra ! — Parte qui voudra ! — N'aille au bois qui a peur des feuilles ! — Qui m'aime me suive ! — Tant soit peu.. ! — Qu'à cela ne tienne !

Forme archaïque (« figée, locutionnelle »).

2. Volonté d'autrui :

a) *Qui vive ?* (= *qui veux-tu qui vive ?*).

b) *Que je fasse une si pauvre chère ? Que j'attende ?* (= *Tu veux que.. ?*).

« Subjonctif polémique »[1].

B. — Désir fictif.

1. *a*) *Périsse Luther et que Dieu vive !*

b) *Advïenne que pourra ! — Eh bien, soit ! — Coûte que coûte, vaille que vaille ! — Passe encore.*

« Subjonctif concessif »[2].

2. *Que je t'y voie encore, vaurien, vers le fossé !* « Ich soll dich ...sehen ! ».

Désir ironique qui suggère en même temps la menace.

II. Subjonctif de la supposition.

Soit A B le côté, β et γ les angles donnés... — Vienne un orage, et la terre est un lac. — N'eût été... — Lui restât-il un soupçon,

1. Ce terme est employé par M. Sommer, dans sa « *Vergleichende Syntax der Schulsprachen* ». Comme nous l'avons déjà indiqué, il doit son origine plutôt à l'ambiance psychologique qu'à la valeur propre du subjonctif. Toujours est-il qu'il y a là un croisement d'une reprise d'un objet d'évaluation et de l'évaluation elle-même. La question est donc de savoir si cette évaluation, dans notre cas une position polémique, est faite par la « teinte subjective, modale » ou simplement par la question chargée d'indignation. Une solution décisive de ce problème nous semble impossible. Nous penchons pourtant vers la seconde hypothèse.

2. Ce terme caractérise aussi l'ambiance psychologique plutôt que la signification fondamentale qui est, d'après M. de Boer, la notion optative, tandis que la nuance optative ou, plus exactement, l'emploi spécial du sens optatif est déterminée par le contexte et la situation. L'expression de la volonté peut revêtir toutes sortes de nuances, depuis la résignation jusqu'à la provocation hardie et au cynisme le plus rebutant.

un seul, elle était perdue! (C. de Boer, *Essais de syntaxe franç. mod.*, p. 87)[1].

III. Subjonctif de l'objet de la méditation (subjonctif du sujet psychologique : subjonctif amodal).

Que tout tienne là![2].

Le subjonctif caractérise l'« objectif » présenté à la méditation. Il n'est pas de nature dynamique, au fond. Car le prédicat psychologique qui donne à la tournure le caractère d'une phrase indépendante se trouve exprimé par l'intonation. Voilà le type de la phrase méditative. Dans la « forme secondaire » le composant musical est remplacé par un verbe affectif nuancé conformément à l'intention du sujet parlant, p. ex. *C'est bien étrange (comment se fait-il) que tout tienne là.* Ici surgit la question de savoir si des phrases de ce type peuvent, au point de vue matériel, être rangées parmi les « jugements », puisqu'elles n'ont pas le caractère décisif ; en effet, à y regarder de plus près, ce sont des « sujets psychologiques », « thèmes » mis sous la forme indépendante de la proposition affirmative. Ces phrases contemplatives peuvent aussi prendre la forme interrogative, meilleur moyen d'expression dans ces cas où le sujet parlant se borne à la contemplation admirative d'un fait. Ex. *Voyage infortuné! Rivage malheureux! Fallait-il approcher de tes bords dangereux?* (Racine, *Phèdre*, I, 3, 115/16. Schiller traduit : Dass wir an diesem Unglücksufer mussten landen !). *Pourquoi, trop jeune encore, ne pûtes-vous alors Entrer dans le vaisseau qui le mit sur nos bords?* (*ib.*, II, 5, 67/68). Parfois un « *il faut* » exprime la nécessité fatale et prête à la phrase un caractère contemplatif : « *Il ne l'avait vue, lui non plus. Et il faut qu'il vienne porter une lettre à la gare juste à temps pour la remarquer* » (Bourget, *Les deux sœurs*).

1. Quelques-unes de ces « suppositions explicites » se rapprochent des « propositions volontatives » en tant que le désir portant sur la représentation d'un objectif irréel est nettement exprimé. Dans d'autres, le caractère constatatif l'emporte malgré la supposition (voir p. 316).

2. A côté de ces phrases exclamatives à matière réflexe il y a naturellement aussi celles à matière primaire. En voici quelques types particuliers :

« *Il pleut, et moi qui ai oublié le parapluie.* » D'autres exemples analogues ont été classés et analysés par M. Ebeling dans le *Krit. Jahresber.*, V, p. 177 sq. ; cf. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart*, p. 128. — « *Il m'a trompé, et dire qu'il est mon ami!* » Ces deux formes, la relative affective et la périphrase avec « *dire*

IV. Subjonctif de la « potentialité » ou de l'« incertitude ».

1. *Je ne sache pas.* Expression que M. de Boer considère à bon droit comme une simple locution.
2. *On eût dit* + complément explicatif.

Telles sont les quatre catégories du subjonctif dans la principale qui se présentent au chercheur prenant pour base les groupes principaux des phénomènes psychiques. Quoique le subjonctif s'attachant au « prédicat psychologique » ait l'air d'être plus déterminé, les opinions sur sa valeur sont pourtant partagées. Kalepky a soutenu avec énergie que le subjonctif dans « *qu'il vienne* » a toujours la même valeur, qu'il se trouve isolé ou dans une phrase introduite par « *je veux* », « *je doute* » ou n'importe quel verbe principal subordonnant. « *Qu'il vienne !* » n'est, d'après lui, qu'une contraction artistique de la langue pour « *je veux* (*je désire, je permets* », etc., selon l'intention du sujet parlant) *qu'il vienne* », sauf que l'expression de la volonté serait indiquée par l'intonation et la situation, tandis que le subjonctif ne ferait que déterminer l'idée de « *venir* »

que » + *indicatif* s'emploient surtout quand on veut souligner le contraste entre supposition et réalité dans un événement inattendu.

Cf. aussi « *Il ira loin le petit ! Quand je pense que nous avons voulu en faire un forgeron* » (= *et nous qui...*). (Georges Nouvel, *Pierre et Jacques*).

Dans la principale, c'est aussi l'infinitif qui sert de mode pour la conception purement représentative, en raison de son caractère de vague et d'esquisse : « *Se trouver à vingt pas du peuplier, et voir de si près la mort ! Non, je n'en suis plus* » (Richardot). « *Vois-tu l'heureuse vie pour moi ? Ma fille, là tout près ; entendre son pas, son rire, racheter tant de mauvais jours passés loin d'elle* » (Daudet, *Rose et Ninette*) ; cf. en latin *Tene, cum ab iis, qui se iudicum numero haberi volunt, evaseris, ad eos venire, qui vere iudices appellentur, Minoem, Radamanthum, Aeacum, Triptolemum convenireque eos, qui iuste et cum fide vixerint !* Cic. *Tusc.*, I, 41, § 97. — Souvent se mêle à la conception contemplative un sentiment certain qui est exprimé par le composant musical, p. ex. « *L'alcool rendre des services ?* ». — « *Miraculeux, murmura-t-il, faire de pareils chefs-d'œuvre dans cette tanière* » (Souvestre, *Le sculpteur de la Forêt-Noire*). — « *Cache-moi céans... Moi, vous cacher !* » (V. Hugo, *Hernani*, I, 1), cf. latin : *Mene incepto desistere victam ?* (Paroles de Junon indignée, Virgile, *En.*, I, 37).

Dans certains cas l'infinitif peut prendre aussi une mise en valeur décisive, p. ex. *Avoir soif toujours, et ne jamais boire, voilà comment j'ai vécu depuis dix ans* (Balzac, *Le Père Goriot*). De même dans la combinaison avec *autant* et comme « infinitif historique ».

au point de vue personnel et temporel. Thèse très subtile et peut-être même juste, quoiqu'elle soit, au fond, la conséquence d'une conception trop étroite de la « phrase », qu'il définit comme « kleinstes Mitteilungsganzes ». Pour lui, il n'y a par conséquent qu'une seule catégorie de phrases : la proposition affirmative. Aussi l'interrogative « *Vient-il ?* » se trouve-t-elle être une expression contractée pour : « *Je demande* (*veux savoir*) *s'il vient* ». Il est évident que cette manière de voir ne peut résister à l'examen. D'une façon analogue on pourrait prétendre que la forme directe et primaire de la phrase « *Il vient* » est une compression artistement économique pour la forme périphrastique « *Je juge* (*constate, avance*) *qu'il vient* », hypothèse qui ne vaut pas la peine d'être réfutée. Pour la classification des phrases nous tenons absolument à la distinction des catégories fondamentales des phénomènes psychiques (jugement, volition, supposition). Ce serait effacer, sinon détruire complètement leur valeur particulière, que de vouloir ramener toutes les phrases à une seule catégorie [1]. Le fait que toute phrase, en tant qu'élément de langue pris en soi-même, est une manifestation communicative ne permet pas la réduction de phénomènes dont l'essence trop différente l'emporte sur cette marque pour ainsi dire axiomatique, puisque leurs formes linguistiques sont différenciées d'après leur caractère distinctif.

Quant à la valeur du subjonctif dans la principale, il est bien difficile de la préciser, parce qu'il n'est guère possible de délimiter strictement les fonctions de chaque élément concourant au sens total de l'énonciation. Qui saurait prouver nettement que, dans une phrase comme : « *Qu'il vienne !* », le subjonctif ne désigne que la conception purement représentative de l'« objectif », tandis que la modalité dynamique, en l'espèce la « mise volontative » (desiderative Setzung) serait à attribuer à l'intonation et à la situation ? Il est bien vrai qu'un « *qu'il vienne* » abstrait, en dehors d'une situation donnée et isolé de tout contexte, n'a pas de sens précis. Ce n'est que le mode d'expression tonique et l'ambiance psychologique qui spécialisent la modalisation et suggèrent par là la signification. Selon le

1. Nous n'hésitons même pas à aller plus loin en soutenant qu'une phrase comme : « *Je veux que tu viennes* » est une proposition volontative, quoiqu'elle ait la forme de constatation. Car le sujet parlant ne pense pas à constater la réalité de son désir, mais fixe son attention uniquement sur l'objet du désir.

cas concret qui se réalise par les facteurs que nous venons de signaler, cette phrase peut avoir au moins cinq significations différentes : 1. «*Qu'il vienne !* » (= *Je désire, je veux, je permets qu'il vienne*) ; 2. « *Qu'il vienne ?* » (« *il viendrait ? Lui, venir* » au sens polémique) ; 3. « *Qu'il vienne !* » (« *eh bien, soit ! N'importe, qu'est-ce que cela fait ?* » au sens concessif) ; 4. *Qu'il vienne et tout va bien* » (au sens conditionnel) ; 5. « *Qu'il vienne !* » (= « *ainsi, il vient donc !* » au sens méditatif). Le fait que le subjonctif constitue dans la principale un élément inhérent du prédicat psychologique et à modalité actuelle, active et vivante, a porté quelques syntaxistes à attribuer au subjonctif toute la valeur modale au lieu de le désassocier et de fixer exactement sa valeur fonctionnelle. Quoique cela nous paraisse fort difficile, il faut pourtant se rendre compte que les termes « subjonctif volontatif », « sübjonctif polémique », « subjonctif méditatif » ou « contemplatif » ne sont pas exacts au point de vue scientifique, et insister sur la relative grossièreté de cette conception qui n'atteint point la finesse mentale s'exprimant dans le système linguistique à l'aide du genre psychique des syntagmes subjonctifs. Kalepky et M. de Boer ont entrepris de chercher la solution de ce problème compliqué. Y ont-ils réussi définitivement ? Nous n'osons le décider.

Le subjonctif dans les propositions subordonnées introduites par *que*.

Quand nous essayons de débarrasser de sa gangue le noyau commun aux résultats obtenus par Ricken, Wähmer, Kalepky, Lerch, de Boer et nous-même, nous parvenons à la formule suivante : Le subjonctif est le signe de l'« objectif » conçu d'une façon représentative. Mais cette thèse, comme celle de M. de Boer (sur la subordination), nous semble au premier coup d'œil trop générale et de ce fait trop vague. La grande question est de savoir quelle est la nature de ces objectifs marqués par le subjonctif. En essayant de résoudre ce problème, nous démontrerons que l'expression « subjonctif du sujet psychologique » n'embrasse pas tous les cas où l'hypothèse d'un « subjonctif volontatif » est également exclue.

On considère en général comme « sujet psychologique » tout

membre de phrase dont la matière peut être supposée connue, p. ex. : « *C'est joli, le patinage* » [1] ; — « *La terre de France, elle est ici tout près* » ; — « *L'appeler, faire du bruit, je n'osais* » ; — « *T'aimer davantage ?... Je ne l'aurais pu* » ; — « *Puisqu'il pleut, je ne sortirai pas* » ; — « *Si tu as réussi, c'est ton mérite* ». — Il y a même des phrases « thématiques », c'est-à-dire des phrases dont le contenu se borne à la reprise d'un fait, p. ex. : « *Vous chantiez ! j'en suis fort aise* ».

Quant à la délimitation du domaine du « subjonctif du sujet psychologique », elle a été faite par M. Lerch (voir p. 296) et par M. Humpf (*NSp*, XXXV, 501-504) qui distingue les catégories suivantes : 1) « Der Sachverhalt des abhängigen Satzes wird nachdrücklich bestätigt oder sonstwie affektisch bewertet » ; 2) « Der Sachverhalt des abh. Satzes wird auf sein Verhältnis zur Wirklichkeit hin beurteilt : *a*) als möglich oder zweifelhaft (*il semble, il est possible, il arrive, il n'est pas sûr, est-il vrai, je doute* u. ä.) ; *b*) als unmöglich oder unwahrscheinlich (*il est impossible, invraisemblable*) ; *c*) als nur teilweise zutreffend (*il s'en faut de beaucoup, il est rare*) ; *d*) der Sachverhalt wird verneint (*ce n'est pas que, je nie*) ». Que cette classification, si pratique qu'elle paraisse au premier coup d'œil, soit d'une part trop étroite, de l'autre trop large, nous le démontrerons tout à l'heure.

Analysons les cas « inclassables », c'est-à-dire ceux qui n'ont ni le « subjonctif volontatif » ni le « subjonctif du sujet psychologique ». Exemples :

La société est mal organisée, il faut la changer ; pour la changer, il suffit que le gouvernement le veuille.

Chugnard risquait qu'on lui enlevât Flamboche (Richepin).

Il ne manquait plus qu'une chose, c'est que le père Hafner se découvrît aussi des scrupules religieux qui l'empêchassent de saluer le roi (Bourget, *Cosmopolis*, 345).

Le seul expédient possible était que l'un des quatre faux laquais se dépouillât (A. Hermant, *Le joyeux garçon*, 371).

Dans tous ces cas il ne s'agit pas d' « objectifs » « thématiques ». Au contraire, la forte accentuation psychologique qui porte sur la

1. On sait que les écrivains impressionnistes font un large usage de cette construction rompue, même quand elle n'est pas justifiée au point de vue logique, p. ex. : *On le connaissait à dix lieux aux environs, le père Toine* (Maupassant) (cf. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart*, p. 122).

valeur sémantique des verbes périphériques prouve que nous avons affaire à des idées primaires, non reprises. Pourtant nous y rencontrons le subjonctif, et dans son emploi le plus général et abstrait de mode purement représentatif, donc neutre, amodal et opposé contradictoirement à l'indicatif; car le subjonctif n'exprime ici, en effet, que le manque de « modalisation », donc la « subordination psychologique », si l'on entend par là la dépendance produite par la « prise en pensée » ou l'extra-être de l' « objectif», bien entendu ! En employant le terme « modalisation », nous ne comprenons pas par là l'opération mécanique de la mise modale (« Modusgebung »), mais la fixation de la façon d'être au point de vue de la réalité dont on fait abstraction dans les cas qui viennent d'être mentionnés ; car on ne veut point affirmer « *que le gouvernement le veut* » ; « *qu'on enlèverait Flamboche* » ; « *que le père Hafner se découvrit* », etc. Mais on ne veut pas non plus affirmer le contraire. Voilà l'état pur de l'« extra-être » [1].

Examinons maintenant si l'objectif du « sujet psychologique » contenant un fait réel est conçu de la même façon. Soit la phrase : « *Je comprends que vous soyez aigri* ». Si nous donnons à la « subordonnée » la forme indépendante sans nous rendre compte de la valeur psychologique du fait d'être aigri, on s'aperçoit tout de suite que cette forme de constatation primaire (« *vous êtes aigri* ») s'écarte du contenu réel de la « subordonnée » : le sujet parlant ne veut pas affirmer que son interlocuteur est aigri, comme ce serait le cas dans la phrase : « *Je vois* (*crois*, *constate*, etc.) *que vous êtes aigri* », mais il veut plutôt trouver tout naturel le fait déjà connu de lui. Comment expliquer que, dans « *Je crois que vous êtes aigri* », le contenu de la « subordonnée, sous la forme indépendante, reste intact au point de vue de sa valeur logique, tandis que, dans « *Je comprends que vous soyez aigri* », ce changement de la subordonnée, qui renferme pourtant les mêmes éléments séman-

1. Ces analyses prouvent qu'il y a aussi dépendance psychologique sans que l'idée marquée par le subjonctif soit de nature thématique. Si M. Lerch considère pourtant de telles subordonnées comme « sujets psychologiques », il faudrait les qualifier de « sujets énoncés » (« effizierte Subjekte »). Cf. en latin : *Apud Helvetios longe nobilissimus fuit et ditissimus Orgetorix*, où « *longe nobilissimus et ditissimus* » n'est pas une partie proprement thématique, mais un « sujet psychologique » produit par l'effet de l'échelonnement dynamique.

tiques, bouleverse le sens de la phrase entière ? La cause en est sans doute dans la différence de valeur psychologique qui résulte de la différence de conception (« Erfassung ») des deux « objectifs ». La phrase : « *Je crois que...* » contient dans la subordonnée un plus, non un plus matériel, mais un plus d'activité de pensée, un plus « psychodynamique » conditionné par l'acte de l'affirmation. Le contenu de la subordonnée étant « avancé » forme le « prédicat psychologique » qui doit recevoir l'accent de force. Dans « *que vous soyez aigri* » on a affaire à une matière « réflexe », simplement reprise et portant un accent secondaire, parce qu'elle est « thématisée » et, par conséquent, subordonnée psychologiquement à l'évaluation effectuée par le verbe central représentant le « prédicat psychologique ». Si l'on voulait mettre le contenu de la forme périphrastique sous forme primaire, il faudrait joindre à l'intonation un élément émotif pour faire sentir la compassion : « *Vous êtes aigri !* ». Le « prédicat psychologique » (exprimant le « novum psychologicum ») est dans le composant musical (cf. p. 331). Comme l'élément de la réalité, dans la reprise du fait, est seulement « englobé » (en admettant qu'il le soit), donc non vivant, ces cas du « subjonctif thématique » où la subordonnée contient un fait réel, ne diffèrent point, quant au mécanisme de la conception, de ceux où l' « objectif » manque de toute réalité. Dans les phrases : « *Je me réjouis* (*je regrette, je m'étonne*) *qu'il soit venu* » et « *Je doute* (*je ne crois pas, je nie, il n'est pas vrai, il est impossible, croyez-vous*) *qu'il soit venu* » le mode n'a pas de signification proprement dite, il marque la conception représentative (« vorstellungsmässige Erfassung ») et le manque de valeur psychologique de l'« objectif ». La nature d'un tel « objectif » consiste à être saisi positivement ou négativement, mais imaginable sans réalité déterminée (« ohne Seinsschranken ergreifbar »).

Dans certains cas le subjonctif arrive à exprimer l'irréalité subjective d'un fait. Ex. : « *Charlotte ne soupçonnait même pas qu'elle eût été la cause indirecte de l'accident* » (A. E. Sorel, *Une aile brisée*, 233) ; — « *Ambrosio était bien éloigné de penser que ses écus fussent de l'argent restitué* » (Le Sage, *Le diable boiteux*) ; — « *J'ignorais qu'il y eût un berger dans l'île* » (Daudet, *L'agonie de la Sémillante*) ; — « *Mon latin, mes antiquités, mon histoire, tout fut pour longtemps oublié. Je ne me souvenais pas même qu'il y eût eu des Romains au*

monde » (Rousseau) ; — « *Il ne pouvait croire encore que celui-ci n'eût point exagéré* » (Souvestre, *Le Sculpteur de la Forêt-Noire*). Dans tous ces exemples les auteurs auraient pu mettre aussi l'indicatif, qui d'un coup romprait l'étroite liaison psychologique entre « principale » et « subordonnée », comme c'est le cas dans les exemples suivants : « *Elle ne soupçonnait pas que cet homme silencieux et modeste, effacé dans le monde, a v a i t une délicatesse presque morbide d'impressions* » (Bourget, *Les deux sœurs*) ; — « *Félix ne se doute pas, naturellement, de mes intentions. Il ne suppose pas que je v a i s lui donner une belle-mère* » (Theuriet, *Le Refuge*, 144) ; — « *Le chef ne nous avait pas caché qu'il r e d o u t a i t beaucoup les parages* (= *lieux*) *où il nous envoyait* » (Bourget, *Les deux sœurs*) ; — « *On ne s'avisera jamais qu'il s o r t de la Belle-Jardinière* » (interprété par Ernst Otto dans sa *Methodik und Didaktik des neusprachlichen Unterrichts*, p. 160 : « er kommt aus der Belle-Jardinière, der Gedanke würde einem nicht einfallen ») ; — « *Croirais-tu... que j'a i été forcé d'emprunter de l'argent* ? » (Murger, *Scènes de la vie de Bohême*) (= *que tu le croies ou non, mais j'ai été...*). On sent bien la rupture dans l'enchaînement des deux parties de la phrase qui est occasionnée par l' « i n d i c a t i f d u p r é d i c a t p s y c h o l o g i q u e » (Lerch, *Hauptprobleme*, II, 111). Il y a là une contraction grammaticale d'idées indépendantes doubles [1]. Parfois, les auteurs emploient cette fusion brachylogique (constatation propre + évaluation imputée d'un fait nouveau) pour obtenir un certain effet de style, ex. : « *Quand sa femme le vit venir ainsi, vous pouvez croire qu'elle ne lui f i t pas bon accueil* » (Gaston Paris, *Merlin Merlot*). De même « *vous vous imaginez, vous jugez, vous pensez, vous comprenez bien que* + i n d i c a t i f ».

Si nous avons démontré que le « s u b j o n c t i f t h é m a t i q u e » est un cas spécial du « s u b j o n c t i f a m o d a l », il y a pourtant des cas où l'on ne peut enlever au subjonctif sa valeur modale. Ainsi, la conception monistique de Kalepky, qui voit dans tout subjonctif la forme contradictoire de l'indicatif, est insoutenable pour une phrase comme : « *Il dit qu'on s e r v e le dîner* », où le subjonctif exprime nettement la notion volontative. On ne peut donc guère prétendre que « *dire* » a la signification d' « *ordonner* ». « *Dire* » reste « *dire* », ce qui est prouvé par les exemples que voici : « *Je leur*

1. Pourtant les deux « objectifs » (principale et « subordonnée ») ne sont pas réunis sous un seul accent de force, n'étant pas en rapport de dépendance interne.

dis qu'ils sont jolis et de grossir » (Guérin), où « *dire* » ne peut avoir qu'un seul sens ; « *Il dit que vous alliez vite avec lui vous préparer à la cérémonie* » (Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme*, IV, 6).

Par contre, il est plus difficile de décider si dans la forme secondaire de la proposition volontative la conception de l'objectif (« *qu'il vienne* ») se borne à la simple représentation et reste pour ainsi dire « isolée », tandis que l'expression du désir serait faite seulement par « *je veux* », ou s'il y a dans le subjonctif un reflet de volonté, comme M. Gamillscheg le suppose. Kalepky semble pencher vers la première hypothèse, probablement aussi M. de Boer qui parle de « subordination d'idée » ; M. Lerch, par contre, attribue à ce subjonctif un sens modal, puisqu'il le fait résulter de celui de la principale (« *Qu'il vienne !* »), ce qui nous semble, au point de vue historique, une pure théorie. Quand le verbe central est négatif (« *Je ne veux pas qu'il vienne* ») la thèse de M. Lerch n'est plus soutenable, à moins qu'on ne veuille prêter, par un procédé artificiel, au subjonctif un sens volontatif indirect et polémique, comme M. Lerch le ferait infailliblement en faveur de son idée du subjonctif, dont il établit l'expression de la volonté ou du désir comme signification fondamentale et originelle. Nous nous demandons sérieusement si cette méthode arbitraire qui attribue au subjonctif, selon la « qualité » du verbe central, deux emplois différents, ne rend pas toute la thèse de M. Lerch très invraisemblable. La différence entre les phrases : « *Je veux qu'il vienne* » et « *je ne veux pas qu'il vienne* » consiste, abstraction faite de la négation, dans l'accentuation psychologique des subordonnées. Dans le premier cas, l'« objectif » « *qu'il vienne* » porte un accent plus fort, parce qu'il apporte un détail nouveau, faisant partie du « prédicat psychologique » de la phrase totale. Dans la forme linguistique secondaire de la manifestation de volonté se fait une décomposition du prédicat logique : le composant modal est anticipé par le verbe central nuancé d'après l'intention du sujet parlant, le composant sémantique, par contre, est exprimé dans la « subordonnée ». Que ce dernier soit au subjonctif, cela s'explique aisément : la « subordonnée », manquant en soi de la « fixation modale », n'a qu'une valeur représentative. L'idée de « *venir* » est seulement exprimée (« Nennwert »), mais pas située (fixée), malgré sa détermination personnelle et temporelle. Dans

le second cas, l' « objectif » « *qu'il vienne* » est en général moins accentué, parce qu'une énonciation négative est fondée sur une donnée psychologique, que ce soit sujet discuté ou imputé, bref sujet d'appréciation [1].

CONCLUSION

Nous avons entrepris de démontrer la nature des « objectifs » indicatifs et subjonctifs. Pour arriver au but, nous étions obligé de nous engager sur une nouvelle voie qui nous a révélé le facteur le plus important de la « mise modale » : la manière de saisir les « objectifs » à forme de « subordonnées » (die Erfassungsart der satzförmigen « Objective »).

Il y en a deux catégories bien distinctes :

I. L'« objectif » est conçu dynamiquement (« setzend erfasst »), c'est-à-dire avec fixation de son rapport à la réalité. Cette fixation de « la façon d'être » (« Seinsart »), c'est la modalité. Comme elle s'attache au « prédicat psychologique », on peut l'appeler « active », « vivante ». Telle elle se manifeste dans les « jugements », « volitions », suppositions explicites », « questions ».

1. *Il a raison. — Je trouve (je crois, il est évident...) qu'il a raison.*

2. *Qu'on attende mes ordres ! — Dites-lui qu'on attende..*

3. *Soit α égal à β. — Supposez (imaginez, mettez, posez le cas) que vous soyez médecin.*

4. *Est-il venu ? — Qui est venu ? — Dites-moi s'il est venu. — Dites-moi qui est venu.*

II. L'« objectif » n'est pas « situé » à dessein, et manque donc de « modalité explicite », il est seulement envisagé.

1. Que nous ayons affaire à la simple subordination d'idée produite par la préposition du composant modal, c'est ce que prouvent les exemples suivants : « *Je tâchais qu'il y eût toujours une personne tierce avec nous* » (Gautier, *Mlle de Maupin*, 344) ; — « *Il avait hâte que le paysan fût mort* » (Eug. Müller, *Le facteur rural*) ; — « *Le peintre avait obtenu que Vieille-Suisse posât pour lui* » (cité par Soltmann). Ne serait-ce pas un hyperpsychologisme que de vouloir construire un « subjonctif volontatif » au lieu d'y voir la conception directe de l'élément sémantique de l'« objectif » demandé ? Cf. aussi *ZRPh*, XLV, 154-155.

Naturellement il peut y avoir des situations où le verbe périphérique reçoit un accent plus fort, mais celui-ci n'atteint toujours que l'élément sémantique. Ex. : « *Je ne veux seulement pas qu'il vienne.* »

1. L'« objectif » représente un « sujet psychologique », un « thème repris », donc ayant des contours arrêtés, de sorte qu'il y a comme une coupure entre la partie « thématique » ou « basée » et le « prédicat psychologique ».

Ex. : *Qu'il ait raison, c'est absolument sûr ; — Je n'en reviens pas, qu'il ait eu cette audace ; — Le patron ne comprend pas ça, lui, qu'il suffise d'être joli garçon pour plaire aux femmes* (Meilhac et Halévy, *Carmen*, II, 4) ; — *Il cachait à sa mère qu'il l'aimât* (= son amour), où la réalité se trouve « englobée » ; — *Et ce n'est pas un fait dans le monde ignoré Que Clitandre ait pour moi hautement soupiré* (Molière, *Femmes Savantes*, I, 1). — Mais, sans qu'il y ait de renvoi démonstratif à l'« objectif thématique », on peut aussi considérer les subordonnées dépendant des verbes affectifs en général comme « sujets psychologiques ». Des cas comme « *Je regrette que ce sera inutile* », « *Je fus étonné que deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée* » (Molière, *Éc. des f.*, Préf.) sont des phrases à deux « prédicats psychologiques » malgré leur forme grammaticale : « *Il me montra... que j'en étais étonné* » ; « *Ce sera inutile, je le regrette* ».

Le « sujet psychologique » est le plus nettement caractérisé par l'encadrement que constitue « le fait » : « *Le fait qu'il soit arrivé me réjouit beaucoup* ». Le fait de l'arrivée n'est pas constaté spontanément, et par conséquent, pas analytiquement, comme c'est le cas dans la « forme fluide » de l'affirmation, mais ne représente, repris à l'état « solidifié », que l'objet d'une évaluation faite par le verbe central. Le sujet parlant saisit le « sujet psychologique » (le « thème », « Beurteilungsgegenstand ») d'une manière synthétique. C'est donc une « matière réflexe » qui s'accuse dans la reprise de « l'objectif » de constatation primaire. La phase de la « présentation » du « thème » repris avec son caractère de « réalité englobée » est nettement distincte de celle de l'évaluation. Ces deux phases de la pensée qu'on distingue dans une phrase à deux membres sont caractérisées par Otto Tumlirz dans son livre *Das Wesen der Frage* (Beiträge zu ihrer Psychologie, Gegenstandstheorie und Pädagogik, p. 16, Ed. Haase, 1919) de la façon suivante : « Man ergreift die Gegenstände an ihrem Sosein, also an ihren Eigenschaften und urteilt oder erkennt dann das Sein oder ein weiteres Sosein des an jenem Sosein Ergriffenen. Jenes Sosein und durch dasselbe hindurch der Träger dieses

Soseienden ist, wie die Fälle negativen Erkennens beweisen, ohne Seinsschranken ergreifbar. Unser Ergreifen findet an den Gegenständen etwas vorgegeben ohne Rücksicht darauf, wie sich die Frage nach Sein oder Nichtsein entscheidet. In diesem Sinne « gibt es » auch Gegenstände, die nicht sind, die weder existieren noch bestehen konnen. Meinong bezeichnet diese seltsame Tatsache als das Aussersein des reinen Gegenstandes ». Que la conception de l'objet de l'évaluation ne renferme pas une énonciation sur sa position ontologique, c'est ce que démontrent des phrases comme : « *Qu'il y ait un mont d'or (un carré rond, un perpetuum mobile), personne ne le croit* » ; — « *T'aimer davantage ? Je ne l'aurais pu* ». Si, d'après la thèse de Meinong, la « supposition » sert à saisir le « sujet psychologique » ou, plus généralement, un « objectif représenté », on s'étonne qu'elle manque en ce cas d'une propriété commune au « jugement », à savoir la polarité entre « affirmation » et « négation » [1].

On peut se demander si cette catégorie de la « supposition » est assez caractéristique pour justifier une position spéciale à l'encontre de la « représentation ». Pour demeurer conséquent, il faudrait regarder tout « sujet psychologique » comme une « supposition », qu'il soit représenté par un simple mot ou par un « objectif » se composant de sujet et de prédicat. Cette extension du terme ferait perdre à la « supposition » de Meinong ses traits caractéristiques ; car cette dernière est un phénomène psychique qui, tout en manquant d'élément de conviction, a une valeur autosémantique et, par conséquent, un accent de force. Ce qu'il y aurait de commun à la « supposition explicite » et à la « supposition inénergétique », ce serait seulement la « prise en pensée » de leurs « objectifs ».

2. L'« objectif » est dépouillé de toute « existence », il est conçu à l'état pur de l'extra-être. Ex. : « *Je ne veux pas (je ne*

1. « Affirmatif » et « positif » ne doivent pas être confondus ; le premier terme désigne une qualité de la « constatation » ou de la « supposition explicite », le second terme, par contre, une propriété de l'« objectif ». Le terme « négatif » est équivoque.

Ex. : « *La nuit est si noire qu'on ne peut reconnaître ses amis* » : *La nuit n'est pas si noire qu'on ne puisse reconnaître ses amis.* Dans le premier cas la négation est placée dynamiquement (indicatif !), dans le second elle est seulement envisagée (subjonctif !).

crois pas, voulez-vous, croyez-vous) qu'il le fasse ». Cf. les tableaux synoptiques donnés dans la *ZRPh*, XLIX, p. 691-693, 684 ; voir aussi p. 335.

3. L'« objectif » renferme le composant sémantique du « prédicat psychologique », qui, dans la forme secondaire d'expression, se trouve parfois décomposé.

Ex. : *Je veux qu'il parte ; — Je crains qu'il ne vienne.*

Il suffira à ceux qui trouvent cette classification trop pédante ou arbitraire d'apercevoir le caractère général des « objectifs subjonctifs » qui consiste dans la conception purement représentative [1]. La « prise en pensée » (« Gedachtheit ») est donc la qualité commune des objets de désir, des objets d'évaluation, bref de tous les « objectifs » atteints par la « supposition ». Il ne faut naturellement pas oublier que nous condensons deux qualités différentes de la « prise en pensée » : si elle est une qualité logique des objectifs de volition et de supposition explicite, par laquelle les phénomènes de la « volition » et de la « supposition » se distinguent du phénomène du « jugement », elle est aussi une qualité purement « psychomécanique » de ces « objectifs » qui sont présentés par la « supposition ou la pensée inénergétique » (« das Setzen eines Falles, ohne zugleich über sein Eintreten zu urteilen ») (Frege, *Funktion und Begriff*, Jena, 1891, description exacte de ce phénomène psychique. Seulement le terme « Setzen », que nous voudrions réserver à l'acte de la modalisation, serait à remplacer par « Ergreifen » qui convient mieux à l'acte de moindre énergie).

Ces considérations sur la conception et la valeur de dynamisme des « objectifs » exprimés dans la « subordonnée » nous ont fait reconnaître la différence essentielle entre la « subordonnée » contenant le « prédicat psychologique » et celle du « sujet psychologique ». Tandis que la première a la valeur d'une phrase indépendante, celle-ci manque de toute autonomie, n'étant qu'un membre de phrase qui est conçu d'une façon représentative. Ces résultats nous révèlent en même temps la véritable nature de la

1. Le subjonctif, élément constitutif de la « supposition » au sens le plus large du mot, est le « mode indéfini » par opposition à l'indicatif qui est le « mode défini » ; car la supposition est à l'affirmation ce que l'apparence est à l'existence, ce que le rêve ou le jeu est à la réalité.

*

« phrase » : elle est caractérisée par le « relief psycho-dynamique » avec lequel se présente l' « objectif ». Ce qui donne à la « phrase » ce quelque chose de limité, c'est la fixation de la « façon d'être », en d'autres termes, la « modalisation »[1].

L'emploi des modes dans la « subordonnée » introduite par « *que* » se résume, d'après les résultats jusqu'ici acquis, dans la formule suivante :

Les « objectifs » affirmés (constatés, avancés) (« geurteilte Objektive ») (englobant le « prédicat psychologique » en entier) se mettent à l'indicatif, les « objectifs » « envisagés » (spécialement les « objectifs » « désirés », « supposés », « évalués ») (« vorstellungsmässig erfasste », « begehrte », « angenommene », « beurteilte » « Objektive ») se mettent au subjonctif.

Mais entre la sphère des « objectifs » « constatés » et celle des « objectifs » « évalués » existe une « zone d'interférence », formée par des « objectifs » dont le contenu, tout en étant « évalué », a un caractère primaire et forme une partie intégrante du « prédicat psychologique ». On nous reprochera peut-être d'être en contradiction avec notre thèse sur l'impénétrabilité des énergies spirituelles, d'après laquelle un « objectif » « constaté » ne peut pas être évalué en même temps, abstraction faite de l'expression brachylogique (v. p. 338). Mais, dans le cas considéré, il ne s'agit pas d'une évaluation affective et qui représente le « prédicat psychologique » en son tout, mais seulement de certains rapports entre la pensée et la réalité que la logique détermine par les termes « possibilité », « probabilité » et « nécessité » et que nous pouvons regarder comme certains aspects de l'être (« Seinsformen »).

La proposition affirmative présente, par conséquent, plusieurs formes d'expression modale :

1. Dans un seul cas, la modalité « explicite », « active », « vivante » coïncide, non pas au point de vue dynamologique et formel, il est vrai, mais au point de vue logique, avec la modalité « passive », « neutre », à savoir quand le sujet parlant prend une position sceptique envers l'objet envisagé. Ex. : *Hein ? quoi ? comment ? Alors le fait serait exact ?* (Max et Alex Fischer, *L'amant de la petite Dubois*) ; *Une lumière affreuse l'envahissait. Grand Dieu ! son fils serait-il coupable ? Aurait-il juré faussement sur la tête du père mort ?* (Jean des Vignes-Rouges, *La mère du coupable*), où le conditionnel ne décide pas de la modalité « thématique » de l'« objectif » contemplatif : « Qu'il fût coupable, serait-ce possible ? »

Quant à la réduction des « objectifs » subjonctifs modaux et amodaux, voir p. 343.

« *Mon ami viendra* ».	Idée : réalité = 1 : 1	d'après Deutschbein, *Sprachpsychol. Studien*, p. 35.
« *Il viendra probablement* ». « (*Il est probable qu'il viendra* »).	Idée : réalité < 1	
« *Il doit venir* ». (« *Il faut qu'il vienne* »).	Idée : réalité > 1	
« *Il viendrait, s'il pouvait* ».	Idée : réalité = 0	

Quoi de plus naturel que la régularisation plus ou moins mécanique de la mise modale dans la « forme périphrastique » de ces propositions affirmatives dont le « prédicat psychologique » si compliqué au point de vue modal se trouve décomposé ?

Si nous analysons des exemples comme : « *Il est probable qu'il a raison* » au point de vue dynamologique, nous trouvons qu'il y a un état d'équilibre entre la valeur de la « principale » et celle de la « subordonnée », mais qu'il n'y a pas d'égalité parfaite entre le contenu formel (*il a raison*) et réel (*il a probablement raison*) de la « subordonnée » ; car « *il a raison* », dans la forme indépendante, s'écarte sans doute de l'énonciation voulue : c'est que « *il a raison* » contient un plus de modalité. Que le subjonctif ne corrige pas cette différence modale, cela s'explique par le fait que la langue moderne ne connaît plus de « subjonctif de l'incertitude », si nous faisons abstraction de la locution figée « *Je ne sache pas* » [1]. L'indicatif exprime simplement la constatation ou, pour parler plus exactement, la « mise décisive » de l'objectif, comme c'est le cas dans les exemples suivants : « *Il soupçonna qu'il y avait là quelque diablerie* » ; — « *On dirait que vous suivez votre enterrement* » ; — « *Aidez-moi.. de rassurer mes nombreux amis en démentant le bruit sottement*

1. La « potentialité » ou l'incertitude dans ses différentes nuances s'exprime par « devoir », « pouvoir », par le futur antérieur ou le conditionnel. Ex. : *Et vous dites, Monsieur le député, que l'enfant a dû se perdre vers quatre heures ?* (Fr. Coppée, *L'enfant perdu*) ; — *Il pouvait avoir vingt ans* ; — *Pauvre ruisseau, tu auras murmuré trop haut ta douce chanson* (Alphonse Karr) ; — *On dirait* (*aurait, eût dit*) (*d'*)*une place de fête* ; — *Ce fut un incendie terrible ; il y aurait pour trois millions de dégâts* ; — *Voilà que nous y serions !* (« Da wären wir also » ; cf. *ZRPh*, XLV, p. 189).

On sait que, déjà en latin, des affirmations atténuées sont rarement exprimées par le « conjunctivus potentialis ». On préférait la forme périphrastique avec *puto, credo, opinor, arbitror, videor, verisimile est, haud scio* (*nescio*) *an*, etc. (v. Kühner-Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II, p. 179, Anm. 1).

répandu que j'avais été dévoré par un ours pyrénéen » (Reyer à un ami) ; — *Il* (*Spinoza*) *se fonde sur la méprise de Descartes que tout est plein* » (contenu communiqué de la thèse), « *or il est aussi faux que tout soit plein* » (thèse sous forme thématique) *qu'il est faux que tout soit vide* » (contenu nouveau, mais psychologiquement subordonné, sans valeur indépendante) (Voltaire, *Dict. phil.*, art. *Dieu*) ; — *Le colonel rêva qu'il tuait un mouflon et que le propriétaire lui en faisait payer le prix* (Mérimée, *Colomba*). Dans tous ces cas la réalité « objective » est en contradiction avec la constatation du sujet parlant, meilleure preuve de la force vivante du principe dynamique qui règle la mise modale. On serait tenté de regarder les tournures « *il est probable* », « *vraisemblable* », « *il paraît* », « *il me semble que* » + indicatif comme des formes particulières de constatation subjective à conviction affaiblie. Par contre, les expressions « *il est possible* », « *il se peut* » font exception. La « possibilité » ainsi que la « nécessité » ont en soi une valeur sémantique de plus d'autorité et, par conséquent, plus de « force subordonnante ».

Autre chose curieuse. A comparer les constructions « *il paraît* », « *il* (*me*) *semble* », « *il est probable* », « *on dirait* » (« *on aurait, eût dit* »), « *supposer* » (= *présumer*), « *soupçonner* », « *rêver* »[1], « *le bruit* (*court*) *que* » + indicatif et « *il est constant* », « *il* (*me*) *semble* », « *il est possible* », « *il se peut* », « *il est vraisemblable que* » + subjonctif, on s'aperçoit tout de suite d'une inconséquence dans l'emploi des modes qui paraît inconcevable au premier abord. Il est vrai que quelques grammairiens ont fait des distinctions arbitrairement subtiles pour expliquer cette discordance frappante. La grammaire légendaire de l'indicatif comme « mode de la certitude » et du subjonctif comme « mode de l'incertitude » a brouillé longtemps la vision des choses telles qu'elles sont. Ce n'est pas l'hésitation du sentiment sur le point de savoir si telle ou telle expression est sentie comme chargée de plus ou de moins de certitude subjective qui peut expliquer cet emploi arbitraire des modes (nous croyons avoir démontré suffisamment que les termes « certitude » et « incertitude » dans leur emploi traditionnel sont à éliminer de la syntaxe) ; mais, comme nous l'avons déjà indiqué, il y a des cas à

1. Mais : *Qu'avait-elle rêvé à Ragatz, sinon que le jeune homme se laissât prendre, faute d'espérance de son côté, au charme de sa pseudo-jumelle* (Bourget, *Les deux sœurs*), où « *rêver* », employé au sens figuré, se rapproche de « *désirer ardemment* ».

accentuation psychologique flottante. En effet, il est malaisé de décider si un « objectif » dépendant grammaticalement d'une des expressions citées ci-dessus est « avancé » ou seulement « envisagé ». Cette hésitation a sa cause dans le sens de ces expressions qui rendent la détermination de la valeur psychologique de la « subordonnée » bien difficile. Il y a sans doute des verbes qui ont une « force thématisante » ou « subordonnante » très prononcée, comme ceux de la volonté, de l'évaluation, de l'appréciation et aussi certains verbes de la parole et de la pensée qui, dans leur emploi négatif ou interrogatif, peuvent recevoir, dans leur position centrale, l'excédent psychologique de l'« objectif » de la subordonnée (« *Je doute, je ne crois pas qu'il ait raison* »). Par contre, l'accent de force frappe la « subordonnée » dans la décomposition du « prédicat psychologique », si le verbe central a seulement la fonction d'un adverbe d'affirmation qui indique ou souligne la constatation qui suit : « *Je crois, il est sûr, il est vrai qu'il est arrivé* ». En effet, « *je crois* » n'est pas l'expression d'une constatation explicite ; car, dans ce cas, on ne pense pas en première ligne à son « croire », mais on concentre son attention plutôt sur l'« objectif » « *qu'il est arrivé* ». Ces mots préposés « *je crois* » anticipent un élément modal de la conviction et forment un supplément qualificatif. La répartition du poids psychologique dans la forme périphrastique rencontre quelques difficultés, si le contenu de la « subordonnée » est un fait nouveau, quoique subissant un affaiblissement du fait du verbe introducteur.

Les « objectifs constatés » avec moins de certitude (« *il est probable qu'il viendra* ») se rapprochant des « objectifs thématisés » ou « psychologiquement subordonnés » par des expressions de l'incertitude (« *je ne crois pas* », « *il n'est pas sûr* », « *croyez-vous qu'il vienne* »), il est des « cas à accent psychologique flottant » où le choix du mode doit être réglé artificiellement. De là vient que la locution « *il est probable* » est suivie de « *que* » + indicatif, le phénomène de la constatation de l' « objectif » « explicatif » l'emportant sur le petit reste d'incertitude (*il est probable*) qui résulte de la décomposition du « prédicat psychologique ». Les expressions « *il semble* » et « *il est possible* » (« *il se peut* »), par contre, demandent le subjonctif, ayant été assimilées aux cas où le composant modal se trouve superposé au composant sémantique exprimé par la « subordonnée ».

M. Brunot dit dans son *Histoire de la langue française*, IV, p. 1002 : « Le subjonctif allait-il pouvoir se conserver ou s'imposer, tout au moins dans les cas où l'idée de doute prévaut nettement sur l'idée de probabilité ? Il ne semble pas que personne se soit posé la question avec quelque netteté. On fit des règles, mais contradictoires, et sans rapport véritable avec le caractère et le sens de l'affirmation ». En général, on peut dire que cette sorte d'« objectifs » introduits — on pourrait dire aussi « composés » — par « *que* » renferme des constatations dont le degré de conviction, marque distinctive de toute affirmation, est diminué. Dans certains cas, « *il semble* » et « *il est possible* » ne forment pas le complément modal, mais expriment le tout du « prédicat psychologique ». Ex. : « *Est-il possible que vous soyez ce savantissisme ?* » (Lesage, *Gil Blas*) (— *vous seriez. . ?*) ; — « *Est-il possible que j'aurai toujours du dessous avec elle ?* » (Molière, *Georges Dandin*, II, 8) ; — « *Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins ?* » (Molière, *Le Malade imaginaire*, III, 3). M. Brunot relève à bon droit que, dans ces passages, « *il est possible* » est moins une expression de doute que d'étonnement. Nous voudrions aller encore plus loin en soutenant qu'il y a là une sorte de « duplicité modale ». Le futur et le conditionnel sont des équivalents du « subjonctif dubitatif » (terme qui caractérise plutôt le phénomène psychologique accidentel ; cf. p. 304), de sorte que l'idée de doute se trouve exprimée deux fois (« *Vous serez toujours embéguiné ? Est-ce possible ?* »).

C'est sans doute un fait curieux que l'emploi des modes après les « impersonnels » périphrasant des adverbes de modalité soit flottant, tandis que ceux de l'« évaluation » ou de l'« appréciation » (« *il suffit* », « *il est naturel* », « *il est bon* », « *il est rare* », etc.) se construisent, en général, avec le subjonctif, sans doute à cause de leur énergie sémantique plus grande qui entraîne la « subordination psychologique » de l'« objectif introduit par « *que* ». Cette inconséquence de la mise modale, que nous croyons avoir suffisamment expliquée, a valu, dans beaucoup de grammaires, aux impersonnels un rang à part, qui est dû à l'ignorance du principe fondamental régissant la modologie française moderne. Comme les grammairiens du XVIIe siècle n'ont pas reconnu la nature du changement qui s'est opéré dans le domaine des modes, on comprend facilement qu'ils aient créé quelques analogies purement

mécaniques et contradictoires au principe général, comme p. ex. la construction étrange de « *il semble que* » + subjonctif en opposition avec « *il paraît que* » + indicatif et d'autres. On peut y voir un reste de l'ancienne mise modale où la « réalité » « subjective » trouvait encore une autre expression modale que la « réalité » « objective ».

Quant à la naissance du « subjonctif amodal », on peut la regarder comme la conséquence naturelle des changements de l'emploi des modes au XVII[e] siècle. Du jour où l'indicatif est devenu le « décisif », il devait perdre sa fonction de marquer la « réalité » (« englobée ») dans les « subordonnées synsémantiques ». Comme le subjonctif avait perdu dans la « subordonnée » presque toute sa valeur modale, il servit de ligature pour ces « subordonnées » dont le contenu est conçu par la pensée représentative ; en d'autres termes, il marqua la « prise en pensée » de la « subordonnée », opération de pensée contradictoire à la « mise décisive », faite par l'indicatif, laquelle est donc une opération dynamique. Tandis que le français, jusqu'au XVII[e] siècle, avait fait « la distinction entre la croyance à une chose exacte et l'autre » (ex. : *Du mont souvent armée devalla, Croyant pour vrai qu'en la campagne il soit ; Puis ne trouvant personne, s'en alla, Et croit qu'il est monté par autre voye* (La Boétie, 487) ; *Il leur fait croire qu'Alexandre s'estoit en dormant apparu à luy* (Amyot, *Anm.*, 25) ; *Plusieurs croient que le poète et l'historien soient d'un mesme métier ; mais ils se trompent beaucoup* (Ronsard, 514), le XVII[e] siècle s'est débarrassé de ce superflu linguistique, en substituant au principe modal le principe psycho-dynamique, tout en réservant au subjonctif quelques cas de distinction modale logique. M. de Boer a qualifié de « luxe » le « subjonctif de la subordination psychologique » ; mais, ayant démontré sa valeur psychométrique dans ces cas où il est la marque unique de l'intention communicative du sujet parlant, nous croyons que cette qualification conviendrait mieux à l'ancien subjonctif de la « non-réalité » toutes les fois que l'opinion d'autrui est suffisamment indiquée par le verbe central. Ainsi le « subjonctif de l'opinion d'autrui » a disparu du langage populaire qui s'est contenté de rapporter le contenu inconnu de l'auditeur sans teinte subjective.

Il serait vain de vouloir retracer exactement la voie chronologique de l'évolution, comme le font les « idéalistes ». Il faut nous contenter de la constatation du fait intéressant que le français

moderne use de la différenciation modale pour distinguer un contenu psychique constaté et envisagé. Que ce soient les « Précieuses » à qui la langue doit cette innovation, comme nous l'avons supposé à plusieurs reprises, ou que ce soit simplement l'instinct linguistique qui ait senti l'homogénéité de la structure dynamologique de phrases déjà marquées par le subjonctif comme : « *Je ne veux pas* (*il ne faut pas*, *je ne crois pas*, *je doute*, *il est rare*, etc.) *qu'il vienne* » et de celles qui ne l'avaient pas jusqu'alors comme : « *Je regrette* (*je me réjouis*, *je m'étonne*, *je trouve naturel*, etc.) *qu'il vienne* », qui saurait le dire à coup sûr ?

Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir suffisamment attiré dans cet essai l'attention sur la « Gegenstands- » et « Erfassungstheorie » dont l'importance capitale pour certaines recherches syntaxiques nous semble avoir été trop longtemps négligée.

Brno. M. REGULA.

Le Gérant : A. TERRACHER.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXXVI.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

VOLUMES PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE
M. MARIO ROQUES

1. M. Roques. *Bibliographie des travaux de Jules Gilliéron.* 10 fr.
2. N. Dupire. *Bibliographie des travaux d'Ernest Langlois.* 16 fr.
3. G. Potey. *Le patois de Minot* (Côte-d'Or). 16 fr.
4. J. Lhermet. *Lexicologie du dialecte d'Aurillac.* 40 fr.
5. J.-M. Robert-Juret. *Le patois de la région de Tournus.* 30 fr.
6. E. Violet. *Le patois de Clessé* (Saône-et-Loire). 24 fr.
7. J.-K. Ditchy. *Les Acadiens Louisianais.* 44 fr.
8. W. von Wartburg. *Bibliographie des dictionnaires patois.* 40 fr.
9. E. Cochet. *Le patois de Gondecourt* (Nord). 50 fr.
10. P. Bollon. *Lexique de la Chapelle d'Abondance* (Hte-Savoie). 20 fr.
11. A. Schmitt. *La terminologie pastorale dans les Pyrénées Centrales.* 40 fr.

12. E. Pousland. *Etude sémantique de l'anglicisme dans le parler franco-américain de Salem* (Nouvelle Angleterre). 60 fr.

13. C. Brunel. *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal.* 36 fr.

14. F. Meinecke. *Enquête sur la langue paysanne de Lastic* (Puy-de-Dôme). 30 fr.

15. Jeanton et Duraffour. *L'habitation paysanne en Bresse.* 30 fr.

16. C. M. Crews. *Recherches sur le Judéo-Espagnol dans les pays balkaniques.* 36 fr.

17. H. Phillips. *Le parler de la paroisse Evangeline* (Louisiane). 30 fr.

18. K. Jaberg. *Aspects géographiques du langage.* 36 fr.

19. E. Violet. *Les patois mâconnais de la zone de transition.* 30 fr.

20. W. Egloff. *Le Paysan dombiste.* 60 fr.

21. A. Sjœgren. *Lexique français-guernesiais.* Sous presse.

En vente à la même Librairie :

Dr. L. Queyrat. *Le patois de la région de Chavanat* (Creuse).

Tome I. *Grammaire et Folklore.* 30 fr.

Tome II. *Vocabulaire patois-français* 30 fr.

W. von Wartburg. *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, 30 fascicules parus.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.